A 000 097 928 6
UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY

Hommage de l'auteur

LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

ET LA

RÉVOLUTION DE FÉVRIER.

Propriété.

LYON. — IMPRIMERIE D'ANTOINE PERISSE,
GRANDE RUE MERCIÈRE, 33.

LA

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

ET

LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER

PAR

Mr SAUZET

Ancien Président de la Chambre des Députés.

PERISSE FRÈRES, LIBRAIRES,

PARIS
nouvelle maison
RUE DU PETIT-BOURBON, 18,
Angle de la place St-Sulpice.

LYON
ancienne maison
GRANDE RUE MERCIÈRE, 33,
ET RUE CENTRALE, 68.

1851

La France touche au troisième anniversaire du 24 Février, et cette funeste journée a pesé et pèse encore si douloureusement sur elle, que personne n'en veut accepter la redoutable responsabilité. Chacun rejette sur la fatalité la part qu'il a pu prendre à cette révolution foudroyante, où se sont englouties pour longtemps la paix et la prospérité de la patrie. Ses auteurs l'ont qualifiée de surprise, ses ministres l'ont appelée une catastrophe. Ceux même qui se sont glorifiés d'en être les héros déclinent hautement l'initiative de leur œuvre.

1671959

Tous veulent avoir subi l'entraînement et se défendent de l'avoir donné. Ils reprochent au pouvoir de s'être laissé surprendre, à la nation de s'être laissée conquérir. L'impérieux besoin de justification qui les presse, n'a reculé devant aucune hardiesse, épargné aucune renommée. On dirait qu'ils se débattent dans un suprême effort pour échapper aux malédictions du pays.

Cet hommage éclatant et forcé à la conscience publique est un exemple nouveau et instructif pour l'histoire. Jamais un gouvernement n'était venu devant le monde entier dénoncer lui-même son origine comme une immense calamité.

La Révolution de 1789 était fière de sa victoire sur l'ancien régime ; l'Empire montrait l'anarchie étouffée et la nation glorieuse. La Restauration s'enorgueillissait d'avoir donné la

paix au monde et la Charte à la France ; le Gouvernement de 1830, de les avoir cimentées toutes deux par le triomphe des lois, la prospérité des peuples et l'alliance pratique de l'ordre et de la liberté.

Les adversaires de ces anciens gouvernements de notre patrie ont pu leur contester leurs titres de gloire ; mais eux, du moins, s'en sont parés avec foi et orgueil, et n'ont pas rougi de confesser hautement leur mission. Il était réservé à la Révolution de Février de renier son origine, d'accuser le gouvernement qu'elle a brisé de n'avoir pas su la vaincre, et de demander compte d'elle-même et de sa propre victoire aux victimes qu'elle a faites.

De tous les attentats qui ont signalé cette victoire néfaste, aucun n'a laissé de plus profondes traces dans la réprobation publique que la violation sacrilége de la représentation natio-

nale. On se retrace sans cesse le tableau de cette Chambre cinq fois envahie par l'émeute hideuse et armée ; luttant, après le départ du Roi et le sac de son palais, pour conserver à une femme courageuse et à un faible enfant les derniers débris d'un trône écroulé; contrainte enfin de se retirer devant une violence effrénée, pour arracher à ses fureurs ces derniers gages de la Royauté, et ne pas sanctionner, par sa présence, la République imposée à la consternation de la patrie par les factieux délibérants en armes sur ses bancs usurpés.

Voilà le lugubre souvenir qui oppresse douloureusement les cœurs, et pèsera éternellement sur les consciences.

Aussi, c'est surtout cet attentat aux droits les plus sacrés dont chacun, à l'envi, veut décharger sa renommée et affranchir sa mémoire. Et, comme si rien ne devait étonner dans l'audace

des récriminations qui fuient l'indignation publique, les auteurs de cette coupable violence ont osé accuser la Chambre elle-même. On n'a pas craint de dire qu'elle avait abandonné la Monarchie, tandis qu'elle s'est vue abandonnée par la Royauté vaincue, par le pouvoir flottant au hasard, par la force publique désorganisée et la population en stupeur.

Après avoir brisé la Chambre par la force brutale, on a tenté de la déshonorer devant la postérité.

De telles accusations révoltent tout ce qui est honnête, car elles sont aussi absurdes qu'odieuses. Et pourtant elles ne doivent pas surprendre quiconque a la connaissance des hommes!

On se fait aisément écouter des peuples qui ont beaucoup souffert; ils éprouvent le besoin de trouver partout des coupables, et le ressentiment de leurs douleurs n'amnistie la responsabilité de personne.

Aussi a-t-on tour–à–tour attaqué la Royauté, les Ministres, la Chambre des Députés.

La Royauté s'est protégée elle-même par la majesté d'un exil noblement supporté, et par la mémoire d'un règne de dix–huit années de prospérité pacifique et de liberté légale, sans antécédents dans notre histoire.

Les Ministres sont garantis par l'éclat incontesté de leurs talents et de leurs services. D'ailleurs les délicatesses de l'opinion ne sympathisent guère avec les injures personnelles qui poursuivent, sans dignité comme sans relâche, de grandes existences tombées.

Telle n'est point la destinée des assemblées délibérantes. Tant qu'elles vivent, on se donne les honneurs d'un facile courage, en s'attaquant à une puissance habituée à tout dédaigner et à ne se venger jamais. Dès qu'elles ne sont plus, on affecte le lendemain, vis-à-vis d'elles, tou-

tes les hauteurs de l'histoire; nul ne se croit obligé de ménager des susceptibilités collectives et abstraites. On porte, avec peu de scrupules, des coups qui ne paraissent blesser directement aucune renommée puissante, et on hasarde avec assurance des reproches auxquels personne ne se croit obligé de répondre. La généralité des accusations offre d'ailleurs un commode refuge à tous les amours-propres compromis. Il leur est doux de pouvoir, sans se donner le tort toujours condamné et souvent dangereux des attaques personnelles, abriter ainsi leurs fautes derrière l'insaisissable responsabilité d'une grande assemblée.

La Chambre des Députés a subi un éclatant exemple de cette injuste et pourtant inévitable tendance. Elle s'est vue en butte aux reproches les plus divers et même les plus contraires. On l'a successivement accusée d'avoir

manqué de condescendance envers l'opinion et de fermeté contre l'émeute ; d'avoir provoqué la Révolution par une aveugle persistance, et de l'avoir laissé passer par une impardonnable faiblesse.

On a incriminé ainsi tour-à-tour sa politique et son caractère. La justification est facile. La politique de la Chambre est dans son Adresse ; il faut défendre son Adresse, et la retracer, c'est la défendre.

Le caractère de la Chambre s'est manifesté dans les journées de Février. Il faut rappeler sa conduite parlementaire en face de la Révolution ; et la raconter, c'est l'avoir vengée.

Cette tâche pourrait sembler superflue. Les faits parlent d'eux-mêmes tôt ou tard. Toutefois l'erreur a été propagée par tant d'habiletés intéressées, accueillie par tant de crédulités aveugles et aigries, qu'elle a trouvé de l'accès

dans les esprits, parce qu'elle n'a pas été combattue.

J'ai pensé qu'il m'appartenait de la relever. Député, j'exerce un droit; Président, j'accomplis un devoir. Honoré par la Chambre d'une confiance décennale, qui m'a identifié à sa destinée et ne s'est pas démentie jusqu'au bout, je ne puis laisser dénaturer les faits auxquels j'ai concouru, calomnier les délibérations que j'ai présidées. Le soin de venger la mémoire d'une assemblée, que chaque jour fera mieux connaître et regretter, est pour moi une obligation suprême et sacrée de fidélité et de reconnaissance.

Je l'aurais remplie plus tôt : mais j'ai craint de provoquer entre des hommes de bien des récriminations fâcheuses dans tous les temps, et funestes surtout au milieu des terribles épreuves qu'a traversées la France.

Que sont les vanités et les prétentions person-

nelles, en présence de ces grandes catastrophes où les hommes comptent pour si peu de chose, et où la Providence semble avoir pris plaisir à déjouer tous les calculs, pour diriger elle-même les fils suprêmes de la destinée, et faire servir, à leur propre insu, les volontés individuelles à l'accomplissement de ses desseins ? Par ces coups de foudre effrayants, elle impose à tous la nécessité d'une réserve circonspecte et la loi d'une salutaire concorde.

J'aurais craint de manquer involontairement à l'une ou à l'autre, d'alarmer des susceptibilités qui intéressent le pays, peut-être d'affaiblir des noms qui le servent. Je ne me serais point pardonné d'avoir contribué à rompre ce faisceau tutélaire des hommes d'ordre et de cœur, dans un temps où le concours de tous est à peine suffisant contre les efforts désespérés du socialisme et de l'anarchie.

Mais le silence que j'ai gardé, d'autres l'ont rompu. De toutes parts le débat s'est ouvert ; chacun a écrit ses impressions et défendu sa part de responsabilité dans ces journées tristement célèbres.

Sans doute, en combinant tous ces écrits publiés à des points de vue si divers, la lumière se fait peu à peu, et la vérité triomphe à la fin de la calomnie. Mais ces rapprochements n'appartiennent qu'aux esprits sérieux et réfléchis. Les masses continuent de se laisser aller au facile torrent des opinions préconçues, et les plus grossières erreurs se naturalisent quelquefois comme de populaires vérités.

D'ailleurs une tombe auguste vient de s'ouvrir sur la terre étrangère. La postérité a commencé pour un sage et infortuné roi, dont les derniers regards ont vu luire les premiers rayons de la justice. Elle commence aussi

pour les hommes et les assemblées nécessairement mêlés à son nom et à son règne. La pensée a retrouvé toute sa liberté sur cette grande mémoire. Désormais les critiques ne seront plus des irrévérences, ni les éloges des ménagements. La vérité seule a gardé ses droits et jamais elle ne fut plus opportune et plus attendue; elle a ses jours d'empressement universel et de faveur populaire, et ces jours ne durent pas longtemps. Chacun doit alors préparer les annales de l'avenir. Le silence serait une faiblesse; l'histoire vient vite dans notre temps et finit par se venger de ceux qui l'oublient.

Je dirai donc ma pensée sur la dernière Chambre et sur sa part dans la Révolution de Février.

Je dirai aussi mon sentiment sur les nécessités du présent.

Je m'efforcerai de me resserrer, car je ra-

conte et l'avenir commentera. Je m'exprimerai sans amertume; car je n'accuse pas, je justifie. Attaqué moi-même par des imputations que j'aurais dédaignées si elles n'eussent frappé que moi, je saisirai, en exposant la conduite de la Chambre, l'occasion de défendre un nom que je n'ai pas le droit de livrer, puisqu'elle l'honora. Mais c'est à elle que cet écrit est consacré. Ce sont ses délibérations et ses actes que je placerai dans leur vrai jour, parce que ce sont eux qui importent à la France et à l'histoire.

L'honneur d'une grande assemblée est une portion du patrimoine de la nation. Le pays tout entier est intéressé à la justification de ses mandataires.

Il n'apprendra pas sans quelque consolation qu'il n'a pas été, par ses propres choix, la première cause des maux qu'il a soufferts. Sa juste

réprobation contre une révolution funeste ne devra pas du moins remonter jusqu'à la représentation nationale. Il saura qu'elle fut, comme lui, victime et non complice d'une catastrophe inouïe; et la plainte des peuples ne pourra jamais accuser sa fidélité ni maudire sa mémoire.

Nice, février 1851.

L'ADRESSE DE 1848.

L'ADRESSE DE 1848.

La Chambre de 1846 ouvrait sa seconde session sous de graves auspices; l'esprit électoral dont elle était sortie, avait déjà subi de sensibles altérations.

Cet esprit, le plus gouvernemental qui se fût manifesté depuis 1830, avait produit des élections éminemment conservatrices; la Majorité avait gagné en nombre et en importance.

Parmi les éléments nouveaux dont elle s'était accrue, on remarquait plusieurs jeunes hommes considérables par leur naissance, leur éducation et leur fortune, et qui joignaient pour la plupart l'indépendance des situations à celle des caractères.

L'ancienne Société avait, bien plus qu'auparavant, fourni à l'Assemblée cette part qui ne doit pas dominer toutes les autres, mais qui n'est jamais exclue impunément de la marche d'un gouvernement régulier. Quelques-uns des nouveaux élus apportaient au gouvernement de 1830 un concours qu'avaient refusé leurs pères.

Ainsi le temps, sans briser la dignité des personnes, accomplissait son œuvre lente, mais inévitable; et la marche successive des générations semblait incliner insensiblement le parti du passé vers la pente du Torysme.

Ce mouvement qui eût assuré le triomphe de l'ordre, en réunissant dans un seul faisceau toutes les forces traditionnelles et intelligentes de la Société, ne se prononçait toutefois qu'avec hésitation, et semblait plutôt indiqué qu'accompli. D'honorables scrupules et d'amers ressentiments, des répugnances profondes et des sympathies fidèles élevaient encore d'innombrables obstacles. Il fallait l'épreuve d'une transmission héréditaire de la couronne pour accélérer le rapprochement des sentiments et des intérêts.

Le mérite brillant et surtout le caractère ai-

mable du Duc d'Orléans avaient autrefois préparé dans les esprits les germes de ce rapprochement salutaire. Tous les partis s'étaient sentis involontairement attirés vers lui par un charme irrésistible, et des ralliements nombreux attendaient le jour de cette royauté déjà acceptée de l'avenir; mais la Providence avait décrété que ce jour ne luirait jamais. Une funeste catastrophe avait brisé tous ces heureux présages. Depuis ce moment, la perspective des orages que l'âge du Roi et la crise d'une Régence laissaient entrevoir dans un horizon rapproché, avaient ranimé les inquiétudes et les espérances, ajourné pour longtemps la résignation et les sacrifices, et donné aux partis une confiance nouvelle.

Cependant les opinions extrêmes avaient subi aux élections de 1846 les plus rudes échecs; l'Opposition avait perdu du terrain, sans laisser toutefois sur le champ de bataille aucun de ses chefs les plus renommés.

Il ne manquait à l'Assemblée aucun de ces hommes éminents dont le nom et la valeur sont une nécessité du gouvernement parlementaire, et une richesse de la nation; la Chambre n'était

découronnée d'aucune de ses gloires. Jamais elle n'avait plus largement et plus dignement représenté toutes les forces de la France. La magistrature, l'armée, la science et la fortune, la politique et l'industrie, les familles historiques du passé comme les illustrations éclatantes du présent, lui avaient à l'envi député toutes leurs grandeurs. Tous les noms célèbres avaient répondu à cet appel; l'urne électorale n'en avait oublié aucun. Le suffrage universel et le travail douloureux et puissant des révolutions n'en ont guère enfanté de nouveaux.

Un tel assemblage de toutes les supériorités sociales, appelées sans distinction de date et d'origine à mettre en commun tant de lumières diverses au service du pays, caractérisait par un magnifique symbole la véritable et féconde égalité, qui fait la puissance des démocraties intelligentes et l'honneur des gouvernements libres. Tous les rangs avaient apporté leur tribut à cet immense foyer de lumières dont l'éclat avait fait de la tribune française l'exemple et l'admiration du monde. Les Assemblées qui ont suivi n'ont guère brillé que par les rayons qu'elle leur a lé-

gués, et aucune de celles qui ont précédé ne l'éclipsera dans l'histoire.

Aucune n'a surpassé l'éclat de ses luttes politiques, ni les triomphes oratoires de ses princes de la parole. Toutes lui peuvent envier ces discussions d'affaires si précises et si lumineuses, où il ne se rencontrait pas une grave doctrine qui n'eût ses maîtres, une spécialité utile qui n'eût ses modèles.

Tous les partis de la Chambre ont concouru à grandir sa renommée, tous ont usé en pleine franchise des prérogatives de la tribune. Jamais les droits de celle-ci ne s'étaient développés avec une si vaste latitude, et depuis elle n'a pas plus gagné en liberté qu'en éclat.

Dans ces temps de stricte et ombrageuse légalité, chacun se piquait de générosité parlementaire, et le respect du droit des minorités était poussé jusqu'au scrupule. Ce droit a atteint ses extrêmes limites, et il les a dépassées quelquefois. Les Assemblées les plus sages ont leurs moments d'entraînement où elles se passionnent comme les multitudes ; mais ces rares écarts ne tardaient pas à être contenus par le respect de

la règle, et les traditions légales reprenaient promptement leur empire. La puissance même de la Chambre maîtrisait ses propres emportements, et les plus hautes renommées n'hésitaient pas à soumettre leurs plus délicats différents à l'arbitrage de l'autorité parlementaire.

On n'avait point encore l'idée de ces grossières violences, de ces scènes honteuses de provocation et de pugilat qui ont depuis si tristement humilié la France, et si profondément déconsidéré le gouvernement représentatif. On n'avait point encore inventé le code des amendes correctionnelles et des emprisonnements parlementaires, triste nécessité imposée depuis par le progrès des franchises républicaines. On comptait sur le respect de soi-même, sur l'invincible empire de l'éducation, sur la délicatesse des mœurs françaises ; et, même au milieu des agitations les plus passionnées, on retrouvait toujours l'élite de la nation la plus élégante de l'univers.

C'est que les deux grandes opinions qui divisaient la Chambre avaient appris à s'honorer. Celle-ci comptait bien quelques natures révolu-

tionnaires, mais leurs violences exceptionnelles demeuraient sans écho et le désordre n'avait pas de parti dans l'Assemblée. La Majorité aimait la liberté parlementaire; et, malgré les bouleversements anarchiques, elle n'a pas cessé de croire à son avenir. L'Opposition voulait la monarchie représentative; et, même sur ses ruines, elle est restée fidèle à son culte.

Toutes deux ont pu, dans l'ardeur de la lutte, s'imputer des arrière-pensées et nourrir de mutuelles défiances; le jour des communes épreuves leur a enseigné à se mieux connaître et à s'estimer plus haut.

L'Opposition a pu sentir le prix de ces garanties constitutionnelles que les majorités d'alors ont maintenues inviolables, et que le malheur des temps a depuis déchirées. La Majorité a dû voir que l'Opposition comprenait les exigences de l'ordre et savait faire aux nécessités du pouvoir les plus douloureux sacrifices. Toutes deux, brillantes de talents et sincères dans leur patriotisme, ont laissé la trace lumineuse d'une grande mémoire dans les annales parlementaires de la France.

Mais alors le jour de cette justice réciproque n'était pas venu. Des divisions funestes aigrissaient les cœurs, inquiétaient le pays et troublaient la tâche législative de la Chambre.

Cette tâche était grande et belle.

Le pays, en fortifiant la Majorité contre les attaques intérieures, lui avait redonné la liberté de son temps et de ses forces ; mais il semblait lui avoir imposé l'impérieux devoir de lui rendre en activité et en services, ce qu'elle avait reçu de lui en confiance.

Cette pensée était vraie, si elle se fût contenue dans de justes limites. Mais chez notre ardente nation les espérances comme les craintes dépassent toujours le but par le prestige de leurs rêves, et le désenchantement arrive plus vite encore que l'enthousiasme. On devait se promettre d'utiles et progressives améliorations ; on attendit une rénovation subite et merveilleuse.

La Chambre avait pourtant marché dans la voie des réformes pacifiques. Sa première session s'était consacrée toute entière à préparer d'efficaces progrès. Des lois fondamentales étaient sorties tout élaborées du sein de commissions

éminentes. On avait travaillé surtout à celles qui sont destinées à moraliser et à préserver l'avenir. La loi de l'instruction publique et celle du régime pénitentiaire n'attendaient plus que la discussion dans la session suivante.

Mais la marche du gouvernement représentatif n'est pas aussi rapide que sûre : ainsi le veut la loi vitale de son équilibre. Il n'est pas une garantie contre l'entraînement qui ne soit un obstacle à la promptitude. Les améliorations contrôlées sont les plus durables ; et, à tout prendre, par la division de ses pouvoirs, comme par le jeu salutaire et pondéré de ses institutions, la monarchie constitutionnelle est au moins autant un gouvernement de stabilité que de progrès. Ses formes étaient plus lentes en France que dans tous les pays constitutionnels ; il semblait qu'on eût voulu créer, par la multiplicité des épreuves parlementaires, un contre-poids nécessaire à notre mobilité nationale.

Aussi, la première session n'avait été en quelque sorte que la préface de la législature. Elle offrait peu de résultats complets, beaucoup de travaux préparés. C'était une avance du présent

à l'avenir, toujours facile dans les temps réguliers qui comptent sur la durée.

La session de 1847 avait été absorbée presque tout entière, par les mesures prises pour alléger le fléau de la disette, qui pesait si douloureusement sur l'Europe, et par le célèbre débat des mariages espagnols.

Ce n'était pas assurément une session perdue que celle qui avait assuré la subsistance du pays et la sécurité d'un gouvernement nouveau, au milieu des angoisses redoutables où de vieilles monarchies ont plus d'une fois péri, en même temps qu'elle avait mené à fin l'entreprise diplomatique la plus éminemment indépendante et nationale qui ait honoré le gouvernement de 1830.

Mais de tels succès ne suffisaient pas à la brûlante impatience des esprits; on accusait la Chambre de n'avoir rien fait.

Ce reproche ne fut pas le seul: l'Assemblée devint bientôt le point de mire de toutes les attaques.

Elle n'avait pas voulu se séparer d'un cabinet puissant par l'éminence des personnes et le souvenir des services.

Elle ne croyait à l'infaillibilité de qui que ce soit, elle déplorait certains abus ; mais elle aimait mieux corriger que détruire, et elle jugeait que, dans un pays bouleversé par tant de révolutions, la stabilité du pouvoir méritait quelques sacrifices.

La Chambre devenait ainsi l'obstacle de tous les partis. Son origine élective donnait une grande autorité à sa résistance ; toutes les passions se coalisèrent contre elles.

Il fallait isoler l'Assemblée du pays et désaffectionner le pays de l'Assemblée.

On lui refusa le droit de parler au nom de la France ; on l'accusa d'avoir faussé son vœu par des élections mensongères ; on en appela de la Chambre aux électeurs ; bientôt on craignit la persévérance de leurs votes, et on comprit sans hésiter les électeurs et les élus dans une défiance commune ; on voulut des électeurs nouveaux, et la réforme parlementaire appela la réforme électorale.

On parla d'abord de la nécessité théorique de l'élargissement du droit électoral ; mais, à moins de descendre jusqu'au suffrage universel dont personne ne voulait, on risquait de diviser l'Opposition

constitutionnelle par des programmes nécessairement inconséquents et arbitraires, et on laissait inévitablement froides et indifférentes les masses populaires dont le concours importait au succès.

L'Opposition constitutionnelle était pourtant bien loin de chercher la révolution comme but, et la sédition comme moyen. Mais elle rêvait une victoire parlementaire conquise par les démonstrations légales de l'opinion; il fallait que la foule descendît émue sur la place publique et qu'ensuite elle y demeurât pacifique. On ne pouvait l'agiter pour des droits électoraux qu'on ne lui voulait ni donner ni promettre, on l'excita par des attaques contre les pouvoirs établis.

De telles accusations ne manquent jamais d'écho dans les passions de la multitude.

Ce ne fut donc plus seulement à titre de progrès politique et rationnel, que la réforme électorale se vit invoquée; ce fut surtout à titre de réparation morale. La réforme fut ainsi dirigée et demandée contre la Chambre. C'était elle, disait-on, qui, par sa composition comme par ses actes, la rendait si indispensable au pays. La Chambre devint elle-même, aux yeux de ses ac-

cusateurs, la preuve vivante de la nécessité de la réforme.

Une immense croisade fut prêchée contre la considération de tous les pouvoirs publics; de toutes parts on révéla, on grossit, on inventa des griefs.

Toutes les époques ont leurs faiblesses; mais les jours de guerre et de bouleversements les dissimulent et les absorbent souvent dans les préoccupations incessantes de leurs redoutables périls et de leurs sanglantes grandeurs. Le passé nous en avait légué de nombreux exemples, et l'avenir des révolutions nous en préparait de plus saisissants.

Les temps paisibles et réguliers ont l'honneur tout ensemble et le bonheur d'être plus sévères. L'opinion surveille plus, voit mieux et condamne avec plus d'énergie. Il faut se féliciter d'un tel progrès des mœurs publiques. Il est bien de signaler les ambitions sans dignité, les avidités sans retenue, et de garantir soigneusement le pouvoir des condescendances qui ne lui rapportent jamais ce qu'elles lui coûtent; mais, en regard de ces fâcheuses exceptions, on doit rappeler l'énergie de

la réprobation parlementaire. Il ne faut pas que ces ombres rares et inévitables altèrent aux yeux du pays la physionomie générale et l'honneur même d'une loyale assemblée.

Une telle retenue s'accommodait mal avec la tendance des esprits. L'injustice ne garda ni mesure ni frein. A de tristes découvertes vinrent se joindre d'odieuses calomnies. Le vrai parut autoriser le faux. L'opinion bouleversée par les mille voix de la presse ne mit plus de bornes à ses fiévreuses inquiétudes; ses soupçons n'épargnèrent aucune renommée, ne s'arrêtèrent devant aucune vertu.

L'entraînement général ne tint compte ni des difficultés ni des efforts; il alla jusqu'à rendre le pouvoir responsable des crimes privés qui déshonorent les familles, et les assemblées solidaires de toutes les surprises faites au pouvoir. On imputa au parlement les abus qu'il avait proscrits, les scandales qu'il avait condamnés. Le plus éclatant de tous rejaillit jusqu'aux sommités du pouvoir; il fut poursuivi. La crainte de déconsidérer l'autorité toute entière n'arrêta pas la vindicte publique: la politique dut se taire devant

la justice. D'autres gouvernements n'étaient pas restés vierges de telles souillures, mais elles étaient demeurées impunies. Ce qu'il y avait de nouveau, ce n'était malheureusement pas le crime; c'étaient la sincérité de la poursuite et la solennité du châtiment. On eût dû en conclure l'efficacité des institutions et la toute-puissance des lois; on en conclut la solidarité des pouvoirs accusateurs et presque la complicité des juges: la prévention empoisonne tout.

Que n'a-t-elle pas imputé, surtout à la Chambre des députés? Elle lui a reproché la dépendance à l'égard du pouvoir royal.

Sans doute la Chambre n'a jamais fait consister sa dignité dans une déplorable alternative de mesquines tracasseries et d'éclatantes reculades. Elle n'a pas pris un puéril et dangereux plaisir dans ces conflits perpétuels qui déconsidèrent tous les pouvoirs et agitent le pays. Sincèrement jalouse de ses prérogatives, elle a scrupuleusement observé celles de tous les pouvoirs.

Elle savait qu'ils se grandissent par un mutuel respect. Elle s'est empressée de témoigner le sien à la royauté; mais, ce devoir accompli, elle n'en

a que mieux gardé ses droits. Elle n'a jamais eu à racheter des irrévérences de langage par des condescendances de votes. Elle n'a pas même accordé à la splendeur de la famille royale un tribut qui serait devenu le patrimoine de l'infortune et des arts, et qui n'eût été après tout qu'une dette de la justice nationale, envers les patriotiques sacrifices d'une royale munificence. Mais elle savait les préjugés du temps et du pays. Elle n'a pas voulu commettre la couronne avec les fibres les plus délicates de la nation; elle n'a pas craint de déplaire, parce qu'elle a cru servir. On a pu regretter qu'elle eût cédé aux aveuglements de l'opinion plutôt que de l'éclairer et de la combattre. On peut contester la justesse de sa prévoyance ; personne ne lui peut reprocher de n'avoir pas poussé assez loin la loyauté et l'indépendance.

On a parlé de consigne aveugle et d'inféodation ministérielle!

Et le mal qui travaillait la Chambre n'a-t-il pas pris sa source dans l'éparpillement des opinions, dans la multiplicité des groupes parlementaires et le tiraillement capricieux des vo-

lontés particulières? La confiance, produite par le sentiment de la force, n'a-t-elle pas plus d'une fois déchiré le faisceau conservateur au lieu de le resserrer, et fait prévaloir les ombrages des indépendances individuelles sur la discipline vitale des majorités?

On a prononcé le mot d'agiotage!

Et la Chambre a défendu les droits de l'Etat avec une persévérance si énergique, elle a traité les compagnies financières avec une si jalouse défiance, qu'elle leur a imposé des conditions à peine tolérables dès-lors, devenues bientôt ruineuses par suite des catastrophes politiques, et brisées comme impossibles par les pouvoirs même de la République!

Enfin, on a fait surtout retentir contre la Chambre le mot redoutable et avilissant de corruption!

Et ses membres les plus importants sont rentrés dans la paix de leurs humbles foyers, riches seulement du souvenir de leurs services et du patrimoine de la considération publique!

Et ces fonctionnaires, indignement outragés, ont su se créer une honorable et laborieuse car-

rière à la place de celle que la révolution avait brutalement brisée! Et le suffrage universel de leurs concitoyens est allé venger leur retraite de toutes les calomnies du passé! Et la République s'est vue forcée, pour vivre et pour durer, de les y venir chercher elle-même et de rendre leurs services au pays!

Le pays a pu comparer ces fonctionnaires réhabilités de la monarchie avec ceux que lui imposa la victoire de février! Ces étranges redresseurs de la morale publique ont possédé le gouvernement, les finances, et jusqu'au palais des rois. Ils ont fouillé dans les annales de la royauté pour y chercher les souillures du passé. On sait ce qui en est sorti de justifications éclatantes et de douloureux regrets. Mais les vainqueurs ont aussi laissé leurs annales, et le seul rapprochement ressemble à une profanation. Les peuples ont vu la République à l'œuvre; ils ont apprécié l'austérité de ses gouvernants, la moralité de ses ateliers nationaux, les exploits de ses commissaires, et ils peuvent dire maintenant si c'est la veille ou le lendemain qui s'appellera dans l'histoire la révolution du mépris!

Puisse cette réparation solennelle enseigner l'avenir en relevant le passé, et rendre tout leur éclat aux grandeurs parlementaires de la Chambre ! Puisse-t-elle surtout consoler dans leur retraite tous ces députés sincères, modestes, laborieux, qui consacrèrent gratuitement leur vie au service du pays, sans courtiser la popularité ou le pouvoir; et encourager ceux qui, en combattant encore aujourd'hui sans ostentation et sans relâche pour la cause de l'ordre social, au prix de tous les sacrifices, perpétuent fidèlement la pensée de la Chambre !

Mais les temps de passion ne peuvent comprendre ni cette fermeté modeste ni ces sincères dévouements. Tout fut méconnu! L'élan était donné contre la Chambre ; partout s'élevaient des tribunes rivales, pour lui jeter l'outrage et faire déborder sur elle la colère des populations égarées.

L'histoire dira les phases de cette crise prétendue pacifique et déjà si belliqueuse, qu'on a nommée l'agitation des banquets. Le temps est à peine venu d'approfondir les causes anciennes et variées qui ont agi sur le pays. Cette action est

loin d'avoir cessé par la révolution de février, et il est difficile de se placer dans un horizon assez lointain pour en bien mesurer la portée.

Les mauvaises passions, fermentées au sein des sociétés secrètes, et longtemps contenues par les lois, saisirent l'occasion qui leur était offerte par des divisions fatales, pour descendre dans l'arène et troubler le pays. L'explosion ne se fit pas attendre.

Leur intervention fit éclater au milieu même des banquets, des divisions significatives et de sinistres avertissements. L'Opposition constitutionnelle y avait convié les masses pour donner un écho populaire à ses paroles. Mais les échos devinrent des clameurs; ils étouffèrent sa voix et la chassèrent de l'enceinte même qu'elle avait préparée. Le nom du Roi proscrit, celui de la charte suspect, l'apologie des plus fatales doctrines, l'apothéose des temps les plus détestés, proclamèrent assez haut les espérances de l'anarchie et les périls de la société.

L'indignation fut profonde. On put penser que la révolution s'était perdue en se démasquant.

Mais l'élan était imprimé, et la convocation des Chambres ne l'arrêta pas.

D'autres banquets furent annoncés avec des proportions plus menaçantes, non plus pour suppléer le silence de la tribune pendant les vacances parlementaires, mais pour lutter de pair avec elle et défier sa puissance.

Ce fut au milieu de ces appréhensions que le Roi ouvrit la session de 1848. Le Discours de la couronne qualifiait sévèrement l'agitation des banquets. Plusieurs membres importants de la Majorité, tout en croyant ces qualifications méritées, s'inquiétaient de la haute gravité qu'elles prenaient dans la bouche du Roi, dont toutes les fictions constitutionnelles ne pourraient défendre l'inviolabilité morale contre les rancunes envenimées des partis. Ils craignaient que la vivacité même des reproches ne fît manquer l'effet de leur justice, et ne ramenât l'intérêt sur des manifestations, dont les derniers désordres avaient été frappés du blâme à peu près universel de tous les hommes impartiaux. Ils auraient voulu modifier ou adoucir les expressions. On leur répondit que les circonstances étaient trop pressantes pour

comporter de timides ménagements, et qu'une situation si tendue demandait à être énergiquement dessinée. Leurs conseils ne prévalurent point ; la phrase du discours fut maintenue.

Dès-lors la ligne de la Chambre était tracée. Elle eût pu ne pas prendre l'initiative ; elle ne pouvait se dispenser de la suivre. Il est des vérités qu'on peut ne pas exposer au grand jour ; mais quand elles y ont paru, opportunes ou non, il devient impossible de les déserter. Le silence eût équivalu à une négation. La Chambre ne pouvait désavouer le gouvernement sans absoudre les banquets, renier sa conscience et démentir sa politique de tous les temps.

Elle adhéra donc dans son Adresse à la pensée du discours du Trône. Toutefois elle fit à chacun sa part avec mesure ; elle n'attribua de passions qu'à des inimitiés à peu près sans écho dans son sein ; elle ne vit dans tout le reste que des entraînements. Une telle imputation ne pouvait en politique passer pour une injure, car elle rendait hommage à la bonne foi et n'accusait que la fragilité humaine.

Ce paragraphe de l'Adresse n'en suscita pas

moins des débats orageux. Le temps et l'adversité ont amorti ce souvenir, et je n'ai garde de l'envenimer, quand le besoin d'union et d'oubli est la nécessité vitale de l'avenir. Comment reprocher sévèrement des erreurs à ceux qui en furent si douloureusement victimes, et qui, en luttant depuis, au milieu du péril, pour la cause sacrée de l'ordre et des lois, les ont noblement reconnues et courageusement expiées? La discussion serait d'ailleurs aussi stérile qu'irritante. Quel raisonnement pourrait valoir la lumière sinistre des évènements? La guerre n'a-t-elle pas éclaté au grand jour? Et les passions ennemies ne se sont-elles pas chargées avec assez d'éclat, d'éclairer et de punir les entraînements aveugles?

On ne peut le nier toutefois : si l'Adresse accuse à bon droit les illusions de l'Opposition, elle révèle aussi celles de la Majorité. Dans cette fatale crise nul ne fut exempt d'erreur.

La Majorité crut à la force des pouvoirs étroitement unis, à l'inviolabilité de la monarchie constitutionnelle. L'ordre légal avait remporté tant de victoires et paraissait tellement enraciné

dans les mœurs, il était si évidemment identifié à tous les intérêts, que nul ne pouvait prévoir sa défaite. La politique pouvait varier, la puissance de la loi devait rester immuable; on avait trop considéré le monde parlementaire, trop peu l'opinion du dehors; on n'avait pas compté avec les entraînements de ce temps et de ce pays. La Majorité se flattait de les comprimer par le frein légal, l'Opposition par l'ascendant de sa popularité. Tout le monde fut trompé; mais que de vraisemblances expliquent cette erreur, qui serait peut-être restée une vérité, sans ces hasards inouïs dont la sagesse de la Providence fait l'instrument des révolutions!

L'idée d'une telle catastrophe flottait encore dans les mystères de l'avenir, bien loin de tous les partis parlementaires absorbés par les ardentes discussions de l'Adresse. Elle apparut pourtant prophétique et menaçante à la tribune de la Pairie, dans un discours de M. de Montalembert, qui saisit l'Europe d'admiration et de crainte. Ce discours montrait la démagogie se ruant victorieuse du haut des Alpes sur l'Europe, pour la punir d'avoir livré la Suisse sans dé-

fense à ses fureurs radicales. L'orateur déploya, pour prédire la révolution, cette éloquente parole, qui s'est depuis immortalisée à la combattre. Ce n'est pas le seul service de ce genre que la révolution a rendu ; si elle n'a pu élever ni inspirer ses amis, elle a du moins excellé à grandir ses adversaires, et des noms déjà célèbres ont dû à leurs luttes contre elle, une impérissable gloire.

Ce discours et une magnifique allocution du président du conseil, représentant la France monarchique et libérale unie avec un pontife magnanime et sagement réformateur, par une alliance dont la durée eût tout sauvé, et dont la rupture révolutionnaire a entraîné tour à tour tant de deuil et de ruines : voilà quels furent les traits les plus marquants de cette longue et ardente discussion. Tout y fut agité : la politique étrangère, la réforme, les banquets. Nous n'en rappellerons pas les incidents nombreux et variés. Tant de drames palpitants accomplis depuis dans le monde, ont porté ailleurs les pressants intérêts du moment, et ce n'est qu'à grands traits qu'il est permis aujourd'hui de retracer le passé.

Qu'il suffise de dire qu'à l'éclat habituel de ces grandes luttes parlementaires, se mêlait une violence inaccoutumée d'attitude et de langage. A travers la parole des orateurs, on sentait les passions du dehors pénétrer audacieusement dans l'enceinte, et souffler déjà sur la France le terrible vent des révolutions.

L'Adresse fut enfin votée; on la reproduit ici tout entière.

Les discours même les plus éloquents sont l'œuvre personnelle des orateurs, ou le manifeste exclusif des partis. L'Adresse est la pensée réfléchie de la Chambre entière. Jamais cette pensée ne s'était manifestée plus complète et plus claire. On eût dit qu'en présence de tant de haines et de reproches conjurés contre sa puissance, elle avait senti le besoin de confondre d'un coup toutes les calomnies, en se montrant telle qu'elle était, et en élevant son langage à la hauteur de sa mission. Elle était loin de prévoir qu'elle rédigeait tout à la fois son testament de mort et l'oraison funèbre de la monarchie. — Mais elle n'eût pu faire mieux quand elle l'aurait prévu. De tels adieux laissent de longs regrets,

et je souhaite à la République d'acquitter tout ce que la dernière Chambre a légué de liberté et de prospérité à la France.

Voici textuellement l'Adresse, telle qu'elle est rapportée dans le *Moniteur* du 15 février 1848.

« Sire,

» Depuis notre dernière session une heureuse récolte a dissipé les craintes et soulagé les maux qui pesaient sur notre patrie. La France, par son courage, méritait cette faveur du Ciel. Jamais en de telles circonstances l'ordre public n'avait été si généralement maintenu ; les populations ont compris que la liberté des transactions était le plus sûr remède à leurs souffrances ; le zèle inépuisable de la charité privée a fécondé les sacrifices de la fortune publique.

» Notre commerce s'est garanti par sa prudence, sinon de pénibles atteintes, au moins des calamités qui ont frappé d'autres Etats. Nous nous félicitons avec

Votre Majesté de toucher au terme de ces épreuves, dont le souvenir nous restera comme une expérience rassurante et un salutaire avertissement.

» Notre concours vous est assuré pour mener à fin les grands travaux publics que nous avons entrepris. Il importe à la puissance et à la prospérité du pays, au développement de notre industrie et au progrès de notre agriculture, que cette grande œuvre s'accomplisse. Mais tout en continuant à lui consacrer de suffisantes ressources, nous veillerons avec une économie de plus en plus sévère, à maintenir dans nos budgets les prévisions sur lesquelles repose l'avenir de nos finances, et à rétablir enfin un équilibre complet et réel dans les recettes et les dépenses, première condition de la force et de la sécurité d'un Etat.

» Le projet de loi qui nous est proposé pour réduire le prix du sel et alléger la taxe des lettres, dans la mesure compatible avec la situation de nos finances, sera l'objet de notre sollicitude et de nos sérieuses méditations.

» Nous espérons que cette session sera remplie par d'utiles et importants travaux. Déjà des projets de loi sur l'instruction publique, sur le régime des prisons, sur nos tarifs de douane, sont soumis à nos délibérations; vous nous en annoncez d'autres sur les biens

communaux, sur le régime des hypothèques, sur les monts-de-piété, sur l'application des caisses d'épargne au soulagement des ouvriers dans leur vieillesse. Nous nous associons au vœu de Votre Majesté, en cherchant constamment à adoucir le sort de ceux dont le travail est l'unique ressource. Nous devons à la fois les prémunir contre les déceptions de dangereuses utopies, et leur procurer toutes les améliorations matérielles et morales qu'il est en notre pouvoir de réaliser.

» Les rapports de votre gouvernement avec les puissances étrangères vous donnent la confiance que la paix du monde est assurée. Comme vous, Sire, nous espérons que les progrès de la civilisation et de la liberté s'accompliront partout sans altérer ni l'ordre intérieur, ni l'indépendance, ni les bonnes relations des Etats. Nos sympathies et nos vœux suivent les souverains et les peuples chrétiens, qui marchent de concert dans cette voie nouvelle, avec une prévoyante sagesse dont l'auguste chef de la chrétienté leur a donné le touchant et magnanime exemple.

» La guerre civile a éclaté chez un peuple voisin et ami; votre gouvernement s'était entendu avec les gouvernements d'Angleterre, d'Autriche, de Prusse et de Russie pour lui offrir une médiation bienveillante. La Suisse reconnaîtra, nous l'espérons, que c'est par le

respect des droits de tous et par le maintien des bases fondamentales de la Confédération helvétique, qu'elle peut assurer son bonheur et conserver les conditions de sécurité que l'Europe a voulu lui garantir.

» Fidèle à la cause d'un peuple généreux, la France rappelle à l'Europe les droits de la nationalité polonaise si hautement stipulés par les traités.

» La Chambre espère que les mesures adoptées par votre gouvernement, d'accord avec le gouvernement de la Grande-Bretagne, rétabliront enfin nos relations commerciales sur les bords de la Plata.

» Nous recueillons en Algérie les fruits de notre persévérance, de l'infatigable dévouement de nos soldats et d'une guerre glorieusement conduite par un chef illustre. Le plus redoutable adversaire de notre puissance a fait sa soumission. Cet évènement qui promet à la France l'allégement prochain d'une partie de ses charges, prépare une ère nouvelle à nos établissements d'Afrique. Votre fils bien-aimé s'acquittera dignement, nous en avons la confiance, de sa grande et difficile mission. Sous la direction de votre gouvernement, il consolidera notre domination par une administration régulière et vigilante. C'est aux bienfaits de la paix à continuer la conquête de cette terre devenue française par la force de nos armes.

» Sire, en vous dévouant au service de votre patrie, avec ce courage que rien n'abat, pas même les coups qui vous atteignent dans vos affections les plus chères, en consacrant votre vie et celle de vos enfants au soin de nos intérêts, de notre dignité, vous affermissez chaque jour l'édifice que nous avons fondé avec vous; comptez sur notre appui pour vous aider à le défendre. Les agitations que soulèvent des passions ennemies ou des entraînements aveugles, tomberont devant la raison publique éclairée par nos libres discussions, par la manifestation de toutes les opinions légitimes. Dans une monarchie constitutionnelle, l'union des grands pouvoirs de l'Etat surmonte tous les obstables et permet de satisfaire à tous les intérêts moraux et matériels du pays. Par cette union nous maintiendrons l'ordre social et toutes ses conditions. Nous garantirons les libertés publiques et tous leurs développements. Notre Charte de 1830, par nous transmise aux générations qui nous suivent, comme un inviolable dépôt, leur assurera le plus précieux héritage qu'il soit donné aux nations de recueillir : l'alliance de l'ordre et de la liberté. »

Voici le texte de la réponse du Roi, tel qu'il est rapporté au *Moniteur* du même jour :

« Messieurs les Députés,

» C'est toujours avec la même satisfaction que je reçois chaque année l'assurance de ce loyal concours et de cet appui que vous n'avez cessé de me prêter. Depuis que le vœu national m'a appelé au trône, c'est par la confiance mutuelle et l'entière union de tous les pouvoirs de l'Etat, que nous voyons se consolider de plus en plus le grand édifice de nos institutions constitutionnelles. La France y trouve la garantie de son repos et de son avenir ; et moi, le bonheur d'avoir pu concourir à réaliser le plus cher de mes vœux, celui de la voir jouir en paix des libertés qu'elle a si glorieusement conquises et de tous les avantages que la Providence lui a départis.

» J'ai été bien touché des témoignages de sympathie dont la Chambre des députés m'a entouré, en apprenant le coup qui m'a frappé dans une de mes plus chè-

res affections ; je l'en remercie de tout mon cœur, ainsi que des sentiments qu'elle vient de m'exprimer dans l'Adresse que vous me présentez en son nom. »

Voilà l'Adresse toute entière. Nous n'en avons rien retranché, pas même les espérances que l'événement a si cruellement démenties. Qui pourrait, en la lisant, rester exempt de regrets ? Le cœur se serre en comparant ces sages et libérales pensées avec les ruines de la catastrophe qui les a brisées. Mais l'avenir n'est pas dans la main des hommes, et ce document ne restera pas moins comme un riche et véridique bilan de la monarchie constitutionnelle, éclairant d'une saisissante lumière et les laborieuses conquêtes du passé, et les patriotiques résolutions du Parlement pour l'avenir des peuples.

On ne peut se défendre d'un douloureux retour, quand, après les convulsions et les angoisses de ces trois années, on médite ce langage si calme et si élevé, empreint d'une noble confiance que tout semblait justifier.

Ce qui frappe surtout, c'est la fidélité inviolable de la Chambre à cette double et glorieuse devise

d'ordre et de liberté, qui avait fondé la monarchie parlementaire. On en retrouve partout l'empreinte au dehors comme au dedans, pour la législation comme pour la politique.

S'agit-il de l'ascendant extérieur de la France? La Chambre « espère que les progrès de la civilisation et de la liberté s'accompliront partout sans altérer ni l'ordre intérieur, ni l'indépendance, ni les bonnes relations des Etats. »

Et si, dans le mouvement libéral de la Péninsule, « ses sympathies et ses vœux suivent ces souverains et ces peuples italiens, qui marchent de concert dans cette voie nouvelle dont l'auguste chef de la chrétienté leur a donné le touchant et magnanime exemple, » elle proclame au même moment que « c'est par le respect des droits de tous et par le maintien des bases fondamentales de la confédération helvétique, que la Suisse peut assurer son bonheur et conserver les conditions de sécurité que l'Europe a voulu lui garantir. »

Elle favorise le mouvement libéral et régulier de l'Italie; elle condamne les violences radicales et révolutionnaires de la Suisse.

S'agit-il de ces classes laborieuses que la dé-

magogie dégrade et ruine, en les flattant par ses hypocrites caresses, et que les gouvernements paternels savent seuls aider et servir par leurs secours et leurs exemples?

Elle se hâte de dire « qu'elle s'associera aux vœux du Roi en cherchant constamment à adoucir le sort de ceux dont le travail est l'unique ressource. Elle doit à la fois les prémunir avec fermeté contre les déceptions de dangereuses utopies, et leur procurer toutes les améliorations morales et matérielles, qu'il est en notre pouvoir de réaliser. »

Et ce noble langage qui retrace si bien la mission bienfaisante et providentielle du pouvoir, ne s'évapore pas en de vaines paroles. L'effet suit de près la promesse, et la Chambre va travailler aux projets de loi sur le régime des hypothèques, et sur les biens communaux qui font le crédit et la ressource du travail des campagnes, et à ceux qui intéressent les Monts-de-Piété, triste et nécessaire refuge des misères des villes. Enfin, elle va consacrer l'application des caisses d'épargne au soulagement des ouvriers dans leur vieillesse.

Ainsi cette session tout entière va se consacrer aux questions vitales pour la pauvreté et le travail. La Chambre se dévoue sans partage à toutes les réformes pacifiques et fécondes.

S'agit-il enfin des institutions politiques de la France? L'Adresse rend « hommage à la puissance de la libre discussion, à la manifestation de toutes les opinions légitimes. » Elle rappelle que « dans une monarchie constitutionnelle, l'union des grands pouvoirs de l'Etat surmonte tous les obstacles et permet de satisfaire à tous les intérêts moraux et matériels du pays. » Elle fait appel « à cette union qui maintiendra l'ordre et toutes ses conditions, les libertés publiques et tous leurs développements et elle salue dans l'inviolabilité de la Charte de 1830 l'alliance de l'ordre et de la liberté. »

C'est ainsi que cette Assemblée tant méconnue se vengeait de ses calomniateurs, et voilà ce qu'on n'a pas rougi d'appeler la politique d'abaissement, d'immobilité et d'intimidation. Fallait-il donc que le monde fût éclairé par la sinistre lueur des révolutions pour transformer, aux yeux de tous, l'abaissement continu en ascendant

progressif, l'immobilité rétrograde en pacifique réforme, l'intimidation en générosité et en liberté politiques?

Nous venons de nommer l'ascendant progressif de la France au dehors. Ce mot, il y a trois ans, eût étonné comme un paradoxe; aujourd'hui le spectacle de nos tristes décadences en a fait une saisissante et populaire vérité. Mais pour mettre complètement en lumière cet ascendant extérieur et son caractère progressif, et pour faire juger dans son ensemble l'état de nos affaires du dehors, au moment de l'Adresse et de la révolution, il est indispensable de jeter un coup-d'œil général et rapide sur la politique étrangère de la France, pendant les trente années de paix qu'elle a si doucement passées à l'ombre de la monarchie constitutionnelle.

Dans un temps où l'opinion publique exerce sur la marche de chaque gouvernement une si puissante influence, la force extérieure de celui-ci dépend beaucoup de l'adhésion intérieure qu'il rencontre dans la nation qui lui a confié ses destinées. Les gouvernements contestés au dedans restent nécessairement faibles au dehors; et,

comme les gouvernements nouveaux ne détruisent jamais les anciens, sans froisser des sentiments et des intérêts qui leur gardent de longues et embarrassantes inimitiés, il s'ensuit qu'en général les révolutions abaissent l'influence extérieure des nations, et que les peuples sans cesse agités travaillent contre leur propre grandeur.

Il est donc vrai que les gouvernements nouveaux ont toujours un côté faible dans leur origine, et s'en ressentent longtemps. Nos deux dernières monarchies ont fait tour à tour l'épreuve de cette vérité si pleine d'enseignements. La Restauration était venue à la suite d'une invasion étrangère. La monarchie de 1830 était née de l'insurrection victorieuse. Sans doute elles n'avaient ni l'une ni l'autre provoqué de tels fléaux sur leur pays, et les deux grands partis monarchiques, dont l'union est le salut de la France, devraient bien s'épargner mutuellement d'injustes récriminations, qui ne profitent qu'à leurs ennemis communs.

L'Empire n'est pas plus tombé par les efforts de la famille exilée, que la Restauration par la conspiration de la branche cadette. L'un a suc-

combé devant le colosse européen dont son ambition avait déchaîné les colères ; l'autre, devant le géant populaire qu'elle avait imprudemment réveillé. Tous deux ne doivent s'en prendre qu'à leurs propres fautes, et leurs successeurs sont venus conjurer les périls d'une situation qu'ils n'avaient pas faite. La Restauration arrêta la France sur la pente de ses désastres et la sauva des hontes d'un partage, comme la monarchie de 1830 la retint sur la pente des révolutions et la préserva des débordements de l'anarchie.

Tel sera le jugement impartial de l'avenir ; mais ce n'est point ainsi que parlent les ressentiments des vaincus, le lendemain de la défaite. Ils éprouvent le besoin de haïr et de se venger ; les malheurs de situation les plus inévitables deviennent pour eux d'impardonnables griefs. Ils s'en prennent de leur chute aux gouvernements qui en profitent, et leur rendent longtemps l'héritage difficile et douloureux.

La Restauration apportait en dot à la nation, lasse d'agitations, de combats et de sacrifices, la stabilité de son principe traditionnel et les bienfaits ineffables d'une paix désirée. Après de lon-

gues vicissitudes de licence et de compression, elle faisait luire sur la France la première aurore de nos libertés constitutionnelles ; mais elle succédait violemment à l'Empire, qui n'avait pu s'écrouler que sous le poids de l'invasion ; et l'apparition des drapeaux étrangers qui entraient en même temps qu'elle sur le sol de la patrie, lui avait suscité de vives et nombreuses antipathies. Les partisans de l'Empire, et surtout l'armée, qui exerça toujours sur les populations naturellement militaires de notre pays une action sympathique et en quelque sorte fraternelle, s'obstinaient à accuser l'ancienne dynastie d'avoir conspiré contre la France et triomphé de ses défaites.

L'histoire seule appréciera à leur juste valeur ces récriminations ardentes, à mesure que l'éloignement du temps amènera le silence des passions et le calme de la vérité; mais nul ne peut nier que, fondée ou non, la prévention qui voyait dans la Restauration la complice d'une invasion dont nos malheurs l'avaient faite seulement contemporaine, n'ait exercé sur l'opinion une vive et persévérante influence.

Puis, lorsque les premiers temps furent passés,

et avec eux le prestige de tout ce qui est nouveau, les souvenirs de la Révolution commencèrent à inquiéter les esprits. Tous les intérêts de fortune et de puissance, créés dans les classes moyennes et dans les populations laborieuses, par les gouvernements divers qui avaient successivement régné sur notre patrie, manifestèrent de vives alarmes. On s'émut à l'idée que la royauté ressuscitée voudrait peut-être ressusciter à son tour l'édifice sur les ruines duquel s'était fondé l'ordre nouveau de la France. Sans doute, la malveillance propagea et exagéra ces craintes ; mais d'imprudents amis contribuèrent à les éveiller, et le premier cortége de la Restauration sembla plus d'une fois prêter de la vraisemblance à cette tendance dangereuse.

Les rancunes du parti impérialiste et les défiances du parti libéral ne tardèrent pas à former une coalition formidable ; cette coalition enfanta les Cent-Jours et foudroya le trône avec une rapidité qui tient du prodige, et à laquelle, la précipitation plus incroyable encore des révolutions de 1830 et de 1848, n'avait pas alors accoutumé les esprits.

Les Cent-Jours amenèrent une seconde invasion plus lourde cette fois et plus humiliante pour le pays ; des réactions suivirent, les haines s'envenimèrent. Comprimées plus d'une fois par de sanglantes répressions, elles couvèrent silencieusement leurs colères et leurs espérances ; et si elles parurent un instant désarmées devant la force croissante du gouvernement, la suite a bien prouvé que le volcan était refroidi et non éteint.

La Restauration fit beaucoup pour apaiser les passions et rassurer les intérêts ; mais les ressentiments et les inquiétudes opposaient une insurmontable résistance à ses plus généreuses mesures. Cette implacable hostilité des partis vaincus, et surtout la sourde mais persévérante désaffection des masses populaires, lui inspirèrent nécessairement de graves et légitimes appréhensions. Elle rendit bientôt défiance pour défiance, et se trouva naturellement conduite à chercher au dehors un point d'appui contre les hostilités du dedans.

L'occupation triennale du territoire, l'humiliation de nos frontières et l'énormité de la rançon imposée à la France, avaient profondément mé-

contenté le pays. Le traité de la Sainte Alliance, la compression violente et combinée de tous les mouvements libéraux des deux Péninsules, manifestèrent une tendance qui accrut encore l'irritation des partis.

Cette irritation menaçante devint à son tour une cause de faiblesse pour notre politique extérieure. L'Europe en posséda bien vite le secret, et se montra peu disposée à compter avec les prétentions d'un gouvernement dont elle savait les dangers. Sûre du besoin qu'on avait d'elle, elle croyait accorder assez en garantissant l'existence du trône, et faisait bon marché de la prépondérance de la nation. Cette situation de la France, qui semblait tenue jalousement en tutelle, pesa surtout sur les premières années de la Restauration. Celle-ci parut privée de politique et fatalement enlacée dans les volontés de la Sainte-Alliance. Ainsi, on perdait en sacrifices incessamment offerts à la solidarité du principe, tous les éléments de force qu'eussent exigés l'équilibre des territoires et la lutte des influences.

Cet état de choses ne tarda pas toutefois à se modifier profondément. La féconde activité du

génie de la nation répara bientôt toutes ses pertes, et la puissance que la France communique à tout ce qui la représente, finit par entraîner le gouvernement. Celui-ci fit d'ailleurs de son côté d'honorables efforts ; la dignité si habile de Louis XVIII, la loyauté chevaleresque de son successeur, le patriotisme éclairé de plusieurs ministres éminents relevèrent peu à peu le langage et l'attitude du pays. Cette couronne protégée d'abord de l'Europe prit place à son tour dans ses conseils, et osa regarder ses protecteurs en face. Il fallut compter avec ce pouvoir qu'on avait élevé, et la politique française sut profiter avec adresse, et quelquefois avec éclat, des divisions que la certitude désormais acquise de la sécurité commune, avait fait renaître au sein des cabinets.

L'expédition de Morée fut une grande page de la générosité et du courage de la nation. Tous les nobles cœurs palpitèrent de souvenirs et d'espérances, en saluant la magnanime initiative de la France ; et cette œuvre de la Restauration est restée si véritablement française, que nos révolutions elles-mêmes en ont fidèlement gardé le

glorieux patronage. Le canon de Navarin rappela les beaux jours si longtemps éclipsés de la marine française; on vit la question d'Orient défendue avec une intelligente fermeté, et les droits séculaires de la protection française sur les chrétientés de l'Asie demeurèrent énergiquement maintenus. On agita même avec la Russie des idées d'un remaniement européen qui pouvait rendre à la France les véritables limites de son ancienne puissance.

Ces pourparlers ressemblèrent sans doute bien plus à des hypothèses diplomatiques qu'à des traités internationaux; mais la discussion même de ces hypothèses révélait toute une situation ; et, dans la seule perspective de telles grandeurs, on entrevoyait un reflet de la monarchie de Louis XIV.

Enfin, la conquête d'Alger, vainement tentée par la toute-puissance de Charles-Quint, et accomplie avec cette rapidité foudroyante qui fait la gloire de nos armes, avait affranchi l'humanité, consolé la religion et vengé les longs affronts et les échecs multipliés de l'Europe.

La Restauration conquérait ainsi sa part de

nationalité, et répondait noblement à toutes les calomnies. On l'avait défiée d'oser une politique propre ; cette politique propre, elle la pratiquait depuis que le calme renaissant des esprits et le découragement des partis, qui ne survivent guère à la chute de leurs espérances, lui avaient donné assez de force intérieure pour pouvoir la répandre au dehors. D'ailleurs les expéditions d'Espagne et de Grèce lui avaient attaché l'armée par la solidarité de l'épée plus puissante sur les courageuses natures que la propagande de l'indiscipline et de l'envie. Cette union du soldat et du drapeau venait de se cimenter avec éclat aux rivages africains.

Ce fut à ce moment même que ce drapeau s'abîma dans une révolution. Le volcan qui bouillonnait sourdement depuis longtemps éclata tout-à-coup par un invincible explosion. Le gouvernement dont l'Europe saluait et enviait l'ascendant ressuscité, disparut par un coup de foudre inouï, et la France bouleversée par une immense tempête, dut recommencer la périlleuse épreuve d'un gouvernement nouveau.

Le gouvernement de 1830 avait aussi, dans sa

politique extérieure, subi cette loi fatale de décadence qui pèse sur les gouvernements nouceaux. Né d'une insurrection victorieuse, obligé de contenir à la fois les ressentiments des vaincus et les emportements des vainqueurs, appelé à lutter sans cesse contre la résistance des antiques traditions et contre les dangers de son propre principe, il devait surtout éveiller les alarmes de toutes les monarchies européennes.

L'immense popularité de ses couleurs et la généreuse modération de sa victoire, ne permirent pas de songer à l'étouffer dans son berceau; mais la coalition se reformait tacitement pour l'enceindre d'un cordon redoutable et menaçant. Ses efforts pour se dégager de cette étreinte ne furent ni sans succès ni sans gloire.

A son ombre, la révolution belge fit d'une avant-garde de l'Alliance du Nord, une sentinelle avancée de notre indépendance, et tourna contre l'Europe les précautions accumulées contre la France.

L'Espagne et le Portugal adoptèrent le principe libéral, et assirent, sur des trônes constitutionnels, des dynasties féminines, pleinement sympathiques à la branche cadette, sou-

tenues par les mêmes appuis, combattues par les mêmes adversaires et appelées par la solidarité des origines comme par la communauté des intérêts, à se lier étroitement aux nouvelles institutions de la France.

La Suisse démocratisa ses institutions sans détruire les garanties confessionnelles ni porter atteinte aux souverainetés cantonnales.

La prise d'Anvers, l'occupation d'Ancône, le forcement du Tage honorèrent le drapeau et le pavillon.

Mais de tels succès ne se maintiennent pas sans alliés. Le gouvernement nouveau ne pouvait en trouver dans les monarchies absolues, que son origine même armait contre lui d'une jalouse défiance. Il ne voulait point en chercher dans une propagande révolutionnaire qui lui eût valu au dehors la guerre avec le continent tout entier, et au dedans les tentatives et probablement les révolutions triomphales de l'anarchie. Résolu à demeurer fidèle à la glorieuse devise de l'ordre dans la liberté, il ne pouvait recourir qu'à des moyens dignes de tous deux pour pren-

dre loyalement sa légitime place parmi les gouvernements réguliers de l'Europe.

Ainsi, observant vis-à-vis des peuples, la réserve dans laquelle se tenaient vis-à-vis de lui tous les trônes du continent, il avait dû songer à se fortifier par la grande alliance insulaire. L'empressement de l'Angleterre à le reconnaître, la ressemblance des institutions, l'analogie même des révolutions de 1688 et de 1830, qui avaient déplacé les couronnes sans briser les constitutions ni les dynasties, et créé par des chartes révisées les légitimités collatérales, tout s'était réuni pour commander et cimenter l'alliance.

Cette alliance étonna par sa nouveauté et imposa par sa grandeur. A son ombre la paix a fleuri, et la liberté a grandi dans le monde; elle a concouru longtemps à la force du gouvernement de 1830. Il lui a dû beaucoup.

Il a dépendu de sa volonté de lui devoir encore plus, lorsque, en 1836, l'Angleterre lui offrit sa franche et énergique coopération, pour terminer par un coup décisif et combiné les angoisses de l'Espagne. L'affermissement du trône d'Isabelle importait surtout à la royauté de Juil-

let. L'entreprise était facile et attendue. La convention de Bergara a dénoué plus tard une situation bien plus compliquée. On donnait une énergie vitale à l'alliance, et une preuve significative de résolution à l'Europe. L'Europe s'en fût émue, et ne s'en fût point ébranlée. On craignit de la mécontenter et d'engager la France dans une aventure ; on s'effraya des souvenirs de cette guerre de 1808, où la France ne trouva tous les partis contre elle que parce qu'elle les trompait tous à son profit. On oublia les succès faciles de 1823, alors que la France exempte de l'esprit de conquête, prêtait son appui politique à l'un des grands partis de l'Espagne. On ne réfléchit pas que la situation se montrait évidemment bien meilleure, puisqu'au lieu de détruire comme alors un gouvernement organisé, appuyé par des assemblées électives et défendu par une armée, on prêtait au contraire au pouvoir régulier un secours demandé par lui-même au nom du pays, et désiré par ses propres soldats. L'idée, le mot même d'intervention excitèrent une insurmontable répugnance ; l'Angleterre fut refusée.

Personne ne respecte plus que moi les inten-

tions honorables de cette politique à laquelle d'ailleurs le parlement ne refusa pas son assentiment ; mais je ne l'ai jamais partagée, et je suis toujours resté fidèle aux convictions contraires ; je leur ai fait sans regret le sacrifice du pouvoir, et je n'ai jamais hésité à m'associer à l'honorable retraite du Président du cabinet du 22 février, qui sut donner alors un éclatant exemple de la pratique sincère du gouvernement représentatif. L'opinion de ce ministère n'est pas restée sans écho en Europe ; et de grands hommes d'état étrangers, accoutumés à louer la sagesse habituelle de notre politique extérieure, n'ont pas hésité à lui reprocher cette seule faute.

Elle n'entraîna pas cependant toutes les funestes conséquences qu'on pouvait craindre. L'Espagne, mise deux fois aux bords de l'abîme, sut échapper à d'imminents périls par l'appui de l'Angleterre ; plus tard elle parvint à se sauver elle-même avec la force du sentiment monarchique, et la populaire légitimité de la succession féminine, écrite dans toutes ses mœurs et associée à toutes ses gloires. Mais l'Europe eut le secret de nos hésitations, et lord Palmerston garda

celui de ses rancunes ; l'occasion de se venger ne pouvait manquer tôt ou tard.

L'Angleterre conservait le choix de ses alliances, et l'Europe continentale lui offrait sans cesse la sienne, avec un empressement persévérant de prévenances et de sacrifices. La France au contraire, systématiquement écartée par les cabinets monarchiques qui la respectaient sans l'adopter, se trouvait forcément ramenée vers l'Angleterre. Dans cette situation inégale, la nécessité de recourir toujours à la même force, devient une cause de faiblesse, et l'allié qui ne peut choisir, risque de subir les exigences de l'autre.

Il faut même le reconnaître : la puissance indestructible de la France et la prévoyante prudence de l'Angleterre, empêchèrent cette loi de se montrer aussi dure qu'on le pouvait craindre ; et dans le système de concessions mutuelles qui fait vivre toutes les alliances, la balance ne pencha point aussi souvent qu'on l'a dit du côté de l'Angleterre. Elle eut aussi sa part d'intérêts et de vanité froissés ; et l'Opposition britannique adressa souvent au cabinet de Saint-James, les

plaintes de condescendance que l'Opposition française jetait au cabinet des Tuileries.

Le temps a fait justice de ces déclamations mutuelles, et l'on ne croit pas plus aujourd'hui au sérieux des alarmes britanniques, qu'aux opprobres de l'indemnité-Pritchard. Chacun regarde maintenant en pitié ce misérable incident, où on faillit révolutionner le pays et mettre l'Europe en feu, parce que la France, après avoir suivant son droit, expulsé un consul brouillon, sans vouloir consentir aucune réparation d'honneur, racheta son emprisonnement illégal par une rançon d'argent, dont en pareil cas notre dignité nationale ne se fût pas tenue pour satisfaite.

Toutefois, on ne saurait nier que la politique de la France n'éprouvât, par les nécessités de l'alliance anglaise, une gêne considérable. Cette gêne se faisait sentir dans les ménagements de sa conduite à l'égard de l'Afrique, dans les négociations de Constantinople, et dans les incidents regrettables, bien que démesurément envenimés, des expéditions de l'Océanie.

Mais ce fut surtout le traité du 15 juillet 1840

qui blessa la dignité et abaissa la politique orientale de la France.

La conférence de Londres prépara dans l'ombre et révéla tout-à-coup au grand jour une quadruple alliance, qui parut moins dirigée contre l'Egypte que contre la France. Le pays ne voulut pas pousser ses griefs jusqu'aux extrémités de la guerre ; mais il frémit de se voir condamné à l'isolement et à l'inaction, en présence d'un allié dont il fallut laisser amoindrir la grandeur et dont on eut tant de peine à sauver l'existence. Ces souvenirs pesèrent douloureusement sur l'opinion ; et, malgré les concessions faites depuis aux susceptibilités parlementaires et aux préjugés nationaux par le coûteux abandon du droit de visite, on se croyait, avec autant de regret que d'inquiétude, fatalement lié, et en quelque sorte subordonné à l'alliance anglaise.

Le gouvernement comprenait l'instinct du pays ; il travailla efficacement à affranchir sa situation et à dégager ses alliances.

Une occasion éclatante s'offrit à lui d'oser une politique propre et vraiment nationale ; celle des mariages espagnols. Cette occasion fut saisie.

Forcé de subir un client de l'Angleterre sur le trône de Philippe II, ou de donner un de ses fils à la petite-fille de Philippe V, le Roi des Français n'hésita pas à arborer hautement la politique de Louis XIV, et à abaisser de nouveau les Pyrénées.

On a beaucoup écrit et discuté sur les mariages espagnols; on a pu diversement apprécier les phases et les procédés de la négociation. Il n'entre pas dans les bornes restreintes de cet Aperçu, de prouver que ces alliances, sans toucher en rien à la lettre et à l'esprit des traités d'Utrecht, établissaient entre les deux couronnes et les deux pays, les rapports de sympathie indépendante qui conviennent à leurs intérêts mutuels et à l'équilibre bien entendu de l'Europe. La Révolution de février s'est chargée d'ailleurs elle-même de la même démonstration. Elle a mis en lumière la grandeur indépendante de l'Espagne réduite à ses seules forces, et la République s'est félicitée d'hériter de cette précieuse alliance de la Monarchie.

Il suffit de constater que ces actes, conclus malgré l'opposition énergique de l'Angleterre, constituèrent un fait éclatant de la politique pro-

pre et indépendante de la France. Personne en Europe ne se méprit sur leur véritable portée ; le pays les accueillit avec une faveur générale ; plusieurs hommes éminents de l'Opposition y applaudirent. La systématique malveillance de la presse, à force d'attribuer à un égoïste calcul de famille, l'œuvre la plus caractéristique de la politique nationale, vint à bout de refroidir les adhésions de l'opinion publique ; mais elle ne put jamais lui faire prendre complètement le change, et dut se résigner à chercher ailleurs des points d'attaques plus redoutables.

Toutefois, ce fut surtout au dehors que l'effet fut immense. Le cabinet anglais n'épargna ni les protestations, ni les menaces. Habituée depuis plus d'un demi-siècle à dominer plus ou moins ouvertement les affaires de la Péninsule, accoutumée depuis quinze ans à la condescendance amicale de la France, la diplomatie britannique ressentit vivement un échec qui lui enlevait à la fois un patronage important et une précieuse influence.

Lord Palmerston qui se plaignait d'autant plus volontiers de la France, qu'elle avait plus à se

plaindre de lui, se crut joué et voulut se venger. Tous les efforts furent tentés, tous les moyens mis en œuvre par le ministre anglais pour entraîner l'Europe dans sa querelle. On s'efforça de raviver, à tout prix, contre la France la pensée menaçante du traité du 15 juillet 1840; on tenta de reformer contre elle la coalition des grandes guerres de la succession d'Espagne au commencement du 18e siècle, et de l'indépendance espagnole au début du 19e; tous les cabinets furent sollicités, priés, sommés tour-à-tour.

Mais toutes ces tentatives furent vaines; les grandes monarchies du Nord voulaient l'ordre et la paix. Le gouvernement de 1830 leur avait donné des gages de l'une et de l'autre; il avait comprimé l'anarchie socialiste, et repoussé la propagande révolutionnaire. La prudente sagesse du roi Louis-Philippe les rassurait plus que l'activité remuante et inquiète de lord Palmerston. — Elles trouvaient d'ailleurs dans la rupture de l'intimité de la France avec l'Angleterre, des éléments de force et d'indépendance pour leur propre puissance. L'équilibre européen est si intéressé à la grandeur de la France, que la

plupart des nations la voyaient avec satisfaction, reprendre de plus en plus la grande place qui lui appartient dans le monde. Le cabinet britannique ne recueillit de ces velléités de croisade contre notre pays, que des froideurs et des refus plus ou moins déguisés ; la Russie elle-même, si malveillante pour le gouvernement de 1830, montra pour la première fois, vis-à-vis de sa politique, une justice inaccoutumée.

Cette politique, en effet, prenait de toutes parts une autorité nouvelle. Elle venait de régler le sort de l'Espagne et se faisait écouter même en Portugal, près de cette cour immémorialement vassale des intérêts britanniques; elle dominait en Grèce, et avait repris en Egypte l'influence un moment compromise par les évènements de 1840. — Enfin, les évènements d'Italie lui donnaient une attitude aussi forte qu'éclatante.

Cette attitude paraissait d'autant plus puissante qu'elle prenait sa source dans la situation même de notre pays. L'alliance de l'ordre et de la liberté se montrait heureusement réalisée par la prospérité de la France. — Cette vérité des institutions libérales protégées par la stabilité

de la forme monarchique, avait semblé jusque-là le partage exclusif de l'Angleterre. C'était un privilége conquis par sa position insulaire, la force vivace de son aristocratie, la puissance de ses traditions nationales, acheté toutefois au prix de l'abrutissement des masses et de l'exploitation commerciale du monde. Chez nous, au contraire, le problème paraissait désormais résolu de la manière la plus noble et la plus digne par l'affermissement de la société française.

Un tel état de choses exerçait autour d'elle la plus pacifique et la plus féconde propagande. C'est par ses bienfaits et non par ses orages, que la liberté gagne le cœur des peuples et des rois; ils fuient avec une égale horreur, les excès sanguinaires et les impuissantes folies. Notre première République avait excité leur épouvante, la seconde a plus d'une fois soulevé leur dégoût. La monarchie de 1830 les avait éblouis par ses prospérités. Chacun portait envie à nos institutions; partout on voulait se rapprocher de nos lois; on cherchait des gouvernements à notre image.

L'Italie surtout semblait sortir de son sommeil;

un pontife pieux et éclairé donnait l'exemple du réveil. Sa voix détruisait des abus décriés, et enfantait de sages réformes. Le sceptre paternel du grand-duc de Toscane s'inclinait vers les peuples à l'exemple de la tiare. La maison de Savoie réalisait d'importantes améliorations, sans en compromettre le mérite par les rêves téméraires d'une funeste ambition. Elle préparait une Constitution; le roi de Naples avait promulgué la sienne; la charte française servait de types à toutes deux. L'Italie entrait de toutes parts dans cette voie nouvelle d'émancipation légale et de liberté monarchique.

La France encourageait de tous ses efforts la politique magnanime de Pie IX. Le signal venu de cette source auguste, et protégé par un si vénérable ascendant, devenait infaillible. On est injuste aujourd'hui pour ces temps d'espérance; on oublie que le lendemain de notre catastrophe, le nom seul de Pie IX a couvert la religion par un populaire prestige, et agenouillé la seconde révolution au pied de ces autels qu'avait brisés la première.

On a jugé sévèrement cette époque depuis que

le mouvement régénérateur s'est fait révolutionnaire ; les graves intérêts qui ont tant souffert lui ont reproché, avec plus d'amertume que de justice, toutes les calamités de l'Italie. Sans doute en brisant la monarchie représentative de la France, la Révolution de février a détruit pour le monde entier, la digue des révolutions comme le point d'appui de la liberté ; et la triste Italie, privée tout ensemble de défenseur et de contrepoids, s'est vue précipitée tour à tour dans les excès de la licence et les entraves de la compression.

Mais de telles folies n'étaient point à craindre, tant que la monarchie de 1830 restait debout. Le mouvement demeurait contenu dans ses limites régulières par la libre adhésion des princes, par le mutuel appui des trônes et des peuples ; il se montrait irréprochable, et, par là même, invincible.

Certaine, d'ailleurs, que le Cabinet français, en favorisant les concessions spontanées, se montrait ennemi des révolutions violentes, l'Autriche s'appliquait à le ménager ; elle prenait des précautions contre l'invasion armée de la Lom-

bardie, impossible à redouter, tant que l'influence restait dans des mains fidèles aux traités. Mais en même temps, elle évacuait Ferrare à la voix de la France. Elle campe aujourd'hui à Bologne et à Florence, et tout annonce qu'elle ne les quittera pas de longtemps.

La France remplissait ainsi la noble mission d'un arbitre modérateur, entre les tendances absolutistes de l'Autriche qui voulait paralyser les réformes, et les menées anarchiques du Cabinet anglais qui cherchait à précipiter les révolutions.

Ce Cabinet se vengeait sur l'Europe des répulsions qu'il y avait trouvées, quand il avait voulu l'entraîner dans ses rancunes contre la France. Partout ses agents entretenaient avec les révolutionnaires de tous les pays des affinités constantes dans leurs effets, quoique mystérieuses dans leurs moyens, et que les révélations de l'avenir devaient faire éclater au grand jour.

Au milieu de ces directions contraires qui toutes deux aboutissaient aux abîmes, la France montrait à tous le phare protecteur de la monarchie tempérée ; tandis que l'exemple de sa

prospérité éclairait la route, sa puissance se faisait voir toute prête à écarter les obstacles. Mais la force morale, aidée de la modération et du temps, suffit au triomphe de toutes les grandes causes. Aussi les souverains et les nations d'Italie s'empressaient d'écouter les conseils de la France et d'accepter son influence. Ils voyaient dans leur accord réciproque, garanti par une telle protection, les uns le maintien de leur indépendance, les autres l'avenir de leurs naissantes libertés. Cette attitude de l'Italie devenait celle de tous les Etats secondaires de l'Allemagne. Ceux-ci trouvaient aussi dans le bras de la France, la garantie de leur intégrité territoriale, de leur indépendance politique et de leurs institutions constitutionnelles.

Ainsi, la France, pratiquant une politique véritablement grande et désintéressée, représentait partout le progrès légal et la liberté pacifique. Assise entre les deux péninsules qu'elle animait de son esprit sans peser sur elles par ses exigences, offrant partout son appui aux peuples sages et aux rois prudents, elle s'affermissait par degrés dans une situation noble et sûre dont

elle n'a, comme il arrive toujours, connu toute la grandeur qu'après l'avoir perdue.

L'Europe, certaine de son sincère amour pour la paix, de son inviolable respect pour les traités, pouvait envier son influence; mais elle savait respecter sa dignité. Après de longues défiances, elle était arrivée à comprendre que le maintien de la monarchie constitutionelle de France était le véritable palladium de toutes les royautés. La révolution de février lui a prouvé qu'elle raisonnait juste; car, tandis que la chute de notre antique dynastie avait laissé toutes les autres couronnes paisibles et debout, le trône de juillet les a subitement ébranlées en s'écroulant, et presque ensevelies sous ses débris.

Cet accord intime des grandes monarchies absolues avec le gouvernement de 1830 pour la cause de l'ordre légal, se manifesta avec éclat dans la question suisse. Là, il s'agissait de faire respecter les traités européens, de maintenir les bases de la Confédération suisse, de protéger le droit légal des minorités contre la tyrannie usurpatrice des majorités. Paisible possesseur de toutes les libertés, le peuple helvétique n'avait

plus à se défendre que du torrent dévastateur du radicalisme. Celui-ci prit un inique prétexte pour anéantir, sous le nom de Sonderbund, tous les principes de liberté confessionnelle et de souveraineté cantonale, qui avaient fondé l'existence, conquis la gloire et affermi la sécurité de la Suisse. L'Europe s'en émut, mais trop tard ; l'Angleterre, dont on voulut ménager l'opposition cauteleuse, gagna du temps, et fit tomber le Continent dans le piége. Y eut-il faute ou malheur dans ce fatal et dernier ménagement pour les anciennes habitudes de l'alliance ? L'histoire le dira ; mais ce qu'elle ne pourra taire, c'est que par l'inertie de l'Europe le droit succomba devant la force. Cette oppression du faible, accompagnée d'excès révoltants, de spoliations froidement calculées et accomplies avec une persévérance inouïe, dut peser comme un remords sur la pensée des Cabinets. Le châtiment ne se fit pas attendre. Le radicalisme eut bien vite la conscience de sa force et de la faiblesse des trônes ; et le canon qui avait brisé les remparts de Fribourg, ne tarda pas à retentir avec d'épouvantables éclats à Paris, à Vienne, à Berlin.

Mais avant cette explosion fatale, l'Europe avait essayé de réparer la surprise qui lui avait été faite. L'Angleterre, qui en était l'auteur, resta bientôt isolée des négociations; mais telle était la confiance des Cabinets dans l'ascendant modérateur de la France, que Paris, ce foyer révolutionnaire tant maudit de l'Europe monarchique, devint le centre des conférences entre la France, la Russie, l'Autriche et la Prusse, pour traiter des affaires de la Suisse. Ainsi, la Grande-Bretagne voyait se refaire contre elle le traité à quatre qu'elle avait ourdi en 1840 au préjudice de la France, et se trouvait seule en dehors des délibérations de l'Europe.

Ce dernier traité manquait au tableau de la force politique de la France, et ce traité se dessinait au mois de février 1848. Ainsi, en février, la France, acceptée pour arbitre par l'Europe, protégeait, en face des grandes monarchies du Nord, la liberté de l'Italie, et s'unissait à elles pour rétablir, contre l'Angleterre, l'ordre et la paix de la Suisse.

La grandeur de cette situation, véritablement unique, frappait toute l'Europe, et n'avait point

échappé surtout à la jalouse sollicitude des deux gigantesques Empires, qui se disputent la domination de la terre et des mers. Tandis que le Parlement britannique retentissait de plaintes inquiètes contre cet ascendant pacifique, qu'on se plaisait à qualifier d'insatiable ambition de la France; tandis que, pour combattre cette loyale prépondérance, lord Palmerston ne craignait pas de faire appel à l'esprit de désordre dans le monde entier, M. de Nesselrode écrivait *le 24 février* à l'ambassadeur russe à Londres : que la France avait plus gagné par la paix qu'elle n'aurait pu faire par la guerre; que le patronage des idées constitutionnelles lui revenait de droit en Europe; qu'elle allait bientôt se voir entourée de tous côtés par un rempart d'Etats constitutionnels, organisés d'après le modèle français, existant dans son esprit, agissant sous son influence, et qu'on regretterait trop tard de n'avoir pas paralysé plus tôt les progrès de cette redoutable puissance (1).

(1) Voici la traduction de cette remarquable dépêche, telle

Ainsi, la France monarchique se voyait en même temps l'objet de la défiance inquiète de l'Angleterre et de la Russie; et ces deux colosses du monde ne croyaient pas que ce fût trop de

qu'elle est rapportée sous la rubrique de Turin, dans le *Journal des Débats* du 13 décembre 1849 :

« Quelle que puisse être la prédilection des hommes d'Etat d'Angleterre, pour cette forme de gouvernement qui se rapproche de celle de leur pays, nous avouons que nous ne pouvons pas comprendre quel intérêt politique ils peuvent avoir à propager sur le continent le système du gouvernement constitutionnel. Nous ne craignons pas de dire qu'ils agissent ainsi, sans le vouloir, dans le seul intérêt de la France, dont les idées démocratiques par la nature du sol sur lequel elles tombent, trouvent bien plus d'écho dans l'esprit des hommes, et bien plus d'affinité avec les habitudes de leur vie que n'en peuvent avoir les idées anglaises. C'est en favorisant l'introduction de ces institutions, et le triomphe de ces idées en Espagne et en Grèce, que l'Angleterre a déjà accru dans ces pays l'influence morale de la France..... La même chose arrivera en Italie. Présentement, grâce aux changements qui sont près d'y avoir lieu comme dans d'autres pays, *la France aura gagné par la paix plus que la guerre ne pourrait lui donner*. Elle se verra entourée de tous côtés par un rempart d'états constitutionnels organisés d'après le modèle français, existant dans son esprit, agissant sous son influence; et si plus tard, cette France, non plus celle de Louis-Philippe, mais celle qui y succèdera, quand le système de liberté restreinte adopté par ce Souverain, aura cessé de la contrôler, écoute les instincts de l'ambition qui tend à lui faire rompre ses digues, le gouvernement anglais regrettera, mais trop tard, d'avoir relâché les ressorts de la résistance, et paralysé la puissance de l'Autriche qui lui servait de contre-poids. »

mettre d'accord leurs antiques rivalités, et de combiner toutes leurs forces, pour faire contre-poids à la puissance civilisatrice et à la grandeur invinciblement expansive de la France.

Le ministre russe avait raison. La paix servait la cause de la liberté constitutionnelle, et les progrès de la liberté constitutionnelle grandissaient l'ascendant de la France. Qui sait jusqu'où serait allé cet élan magnifique imprimé par l'exemple entraînant de ses prospérités, et contenu par son inviolable respect des traités et des lois? Qui peut calculer le contre-coup exercé par l'émancipation régulière de l'Italie sur les populations déjà si émues du Rhin et du Danube, de l'Allemagne et de la Hongrie? Qui pourrait assigner les limites où se serait arrêté le mouvement qui travaillait alors si puissamment les cœurs et les intelligences de l'Europe orientale? Quelle force aurait pu le vaincre, si, à l'ombre d'un tel patronage, il eût conservé intact son caractère natif et tout-puissant d'aspirations morales, de manifestations régulières et d'indestructibles nationalités, au lieu de se laisser déborder par le torrent de la confusion démagogique et de la

violence révolutionnaire, dont le funeste contact a perdu les plus saintes causes?

Peut-être le monde, au lieu de détourner les yeux de ce lugubre tableau de folles théories et de sanglantes catastrophes, qui l'ont saisi d'épouvante et couvert de ruines, eût admiré le noble spectacle d'une vaste régénération morale et pacifique, généreusement accomplie par le consentement libre et éclairé des peuples et des rois!

Peut-être cette Pologne infortunée dont la monarchie n'a jamais abandonné le nom, lors même qu'elle n'a pu s'armer pour sa cause, n'aurait pu être seule exclue de la justice au jour de cette éclatante réparation! Peut-être, cette protestation de la France, toujours légitime quoique longtemps impuissante, se serait vérifiée à son tour par l'entraînement de l'opinion, de l'exemple et de la vérité, que les plus puissants ne peuvent dédaigner quand elles se donnent la main!

Après tout, l'empereur de Russie a montré assez de désintéressement et de grandeur dans la haute mission qu'il s'est donnée, de maintenir

le droit et l'ordre en Europe, pour qu'on ne risque pas de l'offenser en le croyant, digne d'accorder la reconnaissance d'une erreur et le redressement d'un tort, aux lois éternelles de la justice et à la paix du monde. En tous cas, ces questions ne se poseront plus de longtemps; la révolution a délivré nos rivaux du souci de notre grandeur, et les espérances les mieux autorisées de la monarchie ne sont même plus des rêves pour la République.

Au moment où une politique loyale et persévérante élevait le pays à de telles perspectives, la révolution s'apprêtait à la détrôner en la calomniant. Grâce à elle, cette politique enviée et respectée de l'étranger se vit méconnue d'une grande partie du pays. On n'entendit parler que d'abaissement de la France, alors que toutes les barrières tombaient enfin devant sa sagesse éprouvée. Malgré les étranges annales des aberrations humaines, l'histoire aura peine à croire que le gouvernement de 1830 se vit accusé de servilisme, à l'instant même où son arbitrage était accepté de toute l'Europe; et qu'il a fallu toute la profondeur de l'abîme où la révolution de février

a jeté la France, pour lui faire comprendre de quelle hauteur elle était tombée.

Il nous resterait à dire comment la République à son tour, a fait payer à la France le tribut de faiblesse politique qui s'attache aux gouvernements nouveaux. Nous aurions à dérouler cette longue et rapide chaîne de misérables complots, d'aventureuses folies et d'éclatantes reculades. Il faudrait raconter l'impuissance de la République en présence des plus grands évènements qui aient agité le monde, son impassibilité devant les Russes en Hongrie et les Autrichiens en Piémont, l'unité de l'Allemagne tour à tour patronée, délaissée et subie, l'Italie poussée à l'anarchie et livrée ensuite au despotisme, le démenti donné à nos principes, la rançon imposée à nos alliés, les plus vieux droits, les plus légitimes libertés compromis par son nom seul, et périssant abandonnés par elle et anéantis par la seule solidarité de ses principes. Il faudrait peindre ce triste tableau d'humiliation et d'impuissance, éclairé seulement par la brillante auréole de cette expédition romaine, où la République eut

le courage de servir la religion et la France, en se désavouant elle-même.

Mais je ne me sens nul goût aux sombres couleurs d'un tel tableau; l'horizon d'ailleurs est encore bien rapproché et ma plume pourrait sembler suspecte. Hâtons-nous de remonter vers le passé; et si la justice qui lui est rendue, ressemble malheureusement à une accusation du présent, qu'elle serve du moins de leçon à l'avenir! Que tous les peuples, que surtout notre fière et mobile nation, apprennent une fois de plus ce que les révolutions coûtent à leur dignité et à leur grandeur!

Elles ne coûtent pas moins à leur prospérité et à leur liberté; et le spectacle de la situation intérieure de la France, tel qu'il est révélé par l'Adresse, n'est pas moins fécond en enseignements que celui de sa politique extérieure.

La France venait de traverser une disette redoutable. Elle avait noblement lutté contre le fléau. On avait vu partout une touchante émulation de résignation et de charité. L'Etat et les citoyens avaient rivalisé de zèle; la bienfaisance et le travail avaient adouci l'épreuve; la raison

publique l'avait surmontée, et le pouvoir, encore nouveau et toujours menacé par les partis, en était sorti vainqueur.

La crise des subsistances avait, comme il arrive toujours, réagi sur le commerce du monde entier; mais le contre-coup s'était fait sentir chez nous bien moins fortement que dans tous les autres pays. Les énormes catastrophes qui avaient bouleversé les principales places de l'Europe avaient du moins été épargnées à la France. Le temps d'arrêt avait cessé, et malgré les vagues inquiétudes de l'agitation réformiste qui retenait encore son essor, le progrès ascendant qui avait en dix-sept ans, porté de treize cents millions à deux milliards six cents millions, le mouvement annuel de notre commerce extérieur, reprenait sa marche féconde. Qui sait où elle se serait arrêtée en présence de la sécurité renaissante et de l'expansion toujours croissante de l'industrie? Qui peut dire tout l'élan imprimé par la réaction salutaire des besoins un instant comprimés, et faisant tout-à-coup un appel réparateur à toutes les forces vivifiantes de la production nationale ?

Le choc d'une Révolution a brisé cet élan protecteur; la production s'est arrêtée comme frappée par la foudre; l'activité du présent a manqué aux bras, la sécurité de l'avenir aux intelligences. De toutes parts ont surgi les suspensions et les chômages, partout les faillites ont répondu aux faillites, le mouvement du commerce extérieur est tombé de six cents millions dans la première année de la République. C'est là le don de joyeux avènement qu'elle a fait à la France.

Il est juste de reconnaître que la seconde année a paru moins dommageable au pays. Ni l'industrie ni le crédit n'ont sans doute osé ressusciter ces vastes entreprises, dont les spéculations lointaines de temps et de lieux ne peuvent éclore et se développer que dans la paisible sphère d'une durable confiance; mais les besoins du présent se sont fait jour, et le travail manufacturier a reparu. Toutefois, il ne faudrait pas faire trop d'honneur à la République de ce commencement de retour, car il s'est manifesté seulement depuis que les hommes et les traditions de la Monarchie ont repris quelque empire. Il ne faudrait pas surtout oublier que cette activité nouvelle s'est fait prin-

cipalement sentir dans les pays protégés par l'état de siége. Les populations se sont habituées à invoquer comme un bienfait le pouvoir de la force militaire, seul appui qui reste après la destruction totale du frein moral des lois. Qui eût dit qu'on ferait une révolution au nom de la liberté du pays, pour lui rendre ensuite, au prix de l'état de siége, quelques traces des prospérités de la Monarchie ?

La disette, loin de ralentir l'activité des travaux publics, lui avait au contraire imprimé une énergie nouvelle. Dans les temps ordinaires, l'Etat encourage le travail par ses lois, sa politique et ses exemples; mais il se doit garder de l'exagérer par son action matérielle et directe, sous peine de fausser toutes les situations, et de déplacer violemment toutes les conditions de productions et de salaires. Mais dans les jours de détresse, le travail donné par l'Etat est le plus noble et le plus fécond soulagement de la misère. Ni la nation, ni les départements, ni les communes, n'avaient manqué à cet impérieux devoir. Partout des ateliers vraiment nationaux s'étaient ouverts à la pauvreté laborieuse, pour alléger

les souffrances présentes et préparer les voies de la prospérité future.

Toutefois, si les bras ne s'étaient pas ralentis, le trésor s'était obéré par de nouveaux sacrifices.

Le crédit des grandes compagnies de travaux publics avait notablement souffert, et les entreprises de chemin de fer se ressentaient nécessairement de ce double embarras.

Cette association des compagnies aux travaux de l'Etat a fourni un des textes les plus fertiles de reproches contre la politique parlementaire. On a accusé l'Etat d'avoir déserté sa mission, hésité entre les systèmes, éparpillé les ressources, exagéré la part des compagnies dans les travaux et dans les produits.

Quand on y réfléchit sérieusement, on reconnaît que ces imputations ne tiennent un compte suffisant, ni des temps, ni des faits, ni des situations. Les grandes entreprises de travaux publics, comme toutes les hautes questions nationales, suscitent à l'origine des systèmes exclusifs, et mettent en présence des principes absolus. Pour la confection même des chemins de fer, les uns voulaient d'abord une ligne unique, les

autres toutes les lignes à la fois. Pour la direction des entreprises, les uns demandaient l'Etat seul, les autres donnaient tout aux compagnies. Pour le règlement des conditions, les uns craignaient toujours de ruiner celles-ci, les autres de les enrichir.

La lutte de ces principes contradictoires longtemps soutenus, abandonnés, repris et vaincus tour à tour, avait donné lieu d'abord aux débats et aux incertitudes qui sont de l'essence des pays de discussion et de liberté. La France, ordinairement si impatiente, s'était laissé devancer. Contre son habitude, elle avait laissé à d'autres l'honneur et les hasards des essais; elle avait fait moins vite que d'autres peuples; peut-être avait-elle profité de leur expérience.

Enfin le conflit des systèmes absolus avait, comme il arrive toujours dans les gouvernements pratiques et surtout dans les monarchies représentatives, abouti à une transaction.

Exécuter en même temps toutes les lignes était matériellement impraticable; concentrer exclusivement toutes les forces dans une seule, en condamnant tous les autres départements à une

longue attente sans compensation, parut moralement impossible.

On décida de donner la préférance à la puissante artère, qui, reliant la Manche à la Méditerrannée, doit former du nord au midi le grand courant du commerce et des affaires du monde.

Mais on ne voulut point exclure absolument les autres lignes; celle-là devait seule être entreprise en entier. Les autres contrées devaient être indemnisées, non par des tronçons épars et stériles, mais par des troncs féconds, partant de Paris pour relier à lui les départements limitrophes, et rapprocher du foyer commun les départements les plus éloignés. Ces troncs devaient se suffire à eux-mêmes par leur propre richesse, et préparer la prolongation ultérieure, pour le jour où la ligne principale serait enfin achevée.

Ce système a réussi en grande partie. Un rayonnement de cinquante lieues dans presque tous les sens, a rapproché de toutes parts les départements de la capitale par une prompte et fructueuse exploitation; des querelles de tracés et de systèmes ont ajourné malheureusement de deux ans les concessions de la ligne principale,

et laissé arriver sur elle les jours d'embarras et de découragement. Ainsi la pensée primitive de la prévoyance nationale s'est vue paralysée dans son développement. Les extrémités nord et sud de la ligne principale se trouvaient pourtant terminées avant la révolution de février, et l'achèvement de la portion centrale se pouvait entrevoir dans un avenir prochain.

La transaction qui s'était accomplie dans le choix des lignes, s'était aussi réalisée dans la répartition entre l'Etat et les compagnies. Le gouvernement avait fait leur part et s'était réservé la sienne. Il s'était efforcé de maintenir dans les conditions stipulées, l'équilibre entre le trésor et les entrepreneurs. La Chambre toutefois jugea que la balance penchait trop en leur faveur, et aggrava leurs charges. On l'en a blâmée, et pourtant elle se garda bien d'aller jusqu'à la rigueur réclamée par les chimériques illusions de l'Opposition, qui leur présageait une si merveilleuse fortune. Sa juste défiance contre la fièvre délirante des spéculateurs, a poussé trop loin peut-être sa sévérité contre les associations privées; mais elle voulait par-dessus tout manifester son impartialité vis-

à-vis des intérêts personnels qui se mêlaient à son œuvre, et dont on s'efforçait de faire remonter jusqu'à elle la compromettante solidarité. Elle céda à ces inquiétudes de susceptibilité délicate, dont l'exagération même est la faiblesse des ames élevées.

Personne, en tous cas, ne peut l'accuser d'avoir penché vers une molle condescendance. Même avant la révolution, les embarras des compagnies protestaient assez haut contre les reproches d'indulgence parlementaire ; et la catastrophe de février a depuis rendu leur condition intolérable, et brisé leurs traités devant des nécessités unanimement acceptées par la conscience publique.

Toutefois, ces nécessités n'ont parlé avec empire que depuis la République. La Chambre tenait à maintenir intacte l'inviolabilité des contrats, et tout porte à croire qu'elle y aurait réussi. Sans doute le crédit des entreprises avait suivi la pente des réactions si rapide dans notre pays, et passé des témérités de la confiance aux impuissances de l'abattement ; mais le temps des entraînements était passé, celui des découragements al-

lait finir. Déjà le courant remontait des excès opposés vers un milieu tutélaire d'activité mesurée et de prudence féconde. On eût ainsi sauvegardé tout ensemble le trésor public et le crédit privé. L'Etat n'eût conservé des crises heureusement franchies, que le souvenir d'une expérience rassurante et d'un salutaire avertissement.

On avait le droit de contempler le passé avec orgueil. Jamais, en moins d'années, un gouvernement n'avait embrassé un ensemble de travaux si importants et si variés. Ces travaux s'étendaient à tout, aux monuments du passé comme aux besoins du présent, à la décoration des villes comme à la vivification des campagnes.

La monarchie constitutionnelle de 1830 avait, dans cette importante partie de sa politique, réalisé fidèlement cette pensée de distribution impartiale du progrès et de sincère transaction qui formera dans l'avenir le caractère distinctif de son principe et de sa mission. Elle avait fait la part de tous les temps et de tous les lieux. Elle avait entrepris beaucoup, mais elle avait encore plus achevé. Héritière fidèle et généreuse de tous les gouverne-

ments qui avaient servi la France sous des drapeaux divers, elle avait tenu à devoir de compléter et d'assurer au pays tous leurs bienfaits, comme dans le musée de Versailles, elle avait tenu à honneur de lui étaler toutes leurs gloires.

Elle avait sagement réparti les efforts de l'activité nationale entre toutes les parties du territoire. Chacun avait sa part proportionnée à sa situation et à ses besoins; il ne s'agissait point, sans doute, d'obéir par un stérile éparpillement de forces à la pression de mesquines jalousies; il fallait observer les règles sacrées de la justice distributive; il fallait établir, par l'ascendant légitime des influences départementales, un contre-poids salutaire à la puissance absorbante de la centralisation. La Chambre maintenait ainsi l'égalité des droits et des sacrifices par la suprême équité de sa tutelle, sans porter atteinte à ce merveilleux faisceau de l'unité nationale, la plus invincible et la plus enviée de toutes les forces de la France.

Deux mille kilomètres de chemins de fer terminés ou près de l'être; deux mille kilomètres de routes nouvelles; la navigation des fleuves

rétablie et quelquefois créée ; de grands canaux creusés; des ports ouverts ou reconstruits ; des phares élevés ; les monuments des arts conservés ou agrandis ; la viabilité communale créée par la loi vicinale de 1836, et renouvelant la face agricole de la France ; et en même temps Paris et Lyon fortifiés contre l'invasion ; les travaux de défense, s'unissant partout aux travaux de communication et de fécondation du Royaume : voilà les gages d'activité et de sollicitude donnés par la monarchie constitutionnelle à la prospérité de la France. Je ne crois pas que la postérité en trouve nulle part de plus solides et de plus éclatants.

Cette activité précieuse allait continuer ses bienfaits. La Chambre voulait la modérer sans la ralentir ; les nécessités de la situation lui imposaient la loi de ne pas abuser des forces du crédit. Elle entendait rétablir à tout prix l'équilibre rompu par tant de crises imprévues ; mais elle pouvait suffire à tout, en usant des larges ressources que présentait encore la situation financière de la France.

Quelle était véritablement alors la situation du pays?

Cette question préoccupait les esprits graves et passionnait les mécontents. Elle formait un des principaux griefs élevés contre le gouvernement de 1830. Elle a donné lieu depuis aux plus vives controverses. Deux anciens ministres des finances, MM. Laplagne et Dumon, l'ont traitée avec autant de talent que d'autorité. Le rédacteur de la dernière Adresse, M. Vitet, a, dans un remarquable écrit, répandu aussi sur ce sujet de vives lumières. La situation se trouve donc éclairée, tout ensemble, au nom du Gouvernement et au nom de la Chambre. Leurs communs adversaires ne se sont pas tenus pour battus ; on ne renonce pas volontiers à un texte si ancien et si riche de populaires attaques. Un tel champ de discussion est d'ailleurs si vaste et si commode ; les complications des calculs y rendent le dernier mot si difficile ; et chacun peut si aisément s'attribuer jusqu'au bout les honneurs de la victoire!

Cependant, malgré la vague diversité des points de vue et la proverbiale élasticité des chiffres, l'évidence des faits a saisi et fixé la conscience pu-

blique. On ne parle guère plus aujourd'hui de la confiscation des caisses d'épargne et de la banqueroute imminente de la monarchie, que des dilapidations de l'avarice royale, et de ses trésors accumulés aux États-Unis. La liste civile vient d'être noblement défendue par celui qui l'avait si loyalement servie. Le fidèle dispensateur de tant de bienfaits a su trouver d'éclatantes vérités et de touchantes paroles, pour venger dignement une grande mémoire. Tous ces grossiers appâts, jetés par la calomnie des habiles à la crédulité des masses, sont tombés devant l'indignation publique ; mais il a fallu la douloureuse et infaillible épreuve du temps et des révolutions, pour réhabiliter à la face du monde, la générosité du monarque et l'administration financière de la monarchie.

Les peuples le savent maintenant. Ce prince indignement outragé a endetté de plus de trente millions son patrimoine au profit du pays. L'Etat jouit en paix des œuvres de sa munificence, et la royauté exilée les paie sans murmures. Ils l'ont appris aussi à la sinistre lumière des évènements : c'est la République qui a osé toucher à l'épargne

des pauvres si paternellement protégée par les pouvoirs parlementaires. Elle seule a menacé la France de la plus honteuse banqueroute, en dissipant dans l'immorale folie des ateliers nationaux, les deux cents millions de prévoyance qu'elle a trouvés dans les caisses de la monarchie.

Toutefois, si les finances du gouvernement de 1830 n'ont jamais été sérieusement compromises, il faudrait une puérile obstination pour dissimuler les difficultés qui ont plus d'une fois pesé sur elles. Nous ne chercherons point à les taire. Pour être défendu, le passé n'a pas besoin des systématiques illusions d'un aveugle optimisme ; la vérité lui suffit.

La politique financière de la monarchie de Juillet a subi des crises considérables.

La première est née de son origine ; les mouvements révolutionnaires même les plus provoqués et les mieux contenus, ne se régularisent jamais sans sacrifices. En finances comme en diplomatie, le gouvernement nouveau a payé le tribut inévitable à la défiance du dedans et du dehors. Il a fallu subir la dépréciation de la richesse publique, soutenir le commerce, armer et for-

tifier le pays. Toutefois, une politique loyale et sage a promptement ramené la confiance. La prospérité a repris son cours ascendant; et, avant 1835, la monarchie de Juillet avait liquidé son avènement et fermé le grand livre.

La seconde crise qu'ait subie le gouvernement de 1830, est due au traité du 18 juillet 1840. Celle-là aussi ne fut pas étrangère aux souvenirs de son origine. Les vues de la France étaient justes et désintéressées ; mais on se fia trop au calme apparent de l'Europe. Les malveillances continentales qu'on croyait éteintes, saisirent pour se rallier l'occasion que leur offrait la grande alliance insulaire. La politique de défiance réunit contre nous les puissances que la politique d'intérêt aurait dû séparer. Le gouvernement se prépara au conflit et dut finir par l'éviter; le pays même ne le voulait pas. Mais sa susceptibilité ne resta pas moins profondément froissée, et ses finances durent subir les longues et dispendieuses charges de la paix armée.

Ces deux crises ont coûté un milliard à la France.

Au moment où sa sagesse et sa prospérité en

effaçaient les traces, la disette de 1846 en a fait surgir une troisième, commune cette fois à toute l'Europe. Les inquiétudes ont recommencé, et il a fallu renouveler les sacrifices.

De telles crises sont des malheurs de situation qu'on déplore sans les accuser. Mais le mal ne s'est-il jamais aggravé par les fautes qui ont pu se mêler à la direction généralement habile des finances publiques?

On a beaucoup reproché au gouvernement et aux Chambres l'exagération précipitée et simultanée des travaux publics. Ce reproche peut trouver une excuse dans la fécondité anticipée des résultats qui rendraient immédiatement au trésor une partie de ses avances; mais il est plus difficile de justifier complètement le gouvernement de 1830, d'avoir repoussé le secours tant de fois offert de la conversion des rentes sur l'Etat.

Cette mesure réalisait une économie présente; c'était le moindre de ses avantages, quoiqu'on l'ait trop rabaissé. Elle préparait des économies futures, en posant un principe d'éternelle équité. Elle fortifiait le crédit par un exemple de force et de justice que toutes les nations de l'Europe

ont donné chez elles, et se sont étonnées de ne pas retrouver en France. Elle satisfaisait l'opinion départementale et consacrait la prérogative légitime du pouvoir parlementaire, par une victoire financière bien moins périlleuse qu'une victoire politique.

D'ailleurs la conversion de la rente cinq pour cent en fonds au-dessous du pair, permettait de rendre à l'amortissement son action efficace sur l'extinction véritable de la dette. Les rentes rachetées eussent été franchement déclarées disponibles entre les mains de l'Etat; l'amortissement, devenu à la fois plus réel et plus restreint, reprenait sa destination primitive et ramenait promptement la dette perpétuelle à de sages proportions. La fiction habile, mais compliquée, de la consolidation faisait place à la vérité. Les réserves longtemps accumulées et sans cesse croissantes, eussent été directement affectées aux grands travaux publics extraordinaires; elles eussent fourni à leur développement modéré d'importantes ressources. L'accroissement progressif des recettes eût fait le reste, et permis avec le temps

d'entrer dans la voie de l'allégement graduel de l'impôt.

On a dit même que la conversion, réalisée avant l'ouverture des grands travaux publics, eût facilité leur développement, tandis que la trop grande extension des travaux publics entrepris avant la conversion, a entravé celle-ci et embarrassé les évolutions financières de l'Etat. Les partisans de la conversion peuvent avoir grossi les avantages, exagéré les hypothèses; mais il reste certain, du moins, qu'on a négligé de réaliser une économie utile et de consacrer un principe salutaire.

La Chambre des députés comprenait toute la portée de cette mesure. Elle l'a votée quatre fois; l'opposition des autres pouvoirs a paralysé ses résolutions. Conservateurs par leur nature, ils ont craint de remuer le pays par des secousses, de blesser des intérêts respectables par d'extrêmes sévérités, surtout de dépopulariser le gouvernement dans la capitale. Les souvenirs de 1825 ont agi puissamment sur eux; ils ne se sont pas rendu suffisamment compte de la différence des temps et des intérêts. Mais les gouvernements représentatifs vivent de la condes-

cendance mutuelle des pouvoirs, et la Chambre élective a craint de fausser l'esprit de la constitution, en forçant violemment les résistances. Elle attendait ce succès du temps et de l'opinion; mais l'opportunité a des ailes; les nécessités de l'ajournement sont venues, et une occasion favorable a échappé aux finances et à la politique du pays.

Malgré cette faute, et malgré ces crises, les résultats généraux justifient avec évidence la politique financière du gouvernement de 1830. On lui impute sans cesse le crime du budget de 1400 millions. On aime à faire retentir aux oreilles des masses tout l'effroi de ce chiffre tristement sonore, largement dépassé depuis par les nécessités de la République.

Les esprits sensés ont dès longtemps creusé ces accusations sans cesse renouvelées, et en ont démontré le vide. Le budget a été mille fois décomposé et rendu à la réalité des faits. On a fait ressortir les artifices de la comptabilité qui comprennent les dépenses communales et départementales dans le budget de l'Etat, ajoutent aux dépenses les frais de perception de l'impôt, les

primes et les remboursements au lieu de les déduire des recettes, et gonflent ainsi les apparences des paiements, sans grossir la réalité des charges; on a distingué les dépenses qui subviennent au service du présent, et les 115 millions d'amortissement qui profitent à l'avenir du pays, soit en allégeant sa dette, soit en préparant sa prospérité.

Nous ne recommencerons pas ces calculs si bien mis en lumière par des financiers habiles. Nous ne voulons pas aligner ou grouper des chiffres. On sait que cet arsenal a des armes pour tout le monde, et les esprits d'élite peuvent seuls en discerner la valeur. Il suffit de rappeler quelques principes incontestés, quelques faits palpables, que le bon sens public puisse saisir avec évidence. Ces principes, les voici.

L'État, trésorier commun de tous les citoyens, doit administrer la fortune publique avec la prudence et le discernement qui conservent les fortunes privées.

Il ne peut faire avec l'argent de tous que les dépenses demandées par le bien moral et matériel de tous, et il doit les restreindre dans le cercle

des sacrifices qui peuvent être raisonnablement imposés à tous. La satisfaction de l'utilité publique, voilà le but ; le maintien de l'aisance particulière, voilà la limite.

Un gouvernement a fidèlement rempli sa mission financière, l'une des plus importantes charges de sa tutelle politique, quand il a maintenu la paix et la prospérité du pays, sans fatiguer le présent par l'aggravation des impôts, sans compromettre l'avenir par des emprunts qui excèdent ses ressources, et finissent un jour par se résoudre eux-mêmes en impôts ou en banqueroute.

Rapprochons maintenant les faits des principes :

Le gouvernement de 1830 a-t-il aggravé les impôts ou abusé des emprunts? A-t-il perdu la richesse publique en dépenses stériles, ou fait tourner les sacrifices des citoyens à la prospérité publique?

Laissons répondre l'éloquence des faits :

Le gouvernement de 1830 n'a établi ou aggravé aucun impôt. Les départements et les communes ont pu s'imposer ou emprunter pour leurs

églises, leurs chemins, leurs écoles. Ils ont pris librement leur part du mouvement général d'activité et d'amélioration, qui animait toute la France. Mais ces centimes locaux n'ont pas fourni dix millions au trésor, et le trésor a abandonné en échange trente millions sur l'impôt des boissons, vingt millions pour la suppression de la loterie et des jeux. Compte fait, quarante millions d'allégement ont été accordés.

Malgré cette réduction, les recettes se sont élevées; le seul progrès de l'aisance publique a accru les libres consommations des citoyens, et par suite les revenus de l'Etat. Le produit des impôts indirects s'est élevé de plus de 300 millions en seize ans. Et cet accroissement dans les recettes a coïncidé avec un abaissement dans les tarifs, toute compensation faite entre les diminutions et de rares augmentations! De tels résultats sont des signes de prospérité et non de décadence. Le pays peut s'en applaudir, le gouvernement doit en être fier.

En même temps, tous les services ont été agrandis; les cultes, l'instruction publique, la guerre, la justice, tout a été amélioré, depuis

le pain du soldat jusqu'à la retraite des généraux, depuis la succursale de village jusqu'aux monuments de notre histoire.

La magistrature a reçu enfin une dotation convenable depuis longtemps appelée par l'équité publique. On a satisfait à l'esprit de sincère égalité qui doit permettre à tous les mérites l'accès du sanctuaire. Le trésor a racheté par une augmentation des traitements la suppression des vacations des juges de paix, et fondé ainsi, au profit de nos populations laborieuses, la véritable gratuité de cette institution tutélaire. On a élevé des chaires comme on a secouru des hospices; tous les besoins intellectuels et moraux de la société ont été largement servis dans ce qu'ils ont de plus touchant et de plus élevé.

La Restauration nous léguait la terre d'Afrique, legs glorieux pour le passé, fécond pour l'avenir, mais lourd pour le présent. Elle avait pris Alger. Le gouvernement de 1830 a conquis l'Algérie; il a dompté les tribus, vaincu le Maroc, pris Abdel-Kader et préparé aux victoires de la République sur l'anarchie, une pépinière d'illustres généraux et de brillants officiers. La capti-

vité d'Abd-Kader venait enfin d'affermir cette laborieuse domination; mais les sacrifices ont été immenses; il a fallu arroser de notre sang et cimenter par notre or cette précieuse conquête; des milliers de soldats ont péri, et l'Algérie n'a pas coûté moins d'un milliard à la France.

Et toutes ces choses se sont faites sans nouvel impôt, que dis-je! avec l'allégement de l'impôt.

Mais si on n'a pas pesé sur le présent par l'impôt, a-t-on compromis l'avenir par l'emprunt?

Tous les emprunts réunis du gouvernement de 1830, se sont élevés en 17 ans à 46 millions de rente.

Mais pour ce capital d'un millard, l'État a réalisé 1500 millions de ces travaux extraordinaires qui ne peuvent s'obtenir avec les sacrifices du présent, et qui sont toujours laissés à la charge de l'avenir, dont ils sont destinés à accroître la prospérité.

Mais le remboursement de ce capital d'un milliard était confié aux progrès infaillibles de cette prospérité; les intérêts et l'amortissement restaient assurés dès à présent, par les ressources ordinaires et annuelles de l'État.

Mais au moyen de ce capital d'un milliard,

toutes les dépenses ordinaires et extraordinaires de dix-huit années sont complètement soldées. Amélioration de services, travaux de fécondation et de défense, tout est liquidé, même la disette si lourde et si ruineuse de 1847, même la pacification de l'Algérie qui a grevé le pays de plus d'un milliard, même les deux crises politiques de 1830 et 1840, qui à elles seules ont aussi coûté bien plus d'un milliard à la France.

En sorte que, sans ces deux crises, dont l'une a payé la rançon du discrédit inévitable des révolutions, et l'autre celle de la défiance qui leur survit longtemps, le gouvernement eût suffi, sans recourir à l'emprunt ni à l'impôt, non-seulement à toutes les charges ordinaires du présent, mais même aux travaux extraordinaires destinés à enrichir l'avenir.

Et, malgré ces redoutables épreuves dont la confiance, désormais si manifeste de l'Europe, permettait de ne plus craindre le retour, l'Etat a payé une partie du capital des travaux extraordinaires, et assuré le service de tous les intérêts avec les ressources ordinaires du trésor.

C'est ainsi que la prospérité progressive avait

suffi à toutes les difficultés, et maintenu les finances de l'Etat au milieu de tant de périls.

La situation future ne se présentait pas sous de plus sombres couleurs. Les économies sur l'état militaire de l'Algérie, hautement réclamées par l'Adresse, devaient atténuer nécessairement les dépenses. Le retour déjà renaissant de la prospérité, interrompue par la crise des subsistances, allait rendre aux recettes depuis si longtemps régulièrement croissantes, leur progression ascendante et annuelle de 20 millions. L'année 1847 l'avait seule interrompue, et les magnifiques récoltes de 1848 et 1849, l'eussent rapidement élevée à un riche développement. L'influence certaine de cette double cause, assurait au budget l'équilibre que la Chambre voulait rétablir à tout prix.

Et dans cet équilibre se trouvaient comprises non seulement les dépenses réelles de l'Etat, mais la dotation et les réserves de l'amortissement, c'est-à-dire, une somme annuelle de 115 millions, consacrée à l'extinction régulière et successive de sa dette!

Seulement la plus grande partie de cette som-

me, au lieu d'amortir la dette, devait payer la continuation sagement modérée des grands travaux publics. L'Etat n'empruntait ainsi qu'à lui-même; il n'accroissait pas sa dette, même pour les charges de l'avenir ; seulement il en ralentissait la diminution pour plusieurs années. Et cependant une partie de l'amortissement consacrée à éteindre la rente trois pour cent, restée au-dessous du pair, couvrait sa destination.

Ainsi l'équilibre et la dette étaient également garantis. Ce n'est pas tout. L'Etat entendait faire marcher de front la libération de l'Etat et le soulagement des contribuables; il avait assuré ses dépenses, l'exécution de ses engagements, l'achèvement de ses grands travaux publics, et il entrait par la réforme des taxes du sel et de la poste, dans la voie de la réduction de l'impôt.

Telle était, au vrai, pour le passé et pour l'avenir, la perspective générale des finances. La situation présente du trésor n'offrait pas d'inquiétude; les embarras produits par l'exagération de la dette flottante avaient trouvé un terme. Un emprunt de 250 millions venait de la ramener à des proportions raisonnables. Cet emprunt

avait été conclu en trois pour cent à 75, c'est-à-dire, juste au prix où, six mois plus tard, la République empruntait en cinq pour cent. La consolidation s'exécutait fidèlement ; les prêteurs s'empressaient d'escompter leurs échanges ; l'argent affluait au trésor, le ministre venait de réduire l'intérêt des bons de 4 1/2 à 4 pour 0/0. Le cours de la rente atteignait 120 francs. Le crédit de l'Etat répondait à la loyauté et à la prospérité de l'Etat.

La République a cruellement interrompu cette prospérité. La rente est tombée à 50. Le service des caisses d'épargne a été arrêté ; le paiement des bons du trésor suspendu. L'Etat a perdu plus de 200 millions à consolider cette double dette. Les dépenses ordinaires de 1848 ont dépassé 1600 millions. Elles ont excédé les prévisions de près de 300. Les recettes ont baissé de 150.

En 1848, la République a emprunté en 15 mois, plus de 60 millions de rentes, c'est-à-dire, un quart de plus que la monarchie de juillet en 17 ans. Le budget de 1849 a légué encore un découvert de 200 millions, et celui de 1850 ne se ferme pas sous de favorables auspices.

Cependant l'annulation des réserves de l'amortissement l'a déchargé de 80 millions. La dotation même de l'amortissement qui reste maintenu pour 70 millions, ne sert plus au rachat de la dette, tombée pourtant au-dessous du pair. Elle est absorbée toute entière par les dépenses ordinaires de l'Etat. Le trésor a repris en impôts nouveaux, dont la plupart pèsent sur la propriété, le dégrèvement de 27 millions accordé à celle-ci, pour l'indemniser en partie de la surcharge écrasante des quarante-cinq centimes de 1848. Les travaux publics extraordinaires ont été diminués d'une somme bien supérieure aux réductions des taxes de la poste et du sel, et l'avenir seul pourra dire, si l'Etat et la masse des populations laborieuses ont gagné à un tel échange. Et pourtant l'équilibre ne peut s'obtenir que par des aliénations de bois, des adjudications de rentes, des remboursements faits par les compagnies de chemins de fer, toujours enfin en anticipant sur les capitaux de l'Etat.

La dette fondée s'est accrue de 70 millions, dont une partie a servi à consolider l'ancienne

dette flottante à des prix désastreux, et la dette flottante va se voir ramenée aux proportions qu'on trouvait si effrayantes à la veille de la révolution de février.

En résumé, l'amortissement disparaît au moment même où la dette fondée s'accroît.

Celle-ci s'accroît pour alléger la dette flottante, et la dette flottante remonte sans cesse à son ancien niveau.

L'Etat diminue les grands travaux publics pour ne pas grever le pays, et le pays ne peut supporter même cette charge réduite. Il perd le bénéfice des travaux qu'on ne fait pas, et ses ressources annuelles ne peuvent payer les travaux qu'on fait.

Ces travaux sont mis à la charge de la dette flottante, c'est-à-dire, de l'emprunt.

On emprunte pour consolider, pour faire face aux travaux extraordinaires, pour couvrir les déficits des budgets ordinaires. On emprunte toujours et on n'amortit plus. L'emprunt annuel et incessamment renouvelé, est devenu la ressource normale du trésor.

Voilà en quelques lignes le bilan actuel des finances de la République.

Néanmoins, le crédit a faibli sans se détruire; le monde a eu foi dans l'inépuisable richesse de la France plus forte que les folies de ses gouvernants, et il a eu raison. La prospérité tend même à se relever à mesure que l'ordre et la régularité ramènent le pays aux salutaires traditions de son passé. Il est toutefois encore bien loin d'en retrouver la puissance. Les produits de 1847, cette année marquée par un terrible fléau, la seule qui sous la monarchie ait été signalée par un temps d'arrêt dans la progression des recettes, l'emporte encore de beaucoup sur les années 1849 et 1850, riches cependant du surcroît d'activité nécessairement dû aux consommations arriérées de 1848. Qu'on juge ce qu'eussent été ces deux années, si les bienfaits dont la nature a comblé notre sol depuis deux ans, au lieu de servir à balancer les folies des révolutions, fussent venues apporter leur riche tribut à toutes les sources de paix, d'ordre et de prospérité, si magnifiquement ouvertes par la monarchie à la France?

Ces années si paisiblement écoulées se caractérisaient surtout par un besoin d'activité incessante, un respect des droits, une sécurité des intérêts jusqu'ici sans exemple. Le travail se savait encouragé, l'industrie soutenue ; le commerce comptait sur le lendemain. La confiance qui protégeait l'élan des grandes spéculations et l'essor des puissantes entreprises, faisait descendre sa bienfaisante influence jusque sur les plus modestes existences. Il est curieux de contempler le tableau aussi saisissant que sincère, éclos par la force même de la vérité, sous le pinceau du principal fondateur de la République (1).

« La masse de la population laborieuse et domiciliée à Paris avait fait en lumières, en civilisation véritable et en vertu pratique, d'immenses progrès depuis cinquante ans. L'égalité l'avait ennoblie, l'industrie l'avait enrichie ; le contact avec les différentes classes qu'on appelait autrefois bourgeoisie, avait poli et adouci ses pensées, sa langue et ses mœurs. L'instruction généralisée, l'économie devenue une institution par les cais-

(1) Lamartine, *Histoire de la Révolution de Février*, tom. I, p. 344.

ses d'épargnes, les livres multipliés, les journaux, les associations fraternelles ou religieuses, l'aisance qui donne plus de loisirs, le loisir qui permet la réflexion, l'avaient heureusement transformée. La communauté d'intérêts bien compris entre ce peuple et la bourgeoisie avec laquelle il se confondait, avait mis en commun même les idées. »

Ainsi le peuple laborieux, premier objet de la sollicitude de tous les gouvernements paternels, grandissait rapidement à l'ombre de nos institutions tutélaires; et pendant que ses flatteurs conspiraient son égarement et sa ruine, ses vrais amis s'enorgueillissaient de le voir mieux prendre chaque jour, sa légitime part dans le courant de la prospérité publique.

Cette prospérité était immense. Son évidence a saisi tous les esprits, nul ne la conteste aujourd'hui, et les adversaires même les plus déclarés du gouvernement de 1830, n'hésitent pas à reconnaître que la France s'est élevée sous son règne à un degré de richesse jusqu'alors inouï. Mais ce titre de gloire est à leurs yeux un signe de réprobation; et loin de lui faire honneur de ses succès, ils ne craignent pas de les lui impu-

ter à crime. On l'accuse d'avoir surexcité les passions cupides, desséché les cœurs, paralysé les sentiments généreux, concentré dans l'amour du gain toute l'activité de la nation comme toutes les ressources du pouvoir, et d'avoir, dans un pays d'entraînement et d'honneur, divinisé le culte des intérêts matériels.

Je n'ai rien dissimulé de ce reproche tant de fois adressé au gouvernement de 1830, il a toujours formé le thème favori de ses adversaires : il a paru souvent autorisé par le silence et presque par la confession de ses amis ; à force d'être répété, il semble s'élever à la hauteur d'une vérité généralement convenue par les contemporains, et menace de devenir un trait distinctif et incontesté de sa physionomie dans l'histoire.

Cependant cette accusation de tous les jours ne repose, comme tant d'autres préjugés, que sur une confusion d'idées et sur une équivoque de mots ; je n'hésite pas à l'aborder de front.

Mais pour en bien peser la portée, il en faut préciser le véritable caractère. Il faut remonter

aux sources, pour ne pas confondre les effets avec les causes, et les causes avec les effets. Il faut se demander : si c'est la prédominance des intérêts matériels qui a produit l'égoïsme des intelligences; ou si ce désolant égoïsme, semé dès longtemps dans les cœurs, a enfanté, comme une triste conséquence, le culte désordonné des intérêts.

Ah! sans doute, le 18e siècle avec son funeste et incessant travail de démolition morale, religieuse et politique, a sapé les croyances, brisé les freins, renversé le contre-poids des espérances futures, découragé les misères, envenimé les envies, et fait du bien-être sensuel, le dernier mot de toutes les philosophies.

Sans doute, le spectacle de toutes les instabilités révolutionnaires de principes et de pouvoir a détruit la foi, le respect et le patriotisme. Sans doute, cette contagion fatale est descendue des sommets dans les masses, et se propage chaque jour davantage dans les profondeurs de la société. Vainement sa tête éclairée par le malheur et l'expérience s'incline devant Dieu, pour abjurer des erreurs que le repentir expie sans

les pouvoir effacer; l'irréparable impulsion de l'exemple continue d'entraîner les peuples, comme le torrent roule et dévaste encore, même après l'apaisement de l'orage. Si c'est cette tendance fatale qu'on veut dénoncer au monde, nul n'essaiera de la nier et je le tenterais moins que personne; car elle est écrite à chaque page de l'histoire de nos dernières années, et s'y grave chaque jour davantage en caractères redoutables. Mais une telle pente est plus haute, plus ancienne, plus forte que le gouvernement de 1830, et même que l'action de tous les gouvernements.

Ce qu'il faut savoir pour être juste, c'est la part que le gouvernement de 1830 a prise au développement de cette tendance funeste. Peut-on lui reprocher de l'avoir accélérée, ou du moins de ne l'avoir pas combattue?

Né d'une transaction entre des principes absolus, et exposé, comme tous les autres pouvoirs de transaction, aux attaques et aux mécontentements des opinions contraires; condamné pour longtemps à la double hostilité des regrets irritants et des espérances déçues, il a dû travail-

ler à amortir les passions par la gravité des discussions positives, et à offrir sur le terrain pratique des affaires, une salutaire et honorable conciliation aux partis. C'était la loi de son existence et de sa conservation.

En même temps, appelé à diriger les destinées d'une nation ardente, mais fatiguée du choc sans cesse renaissant des guerres et des révolutions, il devait ouvrir à l'infatigable activité de son génie, l'utile et pacifique carrière de toutes les améliorations sociales; il devait remplacer la gloire ruineuse des batailles et le stérile entraînement des théories, par l'éclat solide et durable de la civilisation et de la prospérité. C'était le besoin de son temps et le devoir de sa mission.

Ainsi, l'intérêt de sa durée se liait indissolublement à l'affermissement de la société.

Il s'est montré fidèle à cette double tâche. Il a donné la paix qui calme le présent, la sécurité qui assure l'avenir. Il a réalisé les deux plus grands bienfaits dont un gouvernement puisse doter une nation.

Sans doute on en peut abuser en les exagé-

rant. De quoi n'abusent pas les hommes? Une quiétude égoïste peut amollir les cœurs et énerver les intelligences; l'apaisement des passions politiques peut développer dans les esprits cupides la fièvre de la spéculation et de l'agiotage, et précipiter les mœurs sur une pente funeste que les gouvernements et les lois ne suffisent pas à contenir; mais les écarts de notre faiblesse ne sauraient dénaturer les plus beaux dons de l'humanité. La paix par le maintien des traités, la sécurité par le respect des lois, c'est le frein le plus efficace qui se puisse opposer aux passions désordonnées de la guerre et des révolutions; c'est la supériorité du droit sur la force; c'est le plus haut enseignement de moralité et de stabilité, que les gouvernements puissent donner aux peuples.

Cette paix d'ailleurs ne coûta rien à notre dignité. On a vu jusqu'où s'était élevée, par le seul ascendant de la royauté et de la raison, la politique extérieure de la France.

Et pourtant, cette paix a été calomniée. On a accusé la monarchie de l'avoir érigée en système pour l'imposer au pays, d'avoir préparé l'étouf-

fement du patriotisme et l'énervement des courages, d'avoir embarrassé les finances pour entraver la politique et engager forcément l'avenir à la paix!

De tels reproches sont odieux et injustes. Le gouvernement ne s'est jamais engagé qu'avec lui-même; il a toujours gardé le droit de suspendre à sa volonté les grands travaux publics, et de faire un appel aux ressources de la France. Toutes ses forces sont demeurées disponibles pour ces guerres vraiment nationales, en présence desquelles le pays ne calcule ni ses efforts ni ses sacrifices; la France restait prête pour celles-là.

Mais il en faut convenir, les guerres de préjugés ou d'ambition, de faux point d'honneur ou de folles conquêtes, sont devenues plus difficiles. L'élan vigoureux imprimé aux travaux, aux habitudes, aux entreprises de la paix, a opposé une puissante digue à l'entraînement des aventures. Les peuples ne se laissent pas aisément détourner de cette marche féconde, pour épuiser les trésors de la paix dans les prodigalités de la guerre. Ils ne cèdent que devant les nécessités

suprêmes de l'honneur et de l'indépendance nationale.

Qui donc aurait le courage de se plaindre d'une telle impulsion des esprits? La monarchie peut certes accepter un tel reproche; elle doit s'en glorifier hautement. Les gouvernements qui croient à la paix, la facilitent par cette croyance même autant que par leur politique. La solidarité du crédit, la multiplicité des rapports qui associent les peuples par une heureuse fraternité, leur apprennent à se mieux connaître, leur enseignent par degrés le besoin qu'ils ont les uns des autres, et rendent, par cette mutuelle dépendance, les chocs plus rares et les ruptures plus difficiles.

C'est là un immense progrès pour la civilisation et pour l'humanité. C'est l'honneur de ce temps, et c'est surtout la gloire de ce règne, d'avoir efficacement travaillé à dégager les peuples des préjugés d'un nationalisme étroit et envieux, pour substituer les conférences modératrices aux provocations passionnées, et l'arbitrage éclairé de la raison à la force aveugle de l'épée.

Pour cette œuvre véritablement grande et

sainte, il a subi des entraves et bravé des périls ; il s'est vu accusé d'indifférence égoïste; les reproches même de lâcheté ne lui ont pas été épargnés. Sa politique en a souffert ; sa stabilité en a été plus d'une fois ébranlée. Mais sa sagesse a produit ses fruits; l'humanité toute entière les a recueillis. Le mouvement du monde a suivi la pente civilisatrice que sa main lui avait imprimée; son œuvre a survécu à sa chute.

En dépit des bouleversements révolutionnaires, les intérêts qui ont lié les nations sont venus comprimer les passions qui les divisent. Le commerce et le crédit ont fait entendre au moment suprême, des avertissements salutaires. L'opinion, qui a conquis le droit de se faire écouter des rois absolus comme des peuples souverains, a retenu le monde sur le penchant du précipice; elle a prévenu bien des guerres; elle a arrêté celles qu'elle n'a pu prévenir. On ne les commence plus qu'à regret. On attend des médiateurs pour les suspendre. Au moment où l'épée semble déjà tirée, l'alarme instinctive et raisonnée des peuples la fait rentrer dans le fourreau. C'est ainsi que l'Allemagne vient d'échapper à

un conflit imminent qui eût embrasé l'Europe. Il y a, dans cette voix des nations qui se précipitent au devant de l'effusion du sang par des cris unanimes, une force invincible et touchante. Cette force est un hommage à ces temps regrettés qui surent braver des préjugés, derniers restes des siècles de barbarie, et opposer aux débordements des vieilles haines nationales, la salutaire puissance du crédit, du travail et de la fraternité des peuples.

C'est ainsi que la monarchie de 1830 entendait la paix par le respect des traités.

C'est avec la même générosité qu'elle a maintenu la sécurité par le respect des lois; elle a poussé ce respect jusqu'au culte et presque jusqu'à la superstition. Attaquée par tous les moyens et par tous les partis, elle n'a jamais recouru qu'aux lois pour se défendre.

La presse s'est déchaînée contre elle avec fureur. On a tenté de contenir ses débordements par des lois longtemps maudites, et aujourd'hui réhabilitées et agrandies par les sévères nécessités de la République. Mais jamais l'arbitraire

n'a touché à la presse ; on a réprimé les écarts ; on a respecté l'inviolabilité du droit.

Les factions ont levé l'étendard de la guerre civile ; et les vaincus n'ont trouvé que la justice régulière et souvent la clémence. Jamais les combattants, pris même les armes à la main, n'ont été distraits de leurs juges naturels. Une tentative d'état de siége fut faite en présence de la guerre civile ; elle échoua devant la résistance de la magistrature. Le nom de la Charte fut invoqué : il suffit. Tous les pouvoirs s'inclinèrent devant la tutélaire indépendance du pouvoir judiciaire ; et quand, plus tard, au sein de la Chambre élective, une proposition de juridiction militaire contre les révoltés armés, saisis en flagrant délit, fut portée à la tribune parlementaire, le Gouvernement et la Majorité firent consacrer par la question préalable le rejet d'une telle demande, et l'inviolabilibité absolue de la Constitution. On voulut, à tout prix, que la Charte restât une vérité.

Cette inébranlable légalité a créé des embarras et des périls ; mais le pouvoir doit soumettre ses propres entraînements au frein des lois, pour

avoir le droit de l'imposer lui-même aux passions de la multitude. Il savait qu'un gouvernement libre ne se fonde pas sans efforts, et jugeait que la stabilité des institutions constitutionnelles ne s'achète pas trop cher, même au prix des plus grands sacrifices. Il ne voulut pas que la sécurité coutât rien à la liberté. La liberté fleurit au contraire à son ombre. On la vit s'élever par les mœurs et les lois, jusqu'à la plus large expansion pratique où elle soit jamais parvenue. Qui pourrait en douter en contemplant ce qui avait précédé, et surtout ce qui a suivi?

L'égalité politique, cette conquête favorite de la nation, déploya aussi toutes ses prérogatives. Le Parlement vit les grands noms et les hauts mérites se tendre fraternellement la main, et se prêter une force précieuse et un mutuel éclat. La royauté donna l'exemple au pays. Ses enfants ont suivi nos écoles, et les nôtres ont fréquenté le palais des rois. On n'a plus demandé au mérite d'où il est parti, mais jusqu'où il s'est élevé. Ce temps a été le règne de l'intelligence et du travail.

L'intelligence s'est développée dans de vastes proportions.

En même temps que le gouvernement donnait la liberté, il s'efforçait de propager les lumières qui en rendent les peuples dignes. Rien n'égale l'impulsion donnée à l'étude supérieure des sciences et des lettres dans les hauteurs de la société, si ce n'est les efforts incessants pour faire descendre les connaissances élémentaires jusque dans ses profondeurs. La loi de 1833 a véritablement créé l'instruction primaire. Elle a étendu à toutes les communes les bienfaits épars jusque-là dans un petit nombre.

Sans doute, le personnel des instituteurs communaux a laissé beaucoup à désirer; il s'est ressenti des temps encore agités de leur première origine, et de la fausseté inévitable d'une situation, qui met sans cesse les gênes d'une vie modeste aux prises avec les prétentions du demi-savoir, et les rêves intempérants de l'orgueil.

La révolution de février a depuis surexcité fiévreusement cette ambition, en faisant des instituteurs primaires les agents électoraux du nouveau pouvoir, et les missionnaires favoris de la Répu-

blique. On sait les ravages produits par leur propagande effrénée, et la loi de salut social qui a dû briser leur funeste indépendance.

Le gouvernement de 1830 n'avait ni prévu ni encouragé de tels écarts ; il avait compté sur le frein de l'autorité qui imposait encore aux populations.

Il s'était surtout montré jaloux de susciter une concurrence salutaire, dans ces pieux instituteurs qui se dévouent à la jeunesse, avec cet héroïsme de désintéressement et d'humilité que la religion seule peut donner. Les écoles des Frères s'étaient multipliées sous la dernière monarchie, avec une admirable rapidité, grâce à l'influence combinée de l'Etat et de la piété privée ; et si, malgré de si louables encouragements, nos populations laborieuses n'ont pu être complètement préservées, ces écoles ont maintenu au sein de nos campagnes les éléments précieux, qui ont du moins balancé la propagande anarchique, et permis de ne pas désespérer du suffrage universel.

Voilà ce qu'il a fait tout ensemble pour préserver la moralité et étendre l'instruction. Cette propagation, à laquelle nul gouvernement n'a tra-

vaillé davantage, était un service réel rendu à la société.

C'est surtout quand l'instruction primaire est déjà fort répandue, qu'il importe de la généraliser tout-à-fait. Tant qu'elle reste le partage d'un certain nombre, elle fait dédaigner le travail par les chimériques ambitions du demi-mérite; quand elle est devenue universelle, elle est une ressource pour tous, et n'est plus une distinction pour personne. Elle éclaire les populations et ne déclasse pas les médiocrités.

La religion n'a rien à perdre à cette diffusion des lumières; elle les supplée chez les peuples simples, les dirige et les relève chez les peuples éclairés. Ce sont les pays les plus vierges et les nations les plus civilisées, qui ont donné les preuves les plus éclatantes de foi; et les croyances ne fleurissent pas avec moins d'éclat, au milieu des opulentes industries de la Belgique, qu'au sein des primitives traditions de la catholique Espagne.

Dans notre propre pays, les plus riches provinces n'ont pas fourni moins d'éléments à l'ordre et aux majorités conservatrices de nos As-

semblées, que les départements les plus pauvres et les moins éclairés.

Le gouvernement l'avait ainsi compris. Il avait considéré l'instruction sagement donnée comme l'auxiliaire des mœurs et la préparation de la liberté ; et personne ne pourra l'accuser d'avoir cherché à abrutir les masses par l'ignorance, pour les mieux corrompre par la prospérité.

La paix, la liberté légale, l'égalité politique, la fraternité des peuples, les progrès de l'instruction et le respect des lois, ne sont-ce là que de misérables intérêts matériels, et ne constituent-ils pas une des plus nobles parts du patrimoine moral de l'humanité ?

Il est vrai que le bien-être des particuliers a progressé comme celui de l'Etat. La production s'est étendue, les jouissances ont doublé, les fortunes ont grandi, le cercle des privations s'est restreint. La misère n'a pas disparu, mais elle s'est allégée. Puissent les gouvernements ne se rendre jamais coupables de plus dangereux méfaits ! car si le progrès de l'aisance publique ne peut, à lui seul, tenir lieu de moralité, il n'en constitue pas moins, par lui-même, un des

plus puissants et des plus salutaires éléments de moralisation.

Il en serait autrement, si le gouvernement se plaisait à n'ouvrir aux peuples que les sources impures de la richesse. Mais personne ne croit à la folle perversité d'un tel suicide; les calomnies ont fait leur temps. L'enrichissement à tout prix n'est pas plus français que la paix à tout prix.

Ces sources impures, on peut dire à l'honneur du gouvernement de 1830, qu'il s'est montré jaloux de les fermer.

Il s'est empressé d'abolir la loterie que maintiennent encore les monarchies absolues, et que la République a été bien près de rétablir. Il a supprimé les jeux publics, cette lèpre immémoriale et honteuse des grandes capitales. Ainsi on a préservé, tout ensemble, l'inexpérience du fils de famille et la crédulité de l'ouvrier. Le Trésor même, dans les suprêmes nécessités qu'impose le lendemain des révolutions, n'a reculé devant aucun sacrifice pour détourner des faibles l'enivrement de cette coupe empoisonnée. Il a jugé que la plus sainte de toutes ses économies

consistait à soustraire les consciences et les patrimoines, à ce tribut immoral de la cupidité et des aventures.

Et, en même temps qu'il fermait ces canaux fangeux, il ouvrait, à l'honnête et laborieuse activité, les deux voies noblement fécondes de la subsistance journalière et de l'indépendance future, le travail et l'épargne.

L'épargne, il l'a puissamment organisée, paternellement soutenue, chérie entre toutes les autres institutions. Aucun sacrifice n'a coûté au Trésor pour garder fidèlement cette précieuse conquête des sueurs et de la prévoyance du pauvre. L'accumulation a compté bientôt par centaines de millions; l'Etat ne s'en est point effrayé. L'évènement a justifié son généreux courage. Son œuvre a subi avec une loyauté inébranlable la terrible épreuve de la disette universelle, qui tarit à la fois toutes les sources de la production, atteint en même temps toutes les classes, et absorbe en un instant toutes les réserves du passé dans les nécessités impérieuses du présent. L'institution avait suffi à tout, malgré la masse énorme et presque instantanée des

remboursements demandés. Aucun retard, aucune gêne n'était apparue, aucune inquiétude n'avait surgi ; la caisse d'épargne avait décidément gagné sa cause. Elle n'a cédé que devant la spoliation révolutionnaire ; et elle avait jeté de si profondes racines dans le pays, qu'il a fallu redresser l'injustice en grevant par de fausses mesures les finances de l'Etat, sans réparer la brêche irréparable, faite par un funeste exemple à l'inviolabilité du crédit.

Le travail, tout a concouru à le grandir. L'Etat l'a développé sur toute la face du territoire ; le Trésor l'a soutenu, les lois l'ont protégé, le crédit l'a étendu, la sécurité l'a vivifié partout. Les institutions ont encouragé le travail qui commence, récompensé le travail qui finit ; ses succès ont été couronnés par les droits politiques et ennoblis par de grands exemples.

J'ai nommé les exemples. Eux aussi forment une grande part de la prérogative et du devoir des gouvernements ; les plus hauts sont les meilleurs. L'histoire dira si ceux-là ont manqué à la France. Quel trône fit éclater avec plus de persévérance, aux yeux des peuples, la gravité de

la vie, les laborieux devoirs de la royauté, les saintes traditions du foyer domestique ? Quel patrimoine pour notre pays, que cette maison riche de tant de services ; brillante de tant de dévouement, de savoir et d'intelligence ; parée de tant de pieux mérites et de gracieuses vertus ; qui fut dix-huit ans le modèle des familles, l'orgueil de la France, l'admiration des peuples et la leçon des rois.

Non, non, ceux qui prêtèrent à la moralité des populations le secours du travail, de l'épargne et de l'exemple, n'ont pas manqué au suprême devoir de la souveraine puissance ; et si de tels appuis n'ont pu vaincre le torrent d'incrédulité et de corruption qui submergeait la société, qu'on déplore l'impuissance des digues ; mais qu'on n'accuse pas la loyauté du pouvoir qui les construisit, lutta longtemps avec leur aide, et finit par s'ensevelir sous leurs débris !

Sans doute, il n'appartient qu'à la religion de relever ces débris et de contenir le torrent. Sans elle, les plus brillants progrès de la prospérité et les plus généreuses tentatives d'instruction populaire et de moralisation nationale, demeureront éternellement stériles. Le patriotisme des Assem-

blées, le dévouement des princes pourront soutenir un instant l'édifice menacé ; les croyances seules peuvent l'asseoir et le garantir de la tempête. La protection des croyances est donc le premier besoin des peuples, le premier devoir des gouvernements. Le gouvernement de 1830 a-t-il manqué à ce devoir sacré?

On l'a dit de toutes parts. Souvent aussi on a accusé tous les pouvoirs constitutionnels d'antipathie, ou au moins d'indifférence pour la religion. De tant d'accusations accumulées par les partis, celle-là n'est pas assurément la moins répandue ; mais elle n'est pas la moins injuste, et pour ma part je n'ai jamais pu l'entendre sans une profonde affliction. Elle suppose une étrange ignorance des faits, ou une appréciation bien aveugle de la situation relative et des intérêts permanents de la religion et du pouvoir.

Il est vrai, on ne saurait trop faire pour la religion; elle est la vie des sociétés. En la défendant, le pouvoir veille à la fois sur toutes deux : mais il ne suffit pas de la servir beaucoup, il faut surtout la bien servir. A ce titre, le gouvernement de 1830 ne redoute la comparaison avec aucun

de ceux qui l'ont précédé. Bien peu ont servi autant la religion, aucun ne l'a mieux servie.

Le premier devoir du pouvoir qui la sert, est de ne pas s'en servir à son tour, pour son intérêt égoïste et son utilité passagère.

Sans doute, la religion protége toujours la société, car elle lui prête le secours permanent et tutélaire des principes éternels qui les ont fondées toutes deux ; sans doute, les exemples de constance et d'abnégation qui affermissent leur commune destinée, profitent nécessairement aux gouvernements loyaux et réguliers, par leur puissante action sur l'esprit des peuples. Mais il ne faut jamais lui demander d'autre concours. Le gouvernement peut compter sur son aide dans cette noble collaboration pour la défense des bases immuables de l'ordre ; mais il ne doit, à aucun prix, la mêler à ses querelles éphémères ni l'absorber dans sa cause politique. Un gouvernement qui se fait un instrument de la religion, dégrade la religion, et compromet le pouvoir. Le Clergé s'abaisse en descendant dans l'arène politique, et il perd toujours en autorité ce qu'on a voulu lui donner en puissance. Il faut qu'il demeure pur

de toute participation à la lutte des partis, pour rester toujours le frein des vainqueurs et la consolation des vaincus. Les populations se retirent de lui, quand elles voient se déployer autour de sa divine auréole, les calculs intéressés de la prudence humaine ou les pompeux appareils de la force terrestre ; elles lui reviennent, quand il a repris pour seules armes l'ascendant de sa parole et la puissance de ses exemples.

Cette vérité a surtout éclaté dans les temps modernes.

La Restauration parut contracter avec le Clergé une intimité politique, justifiée par de loyales intentions et expliquée par de longues et communes épreuves.

Elle lui donna en réalité peu de force ; elle l'inquiéta même plus d'une fois. Mais elle ne le compromit pas moins, par l'ostentation d'une sympathie trop exclusive et la recherche d'une dangereuse solidarité.

Les rancunes des partis s'en prirent à la religion de leurs griefs contre le pouvoir. On vit se renouveler contre tous deux la conjuration anarchique du dix-huitième siècle, étouffée par les

sanglants souvenirs de 1793, et par le bras vigoureux de l'Empire.

Le philosophisme, un instant abattu, inonda le pays par un déluge de déclamations et d'écrits adressés aux passions des masses populaires, et raviva, avec une habileté funeste, le germe toujours vivace des préjugés anti-religieux. On avait voulu mettre le trône à l'ombre de l'autel, et les ennemis de chacun s'acharnèrent à les saper tous deux. La tempête s'éleva; le trône disparut dans la tourmente, et l'autel put à peine surnager au milieu des flots irrités.

Le gouvernement nouveau manqua d'abord d'énergie pour le protéger. Il pouvait à peine se défendre lui-même contre les passions déchaînées, qui avaient bien plus subi que créé son pouvoir. Ses efforts et la marche du temps ne tardèrent pas à modifier puissamment cette situation d'origine, dont l'influence ne put jamais disparaître complètement, et paralysa plus d'une fois la bonne volonté du pouvoir.

Toutefois, celui-ci reprit son autorité. Il mit un terme à de honteux écarts et à une funeste tolérance. Chaque jour il fit plus pour la reli-

gion, à mesure qu'il s'affermissait davantage, et les preuves de sa bienveillance suivirent fidèlement les progrès de sa force. Son appui parut d'autant plus efficace qu'il ne pouvait être suspect. Le Gouvernement et le Clergé ne pouvaient être soupçonnés de prosélytisme l'un pour l'autre. Chacun restait dans sa sphère, livré aux forces morales de son seul ascendant. La religion n'y pouvait que gagner; on venait à elle pour elle seule, sans être attiré par les calculs de l'hypocrisie ou retenu par les entraves du respect humain. Le zèle retrouva toutes les apparences de la spontanéité; l'inimitié dut se résigner au respect ou au moins au silence.

Cette position libre et désintéressée vis-à-vis du pouvoir est la meilleure pour la religion. Elle s'éloigne également de la solidarité fâcheuse d'une intimité compromettante, et des tracasseries mesquines qui imposent tout le fardeau des persécutions, sans imprimer leur énergie et communiquer leur gloire.

La bienveillance et l'indépendance : voilà les attributs tutélaires qui doivent, pour le bonheur du monde, présider sans cesse aux rapports de

ces deux puissances suprêmes qui gouvernent le cœur et les actions des peuples.

La Révolution tenta d'étouffer la religion dans ses sanglantes persécutions. L'Empire débuta par une protection éclatante et finit par une déplorable hostilité. La Restauration parut manquer quelquefois à l'indépendance. Le gouvernement de 1830 était à bien des égards plus favorablement placé, pour pratiquer à la fois la bienveillance et l'indépendance.

Comment s'est-il conformé à cette double mission ?

Les preuves de sa bienveillance ont éclaté au grand jour. On les peut voir empreintes à chaque pas sur notre sol. Tout y atteste sa sollicitude. Les temples réparés ou construits, depuis la modeste église de village jusqu'aux magnifiques cathédrales des grandes cités ; les succursales fondées; les vicariats établis ; les prodiges de la foi de nos pères sauvés de l'action destructive du temps, comme du fléau des plus foudroyantes catastrophes ; partout les besoins du culte satisfaits; partout les populations et l'Etat luttant, avec l'émulation salutaire d'un pieux empresse-

ment, pour couvrir le sol d'édifices religieux qui semblaient renouveler la face de la France, et pour rajeunir, par une respectueuse conservation, les monuments si longtemps oubliés et dépérissants de notre histoire : voilà le tableau saisissant qui s'est révélé à l'Europe en traits ineffaçables.

Et ce ne sont pas seulement les temples de pierre et de marbre, qui rendent un muet et éloquent témoignage du zèle religieux de ces dernières années !

Les temples vivants de la foi et de la charité n'ont pas eu moins de part à cette pieuse sollicitude. Faut-il rappeler les congrégations hospitalières secourues, les crèches et les salles-d'asile créées, les patronages établis, les colonies pénitentiaires encouragées, les premiers pas tentés pour adoucir enfin la pauvreté si douloureuse et si courageusement supportée des pasteurs de nos campagnes, et la première idée d'une retraite honorable et garantie par l'Etat, aux vieux serviteurs de Dieu et de la société, aux nobles vétérants du sacerdoce ?

Aucun des pouvoirs publics n'est resté étranger

à ce mouvement salutaire. La Chambre des Députés s'est complue à doter la religion et la charité. Elle a fini par repousser énergiquement le divorce, que les premiers jours d'entraînements révolutionnaires avaient fait accueillir par ses devanciers. Elle a prescrit pour les enfants, dont elle a pu prendre la tutelle, le repos hebdomadaire des manufactures et la célébration du dimanche. Elle n'a pas voulu contraindre la liberté des hommes mûrs par une loi nouvelle, quand l'état des mœurs avait, sous la Restauration elle-même, entraîné la désuétude de l'ancienne ; mais elle a partout solennellement refusé d'en prononcer l'abrogation. Elle a remis au temps et au progrès des saines doctrines, le soin de faire fructifier un jour ce germe salutaire ; mais elle a applaudi à la mesure du ministre de la marine qui, en suspendant les travaux du dimanche dans les ateliers de l'Etat, avait donné le premier signal, heureusement imité depuis, d'une réforme aussi chère à l'humanité qu'aux croyances. Elle a scrupuleusement elle-même respecté les deuils sublimes et les fêtes admirables de la religion.

Le Gouvernement, de son côté, faisait appel à l'autorité des lois pour protéger la religion et ses ministres contre l'outrage et la calomnie. Il invoquait les tribunaux pour mettre un terme aux sacriléges parodies d'un culte menteur, et brisait la propagande aussi funeste qu'insensée de l'Eglise française, en dépit de l'effort combiné des ennemis de la religion et des amis ardents de la liberté religieuse.

Faut-il montrer maintenant l'Afrique française redevenue chrétienne, la foi ressuscitée au 19e siècle sur cette terre illustrée par les premiers âges de sa splendeur, et fertilisée par le sang de ses premiers martyrs?

A-t-on surtout oublié l'hommage unanime rendu au discernement éclairé, qui a choisi les premiers pasteurs destinés à perpétuer les grandes traditions de l'Eglise de France; les honneurs de l'épiscopat devenus étrangers aux priviléges de la naissance et au favoritisme des cours, allant chercher la piété modeste et les vieux services, et rencontrant quelquefois les humbles et magnanimes refus des premiers âges?

A l'ombre de ces exemples apostoliques, le

Clergé français a vu croître, de jour en jour, le patrimoine sacré de foi ardente, de charité infatigable et d'irréprochable pureté qui ont grandi sa renommée dans le monde. Son zèle a pu s'exercer en liberté sous l'égide des lois, sans rien perdre de cette gravité austère et de cette ineffable autorité, que lui avaient imprimées les temps de confession et d'épreuves. Il en a gardé je ne sais quoi d'auguste et de vénérable, qui l'élève encore au-dessus de ses devanciers dans la patrie, et de tous ses contemporains dans l'univers.

La nation n'est pas restée insensible à de telles vertus; les mauvaises doctrines n'ont pas, il est vrai, ralenti dans les masses ignorantes et trompées leur funeste propagande. L'envie et le demi-savoir ont voulu, comme toujours, secouer tous les freins; mais les régions de l'intelligence élevée et du travail modeste ont offert de plus consolants spectacles. On a vu plus de gravité et de sobriété dans la vie, plus de dignité dans les habitudes, plus de respect pour le premier lien de la famille. La société ne supporterait plus les mœurs de la fin du dernier siècle et des pre-

mières années de celui-ci. On rougit de ses faiblesses au lieu d'étaler ses scandales. Les parades d'incrédulité ne sont plus seulement de mauvais exemples, elles sont devenues de mauvaise éducation et de mauvais goût; et les saturnales de l'irréligion sont tombées dans le même discrédit que celles de l'intempérance.

Les sommités de la science, de la politique, de l'armée ont vu se produire peu à peu dans les hauteurs de la société, un mouvement religieux qui s'est étendu de nos plus vieilles gloires aux plus précieuses espérances de notre brillante jeunesse. Ce progrès n'a pas craint de se montrer au sein même de la capitale, par de touchantes cérémonies et de saisissants spectacles, qui eussent frappé de stupeur le 18e siècle, et d'admiration les plus grands siècles de la foi.

Ce mouvement des intelligences vers la foi catholique ne s'est pas renfermé dans les limites de la France. Il s'est étendu partout, et les peuples les plus opposés en ont ressenti l'impulsion. Les ravages croissants de l'insubordination et les dangers imminents de la société ont ouvert les yeux les plus prévenus. La terrible logique de

l'incrédulité et des révolutions a éclairé les esprits sérieux et élevés sur les périls du point de départ, et ramené les cœurs sincères vers les forces tutélaires et consolantes de l'unité. La sainteté des mœurs a achevé l'œuvre que la hauteur des doctrines avait commencée.

Le Clergé français en peut revendiquer une noble part. La pureté de sa vie et le courage de ses épreuves ont puissamment concouru à désarmer les préjugés, et à préparer de généreux retours. Ses exemples ont relevé la foi catholique chez les nations dissidentes, comme son dévouement l'a portée dans les contrées les plus éloignées. C'est la France qui par la merveilleuse initiative de ses œuvres religieuses, a donné le premier élan à cette sainte propagande. C'est elle surtout qui lui a donné ses aumônes et ses martyrs.

L'Etat s'est honoré de s'associer à ce noble entraînement. Notre marine a protégé nos missionnaires dans les mers les plus lointaines, et le pavillon de la France est devenu le drapeau de la foi catholique jusqu'aux extrémités du monde.

Le monde a été témoin de ces faits. L'Europe

les a loués; le Pontife suprême les a bénis; les annales de l'Eglise ont consacré les effusions tendres et solennelles de sa glorieuse reconnaissance. Il n'a pas trouvé que le sang des rois très-chrétiens eût dégénéré en relevant le siége de saint Augustin près du tombeau de saint Louis. Au milieu des convulsions de l'Espagne et des sceptiques traditions de Joseph II, Grégoire XVI a souvent tourné ses regards vers la vieille terre catholique de France, pour y chercher une garantie contre les passions menaçantes de l'anarchie italienne, et la protection envahissante de l'Autriche. Plus tard, son magnanime successeur y a trouvé un appui pour sa politique généreuse, et ensuite un fidèle secours dans son indigne délaissement.

Ne cherchons plus à établir la bienveillance du Gouvernement de 1830 envers la religion. Que pourrait-on désormais ajouter à l'évidence de telles preuves, à l'autorité d'un tel témoignage?

A-t-il porté atteinte à son indépendance?

Nous touchons aux questions les plus délicates de la conduite des gouvernements.

Deux puissances indépendantes et tutélaires

ne peuvent vivre que de mutuels égards. Elles repoussent fermement les capitulations pusillanimes, elles vont au devant de toutes les concessions honorables. Malgré de communs efforts, les plus loyales intentions ne garantissent pas toujours de l'erreur. Il y a des froissements nécessaires et des fautes inévitables; mais, sans absoudre le Gouvernement de 1830 de ce tribut payé à la fragilité humaine, ne peut-on pas dire hautement, qu'il a bien plus évité que cherché les conflits et les ruptures avec la puissance religieuse ?

Il a laissé régner en pleine liberté l'autorité de ses dogmes, les règles de sa discipline ; il a favorisé la publicité du culte jusqu'aux dernières limites de la législatiou existante, et s'est vu accusé de les avoir franchies au profit de l'Eglise. Il a rendu un constant hommage à la puissance tutélaire de sa hiérarchie. Jamais on n'avait aussi énergiquement reconnu le pouvoir des Evêques sur le Clergé, l'autorité du Pape sur toute l'Eglise. Il n'a rien entrepris de considérable sur les points les plus délicats des questions mixtes, sans en référer à Rome. On peut regret-

ter des concessions faites à contre-cœur aux égarements de l'opinion et aux préjugés du temps; mais, du moins, il a repoussé la brutalité et la violence pour recourir aux ménagements de la négociation; il n'a rien voulu accomplir par la précipitation et par la force contre la volonté du Souverain Pontife. Au moment où il s'efforçait de rétablir l'ordre dans l'Etat, il s'est bien gardé de porter atteinte à l'ordre admirable et éternel de l'Eglise. Il a laissé le Clergé dans l'inviolabilité de sa sphère spirituelle, sans le convier à descendre dans l'arène des partis. En échange de sa protection constante, il ne lui a demandé que son concours social et sa neutralité politique.

Il ne l'a pas toujours obtenue bienveillante. Beaucoup d'évêques et de prêtres ont pourtant rendu justice à ses efforts. L'adhésion eût été bien plus générale, si les graves questions de l'instruction publique et de la liberté d'enseignement n'étaient venues éveiller les inquiétudes et entretenir les défiances.

Il faut le dire sans détours, ces inquiétudes et ces défiances n'étaient pas dénuées de fondement.

On a pu leur reprocher des interprétations hasardées, une polémique ardente, de graves hardiesses de langage. La situation de la société, révélée par le grand jour des évènements, a justifié ces craintes pastorales avec trop d'éclat, pour me laisser le courage posthume d'en contrôler minutieusement la forme. Quand le péril est si pressant, qui songe à mesurer le degré d'énergie du cri d'alarme ?

Oui, je me plais à le reconnaître, car je l'ai toujours pensé, et tout le monde le pense aujourd'hui.

Oui, l'éducation religieuse est le dernier espoir de la société, le véritable port de l'avenir. Oui, l'éclectisme, c'est le doute ; le doute, c'est l'indifférence ; et l'indifférence à son tour, c'est l'anéantissement de la foi religieuse et sociale.

Oui, l'éducation religieuse ne peut se commander par la force d'un prosélytisme national et obligatoire, comme dans les anciennes républiques, où la patrie imposait à tous ses dieux et ses lois ; ou comme dans les sociétés du moyen-âge, où la vérité catholique absorbait la vie entière du monde dans son immuable unité. Dans

nos temps modernes, où règne sans partage la liberté de la pensée, de la presse et de la croyance, l'éducation religieuse ne peut vivre elle-même que par la liberté. La loi peut la surveiller; mais l'imposer? jamais.

Le gouvernement de 1830 ne l'a pas compris assez bien, ni assez vite. Mais que ceux qui le condamnent avec rigueur, sachent se rendre compte de sa situation et de ses difficultés.

Dans l'héritage de l'Empire il avait trouvé l'Université, avec son organisation puissante et ses éclatantes lumières, mais aussi avec ses habitudes de centralisation, et ses traditions de sceptique indifférence.

La Restauration lui avait en outre légué les ordonnances de 1828, c'est-à-dire, l'exclusion des congrégations enseignantes, et la limitation jalouse de l'enseignement des colléges ecclésiastiques.

La révolution de 1830 avait consacré la victoire de l'ancienne Opposition libérale, et l'appelait nécessairement au pouvoir. Quelle apparence qu'une Opposition, dont les préjugés et les passions avaient fait une implacable guerre aux prétendus empiètements religieux, songeât. en de-

venant gouvernement, à détruire des limites que la piété même de Charles X avait cru pouvoir accorder à ses défiances ! Comment eût-elle brisé elle-même au profit du clergé, les garanties qu'elle se glorifiait d'avoir conquises contre lui par l'effort d'une longue et persévérante attaque ?

Les amis de la révolution, qui s'étaient pour la plupart groupés autour du gouvernement nouveau, s'efforçaient au contraire de lui faire partager leurs craintes. On l'alarmait sur la durée de son existence. On lui peignait le Clergé comme antipathique à ses droits ; les établissements religieux comme destinés à miner son autorité par une propagande politique, et à préparer dans le cœur de la jeunesse le retour d'une autre dynastie.

Les partisans de celle-ci donnaient une nouvelle force à ces appréhensions et à ces défiances, par la chaleur de leur zèle en faveur de la liberté d'enseignement. Les pétitions en masse ressemblaient plus à la revue des forces d'un parti politique, qu'à l'attitude pacifique d'une manifestation purement morale. On se rappelait la vieille solidarité de l'autel et du trône légitime. Derrière

une liberté religieuse, on croyait deviner un piége dynastique.

Le Clergé ne s'y fût pas prêté. Le grand nombre de ses membres se préoccupait avant tout des intérêts sacrés commis à la garde de sa foi. Mais les hommes ardents ne compromirent-ils jamais par leur langage les majorités modérées? Et la violence des attaques contre l'Université respecta-t-elle toujours les droits et même les intentions du Gouvernement? Gardons-nous d'entrer dans ces questions brûlantes! Le temps des récriminations est passé, celui de l'histoire n'est pas venu.

Toutefois, je me hâte de le dire, c'eût été pour le Gouvernement une noble pensée et une sage politique, que de savoir s'élever au-dessus de ces irritations subalternes. Il fallait mettre les réalités efficaces à la place des vaines apparences, et avoir le courage d'être juste, au risque de satisfaire ses adversaires et de mécontenter ses amis.

Ceux-ci d'ailleurs n'étaient point unanimes. Plusieurs le poussaient dans cette voie féconde, où il eût recueilli la récompense que l'avenir ne refuse jamais à ceux, qui pour assurer le triom-

phe du bien contre les passions et les préjugés du moment, ne craignent pas de se confier à son infaillible sagesse.

La satisfaction complète des intérêts religieux eût rallié les masses paisibles et désespéré un petit nombre d'implacables ennemis. Les uns eussent joui avec reconnaissance d'un but loyalement cherché et honorablement conquis, les autres voyaient s'échapper de leurs mains, et sans retour, un moyen de déception et d'agitation redoutable. On contentait les premiers; on déconcertait et on isolait les seconds.

Le parti légitimiste était inévitablement dissous, car il se voyait presque réduit à un état-major sans armée. Il n'a de racines dans les classes populaires que par la sollicitude vivace des intérêts religieux ; et, le peuple une fois rallié au trône nouveau par sa sécurité sur le maintien de la foi de ses pères, il ne restait plus qu'un groupe d'honorables fidélités ou d'inflexibles ressentiments. La bonne foi du pouvoir et le bonheur du pays eussent ramené les uns, le temps éteint toujours les autres.

Ainsi, le parti conservateur se reformait sur

de larges bases, et absorbait dans son sein toutes les traditions et toutes les forces nationales. La société elle-même reprenait son équilibre normal. Le gouvernement représentatif rentrait dans sa vérité, par l'antagonisme désormais unique et sincère des deux grands partis parlementaires de la stabilité et du progrès, tous deux acceptant la dynastie, tous deux scrupuleusement fidèles aux limites constitutionnelles. Les jacobites se faisaient torys : la nouvelle révolution de 1688 avait vieilli d'un siècle, et pouvait s'enraciner inébranlablement dans la postérité.

Un tel résultat eût comblé les vœux les plus chers de la royauté nouvelle, mais la tentative parut téméraire et le succès problématique. Toutefois, si le gouvernement ne s'abandonna pas sans réserve à cette voie salutaire, personne ne peut nier qu'il n'y ait fait les premiers pas.

Le personnel de l'Université fut amélioré ; on l'épura des plus fâcheux éléments que la tourmente révolutionnaire y avait jetés. La religion prit une plus grande place dans les colléges de l'Etat. Cette tendance devint surtout manifeste

dans les derniers temps. On détruisit plusieurs abus criants, on fit quelques exemples légitimes, on ferma des cours scandaleux, et on saisit avec empressement toutes les occasions d'appeler la religion au secours de l'instruction publique.

Le gouvernement fit plus; il conçut la salutaire pensée d'une grande transaction entre l'Université et le Clergé. Créer entre eux une noble émulation de moralité et de lumières; réaliser une concurrence sérieuse entre les colléges de l'Etat et les établissements libres; inspirer, par là même, aux uns plus de surveillance morale, aux autres plus d'efforts scientifiques, et rendre les pères de famille maîtres de leurs préférences et juges souverains de ce grand concours; c'était assurément une noble entreprise. Le Clergé y eût gagné en lumières, l'Université en force morale; tous deux y auraient grandi. Le foyer de l'intelligence humaine s'y fût épuré et y eût brillé d'un plus vif éclat.

Un projet de loi fut rédigé, dans lequel on voyait percer timidement cet esprit; mais les entraves nombreuses qu'il imposait encore à la liberté, laissaient trop évidemment pencher la ba-

lance du côté de l'Etat. Les deux Chambres en délibérèrent. Quelque imparfaite que fût la liberté d'enseignement sortie des votes de la Pairie, telle était encore la force des défiances et des préjugés éclectiques, qu'elle suscita des ombrages dans le sein de la Chambre élective. Un rapport célèbre l'amenda dans le sens de l'Université. Le gouvernement n'accueillit point ce rapport ; et la Chambre de 1842, en refusant d'en reprendre la discussion, donna un premier gage à la liberté d'enseignement. La dernière Chambre s'était montrée plus favorable encore, et on pouvait espérer d'elle de plus larges concessions. Toutefois il était réservé à ces derniers temps de conclure cette transaction désirée sur de plus vastes bases, et en faisant une plus digne part à la liberté.

Mais le vent de l'adversité avait soufflé et aplani les obstacles. Sa puissance transforme tout en un instant ; et ce qui était téméraire la veille devient possible le lendemain. Il est dans la destinée des hommes supérieurs de s'éclairer et de grandir par les épreuves ; elles conquièrent les adhésions les plus difficiles, entraînent les

convictions les plus rebelles, préparent les concours les plus inattendus, et réunissent en un faisceau protecteur les forces les plus opposées et les plus nécessaires. On a vu venir des deux points extrêmes de l'horizon de grands orateurs qui se sont donné la main pour cimenter cette alliance de salut. Gloire soit rendue à leurs magnifiques talents, et plus encore, à leur noble et sincère courage! Ils ont rendu à la tribune française ses plus beaux jours; ils en ont préparé de plus sereins à l'avenir. Gloire aussi à ce ministre, jeune encore et déjà si grand de renommée, qui sut combiner des éléments si divers, se confier à leur patriotisme et diriger par son légitime ascendant leur noble conciliation!

Mais si l'œuvre est belle et doit consoler de tant de maux les générations présentes, par le nouvel élan donné aux générations futures, justice aussi à des jours difficiles, où on osa déposer le germe encore imparfait, que l'expérience des révolutions et la sainte ligue des hommes de bien devaient mûrir plus tard, sous la main de la Providence!

La loi sur la liberté de l'enseignement formait

au surplus le dernier anneau de la chaîne vraiment imposante des travaux que la Chambre énumérait dans son Adresse.

Ces travaux n'étaient pas de vagues velléités ou d'informes ébauches ; c'étaient des projets rédigés par le Gouvernement, et déposés déjà pour la plupart sur le bureau. Plusieurs avaient même subi les préparations parlementaires ; et des rapports, mûris par les commissions de la Chambre, n'attendaient plus que la dernière épreuve de la discussion publique.

On sait si le talent et l'expérience pratique faisaient défaut au Gouvernement et à l'Assemblée, et ce que pouvaient être la force et l'éclat de ces solennelles discussions.

On sait ce que valaient les lois délibérées dans ce temps, et ce que sont devenues plus tard tant de tentatives de changements, qui ont presque toutes abouti à démontrer leur sagesse, et à conserver ou à rétablir leur puissance.

Ces travaux étaient des progrès, de réels et salutaires progrès; car ils liaient le passé et l'avenir, en consacrant les conquêtes de l'une et en préparant celles de l'autre. Cet entraînement

était frappant; jamais ce grand but de tous les gouvernements dignes de ce nom, l'amélioration matérielle et morale du pays, n'avait été poursuivi avec plus d'efficacité, de mesure et de logique. Jamais l'activité d'une patriotique persévérance n'avait plus hautement honoré les pouvoirs parlementaires.

Elle éclatait dans tous ces projets législatifs soumis aux délibérations de l'Assemblée. Tous ces projets étaient des réformes, non pas des réformes follement imaginaires ou pompeusement impuissantes, mais des réformes fécondes et pacifiques; des réformes sagement préparées, et fortifiant, par un complément nécessaire, des réformes déjà accomplies. Elles s'étendaient à tout et embrassaient tous les intérêts; on y voyait des réformes économiques comme des réformes morales.

Le gouvernement de 1830 avait débuté par abolir la loterie et les jeux publics. Il devait briser d'abord les impôts qui corrompent les mœurs du peuple. Il proposait maintenant d'alléger l'impôt du sel, qui pèse sur les premiers besoins de la subsistance; la taxe postale, qui

gêne les plus nécessaires relations de tous les jours, les plus intimes épanchements de famille. Seulement on voulait combiner ces réductions avec les nécessités financières du pays, pour n'avoir pas à reprendre un bienfait qui ne peut être retiré sans de vives douleurs, et quelquefois sans de profondes secousses. On ne voulait pas non plus le faire payer aux populations, par une création d'impôts que leur nouveauté rend toujours plus lourds aux contribuables, plus embarrassants pour le pouvoir.

On voulait, pour l'impôt du sel, un système qui tout en modérant les sacrifices du trésor, les fît tourner entièrement au profit des masses, sans compter sur la compensation illusoire d'un accroissement de consommation, toujours promis et toujours vainement attendu.

On voulait que l'adoucissement du tarif postal s'appliquât surtout aux petites distances, qui embrassent presque toutes les relations des classes laborieuses. Il eût continué ainsi pour elles la tendance bienfaisante manifestée par la suppression du décime rural, sans priver complètement le trésor d'un impôt facilement payé, et légitime-

ment perçu sur les lointaines et fructueuses correspondances de la banque et du commerce. La République a depuis dégrevé les grandes taxes, et aggravé d'un quart les petites qui pèsent sur le grand nombre et sur la pauvreté.

Le progrès vraiment libéral que la Chambre voulait suivre par degrés, en matière d'impôts, elle entendait l'appliquer avec une égale persévérance aux améliorations morales et économiques du pays. On avait organisé, en 1833, l'instruction primaire sur une vaste échelle. On avait établi l'instruction facile pour tous et gratuite pour les pauvres seuls. L'instruction primaire se trouvait ainsi accessible pour chacun, sans être imposée à personne.

Il fallait compléter l'œuvre de la Charte en organisant l'instruction secondaire. Pour celle-là, la gratuité ne saurait être un devoir de l'Etat, pas plus que le monopole ne peut être son droit. L'instruction secondaire doit vivre, non d'une gratuité onéreuse aux masses et souvent funeste au pouvoir, mais d'une juste liberté qui affermisse l'autorité paternelle, sans détruire la surveillance nationale. Il fallait marcher vers ce

double but. Tout changement était un progrès sur l'arbitraire légué par les régimes précédents. La marche eût été lente et contrariée par le choc des préjugés et des intérêts mal compris ; mais la vérité des principes, le salutaire effet des premières expériences, et le mouvement régulier de l'opinion religieuse, eussent, en bien peu de temps, agrandi et complété le bienfait.

Le gouvernement de 1830 avait adouci les lois pénales, et diminué, par les circonstances atténuantes, la mesure de la rigueur et les chances de l'impunité. Il fallait compenser la durée des châtiments par le frein redouté de leur efficacacité. Il fallait bannir du lieu d'expiation la dangereuse propagande du crime, et étendre à tous le système de préservation et d'amendement, si heureusement essayé pour la jeunesse par les épreuves pénitentiaires et la réhabilitation des patronages ; il fallait surtout transplanter et transformer ces bagnes désolants, aussi impuissants contre les coupables que menaçants pour la société, et porter une main courageuse sur la plaie la plus honteuse et la plus invétérée

de nos temps modernes. Aussi on allait délibérer sur la réforme des prisons.

La marche des progrès économiques n'était pas moins clairement dessinée. Elle tendait surtout, avec une sollicitude prévoyante et dévouée, au bien de ces classes laborieuses, si malheureuses, si agitées, quand elles tiennent le pouvoir sous leur aveugle et orageuse omnipotence, si paisibles et si prospères, quand elles recherchent l'appui légal et régulier de sa bienfaisante tutelle. Il s'agissait tout à la fois de soulager leurs misères et de relever leur courage. On voulait leur faciliter l'existence journalière par le travail, l'aisance future par l'épargne, le progrès par l'égalité, l'égalité par l'instruction, la force morale par la protection des sentiments religieux, qui sont la garantie de tous et le premier patrimoine du pauvre.

La société avait fondé les crèches, ouvert les salles d'asile à la faiblesse de l'enfance, offert aux forces de la maturité toutes les ressources de l'activité nationale. On allait compléter l'œuvre, en appropriant l'organisation des caisses

d'épargnes au soulagement des ouvriers dans leur vieillesse.

Dans sa sollicitude pour nos classes laborieuses, le Gouvernement ne bornait pas là sa tâche. Il lui fallait encore : garantir la propriété du travail industriel par la loi des desseins de fabrique, comme on l'avait fait par la loi des brevets d'invention ; assurer sa moralité par l'inviolabilité des marques de commerce ; faciliter aux ouvriers l'accès de la justice par l'extension de la paternelle juridiction des prud'hommes ; protéger leur détresse contre les abus usuraires introduits dans les monts de piété, triste et nécessaire ressource des mauvais jours, quand l'épargne des bons n'a pu suffire à les conjurer. Toutes ces choses s'élaboraient et se combinaient à la fois.

Enfin, il lui fallait aussi secourir nos populations agricoles, par une sage loi sur les biens communaux qui forment la seule richesse des pauvres, par le dégagement de la propriété foncière, qui sert à la subsistance de tous. La Chambre allait délibérer sur la loi des biens communaux et sur la réforme hypothécaire.

Cette réforme hypothécaire avait été impatiemment attendue et longuement préparée ; on y avait préludé en simplifiant les expropriations et les partages des successions modiques. Mais il s'agissait d'une œuvre plus vaste et plus haute. L'innovation était immense par le résultat comme par les difficultés. Elle créait le vrai crédit foncier. Mais il fallait modifier profondément les lois et les habitudes civiles, faire plier les préjugés des légistes devant les vues élevées des législateurs, concilier les espérances et les garanties de la famille, avec l'intérêt suprême de la sincérité, de la liberté et du crédit.

Une telle œuvre devait s'accomplir à tout prix ; mais elle ne pouvait se brusquer. Les jurisconsultes avaient disserté ; les grands corps de la magistrature avaient donné leur avis ; la loi était prête dans les conseils du Gouvernement, et annoncée dans le discours du Trône.

La Chambre se fût empressée de l'améliorer par la coopération sérieuse de tout ce qu'elle renfermait dans son sein d'éminentes lumières ; elle eût rempli cette haute et difficile mission du législateur, qui combine avec la simplicité

du principe, le prudent ménagement des applications. On n'eût pas tour à tour exagéré et déserté la publicité. On n'eût pas supprimé l'hypothèque judiciaire inscrite, pour maintenir l'hypothèque légale occulte. Nul doute qu'il ne fût sorti de ces épreuves, une loi digne d'un pays vraiment libéral et conservateur, qui eût assuré le triomphe d'une publicité absolue et vitale avec de prévoyantes garanties; et qui eût enfin, sans téméraires secousses, soulagé nos campagnes du triple fléau de la chicane, de la fraude et de l'usure.

Ainsi : réformes financières, morales, économiques, réforme de l'impôt, réforme de l'enseignement, réforme des prisons, réforme hypothécaire ; tel était le vaste champ ouvert par l'Adresse aux progrès sérieux. Et ce n'étaient, dans cette voie civilisatrice, ni le premier pas, ni le dernier mot de la monarchie constitutionnelle.

Le Parlement allait consacrer aux réformes la session toute entière ; il voulait surtout *adoucir le sort de ceux dont le travail est l'unique ressource.* Ce sont eux qu'il fallait *préserver des dangereuses utopies*, et doter de toutes les *améliorations morales et matérielles*, que peuvent réaliser la force et l'in-

telligence des sociétés humaines. C'est pourtant le moment qu'on a pris pour l'accuser d'immobilité rétrograde, pour entraîner les populations égarées à l'assaut du trône et de la constitution, pour les engloutir l'un et l'autre, avec toutes les espérances, dans le gouffre funeste d'une calamiteuse révolution ! Les utopies sont venues ; elles ont débordé sur notre patrie, et tous les désordres avec elles. Leur règne a été court, mais le souvenir n'en sera que trop long.

Au milieu de ces ineffables convulsions, que sont devenues les améliorations et les réformes ?

La République n'en a pas réalisé une seule que la monarchie n'eût préparée. Toutes celles qu'elle a essayé d'accomplir étaient dans le programme de la dernière Adresse; mais elle est bien loin de l'avoir rempli tout entier. Les unes ont été achetées au prix d'immenses sacrifices et de nouveaux impôts; il a fallu en ajourner d'autres ; quelques-unes ont été compromises par la témérité unie à l'impuissance. Plusieurs des conquêtes libérales du Gouvernement représentatif ont péri dans la tourmente, et il a fallu trois ans de crises incessantes, de pertes incalculables de la

fortune privée, d'énormes charges de la fortune publique ; il a fallu l'effort conjuré de tous les hommes de bien, la loyale persévérance d'un pouvoir réparateur, pour reprendre, après tant de jours perdus, l'œuvre brisée du passé, et pour écrire de nouveau, dans le Message du Président de la République, le programme des travaux énoncés naguères dans le discours du Trône. Dieu veuille qu'ils n'avortent pas, comme tant d'autres, dans l'irréflexion des tentatives et la confusion des résultats !

Ainsi, pour acquérir les réformes politiques, on a paralysé l'essor des réformes sociales, et on a compromis jusqu'à leur beau nom, prostitué désormais aux rêves les plus insensés de la plus honteuse anarchie.

Et pourtant, on avait dit que les réformes sociales étaient le but, et les réformes politiques le moyen. On a répété : qu'au-dessus de la souveraineté des suffrages planait la souveraineté du bien public ; on a proclamé que la République n'était qu'un non-sens odieux, si elle n'améliorait pas le sort de ceux qui souffrent, et si elle ne faisait pas avancer la destinée des peuples..... Les peuples peuvent dire ce qu'ils y ont gagné !

Ne ravivons pas de récentes douleurs, et ne remuons pas des ruines encore fumantes ! N'étalons pas ce triste bilan qui malheureusement ne paraît point encore fermé; mais que du moins, pour l'enseignement de l'avenir, la nation puisse mesurer tout ce qu'elle a perdu, quand elle fut arrachée aux pacifiques progrès que méditaient ses représentants, pour être précipitée au cri des réformes politiques, dans la carrière des révolutions !

La Chambre, toutefois, ne formait point d'opposition absolue aux réformes politiques. Elle les voulait préparées par les mœurs, mesurées par la prudence, efficaces par leurs résultats. On avait largement marché dans cette voie depuis 1830.

L'élection était entrée à tous les degrés dans le gouvernement. La commune et le département avaient leurs conseils électifs, à l'exemple de l'Etat; la garde nationale nommait ses officiers; le commerce, ses chambres et ses tribunaux; les ouvriers, leurs prud'hommes. Le système électoral avait progressé partout, et le gouvernement de 1830 ne mérita certes, pas plus sur ce point

que sur les autres, le reproche d'immobilité. De grands esprits, des amis éminents de la liberté constitutionnelle, ont souvent même reproché à ses lois d'avoir devancé les mœurs.

Cependant on agitait de toutes parts l'opinion, pour exiger du parlement de nouveaux pas dans cette carrière encore si récemment expérimentée, et si imparfaitement affermie. On se plaignait de compter trop de fonctionnaires dans la Chambre, trop peu d'électeurs dans le pays. On provoquait la réforme parlementaire pour éliminer les uns, la réforme électorale pour multiplier les autres.

Les mêmes plaintes avaient précédé la Monarchie de juillet, et elle y avait fait droit. On n'avait demandé à la Restauration que la réélection des députés promus aux fonctions publiques, et le maintien des électeurs à 300 francs, avec la seule suppression du double vote et des grands colléges. La loi du 19 novembre 1830 avait accordé le premier point, celle du 9 mai 1831 avait largement dépassé le second. Elle avait abaissé le cens à 200 francs et doublé le nombre des électeurs. Depuis, les progrès de l'aisance publique l'a-

vaient triplé. Dix-sept ans s'étaient écoulés, et cette période ne semblait pas excessive à ceux qui aiment la stabilité des institutions du pays.

On ne peut nier toutefois, que le nombre des fonctionnaires dans la Chambre, ne préoccupât sérieusement les plus graves esprits. Ce nombre s'était accru moins rapidement qu'on ne l'a dit ; mais enfin il s'était accru, et la situation du pays tendait évidemment à l'accroître encore.

Cette situation prenait ses premières racines dans les habitudes mêmes de la nation. L'attrait de la domination et le goût de l'autorité formèrent, dans tous les temps, un trait distinctif de son caractère. Elle aime à sentir le pouvoir au moins autant qu'à le dénigrer, et l'ardeur même de ses critiques trahit le secret de ses jalousies et le besoin de ses vanités.

Les institutions nouvelles avaient développé cette tendance des mœurs. 1789 nous avait légué, tout ensemble, la division féconde du sol et la destruction des grandes existences indépendantes. L'Empire avait grandi, par la puissante unité de la centralisation, le nombre et l'importance des fonctions publiques. La Charte

de 1814 avait institué la gratuité du mandat législatif, qui relevait la dignité de l'Assemblée, mais limitait notablement les candidatures.

A cette triple cause, déjà si favorable à l'entrée des fonctionnaires dans la Chambre, la Révolution de juillet était venue en ajouter une nouvelle. Un grand nombre de notabilités sociales s'étaient séparées du gouvernement. Le pouvoir leur avait rendu défiance pour défiance. Cet éloignement réciproque écartait de l'Assemblée beaucoup de ceux à qui un grand nom, ou une grande fortune héritée ou conquise, laissaient peu de chose à gagner.

On a su depuis ce que coûtent ceux qui n'ont rien à perdre !

Entre ces deux extrémités sociales, la chance électorale devait favoriser des positions modestes et laborieuses, plus ambitieuses de considération que de fortune, remplaçant, par la régularité des habitudes hiérarchiques, la fixité héréditaire des patrimoines, et présentant au pays la double garantie de l'instruction et du dévouement. La Chambre y a gagné en lumières et en expérience pratique, elle n'y a rien perdu en droiture et en véritable dignité.

Il serait curieux de comparer les susceptibilités respectueuses et inflexibles de cette Chambre monarchique vis-à-vis des prérogatives de la royauté héréditaire, avec les étranges alternatives de menace et d'abnégation qu'ont pratiquées, vis-à-vis d'un pouvoir temporaire et subordonné, les Assemblées souveraines de la République.

On savait alors le prix du respect de soi-même ; et si, parfois, des impatiences trop peu réglées ou des condescendances trop peu contenues ont excité de fâcheuses surprises, les impressions du Parlement n'ont pas été les dernières à se manifester, et ces rares exceptions ont trouvé leur frein le plus puissant dans le sentiment même de la Chambre.

Au reste, ces griefs, qui ont si bruyamment retenti dans le passé, ont bien perdu de leur portée depuis que les passions ont fait silence. L'invasion révolutionnaire des fonctions publiques a d'ailleurs donné au pays de plus graves préoccupations ; les hardiesses du favoritisme républicain lui ont préparé de plus étranges étonnements. Les énormités récentes n'amnistient pas les erreurs passées ; mais la comparaison rend à toutes

choses leurs véritables proportions, et l'attitude digne et laborieuse de tant de fonctionnaires indignement méconnus, en face de la tempête qui a détruit leur avenir, a redressé bien des injustices. Le suffrage des électeurs et les recherches même de la République ont complété la réparation.

Toutefois alors, le jour de l'épreuve n'avait pas lui. Des amis sincères et éclairés du pouvoir, trouvaient que le nombre des députés fonctionnaires embarrassait son allure dans le Parlement. On craignait de le voir placé entre le relâchement de la discipline et le soupçon de l'exigence. L'Assemblée y perdait à leurs yeux, cette physionomie extérieure d'initiative hardie et d'indépendance tranchée, qui plaît au caractère impressionnable du pays. Ils pensaient qu'on devait compter même avec un préjugé, et satisfaire l'opinion émue par un mal apparent ou réel. Chacun s'efforçait de trouver un remède prudent et assuré, mais le remède était difficile.

L'exclusion absolue des fonctionnaires eût soulevé l'opinion générale. Nul n'eût osé y penser, et la République elle-même a reculé devant le radicalisme d'une telle proscription. Créer de

nouvelles classes d'incompatibilités, c'était diviser la Chambre en catégories, et les condamner à se décimer l'une après l'autre par des exclusions arbitraires et passionnées. D'ailleurs, quelles fonctions sacrifier de préférence à l'ostracisme parlementaire? L'exclusion restreinte aux petits fonctionnaires brisait les règles les plus libérales de l'égalité démocratique. Celle des grands décapitait la Chambre, et faussait toutes les conditions de l'équilibre politique.

Enfin, l'exclusion des incompatibilités, à moins de frapper partout avec une rigueur presque absolue, n'eût guère arrêté la tendance des mœurs et de la situation. Les colléges eussent souvent rempli, par des fonctionnaires compatibles, les vides commandés par la loi des incompatibilités. Les éléments eussent changé; le nombre qui préoccupait surtout l'opinion, serait resté le même ; et on eût ainsi subi toutes les angoisses d'une douloureuse et blessante mutilation, sans apaiser l'opinion par son efficacité.

Restait l'idée de limiter par un maximum le nombre des fonctionnaires. Cette combinaison semblait la plus logique de toutes, puisqu'elle

allait droit au mal et promettait de l'atteindre sans paraître injurieuse. Elle a été pratiquée depuis dans d'autres pays constitutionnels. Mais il fallait subir le tirage au sort, dont la menace tenait en suspens toutes les existences politiques, et pouvait briser les plus précieuses par l'aveugle caprice du hasard.

De telles difficultés étaient graves; la République ne les a pas vaincues. Cependant tous les obstacles étaient brisés, toutes les nécessités de ménagement avaient disparu. Le vent des révolutions qui détruit tant de monuments précieux, déblaie au moins le sol et permet de reconstruire en toute liberté. Toute latitude était désormais donnée aux candidatures. Les conditions de cens étaient anéanties; le salaire des représentants rendait le mandat accessible à tous, et aucune opinion ne se tenait plus à l'écart. Les grands partis monarchiques si longtemps divisés s'étaient enfin ralliés devant les nécessités suprêmes de l'ordre social; l'union et le péril concentraient toutes les forces et appelaient tous les dévouements.

Avec tant de ressources, le problème des fonc-

tionnaires semblait devenu facile. On a tenté de le résoudre par une théorie absolue ; mais quand on est venu à l'application pratique, que de déceptions, et même, osons le dire, que de fraudes au principe !

Que dire de ces commissions temporaires et renouvelées, de ces missions extraordinaires, de ces démissions données et reprises, qui accusent la témérité des novateurs, révèlent l'impuissance des lois, et compromettent la majesté des pouvoirs !

Ce n'est pas tout : quand on a parlé d'exclure toute l'armée de la représentation nationale, une explosion unanime d'indignation s'est fait entendre sur cette terre de courage et d'honneur. L'Assemblée n'a pu résister à cet invincible élan. L'armée toute entière a été amnistiée de la proscription parlementaire, mais celle-ci s'est vengée ailleurs. On a admis les sous-officiers et exclu les magistrats. Pour la première fois on a rompu l'égalité entre la toge et l'épée, ces deux puissances vitales et toujours inséparables du pays. Cette partialité militaire se comprend du reste dans une révolution née d'un coup de main,

où la force menace sans cesse l'œuvre qu'elle seule a fondée.

A Dieu ne plaise que je me plaigne de cette tendance! C'est la voix salutaire d'un dernier instinct de conservation et de discipline, qui est devenu le suprême espoir des bons citoyens. Mais cette prépondérance parlementaire de la force matérielle sur la force morale, qui repousse l'élément pacifique et admet l'élément armé, n'appartient qu'aux franchises de la République, et les monarchies constitutionnelles ne font pas de ces choses-là!

C'était sur d'autres bases, que s'agitaient dans le parlement les possibilités de la réforme parlementaire.

Malgré ces graves difficultés, le mouvement de l'opinion, les précédents débats de la Chambre, l'adhésion progressive d'une partie de la Majorité avaient mûri la question ; le langage des ministres et l'attitude des partis parlementaires annonçaient formellement une solution prochaine. Elle ne devait, en aucun cas, dépasser la législature, et pouvait se résoudre dans la session.

Ce n'était point assez pour les impatiences qui voulaient dissoudre la Chambre, pour les passions qui aspiraient à troubler le pays. Mais la Chambre ne pouvait sanctionner les outrages qui demandaient son abdication immédiate au nom de son indignité, courber fatalement la tête devant la calomnie et la menace, et accepter sa propre honte sous la pression de la violence. D'ailleurs, les hommes sages qui prétendaient perfectionner l'instrument au lieu de le détruire, voulaient s'en servir, avant tout, pour accomplir les utiles travaux que promettait l'Adresse. La session devait d'abord être féconde, et l'avenir prochain de la réforme parlementaire n'en restait pas moins assuré.

Telle n'était pas la situation de la réforme électorale. Celle-là n'avait point, comme l'autre, mûri, par des débats longs et répétés, au sein du parlement. Elle était, tout ensemble, plus grave dans ses effets, moins prête dans ses moyens. Le pays l'avait vue lui-même longtemps avec indifférence. Depuis, on avait propagé avec succès au milieu de lui de vives préventions contre la Chambre. On ne lui avait pas inspiré

l'amour raisonné des droits politiques ; on l'avait passionné, on ne l'avait pas instruit.

Le parlement avait bien été entretenu plusieurs fois de l'adjonction des capacités, qui eût fait entrer dans les colléges électoraux, tous les éléments appelés à former le jury. Mais cette mesure ne pouvait être considérée comme une réforme; c'était bien plutôt une simple rectification de la loi électorale.

Peut-être, quand elle fut demandée à ce titre, en 1841, de graves raisons politiques en eussent conseillé l'adoption! Loin d'ouvrir à des réformes prématurées une carrière indéfinie, elle consacrait l'avenir de la loi existante, en redressant une inconséquence, et, pour ainsi dire, une méprise.

Les vingt mille électeurs qu'il s'agissait d'introduire dans les colléges, présentaient tous des garanties à l'ordre par des fonctions publiques, des cautionnements financiers, des carrières déjà avancées, des connaissances laborieusement acquises. La majorité d'entr'eux eût inévitablement grossi le parti conservateur. Casimir Périer voulait les admettre ; le gouvernement et la commis-

sion de la Chambre l'avaient proposé en 1831. Une émulation de défiance et de réprésailles mal comprises les avait seule combattus ; la confusion d'un débat parlementaire les fit exclure. Ils concouraient dès-lors à former le jury, qui exige bien plus de lumières, et on les avait appelés depuis à l'élection des Conseils généraux, bien plus exclusivement territoriale que l'élection politique.

Une telle inconséquence n'était pas bonne à maintenir. On risquait de favoriser imprudemment le monopole exclusif de la fortune, en refusant de donner cette faible part au principe de la notabilité intellectuelle, qui eût, à si peu de frais, élargi la base de nos lois. Il semblait, d'ailleurs, aussi généreux qu'habile, d'associer à l'exercice de la prérogative électorale, les plus considérables et les plus ardents du parti réformiste, et d'intéresser ainsi à la défendre, ceux-là mêmes qui pouvaient le mieux aspirer à la conquérir. Enfin, l'Opposition bornait alors toute son ambition à faire créer cette poignée d'électeurs, qui lui eussent été évidemment contraires. Le résultat eût trompé ses espérances, mais le pouvoir

eût satisfait ses demandes. Elle n'eût pu en produire de nouvelles pour venger sa défaite, sans montrer à tous les regards une incurable faiblesse et une insatiable exigence ; elle eût paru lassante, importune et presque ridicule, et de telles attitudes sont mortelles dans notre pays.

Ainsi un gouvernement nouveau, dont la sécurité est le premier besoin, ajournait pour longtemps, par une concession sans faiblesse comme sans péril, les chances toujours incertaines des transformations électorales et parlementaires.

Ces raisons étaient graves; elles furent présentées avec autorité dans la session de 1841, à la veille des élections nouvelles, c'est-à-dire, dans le moment opportun pour réaliser les réformes sans discréditer les Assemblées. Je regretterai toujours, pour ma part, qu'elles n'aient pu prévaloir. On craignit par-dessus tout d'interrompre une stabilité précieuse, et d'ouvrir une carrière sans limite aux changements et aux aventures. On céda au culte superstitieux de la loi de 1831, que cette rectification n'eût pas plus sérieusement atteinte que le redressement introduit plus tard par la loi du domicile politique, et la

proposition échoua devant les scrupules plus respectables que prudents de la Majorité.

Les élections de 1842 suivirent. La mort du Duc d'Orléans, qui en signala si cruellement le cours, émut profondément la nation, et absorba toutes les préoccupations secondaires dans le besoin de l'union et de la durée. Les convictions individuelles cédèrent à cette nécessité suprême. L'Opposition reproduisit sa demande, mais avec une physionomie nouvelle. Elle y vit le point de départ de réformes plus étendues, et les mêla même plus tard à la proposition primitive. Celle-ci disparut bientôt dans les proportions menaçantes que prirent les exigences nouvelles, devenues populaires par l'agitation des banquets. On put alors regretter les sévérités absolues de la résistance; mais il eût été insensé de perdre le bienfait de la stabilité en concessions désormais stériles, et de diviser la Majorité sans contenter l'Opposition.

La question se trouva donc posée, devant la Chambre et le pays, sur le terrain d'une large et profonde réforme. Ce mot abritait toutefois, par sa commode élasticité, les projets les plus hasar-

dés, comme les systèmes les plus contraires. Les bigarrures de la réforme électorale se tranchaient encore avec plus d'éclat, que les variétés de la réforme parlementaire. Tous ces programmes se combattaient l'un l'autre par d'incessantes et mutuelles objections. Chacun en effet en soulevait de graves.

Un modique abaissement du cens ne pouvait qu'ajouter aux chances de la corruption et de l'intrigue, en faisant descendre le suffrage, sans établir efficacement le contre-poids et la garantie du grand nombre.

Un abaissement plus large partageait la France en deux camps égaux et ennemis. On s'arrêta d'ailleurs dans cette voie, qui écarte bien vite d'arbitraires limites, et conduit par une pente rapide et nécessaire au suffrage universel.

Mais le suffrage universel direct était repoussé par tous les partis, comme une dangereuse et impraticable utopie. La Convention elle-même avait reculé devant lui, en suspendant sur-le-champ la constitution où elle l'avait inscrit comme une lettre morte.

Le suffrage universel à deux degrés, qui tem-

père l'entraînement des masses par l'influence des notabilités, semblait plus conforme aux possibilités de la politique, comme aux traditions de notre ancienne histoire et aux souvenirs de nos premières assemblées. Mais l'Opposition libérale n'en voulait à aucun prix, et l'appui du parti légitimiste le rendait suspect. La situation de tout le monde était encore si fausse, qu'on redoutait l'autorité, si ordinairement conservatrice, des grandes fortunes sur les populations rurales.

Au milieu du choc des partis, celui du Gouvernement était sans doute le plus fort ; il devait nécessairement l'emporter sur chacun des autres séparés. Personne toutefois ne pouvait calculer jusqu'où l'ardeur de la lutte entraînerait les opinions les plus contraires, et ce que pourrait réserver au pays l'arme terrible des coalitions.

Un jour, sans doute, l'expérience des deux degrés d'élections pourrait se tenter. On pourrait alors comparer la puissance populaire de ses vastes bases, avec l'action politique plus restreinte et plus réelle, qui appartient à l'élection directe conférée aux notabilités sociales.

Quand le temps et la transmission héréditaire

de la royauté nouvelle auraient, par une épreuve décisive, affermi la Monarchie de 1830; quand le ralliement des ressentiments vaincus et des espérances détruites aurait réuni, en un seul faisceau, toutes les forces de la conservation sociale, il serait possible et sage de songer à une législation sérieuse et durable. Alors tous les pouvoirs, dégagés des préoccupations accidentelles et pourtant inévitables d'un intérêt dynastique désormais incontesté, pourraient essayer sans péril cette grande transformation électorale. On oserait, librement alors, chercher, en dehors des combinaisons étroites et passagères, les bases vitales et durables du système le plus approprié aux mœurs du temps, et aux nécessités permanentes de l'ordre social. Jusque-là il fallait se garder de réformes partielles et vaines, qui agitent l'opinion sans la satisfaire. Il fallait garantir le pays des systèmes confus et contradictoires de l'empirisme politique.

Telle était la pensée de la Chambre. Elle préférait aux expériences hasardeuses de la théorie, la salutaire expérience de la pratique, en présence d'un système qui avait doté le pays de dix-

huit ans de paix et de prospérité. Elle croyait sage d'attendre son perfectionnement du temps, elle ne pouvait voir aucune urgence à le briser. Elle savait d'ailleurs qu'un bon gouvernement vivifie les institutions les plus imparfaites, et que, dans nos temps de discussion et de liberté, les systèmes d'élection les plus incomplets laissent pénétrer dans les assemblées l'action sérieuse et persévérante de l'opinion. Tous reflètent tôt ou tard les grandes phases de ses perpétuelles évolutions. Sous l'influence de son mobile et invincible entraînement, les mêmes éléments enfantent tour à tour les produits les plus contraires.

Cette vérité est empreinte à chaque page de notre histoire parlementaire. Les anciens colléges électoraux de l'Empire ont envoyé, tour à tour, la Chambre des Cent-Jours et la Chambre introuvable. Le double vote a donné les 300 qui soutinrent M. de Villèle, et les 221 qui firent l'Adresse et la Révolution de 1830.

A l'aurore de notre première Révolution, le suffrage universel à deux degrés a créé la Constituante avec ses cahiers monarchiques, et la Législative avec ses aspirations républicaines ; et,

soixante ans plus tard, le suffrage universel et direct a fait une Assemblée Constituante républicaine et une Législative monarchique.

Ce dernier résultat a longtemps exalté les partisans du suffrage universel. On les a entendus railler la Monarchie qui avait dédaigné cette arme puissante, dont elle pouvait faire un facile et incontestable instrument de triomphe.

De telles récriminations confondent le présent avec le passé, et ne tiennent aucun compte des leçons de l'expérience. On ne sait pas ce que les débordements de l'anarchie ont imprimé d'enseignements ruineux et salutaires à l'indignation et à l'effroi des peuples. On oublie tout ce que le ralliement nécessaire de tous les hommes de bien a donné de force conservatrice et de direction tutélaire, aux manifestations de cette multitude essayant timidement encore le secret de sa puissance.

Il est vrai, le suffrage universel a sauvé trois fois le pays ; il peut le sauver encore, en se fixant lui-même par un suprême effort. Il sera, j'aime à le croire, le plus souvent un instrument de salut. Toutefois on est peu tenté de féli-

citer un pays qui a besoin d'être sauvé si souvent, et ce n'est pas le suffrage universel qui l'affranchira jamais de ce besoin. Il aura, je le veux, des années de sagesse, pour des instants d'égarement; mais ce que des années de prudence auront à peine affermi, une heure de folie peut l'anéantir tout-à-coup. Jamais il ne peut rien sauver définitivement, et il peut tout perdre sans retour.

Sans doute aucun système d'élection n'est à l'abri du vent de l'opinion; mais, dans les autres du moins, on le voit s'élever peu à peu, on peut le suivre en le modérant ou le conjurer à propos; mais ici nul ne le prévoit et rien ne l'arrête. La soudaineté est son élément, la destruction son attribut. C'est la tempête qui engloutit dès qu'elle apparaît, c'est l'éclair qui frappe au moment qu'il luit.

C'est que le suffrage universel direct représente les fougueux emportements de l'opinion, bien plus que ses progrès éclairés et réfléchis. C'est qu'il y a : une opinion, fille glorieuse du temps, de la raison, de la science; et une opinion tristement enfantée par les préjugés, les

entraînements et les passions. L'une a ses bienfaits, l'autre a ses fureurs. L'une est la reine du monde, et il faut s'incliner devant son sceptre pacifique. L'autre en serait le tyran, et il faut arracher de ses mains la torche incendiaire et le glaive des révolutions. Tour à tour fleuve fécond, ou torrent dévastateur, il faut un vaste lit pour son cours régulier, et une invincible digue contre ses débordements.

Telle est donc la double mission d'un système électoral chez les nations civilisées. Il doit, tout ensemble, exprimer et contenir l'opinion. Le suffrage universel peut l'exprimer sans doute, tout en la faussant souvent par le double mensonge du scrutin de liste et de la majorité relative, mais il ne la contient jamais.

On a tenté, il est vrai, de l'organiser; sa révision a été mise de toute part à l'ordre du jour. Ceux même qui l'avaient vanté avec le plus de confiance, ont fait assaut d'ingénieuses combinaisons pour neutraliser son pouvoir et conjurer ses dangers; on a parlé de le régler, on a agi pour le restreindre. L'œuvre était difficile.

On devait écarter les résidences factices, dé-

courager les domiciles ambulatoires, prévenir la fraude des votes multiples. On pouvait exiger la continuité de la demeure et même le paiement de l'impôt, comme la preuve d'un établissement permanent et d'une translation sérieuse de domicile; mais pour rester dans le principe absolu de la révolution, il fallait renvoyer les existences nomades, incapables de faire une telle preuve, au domicile d'origine, au droit natif du berceau qui ne saurait pas plus manquer à la foi politique qu'à la loi civile. En supprimant le droit au lieu de le transplanter, on a fait de l'impôt personnel, non pas seulement un signe de domicile, mais une garantie de l'électorat. Cette garantie peut être conforme à la raison politique, comme aux traditions même les plus radicales des lieux et des temps les plus démocratiques. Elle est, à tout prendre, bien plutôt insuffisante qu'excessive. Elle n'écarte, à vrai dire, de l'urne électorale que les existences sans feu ni lieu, auxquelles les constitutions sérieuses n'impartirent jamais le droit de cité. Mais on n'en est pas moins entré dans les voies de l'électorat restreint. On a remplacé le droit absolu par les conditions légales.

On a fait dériver le suffrage de la libre concession de la loi, au lieu de faire du suffrage absolu l'autorité vitale de la loi elle-même. On a changé le point de départ de la société et de sa puissance. On a substitué au suffrage omnipotent et révolutionnaire, un suffrage légal et défini. On est sorti des utopies systématiques, pour rentrer dans la vérité pratique des faits et des institutions.

Une fois entré dans cette voie, on ne s'arrêtera pas. Le champ des améliorations est vaste; la nécessité de les obtenir est pressante. Jamais une organisation électorale n'accumula plus de vices et de dangers; et personne ne peut s'étonner de ce travail de transformation électorale, qui révèle, dans toutes les imaginations, la conscience des entraves présentes et des incertitudes futures.

Le vote au canton, c'est l'abstention des citoyens paisibles et le règne des minorités turbulentes. Le scrutin de liste, c'est la déception organisée des masses et le monopole imposé des coteries. La majorité relative, c'est la prépondérance avouée du petit nombre sur la conscience des majorités. De tels abus sont la destruction

du suffrage universel. Le vote à la commune peut seul assurer sa réalité; le scrutin individuel, sa liberté; la majorité absolue, sa sincérité.

Ce seraient là d'incontestables progrès dans l'organisation du suffrage universel.

Mais ne faudrait-il pas y joindre la condition du titre de chef de famille, qui exclut la dépendance, et celle de la publicité du vote, qui garantit des trahisons? Toutes deux moralisent le suffrage. L'une assure son indépendance, en maintenant les anciennes traditions patriarchales et libérales à la fois, qui faisaient du foyer et de la famille la sainte base de tous les droits; l'autre le dote de cette franchise, qui fait la considération de la vie publique comme de la vie privée, et sans laquelle les hommes sont indignes d'être honorés, et les peuples d'être libres.

Enfin, pour garantir le discernement du suffrage universel, on a demandé l'épreuve des deux degrés. C'est à ce prix qu'on se rapprochera le mieux du véritable but de l'élection, qui est d'appeler l'élite des nations à les gouverner. On aura plus de chances de faire de l'aristocratie avec de la démocratie, c'est-à-dire, d'imprimer

aux véritables notabilités sociales le prestige du vœu populaire.

Mais pour que cette garantie soit efficace, pour que cette double épreuve soit sérieuse, pour que le filtre de l'électorat à deux degrés purifie le suffrage universel des éléments toujours agités de son orageuse origine, il ne faut pas que ces deux degrés d'élection se suivent, se réflètent et se commandent immédiatement l'un l'autre. Deux élections, coup sur coup, pour le même but et pour la même cause, accroissent l'entraînement et ne le dominent pas. Il ne faut pas que l'électeur élu reçoive une commission d'un instant, que la passion improvise, et qui s'évanouit avec elle. Il faut que le titre d'électeur à conférer ne soit pas le seul but d'une élection primaire; car elle s'exerce alors sans réflexion et sans responsabilité. Il faut que ce titre soit lui-même la conséquence et la prérogative d'une mission permanente et déléguée, qui ne se défère qu'avec connaissance de cause et respect de soi-même.

On a dit que le peuple, excellent pour élire, est souverainement impropre pour gouverner. Il faut donc qu'il élise pour être bien gouverné, et

non pas qu'il gouverne lui-même en élisant. Il faut qu'il choisisse ses élus, parce qu'il a confiance dans leur sagesse; il ne faut pas qu'il prétende leur imposer la sienne. Or, dans toute élection qui a un but exclusivement politique, qu'elle s'exerce à deux degrés ou à un seul, la multitude veut imposer son caprice politique. Elle ne vote pas pour des candidats, mais pour des idées qu'elle ne sait pas comprendre, et souvent pour des passions qu'elle ne peut réprimer. Elle ne s'enquiert pas du mérite des hommes, mais de leur docilité à ses aveugles penchants. Elle ne recherche pas ce qu'ils sont, mais ce qu'elle entend qu'ils soient. Elle veut des instruments aveugles et non des directeurs éclairés. Elle ne leur demande pas de la gouverner, mais de lui obéir. Enfin, elle n'élit pas, elle gouverne, et proclame elle-même, par un plébiscite électoral, les décrets de son propre gouvernement.

Il en est autrement, quand au lieu de voter pour des questions purement politiques, dont elle ne peut discerner la véritable portée, elle choisit des mandataires qu'elle connaît, pour administrer des affaires qu'elle comprend. Les influences de

la probité et du savoir reprennent alors leurs droits, les renommées bonnes et pures recouvrent leur puissance, les choix retrouvent leur véritable caractère. L'élection aveugle était un péril, l'élection compétente et éclairée devient une force. La voix du foyer a choisi le plus digne. Ce choix devient une garantie pour l'Etat, et il appelle à son tour, pour élire les conseillers de ses propres affaires, ceux que les familles communales ont jugés les plus capables de faire les leurs. Ainsi, des conseils municipaux, élus par les chefs de famille de la commune, et devenant à leur tour la base principale de l'élection politique, présentent une des combinaisons les plus satisfaisantes pour l'esprit de liberté, et des plus rassurantes pour les nécessités de l'ordre.

Cette base ne saurait être la seule ; elle devrait se combiner avec d'autres éléments permanents et électifs, et donner, à tous les intérêts légitimes et à toutes les vraies notabilités, une part dans l'élection parlementaire.

Ce système, qui appellerait à l'élection politique toutes les notabilités municipales, départementales et professionnelles, désignées, par le

choix éclairé des populations locales et des agrégations particulières, pour représenter leurs droits et diriger leurs intérêts, réunit à la fois les avantages de l'élection directe des notables et ceux du suffrage universel. Il allie l'action libre et éclairée de l'une avec l'origine populaire de l'autre. Il fait sentir les besoins de l'opinion et n'impose pas ses caprices. Egalement éloigné du mensonge anarchique, des mandats impératifs et du privilége envahisseur du monopole, il partage entre les deux degrés la responsabilité et l'indépendance, amortit par l'épreuve du temps et la prudence des intérêts l'entraînement primitif des passions. Il place des pouvoirs partout et la souveraineté nulle part. Le suffrage universel y est organisé comme une grande institution. Il n'y tient pas lieu lui-même de toutes les autres; il exerce une grande part de puissance; il ne peut prétendre à la dictature.

C'est à cette dictature aveugle que l'ordre et la liberté ont également besoin de chercher un frein. Ce frein salutaire peut-il se trouver dans des institutions purement électives, quelque prudente et ménagée que soit leur combinaison ? Celle

que nous venons de tracer suffirait-elle à se garantir elle-même, des entraînements de cette omnipotence toujours vivante de son origine élective, si cette origine ne trouve pas, dans la permanence d'un autre pouvoir étranger à l'élection, la limite de ses écarts et le contrepoids de sa puissance?...

Mais il ne s'agit pas en ce moment de la balance des pouvoirs et de la réforme de la République ; il s'agit de l'organisation du pouvoir électif et de la réforme électorale.

Il faut bien le reconnaître : car c'est la vérité dominante de ce sujet si vaste et si décisif pour le bonheur des peuples.

La question de la réforme électorale se réduit toujours à deux termes fondamentaux : Les électeurs exercent-ils un droit, ou accomplissent-ils un devoir ? Reçoivent-ils ce droit de la société, qui le leur délègue dans son intérêt et non dans le leur; ou le tiennent-ils d'eux-mêmes, pour l'exercer avec la pleine latitude de leur caprice?

Accomplissent-ils un devoir, en conférant un mandat limité par des institutions préexistantes

et supérieures ; ou exercent-ils une souveraineté illimitée, en usant directement d'un droit de suffrage qui domine lui-même toutes les institutions?

Enfin, le droit de suffrage est-il par lui-même absolu dans son origine, omnipotent dans ses volontés? Doit-il, au contraire, être défini dans sa base et limité dans ses effets, par les lois mêmes de la société?

Les deux termes de la question se tiennent par des nœuds indissolubles.

Il faut choisir entre les deux principes. Si le premier prévaut, toute réforme électorale reste impuissante, tant qu'elle n'a pas proclamé le droit universel et absolu. Les classes exclues ont toujours le droit de se dire déshéritées d'un droit naturel de gouvernement, inhérent à la qualité d'homme. L'étendue du droit de suffrage ne console point ceux qui n'y sont pas admis. Il est plus cruel d'être privé d'un droit reconnu comme essentiel au grand nombre, que de n'être point appelé à une prérogative conférée aux notabilités sociales dans l'intérêt de tous. L'humiliation de la personne vient alors aggraver la perte

du droit. On l'a bien vu, depuis que la loi nouvelle a repoussé de l'urne électorale ce qu'on a nommé la vile multitude. Ainsi, la République, née aux cris de réforme, n'a pas tardé à réformer le suffrage universel au nom de son salut; et déjà les exclus l'attaquent au nom de son principe, et les cris de réforme électorale redeviennent des cris de guerre. Tel est l'effet inévitable du principe absolu.

Si c'est le principe relatif qui prévaut, si le droit d'élire n'est qu'un mandat librement conféré par la société aux plus dignes, toute réforme électorale est inutile, tant qu'elle ne donne pas aux élections, la chance d'être plus éclairées, à la société, la garantie d'être mieux gouvernée. Cette question elle-même pose le véritable but de toute organisation sociale. Importe-t-il à une nation d'être gouvernée suivant sa volonté mobile, ou suivant son intérêt permanent?

C'est toucher aux fondements même de la société, à l'origine du pouvoir, à la fin véritable des hommes et des peuples, suivant les desseins de Dieu. C'est arriver au dogme de la souveraineté du peuple, passé chez nos publicistes du jour

à l'état d'axiôme, qui, dit-on, commande le respect par son évidence, et qui impose surtout l'obéissance par sa force.

On a souvent posé le dilemme du droit divin, ou de la souveraineté du peuple. On a demandé si les peuples étaient le patrimoine d'une famille, ou s'ils s'appartenaient eux-mêmes. On a demandé si les institutions du pays étaient immuables et sacrées, ou si elles restaient perpétuellement variables, à la merci des révolutions?

Faut-il s'incliner devant l'inviolabilité absolue, même de la tyrannie, ou s'agenouiller devant la permanente sainteté de l'insurrection populaire?

Faut-il choisir : pour les peuples, entre la soumission sans réserve et la licence sans frein; pour le pouvoir, entre l'idolâtrie aveugle ou la violence sacrilége?

Que deviennent alors la dignité de l'homme et la sûreté des sociétés?

Question immense et redoutable problème! Car on scrute avec une inexorable curiosité les fondements mêmes de la société, qu'il plut à Dieu de cacher dans de mystérieuses profondeurs!

On cherche à tout prix l'absolu, si conforme à l'orgueil et à la faiblesse de l'homme, à la vanité de sa raison et à l'infirmité de son intelligence; et toujours ce terrible dilemme pèse sur l'imagination et souvent sur la paix des sociétés! Déplorable alternative, que la plus sublime philosophie ne saurait dénouer, et que tranche seulement le glaive des révolutions!

L'histoire est là pour attester, par ses orageux souvenirs, que ce glaive dictatorial ne saurait être désarmé tout à fait par la sagesse des hommes; mais elle enseigne aussi, par son expérience, à quel prix le temps et la civilisation savent neutraliser le plus souvent sa redoutable puissance. Quand on réfléchit bien à la nature des termes extrêmes de la question, et à leur signification vraie, on les trouve plus près de se concilier qu'on ne pense.

Qu'est-ce, en effet, que le droit divin, sinon l'immutabilité absolue des pouvoirs établis, qui tiennent leurs droits d'une source préexistante aux volontés actuelles des gouvernés?

Qu'est-ce que la souveraineté du peuple, sinon la mobilité absolue de tous les pouvoirs, te-

nant leurs droits d'une volonté actuelle, qui s'évanouit, comme un point dans l'espace, aussitôt qu'elle est accomplie, pour faire place à une volonté nouvelle.

Quoi de plus contradictoire en apparence ? Et cependant les deux systèmes proclament hautement la même pensée. Chacun prétend accomplir le bien de la société elle-même, et se dit le seul propre à atteindre ce but permanent de l'humanité.

Les partisans les plus absolus du droit divin n'ont jamais imaginé que ce droit, par cela même qu'il emprunte sa source au plus grand de tous les noms, ait été institué pour faire servir les nations de jouet aux caprices des rois. Celui de qui tout pouvoir procède n'a pas destiné l'œuvre de ses mains, le favori et le but de sa création, à devenir la chose d'un atôme couronné. Il n'a donné l'autorité que pour l'intérêt de tous, comme une charge et non comme un présent ; et s'il l'a faite immuable, c'est parce qu'il a pensé que son immutabilité même était pour le pouvoir, une obligation de dévouement en même temps qu'une sécurité d'existence, et

pour les gouvernés, une garantie de modération comme un symbole de stabilité.

Les sectateurs les plus enthousiastes de la souveraineté du peuple n'ont pas osé révérer pour elle-même une idole aveugle et souvent suicide. Leur but ne pouvait être le règne capricieux de ce souverain insaisissable qui sacrifie tous les intérêts et les droits, tous les individus et lui-même à la toute-puissance de son empire d'un instant, et écrase tout, en passant, sous la redoutable roue de son char exterminateur. Non; ils ont cru que les nations avaient reçu d'en haut le privilége de l'infaillibilité sur leurs intérêts. C'est le droit divin des peuples, comme l'absolutisme est le droit divin des rois.

Ces deux thèses extrêmes outragent également la raison et son éternel créateur. Tout pouvoir est de droit divin, qu'il s'appelle roi ou peuple, par cela seul qu'il a reçu la mission de commander aux hommes, et de faire prévaloir sur la volonté de chacun une autre volonté; que cette volonté soit celle d'un seul ou d'un grand nombre, elle ne peut être imposée à tous qu'au nom du maître de tous. Le droit de commander

aux hommes ne saurait venir d'eux seuls ; nul ne le donnerait sur lui-même, sans le pouvoir reprendre. Ainsi le veulent la liberté instinctive et l'égalité originelle de notre nature, et les partisans les plus ardents de la souveraineté du peuple proclament le plus haut le principe de l'inaliénabilité individuelle.

C'est donc à une source plus haute que tout pouvoir social puise sa force et son autorité.

Nul pouvoir n'est de droit divin, comme ayant reçu l'infaillibilité en partage. Dieu ne la donne pas plus aux rois qu'aux nations, et s'il leur laisse prendre quelquefois le glaive de sa force, il ne leur communique jamais le sceptre de son éternelle sagesse.

Ainsi, tous les pouvoirs sont de droit divin par leur mission et leur autorité. Nul ne l'est par sa science sans bornes, pas plus que par sa puissance sans limites. Tous ont la même origine et le même but, tous remontent au créateur de la société et tendent à sa conservation.

Mais à quel signe reconnaître la plus solide garantie de la conservation sociale ?

Les uns, la voient dans l'ancienneté du pouvoir,

parce que l'épreuve justifie sa sagesse, et témoigne de sa conformité aux mœurs des nations qui l'ont admis ou maintenu. Les autres, dans sa nouveauté même, qui est le signe de la volonté actuelle et des besoins présents de la nation qui vient de l'inaugurer.

Pour les uns, l'expérience est le gage du progrès ; pour les autres, c'est l'innovation.

Ces deux points de vue également faux dans leur application exclusive et absolue, ne laissent pas d'avoir leur côté vrai dans une juste mesure.

Le problème est de réunir dans le gouvernement des hommes, l'expérience et l'innovation, la sagesse des ancêtres et les aspirations du peuple nouveau. L'une a ses préjugés ; l'autre, ses entraînements. Toutes deux réunies se modèrent l'une par l'autre, et présentent les plus grandes chances de bon gouvernement qu'il soit permis à l'homme de posséder.

Cette alliance des traditions du passé et des vœux du présent, fut toujours le but cherché par les publicistes ; et on est bien près de l'atteindre, en substituant au périlleux mensonge de la Sou-

veraineté du Peuple, la réalité tutélaire de la Souveraineté Nationale.

Leurs noms se ressemblent; mais le ciel mit entre elles toute la distance qui sépare un immense bienfait d'un épouvantable fléau.

Toutes deux reposent à l'origine sur le consentement exprès ou tacite des peuples. Mais l'une le trouve surtout dans les traditions et les mœurs; l'autre le cherche sans cesse dans les perpétuelles évolutions d'un scrutin mensonger, qui se rouvre toujours et ne se ferme jamais. L'une en fait un contrat sacré qui crée des droits à la société et des devoirs aux citoyens; l'autre n'y voit qu'un fait éphémère, qui ne donne de droit qu'à la force et n'impose de devoirs à personne. L'une rassemble et organise les hommes, crée des institutions fécondes, fonde des monuments durables; l'autre isole les individus, brise tous les liens, réduit toutes les fondations en poussière. C'est le vent desséchant qui chasse devant lui les sables du désert, et bouleverse incessamment leurs formes toujours mouvantes et toujours stériles.

Toutes deux reconnaissent la mutabilité des lois humaines; mais l'une les modifie par le pro-

grès du temps et l'action des pouvoirs établis ; l'autre les renverse par le caprice d'un jour avec la rapidité de la tempête.

La Souveraineté Nationale : au dehors, c'est l'indépendance des nations sous la foi des traités ; au dedans, c'est l'indépendance des citoyens sous le respect des lois. Mais cette Souveraineté s'incline devant l'immortelle justice. Elle ne change les traités que suivant le droit des gens ; les lois, que suivant le droit national. Elle conserve la vie habituelle et régulière des sociétés ; et quand elle sort à de rares intervalles de sa marche paisible et mesurée, pour accomplir, devant une nécessité suprême, un grand travail de rénovation sociale, c'est toujours pour réparer les brèches faites au pays par les débordements de la Souveraineté du Peuple.

La Souveraineté du Peuple ne respecte pas plus les traités que les lois. La pente révolutionnaire n'a pas d'arrêt ; et l'on a vu comment les violateurs des trônes et des assemblées entendaient le respect des frontières et la loyauté internationale. Ce souverain sans engagement dans le passé, sans frein dans le présent, sans garantie dans

l'avenir, tenant tout de lui-même, épuisant son droit sans prévoyance et sans contre-poids, renversant tout avec la meurtrière rapidité de la foudre, n'offre, à vrai dire, que l'image de la destruction perpétuelle et d'un aveugle et incessant suicide. C'est l'anarchie organisée. C'est la dictature du fait substituée au règne des lois. C'est le droit tué par la force. C'est la souveraineté de la rue.

La Souveraineté Nationale, appuyée sur l'ensemble des institutions du pays et sur la sagesse des ancêtres, ne reconnaît pas à chaque berceau le droit de mettre en poudre toutes les colonnes de l'édifice qui l'a reçu et protégé. Les hommes ne sont pas sans passé, les fils sans engagements. La société n'est pas un hasard qui traverse l'espace. On la transmet comme on l'a reçue, avec les lois qui la modifient suivant la mobilité des besoins et la variation des mœurs de notre fragile nature. Mais ces changements ne s'accomplissent que par des épreuves réitérées; et le temps comme la diversité des pouvoirs établis les protégent contre l'erreur, en dédaignant les capricieux

désirs d'un moment, pour n'accueillir que les besoins réels d'une époque.

La Souveraineté Nationale, ainsi comprise, n'est plus un orgueilleux désaveu de l'histoire, une parade de sacrilége désobéissance aux plus saintes traditions. Si elle emprunte encore, avec une incorrection qui accuse le vague inséparable de nos idées et l'inévitable imperfection de nos langues, le terme ambitieux de Souveraineté qui n'appartient qu'à la majesté de l'infinie puissance, elle ne reconnaît en définitive que l'indépendance native des peuples, la sainteté des traditions, le développement des mœurs, la perfectibilité des lois. Elle est un hommage à la dignité originelle de l'homme, un effort gradué et permanent pour améliorer sa condition, un pas prudent et réfléchi pour accomplir les fins de sa destinée religieuse et politique.

C'est la réalisation de cette idée que la Monarchie Constitutionnelle a reçu mission d'accomplir. C'est là surtout que la Souveraineté Nationale peut toujours être en action sans désordre; là, nul pouvoir n'a le droit de s'en dire le repré-

sentant seul et sans partage; nul ne peut, à ce titre, improviser, par son unique et passagère volonté, la destruction violente du passé, ou les terribles enchaînements de l'avenir.

Alors la Souveraineté Nationale est partout et nulle part; elle réside dans le faisceau des traditions et des institutions du pays, représenté par l'ensemble des pouvoirs qui le régissent. Chacun d'eux répond à une portion de la souveraineté partiellement et irrévocablement déléguée. Tous ont le devoir et l'intérêt de conserver, nul n'a le droit de détruire; tous se servent réciproquement d'équilibre et de contrôle. La voie des innovations reste lente et difficile ; et le mouvement brusque et désordonné des imaginations est ainsi réglé et modéré, sans rester jamais insensible aux leçons de l'expérience, aux progrès réfléchis de la raison publique, aux besoins réels et éprouvés des temps nouveaux.

C'est le gouvernement des transitions mesurées et des transactions prudentes. C'est un mouvement conciliateur et animé, qui ne se précipite et ne s'arrête jamais. Les nouveautés même les plus heureuses y sont souvent retardées, car

tous les intérêts y ont leur place, tous les faits existants y ont leur puissance et toutes les objections le droit d'être écoutées. Mais si la vérité y subit souvent une sorte de quarantaine gênante et rigoureuse, elle touchera tôt ou tard au port, purifiée et éprouvée par le temps et la discussion, sous le soleil de la liberté.

Il en est autrement du despotisme ou de la démagogie. Les courtisans du sabre ou du peuple ne reconnaissent pas de frein légal. La monarchie en trouve dans les mœurs ; la démocratie n'en respecte aucun. Sous son empire, comme sous celui de la dictature d'un seul, il y a sans cesse un souverain vivant, visible et agissant par la subite inspiration d'une puissance sans obstacle et sans contrôle. Un coup-d'œil est un acte de volonté, un instant peut improviser un bienfait, un instant en peut détruire mille. C'est un gouvernement de surprise, de soubresauts, de chocs et de réactions perpétuelles. Rien n'y est stable que l'instabilité même, et soit que le souverain s'appelle roi ou peuple, despote ou multitude, nul arbre ne peut se fier sur sa racine, nul citoyen sur sa carrière, et personne ne peut

s'endormir en paix, sans craindre de trouver au réveil son passé anéanti, ou son avenir brisé par un coup de foudre qu'aucun nuage n'annonce, qu'aucun paratonnerre ne garantit.

Sans doute, entre ces deux dictatures, celle à mille bras et à mille têtes serait la plus pesante et la plus aveugle. La volonté d'un seul qui compte sur un lendemain, dont il répond devant les révolutions et l'histoire, présenterait plus de stabilité et de garantie, que les caprices sans cesse renaissants de ce souverain multiple et anarchique, qui n'agit que pour se démentir, qui ne se retrouve jamais le même, et échappe, par son immense fractionnement comme par son anonyme obscurité, à toutes les responsabilités de l'avenir.

Mais sous l'un comme sous l'autre de ces régimes extrêmes, plus conforme d'origine qu'ils n'en voudraient convenir tous deux, les droits privés restent également sans garantie réelle et sérieuse. On en fait litière, sous prétexte de l'intérêt public, dont le représentant, couronné ou non, se fait l'infaillible oracle. Tous les dictateurs se ressemblent, tous se disent inexorablement et incommutablement les délégués de Dieu

même, et les suprêmes arbitres de l'humaine destinée.

Qui pourrait se plaindre, dans une république à suffrage universel, des atteintes portées à toutes les libertées privées, à la faculté de penser, d'écrire, de prier, d'agir, d'enseigner, puisque toutes les entraves sont censées mises pour l'intérêt de tous et par la volonté de tous? Chaque citoyen semble dédommagé par la part qu'il prend aux affaires publiques, de la gêne qu'il subit dans ses affaires privées. Roi de la place publique, il subit les soucis et les sacrifices de la royauté.

Ainsi ont vécu les grandes républiques de l'antiquité : les maîtres du forum étaient esclaves au foyer. Leurs enfants, leurs carrières, leur patrimoine étaient autant d'offrandes à la patrie. L'unité pesait sur la liberté par une règle inflexible. Il fallait vénérer les dieux de la patrie; enseigner les maximes, suivre l'éducation, embrasser les professions imposées par la patrie. C'est par l'anéantissement de l'homme privé, par l'étouffement de ses plus chers intérêts, par la destruction de ses plus intimes facultés, qu'ont fleuri les plus fameuses républiques, avec leurs

impitoyables principes et leurs sauvages vertus.

Elles ne laissaient pas de remonter à une source honorable, celle de toutes les grandes choses ici-bas : le mérite du sacrifice. Mais elles se trompaient d'objet, en immolant la nature à une patrie factice qui la dégradait quelquefois et l'outrageait souvent, au lieu de tout subordonner à l'éternelle justice qui épure et relève les grands sentiments du cœur, sans jamais les briser ou les démentir.

Telle n'est point la mission des sociétés modernes. La protection de l'homme privé, l'indépendance de ses facultés, le maintien de toutes les libertés de l'individu, la défense jalouse de la famille et du foyer, sont les premiers besoins du temps et les premiers devoirs de la société. Chacun ne veut sacrifier de ces biens précieux, que ce qu'il en faut verser dans le trésor commun de la puissance publique, pour obtenir en sécurité le centuple de ce qu'il perd en indépendance. Les sociétés réputées les plus parfaites sont celles qui prennent le moins et donnent le plus, celles qui ont doté le moins richement le

pouvoir et le plus largement les libertés privées. Ainsi l'autorité qu'on chérit le plus, est celle qu'on sent le moins; le gouvernement le plus conforme à l'empire des mœurs est celui qui protège par l'ascendant moral, autant que par la force matérielle, la marche régulière des faits et le progrès des intelligences.

La grande transaction de la monarchie constitutionnelle concilie et combine, à les bien prendre, le principe de la souveraineté d'en haut et celui de la souveraineté d'en bas.

Comme le premier, elle emprunte sa force première aux traditions de la famille et de la société, aux origines immémoriales du pouvoir.

Comme le second, elle consacre les tempéraments que le vœu des nations réclame, mais seulement quand ce vœu a subi, par les institutions du pays, assez de contrôles et d'épreuves pour devenir l'expression d'un besoin réel, et non le mouvement désordonné d'une fantaisie éphémère.

Il est vrai que les fanatiques de la Souveraineté populaire n'écoutent ces restrictions pru-

dentes qu'avec un superbe mépris. A les entendre, la Souveraineté du Peuple n'est vraie qu'autant qu'elle est absolue dans son autorité, universelle dans son exercice, inaliénable dans sa durée. L'idiot comme le sage, le pauvre que la société assiste comme le magistrat qui la protége, l'adolescent que la passion entraîne, l'homme mûr que la raison dirige, jettent un poids égal dans la balance des pouvoirs, et cette balance pèse les destinées tout entières de la nation. La propriété, la religion, la famille, tout reconnaît la loi suprême de ses oracles; tous ces biens primordiaux de l'homme ne sont sortis à un certain jour que des délibérations de la foule; et cet ordre merveilleux qu'elle improvisa par un hasard de sa sagesse, elle le peut détruire par l'irrésistible courant de ses journalières et changeantes volontés.

Ce caprice peut tout dans le monde, excepté se limiter lui-même. Il met des freins à tout, excepté à sa propre instabilité. C'est en vain que dans un jour de prudence généreuse et inspirée, il voudrait se garantir lui-même des entraînements de sa nature, et, confiant dans les con-

quêtes du temps et dans la protection de Dieu, assurer son avenir contre le germe destructeur que perpétue en lui la loi de son origine. Non, non, c'est en vain que sa prévoyante sagesse voudrait l'enchaîner au repos pour longtemps. Les autres souverains sont grands quand ils s'agenouillent devant Dieu, et déposent à ses pieds l'aveu de leur faiblesse et l'éclat de leur couronne. Mais pour le géant populaire, cette sainte et magnifique reconnaissance de sa fragilité n'est qu'une dégradation honteuse, dont il doit s'abstenir sous peine de lèse-majesté nationale. Aucun port ne peut s'ouvrir pour l'abriter de l'éternelle instabilité de ses orages ; il faut que l'agitation soit sa vie, et le naufrage sa destinée. Pour mieux s'appartenir, il est condamné à se perdre, et tout lui est permis, excepté son salut.

Ces grands docteurs de la liberté, qui sacrifient ainsi sans scrupule les destinées permanentes des nations à leur inconstance révolutionnaire, et qui, pour mieux respecter ce prétendu droit, foulent aux pieds le droit éternel de leur conser-

vation, ne connaissent pas mieux les penchants de l'homme que ses vrais intérêts.

L'homme n'a de véritable joie et de satisfaction réelle ici-bas que dans le sentiment de la durée; l'incertitude du lendemain trouble le charme de sa félicité. Il s'arrange d'autant mieux pour un long avenir, que sa nature lui en donne moins d'assurance. Composé d'argile et d'immortalité, il tient de sa double origine par l'attrait de la mobilité et par le besoin de la fixité. Il se laisse aller à ce qui change; mais il n'attache de prix qu'à ce qui demeure.

Toutes les institutions les plus chères à ses sentiments, les plus intimes à sa nature, grandissent d'autant plus dans son respect, qu'elles progressent vers la stabilité. On vénère le sacerdoce parce qu'il est indélébile; la magistrature impose par son inamovibilité; la propriété attache parce qu'elle est héréditaire; le mariage n'est auguste et touchant que par son éternité; la religion, ce suprême exemple de toutes les grandes institutions humaines, ne se sépare des sectes que par l'impérissable caractère de la céleste infaillibilité. Toutes les œuvres des hommes mesurent

leur perfection aux progrès qui les rapprochent de ce divin modèle.

Pense-t-on que le pouvoir échappe à cette loi essentielle de l'humanité, à cette condition nécessaire de ses respects? Non, non, le pouvoir n'a de consistance ici-bas, que par l'assurance de sa continuité; il n'a de force dans le présent que par la certitude de son avenir. On traite aujourd'hui sans ménagement l'autorité qu'on est sûr de fouler aux pieds demain.

Cette vérité frappe par son évidence les plus rebelles esprits; et, par une inconséquence étrange et pourtant nécessaire, ils admettent, sous le régime de la souveraineté populaire, des lois temporairement inviolables et des constitutions momentanément obligatoires. Le suffrage universel lui-même peut s'abdiquer pour un temps, et la souveraineté du peuple commettant s'agenouille devant le droit omnipotent de ses délégués.

Prenons garde pourtant ! si cette souveraineté ne se peut aliéner à toujours, elle ne se peut suspendre à temps; elle n'a pas plus le droit de se donner en bail à des tribuns qu'en dépôt à une dynastie; et je ne sais même si, la délégation

une fois admise, la dignité nationale ne s'élève pas elle-même en proportion de la hauteur et de la durée de ceux qu'elle a choisis pour la représenter.

Si le peuple peut tout, excepté s'engager lui-même, si sa volonté présente a toujours le droit instantané de détrôner sa volonté passée, elle peut aussi, au premier clin-d'œil du maître, se briser devant sa volonté future. Si les générations passées n'ont pu lier les générations présentes, celles-ci n'ont aucun droit sur les générations à venir; et, comme, par ses renouvellements de chaque seconde, la société présente n'est qu'un point insaisissable entre les tombes qui se ferment et les berceaux qui s'apprêtent; comme à vrai dire elle finit sans cesse dans ses membres, et dans son ensemble jamais; il s'ensuit, ou qu'elle ne peut se lier un seul instant parce qu'elle renaît toujours, ou que ses engagements vivent toujours, parce qu'elle ne meurt jamais.

Mais si le lien est impossible pour l'avenir, il l'est pour trois ans, pour un an, pour un jour. Adieu les constitutions à terme, comme les constitutions immortelles! Adieu l'utilité des ré-

visions périodiques et solennelles, comme celle de la révision graduelle et insensible des temps ! Décrets, lois, constitutions : tout n'a qu'une forme. Dans un champ de mars populaire sans cesse assemblé, avec 36 millions de têtes, le plébiscite s'improvise et se promulgue au hasard, se confirmant ou se démentant lui-même, et ne régissant qu'un présent qui lui échappe toujours. Car le temps passé à recueillir les suffrages a pu suffire pour changer ses volontés, et l'instant qui promulgue la loi, de par l'ordre du peuple, est peut-être celui où déjà cet ordre la détruit.

Chacun garde le droit imprescriptible d'en appeler à l'instant même de Philippe à Philippe, sauf à le trouver souvent furieux dans ses rêves et rarement éveillé. Et comme la convocation ne peut s'accomplir au gré du caprice de chacune de ces portions de roi, chacune se constitue l'interprète de la souveraineté, et il ne reste plus que le chaos des incertitudes, et le tumulte de fractions populaires opposées, saisissant chacune à son tour le glaive de la guerre civile, et s'écrasant l'une après l'autre par des triomphes aussi

douloureux que stériles. C'est la société campant dans l'anarchie; c'est l'empire de la raison remplacé par l'oppression de la violence; c'est la Souveraineté du Peuple à la place de la Souveraineté Nationale.

Qui donc a pu rêver cette monstrueuse image qui rend le monde au chaos, en le condamnant à s'agiter frénétiquement et sans relâche dans le délire des révolutions, et dans les hontes de l'impuissance?

Personne ne l'a sérieusement osé; tous ont admis que le peuple peut s'imposer à lui-même ces entraves, qu'il a brisées aux mains de la religion et de l'autorité. On a même organisé une force pour le contraindre à les subir, et le maître est devenu au moins pour un temps l'esclave du pouvoir qu'il a fait.

Mais s'il peut se lier pour quelques jours, pourquoi pas pour quelques années? S'il le peut pour des années, pourquoi pas pour des siècles, qui sont les années de la longue vie des nations? Qui peut fixer la limite et le point de départ des générations qui se meuvent et se confondent sans cesse dans une société qui ne meurt pas; et si le

vote d'un instant peut commander cinq ans de respect aux volontés qu'un hasard a peut-être brisées ou méconnues, comment ces volontés transmises d'âge en âge, sanctionnées par l'expérience même et affermies par le courant des années, ne pourraient-elles opposer, pendant une période suffisante, des digues salutaires à la fureur effrénée du changement, à l'incessant bouillonnement des passions?

Ou il faut proclamer la nullité absolue des contrats, la violation de la foi jurée, l'abjuration des ancêtres ; détruire, avec l'hérédité obligatoire des sociétés politiques, la sainteté des transmissions de la société civile; et briser du même coup les traditions de la religion, celles de la propriété, de la famille! ou il faut admettre que nous entrons en naissant dans une société toute faite, qui a acquis, en protégeant notre existence, le droit de faire respecter la sienne; et que les changements inévitables des formes humaines ne peuvent régulièrement s'accomplir que par le progrès du temps et le jeu régulier des institutions nationales.

Dans le premier cas, vous déchaînez l'anarchie

trônant sous le manteau sanglant de la Souveraineté du Peuple. Dans le second, vous inaugurez l'ordre et la liberté régnant ensemble sous l'égide tutélaire de la Souveraineté Nationale.

Au reste, les plus ardents démocrates ne reconnaissent pas plus que nous l'absolutisme de ce souverain tant flatté. A les entendre, il est des droits d'agitation sainte que le peuple ne peut suspendre, par la toute-puissance même de son suffrage universel. On a placé les idoles révolutionnaires de la démocratie au-dessus même de ses plus solennelles volontés. On a proclamé la Souveraineté du but.

Triste inconséquence et pourtant nécessaire hommage à la vérité! On a placé l'inviolabilité des clubs au-dessus des volontés de la nation, et on n'a pas daigné s'apercevoir que la religion, la propriété et la famille pouvaient aussi prétendre à conserver leur place dans le monde, et que ces vieilles gardiennes de l'humanité ne pouvaient pas plus être jetées aux hasards d'un scrutin mensonger, que les créations plus ou moins fantastiques qu'on s'est plu à décorer du nom de droits imprescriptibles de l'homme.

Ah ! sans doute, il est des principes au-dessus des majorités ! Les formes de la société varient, son essence ne change jamais. Elle n'a pu se créer, elle ne pourrait se dissoudre que par le concours de tous ; même les associations secondaires que forment tous les jours le commerce et le courant des affaires du monde, ne se peuvent transformer que par un consentement unanime. Les majorités qui les régissent sont impuissantes à les changer ou à les détruire. Et la grande société nationale obtiendrait moins de garantie que ces associations subalternes et passagères ?... Elle resterait seule à la merci de tous les bouleversements, de toutes les inconstances ? Non, non ! les principes éternels dominent toutes majorité et minorité. Où le droit parle, la force doit se taire ! Dès que la violence remplace la foi des promesses, l'oppression commence, et le nombre des mains qui l'imposent peut la rendre plus pesante et non plus légitime !

La Souveraineté du but ! Ah ! vous avez dit plus vrai que vous ne pensez. Oui, la véritable Souveraineté du monde, c'est le but permanent de l'humanité, cette aspiration perpétuelle de la

nature vers le beau et le vrai. C'est le besoin instinctif et conservateur d'assurer la vie morale et matérielle de tous, de garantir à la faiblesse sa protection, au travail sa sécurité, à la vertu sa récompense, au crime son châtiment. Les gouvernements les plus parfaits sont ceux qui répondent le mieux à ces nécessités de salut. Le véritable progrès est celui qui s'avance vers ce but éternel et immuable de toute souveraineté, et la véritable Souveraineté se compte par ses bienfaits et non par ses suffrages.

Ainsi, l'erreur la plus hardie se voit forcée pour vivre un instant de confesser la vérité. L'inviolabilité des constitutions démocratiques ne peut s'établir que par la reconnaissance des droits primordiaux des sociétés et des traditions nationales. La Souveraineté des clubs a besoin, pour se défendre, de la Souveraineté du but, c'est-à-dire de la seule vraie, de la seule féconde de toutes les fins sociales.

Ainsi, toutes les questions approfondies ramènent à la vérité. Un grand esprit l'a dit : Le demi-savoir éloigne de Dieu, le savoir complet y ramène.

Tout cela, c'est la destruction de la Souveraineté du Peuple, telle que la démagogie l'a rêvée ; c'est la reconstruction de la Souveraineté Nationale, telle que l'ont pratiquée tous les siècles.

Le savoir par excellence de la politique, c'est-à-dire l'expérience, hélas! trop complète parmi nous, nous ramènera-t-il, en effet, aux volontés de Dieu, qui ne sont autres que l'ordre et la justice dans les sociétés organisées?

Il est permis de ne pas désespérer, quand on se souvient de tant d'épreuves traversées, de tant de périls vaincus. La protection d'en haut ne s'est-elle pas manifestée, par les voies même que la Révolution avait choisies pour tout détruire? Le suffrage universel, ce redoutable instrument de démolition sociale, ne s'est-il pas retourné pour frapper ceux qui en avaient armé le peuple contre la justice et contre lui-même?

Le Gouvernement provisoire n'est-il pas tombé devant les assemblées convoquées par les proconsuls, et tyrannisées par les clubs incendiaires? N'a-t-on pas vu, au 16 avril, le peuple des barricades étouffer le communisme dans l'étreinte de ses bras déchaînés pour le couronner? Et la

nation entière, républicainement consultée au 10 décembre, sauver la société malgré son gouvernement, et peut-être la République elle-même, en brisant ses auteurs et en insultant son avènement? Qui peut dire où la France s'arrêtera dans cette voie de salut, et si elle se hâtera de terminer une crise sans cesse renaissante? En tous cas, il en restera, au milieu de tant de désastres toujours longs à effacer, le souvenir des redoutables enseignements qui ont détruit tant de paradoxes, mis à nu le néant de tant de déceptions populaires, usé avec une si foudroyante rapidité les hommes et les choses de l'anarchie, et rendu un si vif éclat aux éternelles vérités de la justice et de la société.

Un tel avenir va-t-il bientôt luire sur notre pays ?

Il y aurait présomption, sans doute, à dire que ce jour réparateur est déjà levé; mais il s'approche à grands pas. Et puisse la suprême sagesse ne pas réserver encore, avant son aurore désirée, une dernière et redoutable crise au monde, si, après tant de maux soufferts et de si visibles menaces, notre aveuglement demande

encore le châtiment d'une plus épouvantable réalité !

Cette crise se terminera-t-elle par le retour de la Monarchie, ou par le maintien de la République ramenée à ses conditions d'ordre, de régularité et de durée, sans lesquelles nulle société ne peut vivre? c'est le secret de l'avenir. En tous cas, si la République survit, ce ne sera jamais qu'une république nominale.

La république véritable, celle qui se réalise par la participation directe et continue de tous, au gouvernement des affaires, ne peut vivre en liberté que dans une étroite enceinte. Il lui faut un seul forum pour contenir tous ses citoyens, une seule tribune pour les haranguer, enfin, une seule ame et un seul corps qui puissent espérer, vouloir, agir, avec l'inséparable puissance de l'unité du lieu et de la rapidité du temps.

Aussi, les véritables républiques ne sont, à vrai dire, que de grandes municipalités. Elles peuvent avoir au dehors des esclaves, des tributaires, des alliés; elles n'ont de citoyens que dans leurs murs; et, dès que l'état franchit cette

limite, pour s'étendre et grandir au loin, le peuple primordial perd nécessairement chez lui son droit direct de gouvernement, qui se transporte partout avec les prérogatives de la cité, et le pouvoir suprême ne s'exerce plus que par délégation.

Les grandes nations varient sur les formes de la délégation. Les unes la créent fixe et héréditaire, pour conquérir la stabilité; les autres, mobile et élective, pour mieux assurer la liberté. Les unes fondent des monarchies; les autres gardent encore, en se fédérant, le nom de république. Mais, sous ces deux formes, le peuple ne règne jamais; il élit un instant pour obéir toujours, et ne délibère guères que sur le choix de ses maîtres.

Leur fixité assure mieux la sécurité, leur renouvellement laisse plus de latitude à la liberté.

Les deux systèmes portent avec eux les imperfections nécessaires des formes trop simples, des principes trop absolus.

L'idée de combiner l'hérédité du pouvoir qui gouverne, avec le renouvellement électif du pouvoir qui délibère, et de faire entrer ainsi dans le

gouvernement de l'Etat la garantie de la durée et l'influence mobile de l'opinion, est une des plus heureuses combinaisons du perfectionnement des sociétés.

On y est venu des deux points de l'horizon; on peut partir de la démocratie ou du despotisme pour en venir à la Monarchie Constitutionnelle. La Monarchie Constitutionnelle est un progrès vis-à-vis de tous deux; c'est à elle qu'il appartient surtout : de *garantir l'ordre social et toutes ses conditions*, *les libertés publiques et tous leurs développements*, *de satisfaire à tous les besoins par l'union des pouvoirs*, *et d'assurer aux générations futures le plus précieux héritage qu'il soit donné aux nations de recueillir*, *l'alliance de l'ordre et de la liberté.*

C'est ainsi que la dernière Chambre comprenait la Monarchie Constitutionnelle.

Jamais on n'avait su la peindre avec un plus noble langage.

Cet hommage couronnait dignement une Adresse, consacrée toute entière à rappeler des bienfaits passés, à préparer des résolutions futures pour le bonheur des peuples.

Cet hommage était un vœu, et semblait une garantie d'avenir. La Providence a voulu qu'il fût un adieu. Cet adieu pourra susciter des regrets ; mais ce n'est pas du moins à la Chambre des Députés qu'il laissera des remords.

LA CHAMBRE

AUX JOURNÉES DE FÉVRIER.

LA CHAMBRE

AUX JOURNÉES DE FÉVRIER.

L'Adresse était votée, les deux Chambres avaient donné leur adhésion à la politique du Gouvernement. Le Roi s'était félicité dans sa réponse, de cette nouvelle manifestation de concours. L'union des pouvoirs, dernier terme des luttes constitutionnelles, paraissait leur prêter à tous une force invincible. Le passé même semblait autoriser une telle croyance.

Depuis 1789, la désunion des pouvoirs avait seule donné le signal de toutes les agitations. Les luttes de la Royauté et des Etats-Généraux avaient fait les premières journées de la Révolution. La division des deux Conseils avait préparé le 18 Brumaire. L'opposition du Corps-Législatif pré-

céda la chute de l'Empire, et l'Adresse des 221 commença la Révolution de 1830.

Une insurrection du pays dirigée à la fois contre tous ses pouvoirs, étroitement unis dans la marche régulière de ses institutions, était restée jusqu'alors sans exemple dans nos annales ; et le triomphe de l'ordre légal pendant dix-huit ans, n'avait pas habitué les esprits à la prévoir.

Cependant les derniers débats avaient retenti de violents appels aux passions du dehors ; et le drame parlementaire était à peine accompli, que celui de la rue allait commencer. Quinze jours seulement ont séparé l'un de l'autre. Au sein même du Parlement, les défis échangés entre le Gouvernement et l'Opposition sur la question des banquets, avaient révélé le germe d'un conflit extérieur et presque donné le signal. Cette courte trève subissait déjà l'influence anticipée d'une telle menace. Le retour de l'abondance avait ramené les éléments de prospérité ; et cependant partout l'inquiétude était profonde. Tout semblait au dehors favoriser la politique de la France ; et cependant le commerce, la confiance et l'industrie éprouvaient un malaise indéfinissable. L'an-

goisse d'une crise imminente pesait douloureusement sur l'opinion comme sur le Pouvoir.

Celui-ci, pour y suffire, avait besoin de toutes ses forces. La Chambre avait compris cette situation. Elle s'était montrée jalouse d'éviter tout ce qui pourrait accroître ses embarras; empressée de lui prêter au contraire tout l'appui de son concours moral, elle avait condamné les banquets et soutenu le Ministère.

L'avenir de la question ministérielle était pourtant loin de trouver la Majorité unanime. Les uns vivement impressionnés par quelques actes récents, et frappés du mécontentement croissant d'une notable partie de la population, jugeaient que le Ministère avait assez duré. Ils pensaient que le moment était venu de compter avec les hostilités plus ou moins fondées, qu'accumule toujours un long exercice du pouvoir, et de prévenir par les prudentes évolutions du gouvernement représentatif, l'explosion des passions trop longtemps contenues. Les autres pensaient qu'on attachait trop d'importance à la crainte d'une impopularité factice et passagère, qui tomberait faute de racines véritables, après

une crise fermement soutenue. Ils rappelaient de précédents retours de l'opinion, qui avaient heureusement dénoué des situations aussi tendues. Ils n'estimaient pas que les griefs articulés valussent l'oubli de grands services, et la rupture de la fidélité politique. Ils voyaient d'ailleurs, dans la violence redoublée des attaques contre les Ministres, le symptôme d'un mal plus profond qui dévorait la société, et ne jugeaient pas qu'à l'approche d'une telle tempête, le moment fût bien choisi pour changer les pilotes et désarmer le Gouvernement.

Ces graves considérations partageaient la Majorité ; mais l'imminence du péril la rallia. On eût pu changer le Ministère plus tôt ; on pourrait le changer plus tard. Chacun réservait ses sympathies personnelles ; nul ne voulait leur sacrifier les besoins impérieux de l'autorité, capituler avec la menace, et jeter le Pouvoir en holocauste aux grondements de l'émeute. Divisée sur les circonstances et sur les hommes, la Majorité resta unie sur les principes et les lois.

La suspension de la question ministérielle entraînait celle des discussions de réforme politi-

que. Une proposition sur les incompatibilités avait été déposée le 19 février ; mais son examen avait été, du consentement même de son auteur, ajourné jusqu'après le dénouement de la crise des banquets. On savait que les amis de la réforme suivaient avec persévérance l'espoir du succès par les voies parlementaires, mais que nul d'entre eux ne voulait accepter la complicité de l'agitation publique.

L'Opposition qui l'avait excitée et entretenue ne la destinait point à une révolution ; mais elle ne pouvait la laisser tomber sans s'abdiquer elle-même. Elle avait ému le pays par des manifestations bruyantes et répétées ; et l'avortement de tant de préparatifs allait lui rendre le calme et l'endormir peut-être dans une longue apathie. Une reculade amènerait une inévitable réaction, et tant d'ardeur et d'habileté déployées avec tant de persévérance, n'auraient abouti qu'à fortifier le Pouvoir et discréditer l'Opposition. Celle-ci ne pouvait accepter sa propre défaite, et se trouvait acculée à poursuivre la voie où elle était entrée. Toutefois elle ne voulait pas sortir du cercle constitutionnel, ni patroner les vio-

lences du dehors, et les mauvais desseins des ennemis de la chose publique. Elle aspirait à conquérir le pouvoir et non à le détruire.

Telle était aux yeux des partis la question politique des banquets.

La question légale avait été déjà posée dans les débats de l'Adresse. Elle était implicitement, mais évidemment résolue en faveur du Pouvoir ; le Gouvernement et l'Opposition s'étaient réciproquement engagés.

L'Opposition revendiquait le droit de réunion comme inhérent à la nature même de l'homme, et resté inviolable dans toutes nos constitutions écrites. Elle le considérait comme un droit absolu, qu'on ne pouvait, sans forfaiture, absorber par les mesures préventives du pouvoir ministériel, mais qu'on devait seulement surveiller par l'action pacifique de l'autorité, et réprimer par la puissance précise et déterminée de la loi et de la justice.

Le Gouvernement de son côté invoquait la loi des lois, qui laisse toujours au Pouvoir les armes nécessaires, pour le salut de sa propre existence, et la conservation même de la société. Une loi

avait été nécessaire contre les associations, parce qu'elles se réunissent dans l'intimité du foyer, que la constitution déclare inaccessible à l'autorité, et qu'un texte législatif a seul droit de lui ouvrir ; mais la voie publique et les réunions publiques appartiennent essentiellement à son domaine. Une grande assemblée ne peut à la clarté du jour se tenir dans l'Etat, sans tomber sous l'action de l'Etat. Il n'est besoin d'aucune loi spéciale pour armer le Pouvoir du frein qui peut seul contenir les multitudes.

C'est le droit inséparable de sa tutelle sociale, et la condition même de son existence. C'est le premier devoir de la mission sacrée qu'il a reçue, d'assurer partout la tranquillité publique.

Si cette tranquillité ne peut être maintenue que par l'interdiction préventive de la réunion qui la met en péril, nul, dans un pays ardent et inflammable comme la France, ne peut condamner le Gouvernement à laisser passivement s'allumer l'incendie, pour attendre, avant de l'éteindre, la propagation accomplie de ses rapides et irréparables ravages. Les Ministres soutenaient d'ailleurs que leur droit était écrit dans la loi de

1791, et que la vague généralité de ses dispositions avait été irrévocablement fixée par la jurisprudence de tous les tribunaux, comme par la pratique de tous les Cabinets, en y comprenant même ceux que l'Opposition avait élevés au pouvoir.

D'ailleurs le banquet du douzième arrondissement, indiqué d'abord pour le 19, définitivement fixé au 22 février, s'annonçait avec des proportions redoutables. Beaucoup de ceux qui l'avaient organisé ne préméditaient pas, sans doute, une révolution; mais tous les amis du désordre s'y étaient donné rendez-vous de tous les points de la France. Ce ne pouvait être une démonstration pacifique, c'était nécessairement un signal d'émeute.

Dans de telles circonstances, le Gouvernement pensait qu'en fait, le banquet du 22 février attentait à la tranquillité publique, et qu'en droit, le Gouvernement est toujours armé pour la maintenir.

La catastrophe n'a que trop justifié le fait, et la République s'est chargée de consacrer le principe, en interdisant de fêter par des banquets

l'anniversaire même de la révolution des banquets.

Au milieu de ce conflit d'opinions, on avait demandé au Gouvernement de présenter une loi nouvelle, qui fixerait son droit par un texte incontesté. C'était lui demander la négation de la loi existante, l'aveu de sa défaite et le désaveu de son droit. On désarmait ainsi le pouvoir par ses propres mains. On troublait, par de stériles et orageux débats, une session préparée pour d'utiles et pacifiques réformes ; et en attendant, on livrait le présent sans défense à toutes les chances d'une lutte, usant pour la dernière fois, avec désespoir, des armes que la loi nouvelle lui voulait enlever pour toujours.

Il n'était pas besoin de ce dangereux remède. Le Gouvernement trouvait dans le devoir de sa suprême tutelle, dans l'urgence du péril, dans l'unanimité des traditions et des exemples, dans l'adhésion clairement manifestée des Chambres, tous les éléments de l'interprétation législative et judiciaire les plus décisifs qui se puissent jamais rencontrer. Si un tel concours de raisons et d'autorité ne suffisait pas à lever tous les

doutes, il conférait du moins au Pouvoir le droit et le devoir de trancher provisoirement la question par l'autorité du fait. Il pouvait agir sous sa responsabilité, débattre devant les tribunaux les réserves et les protestations de l'Opposition, et exiger, en attendant, l'obéissance à ses ordres légaux par l'emploi de la force.

Mais on était dans des temps de légalité scrupuleuse, et chacun voulait, à tout prix, mettre le droit incontesté de son côté. Le Pouvoir, habitué aux attaques de l'Opposition, aux défiances du public, et aux doutes de ses propres amis, s'y croyait tenu plus que personne.

Le Gouvernement craignait de se voir compromis par le zèle de la force publique ; l'Opposition par l'emportement des masses indisciplinées. L'un craignait de trop user de la loi, l'autre de se trop servir de la rue ; l'un déclinait le moindre soupçon d'arbitraire, l'autre la solidarité de l'émeute. Tous deux disputaient à qui agenouillerait le mieux le fait devant la puissance du droit.

Dans une telle émulation de scrupules, il semblait facile de s'entendre pour prévenir par des

mesures conciliantes la nécessité d'un appel à la force, et pour ouvrir au conflit imminent une issue pacifique. La Chambre devait naturellement favoriser un tel dénouement par ses principales influences. Les assemblées parlementaires préfèrent toujours la justice à la force. Le recours au pouvoir chargé d'appliquer les lois grandit le pouvoir qui les fait. D'intimes relations unissaient d'ailleurs entre elles toutes les fractions de la Chambre; nul ne voulait pousser aux extrémités d'un conflit dangereux, et peut-être sanglant, des partis dans lesquels chacun reconnaissait des amis et honorait des adversaires.

On affirmait d'ailleurs qu'il se trouvait, parmi les plus furieux auxiliaires des banquets, des hommes capables de tout (et les révolutions n'en manquent jamais), qui nourrissaient contre les chefs de l'Opposition de sinistres desseins. Ces hommes pouvaient trouver, dans la confusion d'une lutte violente et armée, l'occasion de se venger de ceux dont ils avaient si outrageusement accusé le modérantisme, et de rejeter sur le Gouvernement une calomnieuse et menaçante responsabilité. La République aurait eu aussi sa

robe de César à étaler sur la place publique. On eût bravé les périls et les représailles; mais on frémissait à l'idée des crimes et des malheurs de la guerre civile.

Sous l'empire de ces graves préoccupations, la pensée d'une solution pacifique prit naissance dans la Chambre, et se négocia entre des députés honorables et courageux, tous dignes de représenter les partis divers qui les avaient choisis. Leurs efforts devaient obtenir l'encouragement des notabilités parlementaires, et l'appui bienveillant du Gouvernement; ni l'un ni l'autre ne leur manqua. Ce projet de conciliation aboutit à remplacer l'appel à la force par l'appel aux tribunaux.

Le Gouvernement persisterait à interdire le banquet. Il ne pouvait abdiquer son droit, ni reculer devant un devoir; il s'était d'ailleurs solennellement engagé. Enfin, l'interdiction de l'autorité était le point de départ obligé de toute poursuite, et la base nécessaire de toute solution judiciaire.

L'Opposition, de son côté, persisterait à assister au banquet. Elle croyait à son droit et ne

pouvait, sans honte, faire amende honorable de son passé, condamner six mois d'agitations et d'efforts, et déserter une doctrine qu'elle avait élevée à la hauteur d'une question constitutionnelle.

Mais ni le Gouvernement ni l'Opposition ne pousseraient la conséquence de leur principe jusqu'à la dernière extrémité; car le conflit de deux droits inflexiblement soutenus et directement contraires, ne se résout plus que par la suprême raison de la force.

Le Pouvoir se présenterait par ses agents devant l'Opposition, qu'il aurait, après l'interdiction prononcée, laissée se réunir de fait au lieu du banquet, constaterait la contravention à sa défense, et sommerait les assistants de se séparer.

L'Opposition, de son côté, ne répondrait pas à la sommation de l'autorité par une persistance provocatrice; elle protesterait pacifiquement contre les prétentions du Pouvoir, se retirerait immédiatement devant la démonstration légale de la force publique, et en appellerait aussi à la justice. Ainsi, les tribunaux seraient saisis et prononceraient.

Telles étaient les bases de cet arrangement officieux et pourtant notoire, qui substituait la justice à la force. On l'a vivement accusé de timidité gouvernementale et de mollesse parlementaire. On lui a reproché le défaut de foi dans le pouvoir, l'imprévoyance de l'avenir qui présentait tant de chances inattendues aux passions, dont aucun programme ne peut à l'avance tracer la marche et limiter les écarts.

La sévérité de ces reproches ne tient compte ni des temps, ni des situations, et paraît inspirée bien moins par l'appréciation des vraisemblances que par la fatalité de l'évènement. Sans doute, il est toujours une part d'imprévu qui échappe aux plus plausibles combinaisons de la sagesse humaine. Mais qui peut reprocher à des hommes de cœur, d'avoir tenté un dernier effort pour maintenir la paix de la place publique, et le respect de la force légale incontesté depuis dix ans? N'était-ce rien pour le dedans comme pour le dehors, que la nécessité d'une prise d'armes donnant un éclatant démenti à cette force morale du Gouvernement, qui semblait désormais placée au-dessus de toute atteinte? Et si, malgré

tant de précautions scrupuleuses, l'imprévu faisait éclater un conflit, n'était-ce pas du moins une légitime satisfaction que d'en avoir isolé tous les députés, d'avoir préservé leurs personnes et leurs caractères de la responsabilité de l'émeute? Ne pouvait-on s'applaudir d'avoir enlevé à celle-ci l'appui des noms parlementaires, et l'ombre même d'un prétexte légal; et d'avoir paralysé ainsi les causes qui entraînent les imaginations et égarent les peuples?

L'expérience a prouvé qu'il est des jours de tempêtes où le débordement des passions se passe des noms comme des prétextes; mais on avait vu depuis dix-huit ans, la victoire des rues invariablement fixée du côté de la légalité constitutionnelle. La comparaison de 1830 avec 1832, 1834 et 1839 ne laissait pas de doute sur le succès de la cause, qui pourrait sans contestation arborer son drapeau. Il semblait donc aussi conforme aux calculs de la politique, qu'aux inspirations de l'humanité, de faire sans hésiter cette concession suprême à la paix publique. Ce n'était pas un spectacle sans grandeur et un médiocre hommage à ce respect des lois, caractère

dominant de l'époque, que de voir, d'une part le Gouvernement avec son organisation puissante et son action sur la discipline armée, de l'autre, l'Opposition avec son ascendant moral sur l'entraînement des masses agitées, s'incliner devant la toge pacifique d'un juge-de-paix, et remettre le différend de ces deux grandes forces du pays, au souverain arbitrage du plus modeste délégué de l'inviolable hiérarchie de la magistrature.

Mais une telle issue ne pouvait convenir à ceux qui rêvaient le bouleversement à tout prix. La paix publique avait longtemps déçu leurs espérances; la division ardente des partis constitutionnels venait de les raviver, en provoquant par d'imprudentes colères, le retour des agitations extérieures. Les soldats passionnés entraînent toujours leurs chefs aux jours des révolutions. Jamais cette vérité ne se montra plus évidente que dans les journées de février. La queue violente et implacable des partis rompit le 20 février l'arrangement qui eût prévenu le conflit, comme elle brisa, le 23, par le guet-à-pens du boulevard des Capucines, la pacification qui semblait l'avoir terminé.

On vit paraître dans les journaux, milice avancée et indisciplinable des opinions parlementaires, un programme du banquet du 22 février, qui n'était autre chose qu'un plan symétrique d'insurrection organisée. Toutes les masses étaient conviées sur la place publique. La garde nationale se voyait convoquée en uniforme et par légion. Chaque compagnie avait sa place marquée. Ce n'était plus l'Opposition parlant à une tribune élevée dans une salle de banquet, c'était la multitude agissant dans la rue. Ce n'était plus une protestation pacifique, c'étaient une revue et une marche révolutionnaires. C'était la violation patente des lois, l'appel flagrant à la révolte.

Les délégués de la Majorité se plaignirent aux délégués de l'Opposition d'une infraction si manifeste à de mutuelles promesses; ceux-ci l'avaient réprouvée, mais ne pouvaient la détruire.

La transaction parlementaire était brisée. Le devoir du Gouvernement commençait. Un gouvernement qui eût toléré une telle audace, eût été indigne de porter le nom même de gouvernement. Personne ne lui eût pardonné cette trahison inouïe de la tutelle sociale; et c'est alors,

suivant l'énergique parole d'un des plus éminents orateurs de l'Opposition modérée, qu'il eût mérité d'être mis en accusation. Le Cabinet ne faillit pas à la loi sacrée de sa mission. Le Conseil s'assembla et arrêta les mesures nécessaires. La loi des attroupements fut publiée. Une proclamation interdit le banquet. L'appel de la garde nationale et de l'armée fut résolu pour le lendemain; les troupes reçurent l'ordre d'occuper, dès le point du jour, tous les points stratégiques qui dominaient la circulation de Paris.

Cette résolution du Pouvoir fut communiquée sans délai à la Chambre des députés. Le Ministre de l'intérieur monta à la tribune, à la séance du 21 février; il exposa qu'il avait poussé jusqu'aux dernières limites le ménagement pour des scrupules légaux qu'il ne partageait pas, qu'il avait tout fait pour éviter un conflit affligeant pour la politique, et douloureux pour l'humanité. Il ajouta qu'on avait répondu à ces généreuses concessions, par la violation de la loi des attroupements et de la loi sur la garde nationale; et que cette dernière usurpation de pouvoir comblant la mesure d'une si longanime

tolérance, imposait la nécessité d'une énergique résolution. Il déclara que cette résolution était prise, que le Gouvernement s'opposerait aux convocations illégales, dissoudrait des rassemblements désormais séditieux, et ferait par la force exécuter les ordres de l'autorité et les lois du pays.

Ce langage produisit une vive impression. M. Barrot essaya cependant de protester, au nom de l'Opposition, contre les mesures annoncées par le Ministre. Il tenta de rejeter sur le Gouvernement la responsabilité de la provocation, et offrit de prendre sur lui celle du maintien de l'ordre. Quelle foi pouvaient donner les plus loyales assurances, en présence du programme révolutionnaire, imposé par les républicains impatients aux journaux, et par ceux-ci aux chefs même de l'Opposition, qui ne pouvaient l'avouer et n'osaient le démentir? Aussi les paroles de M. Barrot demeurèrent-elles sans écho; l'immense majorité de la Chambre s'associa, par l'évidente manifestation d'une adhésion énergique, à la conduite du Ministre, et se sépara confiante dans les résolutions et les forces du Pou-

voir. Le Gouvernement armé des lois, disposant de la force publique, appuyé sur une nécessité de salut social, que sa tolérance même avait rendue plus évidente à tous les yeux, semblait devenu invincible par le concours du Parlement.

L'Opposition comprit la puissance d'une telle situation, et la gravité de ses propres devoirs. Assemblée chez son chef à l'issue de la séance, elle refusa formellement d'assumer sur sa tête la responsabilité d'un conflit, désormais sans excuse. Elle résolut le dépôt d'une proposition d'accusation ministérielle, qui ne pouvait avoir d'autre résultat que de la tirer du défilé où elle s'était si imprudemment engagée ; mais elle décida en même temps qu'elle n'assisterait point au banquet, et que sa détermination serait sur-le-champ rendue publique et envoyée aux commissaires chargés de l'organiser.

Ceux-ci se réunirent de leur côté; le péril de la situation les frappa à leur tour. D'ailleurs, la retraite des députés enlevait tout à la fois au banquet son éclat, son importance et ses garanties.

Ils arrêtèrent que le banquet n'aurait pas lieu, et le contremandèrent sur-le-champ.

Cette double résolution des députés et des commissaires, fut publiée par l'Opposition elle-même dans les journaux du 21 au soir. A cette nouvelle, le Pouvoir contremanda de son côté l'appel, déjà ordonné pour le lendemain matin, de la garde nationale et de l'armée. Les troupes durent seulement rester consignées dans leurs casernes, et prêtes à marcher au premier signal. On craignit de se donner, par une démonstration anticipée, le tort d'une apparente provocation ; chacun voulait à tout prix décliner la responsabilité de la première attaque.

Ainsi, cette émulation inquiète de légalité et de défiance de soi-même subsista jusqu'au bout ; ses effets sur l'opinion peuvent être diversement jugés.

On a dit que celle-ci prit la prudence pour l'hésitation, et que la circonspection du Pouvoir l'affaiblit au lieu de le fortifier. Les répressions des temps qui ont suivi, ont accrédité cette pensée; mais personne n'était alors résigné à la sanglante nécessité de ces terribles sacrifices. On

croyait tout résoudre par de pacifiques efforts. C'était le temps des ménagements et des concessions ; depuis, celui de la force est venu.

La République s'est chargée de nous faire sentir ce qu'elle vaut, et ce qu'elle coûte.

Quoi qu'il en soit, lorsque le jour du 22 février se leva, tout prétexte de collision avait disparu. La question constitutionnelle de réunion s'était évanouie. Le banquet avorté par la retraite tardive, mais consciencieuse, des députés de l'Opposition, venait d'être contremandé par les commissaires. Il ne restait plus l'ombre d'une excuse légale pour la marche des masses enrégimentées, dont les journaux de la veille avaient factieusement publié le programme révolutionnaire. Cette convocation de la garde nationale sans l'autorité de ses chefs, ces rassemblements sans cause, ne constituaient plus, de l'aveu de tous, qu'une flagrante usurpation de pouvoir, une patente désobéissance aux lois. L'autorité avait invoqué leur secours en faisant publier et afficher les dispositions législatives sur les attroupements. Aussi la presse de l'Opposition se montrait-elle unanime pour engager les citoyens au

calme, et les dissuader de toute participation à une agitation désormais sans motif. Une telle manifestation devenait même à ses yeux un piége pour les patriotes sincères, parce qu'elle devait servir la cause du Pouvoir qu'on trouvait armé pour la défense de l'ordre, et appuyé tout ensemble sur la force et les lois.

Le Pouvoir, de son côté, avait cru devoir soigneusement éviter tout ce qui pouvait, même de loin, ressembler à une provocation. Point de ces déploiements extérieurs, point de ces démonstrations prématurées, qui créent, par les entraînements de la curiosité, les rassemblements dont plus tard la malveillance s'empare. Le Gouvernement abandonnait en apparence la population à elle-même; il voulait, par le calme de son attitude, faciliter l'apaisement des esprits, et laisser à la capitale sa physionomie habituelle de mouvement régulier et de paisibles affaires. Cette modération n'excluait pas toutefois la prévoyance; les troupes restaient consignées.

La Chambre s'était conduite d'après le même principe. Depuis plusieurs jours, le Président et les Questeurs avaient invité le Ministre de l'inté-

rieur à prendre pour la garde de l'Assemblée les mesures de précautions nécessaires ; quelques tentatives antérieures de pétitions processionnelles en avaient démontré l'opportunité ; des ordres avaient été transmis éventuellement à cet effet par le Ministre. Mais rien ne signalait au dehors la défiance du Parlement ; matériellement et moralement rien n'était changé aux habitudes de la Chambre. La garde de service, comme l'ordre du jour, tout avait été réglé suivant l'usage journalier.

Tout dans les grands pouvoirs montrait la confiance sans provocation comme sans témérité ; tout dans l'Opposition parlementaire annonçait la volonté de respecter les lois et d'éviter surtout la sédition de la place publique.

Mais il n'est pas donné à ceux qui enflamment les passions de la foule de les contenir à leur gré. Le contre-ordre du banquet n'était pas parvenu partout ; on n'avait pas été partout obéi. Tant d'irritations entretenues, tant d'esprits incessamment échauffés, ne pouvaient laisser échapper ainsi une occasion depuis longtemps promise aux volontés subversives des uns, au besoin d'agita-

tion du grand nombre. Les ateliers persistèrent dans le chômage qui avait été résolu pour ce jour, et vomirent sur Paris une foule impatiente et inquiète, habilement excitée par de secrets meneurs.

Des groupes se formèrent dans la matinée, d'abord faibles, vagues et incertains; c'étaient les traînards du banquet qui devenaient l'avant-garde de l'émeute.

Une bande, composée en grande partie d'enfants, traversa la place de la Concorde, et se jeta sur le palais de la Chambre, dont elle envahit le péristyle, et parcourut, en brisant des vitres, quelques salles extérieures. Il était alors onze heures. La Chambre ne devait siéger qu'à une heure. Les députés étaient absents; le Président et les Questeurs, prévenus sur-le-champ, se rendirent sur les lieux et prirent les mesures nécessaires. Les employés de la Chambre s'empressèrent de revêtir leur uniforme de gardes nationaux, et de venir en armes renforcer le poste de la compagnie de service, qui avait montré une déplorable faiblesse. L'invasion fut contenue, et bientôt les troupes appelées la refoulèrent hors de toutes les enceintes. Les grilles extérieures

furent refermées, et la cavalerie fit évacuer les abords du palais.

Tout était rentré dans l'ordre avant l'ouverture de la séance. Cet incident, promptement réprimé, n'y fut pas même mentionné; mais cette audacieuse tentative caractérisait déjà le vrai but de l'insurrection qui commençait, et appelait la Chambre à se garantir des attaques dirigées contre elle. Une force permanente fut demandée et accordée; et, à partir de ce moment, sans que personne pût s'étonner ou se plaindre, une garde imposante continua de veiller jour et nuit à la sûreté du palais.

La séance du 22 février s'ouvrit au milieu d'un calme profond; l'ordre du jour suivit régulièrement son cours. Le projet de loi sur la banque départementale de Bordeaux soulevait d'importantes questions d'économie politique. La discussion fut grave, sérieuse; plusieurs orateurs éminents y prirent une part active. Sans doute, au milieu de ces débats pacifiques, une grave préoccupation pesait sur les esprits; mais la Chambre se confiant dans la vigilance du Gouvernement, dans la fidélité de l'armée, et plus

encore dans le respect des populations pour cette légalité, à laquelle le triomphe n'avait jamais failli depuis dix-huit ans. Elle eût cru se manquer à elle-même, en sacrifiant à des appréhensions sans dignité l'ordre régulier de ses travaux. Il ne lui convenait ni de passionner les esprits par le débat, ni de grandir l'émeute par la tribune. Pouvoir législatif, elle délibérait paisiblement, suivant son droit, sur l'amélioration des lois qui importaient au pays, et se reposait avec sécurité sur le pouvoir chargé de les faire exécuter.

Toutefois, les déploiements de forces qui entouraient l'Assemblée, jetaient sur les abords du palais un aspect inaccoutumé. Quelques députés vinrent adresser à cet égard des questions au Président. Il répondit que le Gouvernement n'avait agi que d'accord avec le Bureau, qui acceptait la responsabilité d'une mesure impérieusement nécessaire. Personne n'insista; nul ne pouvait accuser la Chambre d'avoir provoqué le péril par un appareil prématuré. La tentative à la fois si audacieuse et si misérable de la matinée, justifiait, avec trop de clarté, le devoir impérieux d'une défense légitime.

Cependant vers la fin de la séance, M. Odilon Barrot monta au fauteuil du Président, et déposa une proposition d'accusation contre les Ministres. Cette proposition était la rançon payée par l'Opposition pour se dégager d'un banquet devenu insurrectionnel, et substituer l'action parlementaire à l'agitation extérieure. Celle-ci pouvait, il est vrai, recevoir de l'éclat de cette démarche un dangereux encouragement ; l'émotion des esprits devait inévitablement s'en accroître. Mais on croyait avoir du moins repoussé la solidarité d'une attaque factieuse, et l'on se flattait de rester ainsi sous l'empire de la Charte et des lois.

Cette proposition, signée par 50 députés de la gauche, fut déposée silencieusement et dans les formes règlementaires. Elle ne pouvait être lue à la tribune qu'après l'examen et l'autorisation préalable des bureaux. La Chambre n'eût pas permis qu'il en fût autrement. Elle voyait dans le respect des prescriptions légales, la véritable garantie des institutions.

Au même moment, une autre proposition d'accusation contre les Ministres était également déposée entre les mains du Président par M. de

Genoude. L'attaque venait ainsi des deux points opposés.

Restait à fixer le jour de l'examen dans les bureaux. Le Président, en recevant le dépôt, avait déclaré qu'il n'admettrait aucun délai, sans le consentement du Gouvernement intéressé à ne pas rester sous le coup d'une telle attaque, dans un moment où il avait besoin de toutes ses forces morales. L'Opposition, d'autre part, ne voulait pas différer le dépôt d'une accusation solennellement annoncée par la presse, ni en précipiter l'examen, sous la pression, et, en quelque sorte, avec la complicité d'un mouvement populaire. On s'entendit, et l'examen de la proposition par les bureaux fut fixé, d'un commun accord, au surlendemain jeudi 24 février.

Personne ne doutait que ce jour-là l'émeute ne fût arrivée à son dénouement. Elle y devait arriver, en effet; mais à quel dénouement? La monarchie et les institutions représentatives, si heureusement alliées par le laborieux effort de soixante années de luttes et de sacrifices, devaient s'engloutir le 24 février dans une com-

mune et foudroyante catastrophe. La Providence avait marqué ce jour fatal, comme devant rester tristement célèbre dans l'histoire de la France, et surtout dans les annales de la liberté.

L'imagination la plus aventureusement exaltée n'eût osé soupçonner la possibilité de cette funeste révolution, au moment où fut levée la séance du 22 février.

Tout semblait alors concourir à dissiper les dernières inquiétudes. La Chambre avait gardé sa dignité; l'Opposition reprenait le terrain parlementaire. Celui des rues échappait à l'insurrection refoulée de toutes parts. Elle avait parcouru les quartiers de Paris en acclamant la réforme. Elle avait même associé plus d'une fois aux cris de : A bas les Ministres! les cris de : Vive le Roi! avec cette hypocrisie qui est devenue l'arme favorite et meurtrière des révolutions. Mais les bandes s'étaient partout dispersées, à peu près sans résistance. Les barricades peu nombreuses que l'insurrection avait essayées, disparaissaient presque à mesure qu'elles s'étaient élevées. Tout cédait peu à peu à l'action lente et modérée des troupes. Après quelques démonstrations vaines, et quel-

ques actes de dévastation réprimés, il ne restait vers le soir que des symptômes d'agitation impuissante, derniers vertiges d'une journée avortée.

Tel était du moins le tableau que présentait l'ensemble des faits extérieurs et des rapports de l'autorité. Le Roi paraissait pleinement rassuré. Le Président et quelques membres de la Chambre, qui lui portèrent le soir des témoignages de respect et de dévouement, si naturels dans des circonstances si graves, trouvèrent la famille royale plus émue qu'inquiète. Le Roi et les Princes se félicitaient surtout de l'effusion du sang épargnée. Ils espéraient que l'émeute pourrait être définitivement domptée sans que le canon grondât de nouveau dans Paris. Ils vantaient la modération des troupes qui n'avaient jamais pris l'initiative de l'attaque, et s'étaient contentées de répondre à des provocations évidentes. On a dit depuis, que cette longanimité était voisine d'une hésitation fatale, et que la force publique apprend bien vite au milieu de ces démoralisantes incertitudes, à douter de sa cause, de ses chefs, et bientôt d'elle-même. Les journées de Juin 1848 devaient le

prouver par une sanglante expérience ; mais on était alors bien loin de ces funèbres images.

Dix-huit ans s'étaient écoulés depuis la Révolution de Juillet, neuf depuis les derniers essais de rébellion. La guerre civile paraissait vaincue pour longtemps. Le culte scrupuleux de la légalité, l'extrême douceur des mœurs, la générosité de la Couronne inépuisable en grâces et en amnisties, surtout l'intime union des pouvoirs publics, éloignaient de toutes les ames la pensée des violences sinistres et des conflits sanglants. On voulait, à tout prix, garder pour soi la loi et l'opinion. L'autorité semblait condamnée par la tendance des esprits, à se faire, à force de patience et de modération, pardonner sa puissance.

Les Ministres partageaient les espérances du Roi, sans s'y abandonner toutefois, et n'en prenaient pas moins les précautions nécessaires pour le lendemain. Confiante dans ces mesures, la Chambre se félicitait de voir la loi si évidemment rangée du côté de la force, et se préocupait peu d'une accusation dont l'issue constitutionnelle ne paraissait pas plus douteuse que celle du désordre de la journée.

La nuit fut encore agitée ; mais ces mouvements, sans but et sans persistance, ressemblaient aux dernières lueurs d'un feu qui s'éteint. Au jour, les troupes occupèrent toutes les positions stratégiques dès longtemps assignées, et le tambour battait partout le rappel des légions de la garde nationale.

Le Gouvernement n'avait pas cru devoir la laisser à l'écart. Elle avait fondé et défendu le trône de 1830. Elle avait soutenu, en commun avec les troupes, tous les grands combats livrés pour la défense des lois, et concouru à leur triomphe. On ne pouvait songer à diviser la grande armée de l'ordre public, fraternellement unie par 18 ans de luttes victorieuses. On eût étonné le pays, irrité la garde nationale, et peut-être démoralisé l'armée. L'appel des légions paraissait d'ailleurs sans danger. On les savait généralement mal disposées pour les Ministres, et favorables à une réforme qu'elles exaltaient beaucoup, et comprenaient peu. On avait pu craindre leur tiédeur et leur inertie, tant qu'il s'était agi des doutes d'une question légale ; mais le doute avait disparu avec les banquets. Il s'agissait de défendre l'ordre social

tout entier, contre les bandes qui avaient déjà révélé leurs sauvages tendances par des destructions incendiaires, et débuté par l'attaque de la représentation nationale. Quelques compagnies avaient d'ailleurs prêté, dans la nuit du 22 au 23, un utile concours à la répression du désordre; on espérait que cet exemple serait suivi. Surtout, personne n'eût osé concevoir que la révolte trouverait dans la garde nationale, non plus seulement une tiède et incertaine repression, mais un encouragement moral, un appui formel, un concours matériel et éclatant.

On devait être cruellement détrompé. La garde nationale fut la fatalité de cette journée, comme de toute la révolution.

En effet, le matin, l'insurrection semblait désespérée; les sociétés secrètes hésitaient elles-mêmes à descendre dans la rue, et renvoyaient à délibérer le soir, d'après le cours des évènements. Le gouvernement rassurait les départements par une dépêche télégraphique, qui annonçait les barricades tentées et détruites le 22, et la compression de l'émeute.

Tout-à-coup le bruit se répand, que des compa-

gnies entières de la garde nationale ont associé leurs cris aux cris poussés par les bandes qu'elles étaient chargées de dissiper. Des gardes nationaux se sont mêlés aux rangs de la sédition. Enfin un détachement s'est interposé entre les insurgés et les troupes, pour s'opposer par la force à l'action des soldats, et paralyser, par une barricade vivante et armée, toute tentative de répression.

Cette attitude de la garde nationale fut un véritable coup de foudre qui changea tout-à-coup la face des évènements. Qu'on se figure l'entraînement donné par un tel exemple à la population hésitante, le découragement des bons citoyens, le triomphe des factieux?

Qu'on juge l'impression produite sur l'armée par l'aspect de cette force civique, si longtemps sa fidèle et nécessaire alliée, opposant ses bataillons aux siens, et présentant à ses armes des poitrines couvertes d'un uniforme, devenu par tant d'épreuves le ralliement protecteur de la liberté, de l'ordre et des lois?

Le moment était décisif, on demanda des or-

dres pour frapper sur les insurgés de la garde nationale comme sur les autres.

La question était nettement posée.

Il fallait ou briser par la force cette nouvelle transformation de l'émeute, ou abdiquer devant elle.

L'alternative parut cruelle. Le Roi s'était identifié toute sa vie avec la garde nationale de Paris. Il avait combattu à sa tête pour l'ordre public, et l'avait toujours trouvée fidèle. Elle l'avait longtemps chéri comme son vivant symbole. Il en avait reçu d'éclatants témoignages de confiance et de courageux services, et il lui avait rendu, en échange, tout ce qu'un gouvernement peut donner de paix, de prospérité et de liberté.

Il en coûtait à ses plus chers souvenirs de faire tirer sur l'uniforme qu'il avait glorieusement porté. Appelé au trône par le vœu populaire, salué dès son avènement par les acclamations de Paris, il sentait son cœur se soulever à l'idée de livrer Paris tout entier aux sanglantes batailles d'une véritable guerre civile. D'autre part, on lui répétait sans cesse que la désaffec-

tion publique ne poursuivait que les Ministres, sans atteindre sa personne. On affirmait que leur retraite ramènerait l'opinion à la Couronne, et qu'une réforme sage et modérée sauverait les institutions du pays.

On dit que de hauts personnages politiques, que d'intimes amis du Roi lui portèrent cette pensée, avec un éclat solennel et de persévérantes instances.

La Chambre était loin de partager, ou même de soupçonner une telle pensée. Rassurée par les communications du matin, elle s'était réunie à une heure pour reprendre ses travaux. Elle apprenait à l'instant même la gravité des derniers évènements, et l'Opposition formulait des interpellations à la tribune. Ces interpellations demandaient, pour apaiser les troubles, l'intervention de la garde nationale, au moment même où sa présence et son appui venaient de les raviver, et de donner à une émeute découragée l'attitude d'une insurrection triomphante.

Mais la garde nationale devait être le mot d'ordre, la cause, l'instrument, et plus tard la victime de toute cette révolution. Quelques-uns

de ses membres remplirent leur devoir, le plus grand nombre s'abstint, d'autres acclamèrent la réforme et finirent par laisser passer la République.

La Chambre attendait pour répondre aux interpellations, la présence du Président du Conseil retenu au palais des Tuileries.

A ce moment même on annonce que le Roi a cédé; qu'ébranlé par des conseils imposants, pressé par des influences chéries, frappé surtout par la défection éclatante de la garde nationale, il a consenti à changer ses Ministres et à dissoudre le Cabinet. On assure même que déjà des officiers annoncent cette nouvelle aux groupes qui l'accueillent avec des cris de joie.

La Chambre ne pouvait croire à cette nouvelle. Le Président y croyait moins que tout autre, lui qui, cette nuit là même, avait laissé le Roi si résolu dans le parti qui semblait offrir force et salut. Enfin au milieu de l'anxiété universelle, M. Guizot arrive au moment où M. Vavin achevait ses interpellations. Il monte à la tribune. Il déclare que M. Molé vient d'être chargé par le Roi de former un Cabinet, que les

interpellations deviennent superflues, la discussion dangereuse, et que, jusqu'à l'avènement du nouveau ministère, le Gouvernement maintiendra ou rétablira l'ordre.

A cette annonce, une stupeur profonde s'empare de l'Assemblée; quelques applaudissements éclatent à la gauche, et sont bientôt contenus par ses chefs. Des acclamations retentissent dans les tribunes, qui, à la nouvelle de cette première capitulation de la royauté, commencent à essayer de nouveau leur rôle révolutionnaire. La Majorité, profondément surprise et blessée, se soulève toute entière avec une éclatante énergie.

Rien ne saurait rendre la soudaineté et la véhémence de ce mouvement parlementaire. On eût dit un pressentiment des angoisses de la société et de la chute de la monarchie.

On court de tous les bancs aux bancs des Ministres; on leur reproche avec indignation une désertion sans excuse en présence de l'émeute. Ils s'empressent de se justifier d'une accusation démentie par le caractère de toute leur vie. Nous n'avons fui, disent-ils à ceux qui les interrogent,

ni la responsabilité ni le péril. La Couronne a librement usé de sa prérogative.

Ces paroles circulent dans l'Assemblée, et y rétablissent le silence. La Chambre s'incline devant le droit du Trône. Elle respecte les généreuses intentions du Roi ; mais elle ne croit pas un instant au succès de sa résolution, et n'attend d'une telle concession, à un tel moment, que l'abaissement du Pouvoir et l'encouragement du désordre. Les faits viennent à l'instant même lui donner tristement raison.

Au moment où M. Guizot descend de la tribune, on annonce au Bureau qu'un bataillon de la garde nationale marche en armes vers la Chambre, pour y déposer une pétition d'accusation contre les Ministres.

C'était un attentat à la Charte qui interdisait l'apport révolutionnaire des pétitions à la barre, une violation formelle de l'inviolabilité de la représentation nationale. Mais on espérait sans doute qu'une démonstration armée obtiendrait de la Chambre l'accusation des Ministres, comme elle avait arraché leur remplacement à la Couronne. Ces espérances furent trompées. La garde de ser-

vice, fidèle à sa consigne et à son devoir, se mit en mesure de repousser la force par la force. En même temps, des députés de toutes nuances coururent au devant des gardes nationaux qui s'avançaient, pour leur remontrer l'inconstitutionnalité de leur tentative.

Ces représentations, appuyées par l'attitude de la garde du palais, arrêtent les pétitionnaires. La pétition est remise aux mains des députés de l'Opposition : l'un d'eux la dépose sur le bureau de la Chambre, comme émanant de simples citoyens, et sans mentionner le fait illégal du rassemblement armé. La Chambre la renvoie dans la forme ordinaire, à la commission des pétitions, sans urgence, et conformément à toutes les prescriptions règlementaires. Elle ne veut, à aucun prix, même à ce moment suprême, donner de tour de faveur à l'agitation des masses et à la pression du dehors.

Cependant cette accusation tant demandée devait, d'après l'ordre du jour arrêté la veille, subir le lendemain l'examen des bureaux. Le changement du Cabinet modifiait toutes les attitudes : l'Opposition le comprit et demanda l'ajournement.

M. Dupin et d'autres membres, dont le dévouement au Roi ne pouvait être douteux, se joignirent à elle. Ils craignaient, disaient-ils, une occasion d'accroître l'irritation des esprits et de blesser les sentiments de la garde nationale, dont ils exaltèrent le courage et l'influence. Mais la Majorité ne croyait pas aux avantages des capitulations, et ne voulait pas se donner l'apparence d'une faiblesse.

Quand le Président transmit à l'Assemblée la proposition des chefs de l'Opposition, de renvoyer à un autre jour l'examen de l'accusation, les anciens ministres demandèrent énergiquement à être jugés sans délai.

La Chambre s'associa à leurs sentiments, rejeta l'ajournement, et maintint à l'ordre du jour l'examen de l'accusation par les bureaux. La Chambre entendait garder le droit de dire constitutionnellement son avis sur la concession imprévue qui venait d'être faite, et donner par le rejet éclatant de l'accusation proposée, un dernier gage de regret et de confiance au ministère remplacé.

La séance fut levée après ce vote significatif. Quelques membres voulaient aller plus loin. Ils

parlaient de se rendre aux Tuileries pour protester auprès du Roi, contre ce qu'ils appelaient une fatale immolation du Ministère à l'émeute. Les hommes sages contînrent cette explosion irréfléchie. Ils firent comprendre qu'il appartenait aux véritables amis de la Couronne, de donner l'exemple du respect pour ses prérogatives, et que, même pour le succès de la meilleure cause, les défenseurs de l'ordre se devaient soigneusement garder des allures révolutionnaires.

D'ailleurs, de telles concessions, une fois faites, ne se retirent plus. Il peut être imprudent de les consentir ; il est plus téméraire de les révoquer, quand l'opinion en a pris acte, et y a vu le point de départ d'une politique nouvelle. Le plus grand tort que se puisse donner le Pouvoir avec les peuples, après avoir montré la défiance de soi-même, c'est d'appeler sur lui celle des autres. Le pas décisif qui venait d'être fait dans la voie des concessions, le faisait taxer de faiblesse par ses propres amis. Un pas rétrograde eût attiré sur lui, de la part des masses populaires, le reproche de déloyauté et de trahison.

Il n'était d'ailleurs plus temps. Le renvoi du

Ministère avait été annoncé à la foule avant même d'être connu par la Chambre. D'immenses acclamations avaient salué la nouvelle ; le peuple est si facile à insulter les pouvoirs qui tombent ! Surtout quand son incessant amour du changement a longtemps attendu, il semble prendre plus de plaisir à se venger de sa longue obéissance. L'insurrection avait senti toute la portée de sa victoire ; les troupes aussi avaient compris le démenti donné à la cause qu'on leur commandait de soutenir la veille.

De telles impressions sont un fait ineffaçable, et une nouvelle évolution du Pouvoir n'eût fait qu'accroître sa déconsidération, sans relever les courages abattus, ni les confiances désavouées. Il y eût perdu, sans compensation, le flot de popularité qui semblait le porter un instant. Cette popularité, dans la pensée de la Chambre, était fragile et menteuse ; mais, dans la situation qu'on s'était faite, cette popularité, telle quelle, semblait le seul appui du moment, et ses bénéfices éphémères avaient coûté assez cher pour qu'on ne s'empressât pas de les perdre.

La Chambre le sentit, et se garda d'entraver

l'œuvre nouvelle entreprise par la Couronne. Elle se tint respectueusement à l'écart d'une combinaison dirigée contre la Majorité. Elle ne voulut point, par des démarches suspectes ou des instances sans dignité, compromettre le Trône avec ses nouveaux amis. Une politique nouvelle commençait ; le champ devait rester libre à ses organes. Pour calmer les populations dont ils croyaient pouvoir, par l'ascendant d'une longue popularité, garantir l'apaisement et obtenir la confiance, il fallait qu'aucun nuage ne planât sur la loyauté de la Couronne, sur la liberté de ses conseillers du jour, sur la sincérité de la marche et de l'action nouvelles.

Sans doute, la Chambre se voyait ainsi sacrifiée aux injustices de la presse et aux égarements de l'opinion ; on rejetait sur elle, comme sur le Cabinet qu'elle avait soutenu, tout le fardeau de l'impopularité, réelle ou factice, amassée depuis si longtemps contre tous les pouvoirs. Elle avait condamné les banquets ; leurs chefs allaient gouverner. Elle avait repoussé la réforme ; la réforme triomphait. Les cris de : *Vive la réforme!* étaient dirigés contre elle, comme les

cris : *A bas les ministres !* étaient dirigés contre le Cabinet. On avait donné raison aux acclamations populaires en renvoyant les Ministres ; on allait achever la satisfaction en dissolvant la Chambre.

Cette dissolution, écrite déjà dans l'inflexible loi d'une impérieuse logique, devenait plus imminente encore après le vote qui avait couronné la séance du 23 février. Ce vote de l'Assemblée annonçait assez haut sa ferme résolution de ne rien désavouer de son passé, de ne rien abdiquer de ses convictions et de ses droits. Un tel vote était l'arrêt de la Chambre aux yeux du nouveau Cabinet.

La Chambre ne s'y trompa pas ; mais elle ne songea ni à des protestations impuissantes, ni à de misérables tracasseries. La sentence portée contre elle ne la désintéressait pas de l'avenir du pays. Frappée dans sa force morale, à la veille d'être brisée dans son autorité légale, elle ne pouvait plus que former des vœux sincères pour le succès de cette suprême et dangereuse épreuve. Elle désirait sincèrement que l'Opposition, dont elle ne suspectait pas la loyauté, ne devînt pas,

en montant au pouvoir, victime de ses propres illusions. Elle ne voulut point aggraver la situation de la Couronne par la responsabilité de la sienne. Pourvu que la Royauté, la Charte et la France sortissent sans catastrophe de ce redoutable péril, il fallait subir sans murmure une séparation, qu'on disait commandée par la nécessité même des grands intérêts qu'elle avait toujours servis. Elle devait, pour un tel prix, faire bon marché de son existence personnelle, et en appeler du jugement de sa politique à l'histoire.

Telle fut la conduite de la Chambre après la séance du 23. Elle ne croyait pas à de longs jours de sécurité; elle craignait de voir, dans une première retraite, un pas fait vers une pente, qui, de chute en chute, pouvait un jour précipiter la Royauté de Juillet dans un nouveau 10 août. Mais ce terrible et peut-être inévitable abîme, le plus grand nombre le jugeait encore lointain; personne du moins ne le voyait ouvert sous ses pieds. On pensait que l'insurrection populaire se contenterait de la double proie qui lui était jetée: la Chambre et le Ministère; et qu'une paix

fragile, mais momentanément assurée, allait se signer sur ce double débris.

Tout sembla d'abord confirmer ces présages. Les applaudissements du jour furent suivis des illuminations de la nuit. Les cris de *Vive le Roi!* se mêlèrent aux cris de : *Vive la réforme.* Il semblait que tous les obstacles tombassent devant une éclatante réconciliation. La Chambre savait que sa chute en était le gage ; et, pourvu que le Trône en recueillît le fruit, elle écoutait en silence les acclamations qui insultaient sa puissance, et se résignait pour elle-même à tous les sacrifices.

Mais ces feux de joie allaient devenir des torches funèbres. On sait l'exécrable guet-à-pens du boulevard des Capucines. Il a été raconté mille fois. L'indignation ne saurait trouver, pour le flétrir, d'assez énergiques paroles. L'histoire dira les provocations machiavéliques, les tombereaux apostés, l'exploitation des cadavres, et toute la mise en scène froidement préparée de cette tragédie de sang, dans laquelle se féconda la semence de la Seconde République.

Au milieu de ces scènes lugubres, et des agi-

tations redevenues menaçantes, la Chambre, désormais impuissante, attendait que l'avènement du nouveau pouvoir ministériel terminât sans délai les angoisses de cette fatale crise. Ses membres principaux remontraient aussi la nécessité d'une prompte solution. Les anciens ministres ne demandaient qu'à faciliter l'arrivée de leurs successeurs, pour leur remettre un fardeau dont la volonté de la Couronne les avait déchargés, et dont une politique nouvelle acceptait la responsabilité. En se retirant, ils léguèrent à la monarchie l'appui du maréchal Bugeaud, qu'ils investirent au dernier moment du commandement de Paris.

Cet appel tardif fut loyalement entendu et promettait d'être efficace.

En peu d'heures le terrain perdu était déjà reconquis; l'unité et la résolution du commandement relevaient le moral hésitant et abattu de l'armée.

Cependant les chefs de l'Opposition mandés par le Roi, ne faillirent pas à cet appel suprême du péril et du devoir. M. Molé s'était déclaré impossible. M. Thiers fut appelé. Il demanda à s'adjoin-

dre M. O. Barrot; le Roi y consentit. Tous deux recomposèrent le Pouvoir autant que put le permettre la hâte du moment, et la Chambre, au lever du jour, apprit en même temps l'avènement du Ministère Thiers-Barrot, et l'imminence de sa propre dissolution.

En effet, dès le matin du 24 février, le nouveau ministère proposa au Roi de dissoudre la Chambre. Cette mesure est enfin consentie par la Couronne, et immédiatement annoncée par une proclamation de MM. Thiers et Barrot, qui s'affiche sur les murs de Paris.

Cette proclamation était ainsi conçue :

« Citoyens de Paris,

» L'ordre est donné de suspendre le feu. Nous venons d'être chargés par le Roi de composer un ministère. La Chambre va être dissoute. Un appel est fait au pays. Le général Lamoricière est nommé commandant en chef de la garde nationale de Paris. MM. O. Barrot, Thiers, Lamoricière, Duvergier de Hauranne sont ministres. »

« Liberté, Ordre, Réforme. »

En même temps que ces mesures sont publiées par des affiches, on les redit à haute voix à la

foule sur les quais, dans les rues, et jusque sur les barricades. On espérait désarmer la réforme en lui jetant la Chambre en holocauste.

On ne se contente pas d'annoncer publiquement la dissolution de la Chambre, on la traite d'avance comme si elle était dissoute. Le Gouvernement ne lui fait aucune communication, n'établit avec elle aucun rapport, et agit en tout, comme si elle n'existait pas. Les Députés désormais à l'écart du pouvoir et de la marche des évènements, pouvaient entendre de leur palais les acclamations qui saluaient leur propre chute et l'avènement du nouveau Cabinet.

Le Président envoya pourtant auprès du Ministre de l'intérieur pour l'inviter à se mettre en rapport avec lui. Mais M. O. Barrot, appelé ailleurs par d'autres devoirs, était absent du ministère.

Les Questeurs chargés de la garde du palais, continuèrent d'y veiller avec une courageuse persévérance; ils n'épargnèrent ni démarches ni efforts pour s'acquitter dignement jusqu'au bout des fonctions qui leur étaient confiées. Mais les divers pouvoirs, dont à peine on pouvait saisir le règne

successif au passage, ne suffisaient plus à se protéger eux-mêmes.

L'ordre général de retenir les troupes dans l'inertie, et de laisser toute l'action à la garde nationale, s'exécutait partout et désorganisait la résistance.

Le Palais Bourbon n'était plus couvert que par un bataillon de la garde nationale. Pour renforcer ce poste, et aider à la défense de la Chambre livrée ainsi à elle-même, ses propres employés revêtent leur uniforme de gardes nationaux, et descendent en armes avec un zèle et un courage qui se sont retrouvés à tous les instants, jusqu'au funeste dénouement de la catastrophe. La Chambre leur a dû le peu d'appui que l'ordre a rencontré dans ces horribles scènes de l'après-midi. Beaucoup de gardes-municipaux blessés ont trouvé dans leurs foyers un dernier asile contre leurs bourreaux, et leur dévouement n'a pas failli à Madame la Duchesse d'Orléans, au moment fatal où l'émeute triomphante mit la vie de ses fils en péril, après avoir brisé leur couronne.

Cependant cette foudroyante catastrophe était encore loin des esprits.

Qu'avait fait le nouveau ministère pour la conjurer? L'œuvre était difficile et le résultat fut fatal.

La Monarchie avait brisé le ministère de la résistance, pour recourir à la politique de concession.

Il eût fallu imposer à l'émeute. Et quelle crainte pouvait inspirer, à ceux qui l'acclamaient la veille, un Pouvoir dont l'existence même était le vivant symbole de la capitulation de la Couronne ?

La Couronne avait espéré dans la popularité de ses nouveaux ministres; ils s'y confièrent eux-mêmes sans réserve, et cette popularité les abandonna sans pitié. La pacification était la mission de ce ministère; il y sacrifia tout sans hésiter. Il courut se présenter de sa personne au devant des périls, courageux et désarmé; mais il y resta impuissant. Il était venu y tendre les mains à la Réforme, il y trouva la Révolution. Il avait lui-même fatalement désarmé la Monarchie.

L'épée du maréchal Bugeaud pouvait tout sau-

ver. Il avait repris l'offensive, et tout pliait devant lui. Son nom était la terreur de l'émeute. Mais on craignit que ce nom même ne provoquât l'irritation des masses insurgées ; on ne se crut pas sûr de la victoire ; on redouta de compromettre la pacification.

On arrêta le mouvement d'attaque du Maréchal, et on paralysa son action. Puis son commandement fut partagé, et finit par être brisé.

Le général Lamoricière qui fut mis à la tête de la garde nationale, fit de généreux efforts de conciliation et de courage. Il fut blessé en payant de sa personne, et eut l'honneur de sceller de son sang sa fidélité au serment et au devoir. Après lui, ce ne furent plus qu'hésitations et incertitudes, confusion d'ordres et de mesures, impuissance et anarchie de commandements.

On avait d'abord suspendu l'offensive des troupes ; puis on leur commanda d'éviter tout conflit ; enfin on leur prescrivit de céder la défense à la garde nationale. Une telle attitude ne convient pas au soldat. Elle répugne surtout aux Français, et leur devient fatale. Dans nos guerres civiles, comme dans nos guerres étrangères, il n'est pas

de milieu entre l'impétueux élan et le découragement désordonné. Nos retraites ressemblent presque toujours à des déroutes.

Celle-là fut triste et rapide. Pendant qu'une poignée de braves défendait le poste du Château-d'eau, ailleurs des soldats livraient leurs armes; et, dès avant midi, on voyait défiler sur le boulevard, devant le peuple victorieux, des crosses en l'air, dont le spectacle humiliait le pays, et anéantissait la défense.

Ce jour sera néfaste entre tous dans les annales de l'armée. L'avenir n'accusera pas son courage. La confusion des mesures et la fatalité des évènements ont seul tout perdu; et l'armée s'est noblement vengée depuis, en sauvant la société par son héroïque dévouement.

En ce moment le torrent emportait toutes les digues; l'insurrection trônait aux barricades; l'Hôtel-de-Ville était envahi, le Palais Royal saccagé, les journaux de la révolution convoquaient déjà leurs comités, organisaient leurs gouvernements et jetaient au peuple les bulletins de leur victoire et de leur dictature. Le palais des Tuileries était assiégé, celui de la représentation na-

tionale devait l'être à son tour. Les deux pouvoirs étaient solidaires dans les haines de la révolution. Tous deux avaient ensemble contenu ses fureurs, servi et fécondé le pays ; tous deux devaient être engloutis dans la même destruction.

La Chambre qui, dès la veille, avait prévu sa dissolution inévitable, et qui la savait publiquement annoncée dès le matin, en attendait la notification officielle, comme le premier acte de l'inauguration du nouveau ministère.

Mais le Pouvoir semblait ne plus se souvenir d'elle, ou n'y songer que comme à un embarras et à un danger. Au milieu de cet abandon général, la Chambre eût pu à bon droit considérer sa mission comme finie ; sa force morale était détruite, son pouvoir légal désarmé.

Dans ce moment, les anciens ministres, chefs de sa majorité, après avoir courageusement rempli leurs devoirs jusqu'au bout, étaient forcés de dérober leurs têtes aux coups de l'insurrection triomphante. De fidèles gardes municipaux tombaient sous les coups des vainqueurs, abandonnés dans leur poste, sans secours et sans défense,

non loin de la Chambre et à quelques pas des troupes paralysées et impuissantes.

Le désordre était partout, la résistance nulle part. Dans une telle extrémité, qui eût osé blâmer la Chambre de rester dans l'inertie à laquelle on l'avait condamnée? Qui eût pu lui demander de venir, pour un pouvoir qui se défiait d'elle, affronter des colères dirigées désormais contre les restes de sa propre puissance?

Toutefois la gravité même des évènements ramena la Chambre sur la scène. Elle s'était effacée quand le Pouvoir s'était cru sûr de tout pacifier en la sacrifiant. Mais quand le flot de la révolution, balayant sans pitié de fragiles illusions, monta de nouveau jusqu'au Trône pour le submerger sans retour, la Chambre reparut tout-à-coup pour offrir au Pouvoir, qui l'avait démentie et brisée, tout ce qu'on lui avait laissé d'autorité, de force et de vie. Elle ne voulut point se considérer comme dissoute, tant qu'elle n'avait pas reçu la notification officielle de sa dissolution; elle se tint pour légalement existante, et résolut de siéger. Elle fit plus; son ordre du jour n'appelait la séance qu'à trois heures, elle voulut siéger sur-le-champ.

Le Président substitua une séance publique à la réunion des bureaux, convoqua tous les membres épars dans les salles du palais, et monta au fauteuil. A midi et demi la séance fut ouverte.

Le Président envoya immédiatement prévenir M. O. Barrot (qu'il avait inutilement déjà fait chercher plusieurs fois au ministère de l'intérieur) que la Chambre siégait, et qu'elle attendait le Gouvernement pour établir avec lui une communication prompte et nécessaire. Lui seul pouvait informer la Chambre des résolutions du Pouvoir, et lui proposer les mesures commandées par l'urgence du moment. Lui seul aussi pouvait veiller efficacement à la sûreté de l'Assemblée; seul il disposait de la force publique qui ne pouvait reconnaître et ne reconnaissait en effet que ses ordres.

Cette soumission directe de l'armée au Gouvernement, était une loi fondamentale de la division des pouvoirs sous la Monarchie Constitutionnelle. La Chambre ne pouvait que donner des ordres à sa garde de service, et avertir le Gouvernement de veiller à sa sûreté menacée. Ce double devoir avait été rempli dès l'origine, et

depuis à diverses reprises, soit par le Président soit par les Questeurs, et la gravité croissante du péril parlait encore plus haut au Pouvoir que tous les avertissements parlementaires. Mais la Chambre ne pouvait s'immiscer en rien dans la défense extérieure, ni disposer de la force publique. Le droit de lui donner directement des ordres n'a été depuis conféré aux présidents des nouvelles assemblées, que par un décret de la Constituante et sous l'empire des souvenirs de février. Ce n'est pas l'exercice de ce droit qui a sauvé l'Assemblée au 15 mai, et sa permanence laisse aujourd'hui suspendue sur les deux pouvoirs de la République, la menace perpétuelle des conflits.

Toutefois, ce droit, avec ses périls et ses garanties, est un attribut nécessaire de l'unité omnipotente, et de la souveraineté républicaine de l'Assemblée.

Les Assemblées de la Monarchie ne pouvaient légalement prétendre à une telle puissance, et la situation qu'on avait faite à la Chambre des Députés, n'était certes pas de nature à éten-

dre en fait les limites de son autorité constitutionnelle.

C'est contre elle qu'on avait surtout excité les irritations de la foule. C'est contre elle qu'étaient dès l'origine dirigées les acclamations de la réforme. On criait encore : Vive le Roi ! la veille, quand on criait déjà : A bas la Chambre ! On n'avait point recouru à elle contre le Trône, on avait recouru au Trône contre elle. La Chambre avait été le premier point de départ des attaques, et depuis la chute du Ministère elle était devenue le point de mire de l'insurrection.

Le Gouvernement avait cédé, et proclamé la résolution de la dissoudre. Poursuivie par les passions populaires, et abandonnée par le Pouvoir, comment eût-elle pu se faire obéir, en commandant des conflits que les nouveaux ministres avaient ordonné d'éviter à tout prix? Toutefois, on voulut tenter un dernier effort. L'urgence domine toutes les situations, toutes les responsabilités. La Chambre ne savait point encore tous les faits. Les noms des chefs actuels de la force publique n'étaient pas même connus avec certitude. Peu d'heures avaient englouti et

le pouvoir du maréchal Bugeaud, brisé par le Gouvernement même dont il eût pu changer les destins, et celui du général Lamoricière, blessé au poste du devoir.

Les commandements comme les ministères comptaient leur durée par minutes; toutes les colonnes de la société tombaient l'une sur l'autre avec la rapidité de la foudre.

Dans cette extrémité, un député qu'il suffit de nommer pour honorer la religion, la loyauté et le courage, M. de Corcelles monta au fauteuil du Président au moment où la séance venait d'être ouverte. Il lui peignit l'invasion de la Chambre comme imminente. Le Président lui dit les efforts tentés sans fruit, et sa ferme résolution de demeurer à son poste.

M. de Corcelles annonça que le général Bedeau commandait encore un corps considérable, sur la place de la Concorde; qu'il le connaissait intimement; qu'il était convaincu qu'il pouvait s'adresser à lui avec confiance; et que, si le Président l'y autorisait, il irait l'appeler à protéger la Chambre. Le Président répondit qu'il l'autorisait à y aller sur-le-champ de sa part, et que

le général devait d'autant moins hésiter, qu'on ne lui demandait pas de prendre l'initiative d'un conflit sanglant, mais de se mettre au travers du pont de la Concorde pour barrer le passage à l'émeute, et de garantir l'inviolabilité de la Chambre. M. de Corcelles accepta cette mission que son dévouement avait sollicitée, et annonça qu'il allait la remplir.

Elle devenait plus importante que jamais; car, peu après, une foule nombreuse envahissait les salles du palais. La force armée l'avait laissé passer sous prétexte de pétition, et la garde de service n'avait pu l'arrêter. On lui avait ouvert les tribunes pour éviter l'invasion de la salle; quelques-uns pénétrèrent même dans les couloirs malgré les injonctions du Président. Plusieurs se disaient délégués des insurgés, envoyés des combattants de l'Hôtel-de-Ville, et parlaient de monter à la tribune pour traiter avec la Chambre. Le Président repoussa énergiquement l'intervention révolutionnaire de ces étranges plénipotentiaires, et déclara que la tribune ne s'ouvrirait que pour les députés. La Chambre

ne pouvait entendre que les propositions dont les députés se faisaient les organes.

Cependant la lecture du procès-verbal venait de s'achever.

Le Président envoya de nouveau chercher les députés dans toutes les salles du Palais. Ils entrèrent sur-le-champ.

Beaucoup de députés n'avaient pu prévoir le devancement de la séance, et l'heure fixée la veille n'était point venue. Les barricades en avaient retenu d'autres.

Plusieurs n'avaient pu pénétrer jusqu'à la Chambre qu'au péril de leur vie. M. Jollivet avait péri sur la place de la Concorde. Quelques-uns informés de la publicité donnée à la résolution de dissoudre la Chambre, avaient loyalement cru sa mission finie, et ne supposaient pas qu'on vînt s'adresser à son pouvoir, après avoir brisé son autorité. Malgré ces vides qui n'accusaient que la fatalité des évènements, la Chambre était plus nombreuse qu'on n'aurait pu l'espérer.

Le Président ouvrit la séance en déclarant qu'attendu la gravité des évènements qui pesaient sur la capitale du royaume, il avait été invité,

par plusieurs de ses collègues, à monter au fauteuil; qu'il avait pris sur lui de convoquer sur-le-champ la Chambre, et de substituer une séance publique immédiate à la réunion des bureaux. Un assentiment général suivit ces paroles.

M. Charles Laffitte fit appel au dévouement de toute la Chambre, et s'adressa particulièrement aux extrémités, que leur situation même et leur influence sur les masses victorieuses appelaient à servir plus efficacement la chose publique. Il demanda la permanence. Ce mot provoqua quelques observations. Le Président y mit fin en déclarant : que la permanence existait de fait, et n'avait pas besoin d'être votée; et que la Chambre, réunie spontanément pour aviser à la gravité de la situation, resterait à son poste tant qu'elle le jugerait utile pour l'accomplissement de tous ses devoirs. L'avis du Président fut unanimement approuvé.

On s'attendait à l'instant même à une communication du Gouvernement; mais les bancs ministériels étaient déserts. Les anciens ministres déjà poursuivis par la proscription populaire, les nouveaux déjà foudroyés à demi au milieu de

leurs premiers triomphes, étaient également absents.

On remit au Président une lettre écrite à une heure par le secrétaire de M. Odilon Barrot. C'était la réponse aux divers envoyés qui s'étaient succédés pour le presser de se rendre à la Chambre. Cette lettre l'informait que M. Odilon Barrot était aux Tuileries, que tout marchait vers une pacification, et qu'on l'écrivait dans les départements.

Voilà ce qu'on croyait à une heure au Ministère de l'intérieur; et, en effet, une dépêche télégraphique partit à une heure et demie, pour annoncer la pacification des troubles par l'abdication du Roi, et la régence de la Duchesse d'Orléans. Elle a été publiée dans tous les départements. Et en ce moment même, le palais des Tuileries avait vu le départ de la royauté fugitive, et déjà commençait la profanation sacrilége des grands souvenirs de l'histoire!

A peine le pli du Ministère de l'intérieur était-il dans les mains du Président, que les plus sinistres nouvelles vinrent démentir ces dernières

illusions, par le retentissement de l'inexorable réalité.

Le Roi a abdiqué ;... le Château est menacé ;... le Roi va partir ;... le Roi est parti... En moins d'un quart d'heure, toutes ces déplorables péripéties deviennent des faits accomplis pour la Chambre, et la foudroient par leur désespérante et invincible rapidité. Ce sont des députés haletants qui viennent, de minute en minute, porter, l'un après l'autre, ces terribles révélations au fauteuil du Président. Aucune communication ne lui est faite par le Pouvoir ; celui-ci paraît ignorer qu'il y ait une Chambre, comme la Chambre ignore encore s'il y a un Pouvoir, où il est, ce qu'il est.

Tout-à-coup un bruit plus imprévu que tous les autres retentit de bouche en bouche : La Duchesse d'Orléans est Régente ; elle va venir à la Chambre ; elle est aux portes du palais législatif.

Une telle nouvelle semblait à peine croyable. Quel orage était donc venu fondre sur la royauté, pour qu'un prince renommé par sa sagesse, chef vénéré et fondateur longtemps heureux d'une brillante dynastie, abdiquât aux mains d'un en-

fant le sceptre trop lourd même à l'expérience, et quittât lui-même sa capitale, laissant le palais des rois à l'émeute, et la régence à une princesse éminente, mais désarmée et poursuivie déjà par l'impitoyable acharnement des vainqueurs?

Et, pour faire accepter cette régence contraire aux lois actuelles de l'Etat et déjà repoussée par les barricades, on se fiait sur une popularité déjà foulée aux pieds. On comptait sur une Chambre qu'on avait désavouée et anéantie; et c'était à elle qu'on demandait appui auprès du peuple, à qui on l'avait sacrifiée, et qui depuis deux jours s'était levé pour la détruire!

Jamais tentative ne parut plus téméraire et plus désespérée, et pourtant elle fut acceptée avec une résignation si ferme et si touchante; elle fut entreprise avec tant de grandeur d'ame par le noble élan de l'héroïsme maternel; elle fut secondée avec un dévouement si fidèle, avec une persévérance si inespérée par cette Chambre délaissée du Pouvoir et attaquée par les masses déchaînées, qu'il s'en fallut peu qu'elle ne réussît contre toutes les prévisions humaines.

Le plus léger appui de la force publique eût

peut-être permis de vaincre la violence matérielle qui avait envahi son enceinte, et usurpé ses bancs. Le Parlement eût eu la gloire de ressusciter la Monarchie Constitutionnelle, en lui rendant son trône déjà profané par des mains sacrilèges, et son palais déjà saccagé par l'insurrection triomphante!

L'histoire fera la part des responsabilités; mais le pouvoir parlementaire peut attendre avec sécurité son arrêt.

La Duchesse d'Orléans avait quitté les Tuileries au moment même où la révolution y entrait. Elle avait traversé à pied le jardin. Arrivée à la place de la Concorde, et pressée en tous sens par des conseils contraires, elle se détermina à venir demander, tout ensemble, un refuge et la consécration légale de sa régence, au palais d'où était sortie en 1830 la royauté populaire de sa maison. Elle se fiait à bon droit aux députés du pays. Le dévouement de la Chambre ne faillit pas un instant.

A peine l'arrivée imprévue de la Duchesse d'Orléans et de ses fils était-elle annoncée au Président, que déjà on entendait les acclamations

qui précédaient leur entrée. On n'eut que le temps de disposer des siéges, et d'envoyer les Secrétaires de la Chambre au devant de cette noble fugitive, qui venait demander aux représentants légaux de la nation l'hospitalité violée déjà dans le palais des rois; à l'instant même la Princesse parut.

A son aspect, un profond saisissement s'empara de l'Assemblée. Sa noble attitude et son deuil éternel rappelaient le courage et la mémoire de ce Duc d'Orléans enlevé naguères à l'avenir de la dynastie et à l'espoir de la France. On lisait sur les traits de son auguste veuve la dignité royale et l'anxiété maternelle. Elle tenait par la main ses deux enfants, le petit Duc de Chartres et le nouveau Roi, glorieux encore, dans son enfantine fierté, de porter le nom de cette capitale qui avait salué son berceau, et dont l'écume soulevée menaçait en ce moment d'engloutir sa naissante royauté.

A ses côtés marchait le duc de Nemours, couvrant ses neveux de l'œil inquiet de sa paternelle sollicitude, vivante image du courage impassible et de l'inviolable religion du devoir. Quelques

officiers dévoués, quelques gardes nationaux fidèles formaient tout le cortége. Ils étaient suivis par de nouveaux groupes d'envahisseurs qui s'étaient introduits pêle-mêle avec eux, et venaient grossir la foule étrangère déjà maîtresse des tribunes et débordant sur les couloirs.

La Princesse s'avança dans la salle, et prit place sur le fauteuil apporté à la hâte dans l'hémicycle. Le Bureau et la Chambre entière se levèrent. Il n'y avait plus à ce moment de Majorité ni d'Opposition. Toutes deux en cet instant suprême oublièrent des divisions fatales, pour ne se souvenir que des anciennes sympathies d'une commune origine. Tous les cœurs cédèrent à l'entraînement d'une même émotion. L'Assemblée retentit d'une acclamation unanime, malgré l'attitude menaçante de la foule qui la dominait et l'étreignait de toutes parts.

Tout le monde attendait une parole du pouvoir nouveau, une proposition, une communication du Gouvernement; mais le Gouvernement avait disparu. On interrogeait du regard le banc des Ministres; il était désert. On demandait M. Odilon Barrot; il était absent. Mais M. Dupin était pré-

sent, et il avait accompagné la Princesse; M. Lacrosse propose de l'appeler à la tribune. Le Président s'empresse de lui donner la parole. M. Dupin déclare qu'il ne l'a pas demandée ; mais le vœu de la Chambre le pousse impérieusement à la tribune, et il y monte.

Il annonce qu'en présence des manifestations de Paris, le Roi a abdiqué en laissant la couronne à son petit fils, sous la régence de la Duchesse d'Orléans; il demande, qu'en attendant l'acte d'abdication qui doit être apporté par M. O. Barrot, on constate les acclamations du peuple et de la garde nationale qui ont accueilli, partout sur son passage, la Princesse comme Régente du royaume, sous la garantie du vœu national. Les cris de vive le Roi! vive la Régente! éclatent à ces mots sur les bancs de la Chambre.

M. Dupin descend de la tribune. M. O. Barrot y est appelé, mais il est encore absent. Les acclamations de la Chambre redoublent. Les protestations contraires des tribunes se font entendre; à l'instant le Président se lève, et déclare qu'avant toute délibération, il doit constater, au nom de la Chambre, les acclamations univer-

selles qui ont proclamé le nouveau Roi, et salué Madame la Duchesse d'Orléans, comme Régente du royaume.

La transmission héréditaire de la royauté ne pouvait être mise en délibération; c'était le fondement de la Charte, comme la base essentielle de toutes les monarchies.

La délibération ne pouvait porter que sur la régence; une loi la donnait au Duc de Nemours, une autre loi la pouvait transporter de lui à la mère du Comte de Paris. Et la présence du Prince, bravant sans les compter les menaces de l'émeute acharnée directement contre sa personne, et dévouant silencieusement sa vie au salut de sa belle-sœur et de ses neveux, disait assez sa courageuse et patriotique abnégation.

Aussi le Président s'empressa-t-il de constater les acclamations de la Chambre. Mais l'insurrection qui déjà avait envahi la salle, et qui s'accrut à ce moment par des bandes nouvelles, interrompit cette déclaration par de bruyantes et furieuses protestations. Ces protestations tumultueuses couvraient la voix du Président; elles menaçaient tout à la fois la Princesse et la Cham-

bre, la sûreté de la nouvelle couronne, la liberté et même la possibilité des délibérations.

M. de Lamartine demanda qu'on suspendît la séance par le double motif du respect dû à la représentation nationale, et à la présence d'une princesse auguste.

On croyait encore sa voix amie; sa demande était du reste légale. On n'avait jamais délibéré dans une séance royale; et, au milieu du pêle-mêle général, la présence du cortége fidèle au sein même de l'Assemblée, devenait une facilité pour les envahisseurs qu'il fallait à tout prix écarter de la Chambre. Un motif plus puissant que toutes les convenances règlementaires, dominait d'ailleurs ce moment suprême. L'émeute envahissait l'Assemblée, et tenait la Princesse assiégée. Un autre abri pouvait dégager sa personne, et protéger sa sûreté.

Le Président proposa de suspendre la séance jusqu'à ce que le nouveau Roi et son auguste mère se fussent retirés; il leur fit en même temps offrir pour asyle l'hôtel de la présidence. La Régente pouvait de là agir avec plus de liberté, avec ses ministres et ses amis, sur les troupes et

sur le peuple, tandis que la Chambre tiendrait attirées sur elle seule toutes les forces de l'insurrection.

Dieu seul sait si ce parti eût mieux servi le pays. Il est malheureusement certain que la présence de la Princesse ne le sauva pas, qu'elle exposa sa personne à d'affreux dangers, et qu'elle servit de prétexte à ceux qui allèrent chercher le *vrai peuple*, et brisèrent l'Assemblée par une dernière invasion de la populace effrénée.

Mais le grand cœur de la Princesse se soulevait à la seule idée d'une retraite qui pouvait ressembler à une fuite. Elle avait entendu dire que d'autres régentes avaient péri, faute de s'être montrées. Elle voulait défendre sa cause jusqu'au bout. Elle comptait sur le touchant spectacle de sa confiance, sur la présence de ses nobles enfants au sein de la représentation nationale. Elle avait foi dans la triple inviolabilité de l'innocence, de la couronne et du malheur. Elle ne pouvait surtout se résoudre à laisser, pour sa cause, l'Assemblée livrée seule à des périls qu'elle n'eût point partagés.

Tous les calculs s'abaissent devant ces héroï-

ques inspirations, et de tels sentiments enlèveront toujours l'admiration des hommes. Cette patriotique émulation de générosité entre le courage d'une mère vraiment royale, et le dévouement de la représentation nationale menacée, mérite les regards de l'histoire.

En présence de la magnanime résolution de la Duchesse d'Orléans, personne n'insista plus.

Le général Oudinot s'élança à la tribune et fit entendre de fermes et chaleureuses paroles. Son cœur n'avait jamais donné ses sympathies au Gouvernement de 1830. Mais, pour de telles ames, la première fidélité est celle de l'honneur. Cette noble et chevaleresque nature ne put voir sans entraînement une si grande infortune, une si magnanime constance. Que la Princesse, s'écria-t-il, soit seule juge de sa conduite, et libre maîtresse de sa destinée? Si elle veut sortir, nous l'accompagnerons partout où elle voudra porter ses pas. Si elle préfère rester, qu'elle demeure dans cette enceinte! elle sait bien qu'elle y sera protégée par notre dévouement.

La Chambre s'associa par des applaudissements à ces offres généreuses, et les tint au pé-

ril de la vie, tant qu'un reste de force lui demeura. Les envahisseurs protestèrent par de furieuses clameurs, et leurs flots s'avançant toujours, finirent par envelopper la Princesse.

Elle voulait rester dans la salle; mais il fallait l'arracher aux groupes qui la serraient de toutes parts dans l'hémicycle, au milieu de son faible cortége. Le Président fit appel à tous les bons citoyens, et rappela énergiquement la foule au respect qu'inspirait tant de grandeur. Des députés fidèles, des gardes nationaux courageux, des officiers dévoués prêtèrent leur concours pour dégager la Princesse de cette dangereuse mêlée. Le duc de Nemours paya de sa personne pour sauver la Régente et le Roi. Il fit ouvrir les groupes qui les pressaient de toutes parts. La Princesse, suivie de ses enfants et du Duc de Nemours, monta les gradins du grand escalier, et alla s'asseoir sur les banquettes supérieures comme dans une dernière retraite, où, à défaut de l'autorité de la loi méconnue et de la force matérielle vainement invoquée, les représentants du pays formèrent avec leur propre corps, un rempart vivant de l'inviolabilité parlemen-

taire, à ces derniers et précieux débris de la royauté.

La Princesse était momentanément à l'abri ; mais la Chambre restait envahie. Le Président somma à diverses reprises les étrangers de sortir de la salle, afin de rendre la délibération possible. La Chambre, dit-il, ne peut délibérer en présence d'étrangers. Au nom de la Constitution et de la loi, retirez-vous? Il fit un appel à la garde nationale pour exécuter ses ordres.

Rappelez-vous, lui dit-il, que la représentation nationale est un dépôt sacré, confié par la France entière à la ville et à la garde nationale de Paris? Cet appel fut inefficace ; quelques gardes nationaux tentèrent un effort, et dégagèrent l'hémicycle, mais les couloirs ne purent être évacués. Le dévouement s'arrêtait devant l'impuissance. Pourtant un demi-silence s'établit, et M. Marie, qui, depuis quelques instants, luttait à la tribune contre le tumulte, parvint à se faire entendre.

La régence ne trouva pas grâce devant cette ame républicaine. La loi l'attribuait au Duc de Nemours; l'acclamation de la Chambre la défé-

rait à la Duchesse d'Orléans. Il en conclut qu'elle ne devait appartenir à personne, et qu'il fallait la remplacer par un gouvernement provisoire, qui, avec les deux Chambres, aviserait au salut du pays.

C'était, du même coup, repousser la régence, suspendre la royauté, briser la constitution, usurper tous les pouvoirs. Ce n'était plus la Monarchie, c'était déjà la République. Il ne saurait y avoir de milieu, et la pente est irrésistible ; d'autres devaient le faire voir avant la fin du jour. Mais la Chambre ne pouvait ainsi manquer à sa mission et à ses serments. Elle eût de sa propre main détrôné la Monarchie et inauguré la République.

De vifs applaudissements des tribunes accueillirent pourtant cette motion, dont les insurgés voulaient imposer le vote à la Chambre envahie.

M. Crémieux parla après M. Marie, et demanda aussi le gouvernement provisoire. On avait attendu de lui des conclusions bien différentes ; il avait, le matin même, accompagné le Roi et tenté de conseiller la Régente. Mais le flot po-

pulaire avait monté, et il cédait à l'entraînement des révolutions.

M. Odilon Barrot eut la gloire d'y résister.

Attendu depuis longtemps par la Chambre, retenu au passage par des conciliabules républicains, qui tentèrent en vain de le gagner en l'associant à leur cause triomphante, il était entré dans la salle pendant que M. Marie s'efforçait à la tribune de se faire entendre.

Il y montait enfin quand M. de Genoude s'y précipita. Celui-ci protesta en deux mots contre la régence et le gouvernement provisoire, et demanda l'appel à la nation, sans s'expliquer sur les urgentes nécessités de la situation. Ses paroles furent interrompues par de tels murmures, qu'il fut contraint, au bout de peu d'instants, de descendre de la tribune pour la céder à M. Barrot.

M. Barrot demande à tous le calme et le patriotisme nécessaire à ce redoutable moment. Il fait appel à la générosité des sympathies nationales, pour défendre la couronne de Juillet, qui repose désormais sur la tête d'une femme et d'un enfant.

La Chambre s'associe par des applaudissements à cette invocation touchante. Elle était dans ce moment la fidèle interprète du pays. Le pays avait toujours chéri cette alliance de l'ordre et de la liberté, que la Monarchie Constitutionnelle lui avait seule donnée, et que les acclamations de ses représentants s'efforçaient de contracter de nouveau en face des protestations de l'émeute.

La Duchesse d'Orléans se leva comme pour accepter cette alliance sacrée, et répondre aux manifestations de la Chambre. A l'exemple de sa mère, le jeune Roi salua l'Assemblée. La Princesse parut vouloir parler; sa voix se perdit au milieu des bruits et des mouvements contraires de la Chambre fidèle et de l'invasion ennemie. M. Barrot s'arrêta; les uns lui demandaient de céder la parole à la Princesse, les autres lui criaient de continuer. Des amis dévoués de la royauté pensèrent qu'il importait à sa cause de ne pas interrompre une parole dévouée et courageuse, qui agissait sur les masses avec le poids d'un loyal caractère et d'une popularité de dix-huit ans. La Princesse pourrait parler elle-même

après lui ; mais il fallait laisser en ce moment l'Assemblée toute entière aux impressions du député le plus honoré de l'Opposition, acceptant noblement le patronage de la royauté populaire. La Duchesse d'Orléans se rassit.

Invité à continuer, M. Barrot repoussa tous les souvenirs qui voulaient contredire une union nécessaire ; il présenta l'image d'une régence populaire et d'un gouvernement libéral, réalisant tous les vœux, tous les besoins du pays, dans la forme la plus digne de ses intérêts et de ses mœurs ; retraça les dangers de la guerre civile, que toute autre tentative pourrait entraîner ; rejeta cette terrible responsabilité sur tous ceux qui repousseraient une transaction de salut ; et finit, en déclarant avec énergie que, pour lui, il n'en proposerait jamais d'autres, et ne se chargerait jamais qu'à ce prix du fardeau des affaires et du gouvernement du pays. Il descendit de la tribune après cette déclaration.

Cette déclaration ressemblait bien plus à la protestation d'une loyale conscience, qu'à la ferme initiative d'un Gouvernement ; elle se ressentait de toutes les impuissances de la situation.

La parole de M. Barrot répondait aux vœux du pays, mais elle irritait les partis extrêmes. Tous se soulevèrent à la fois ; M. de la Rochejacquelein et M. Ledru-Rollin demandèrent ensemble la parole. On crut revoir, dans ce moment suprême, cette funeste alliance qui mina dix-huit ans la monarchie représentative et finit par la perdre.

M. de la Rochejacquelein fit allusion aux malheurs d'une autre royauté vaincue. Il parla des droits du peuple, et alla jusqu'à dire à ses collègues : Vous n'êtes plus rien ! Les députés s'indignèrent à ce défi. Le Président prononça le rappel à l'ordre. Ainsi, la Chambre, impuissante et envahie, maintenait encore sa dignité et ses droits. Cette fermeté étonna la foule ; nul n'osa protester. Une sorte de silence s'établit. On put entrevoir un instant l'espoir d'une délibération possible. M. de la Rochejacquelein essaya de s'expliquer ; mais il était écrit que ce jour-là la force l'emporterait sur le droit, et l'émeute elle-même se chargea d'interrompre les explications de l'orateur qui en appelait à la nation.

Un tumulte effroyable se fit entendre. Toutes

les portes cédèrent, et une foule nombreuse et armée fit de toutes parts irruption dans la salle, aux cris mille fois répétés de : A bas la régence! aux voix la déchéance! à bas les traîtres! Plus de Bourbons! A bas la Chambre!

C'étaient les vainqueurs des Tuileries qui, après le sac du palais, avaient traversé sans obstacle la garde nationale et l'armée, pour venir attaquer la royauté dans son dernier asile, et la représentation nationale dans son dernier sanctuaire. Ils portaient au milieu des piques et des fusils les insignes de leur victoire. Le colonel Dumoulin planta sur la tribune le drapeau tricolore qui venait d'être arraché au trône même des Tuileries, quand l'émeute l'avait mis en poudre et jeté par les fenêtres.

Ainsi, l'insurrection trônait dans le palais des rois et venait elle-même signifier aux députés sa victoire, en étalant les preuves de sa violence sacrilége, et en se parant fièrement de ses odieux trophées.

Le flot envahisseur remplit en un instant l'hémicycle et força les députés de refluer sur les banquettes supérieures. Ils se serraient autour

de la famille royale insultée par les cris menaçants de la foule. Le banc des ministres fut occupé par des hommes en blouse ; l'émeute siéga sur les bancs législatifs.

C'était un spectacle hideux à voir que ces saturnales de la populace triomphante, foulant aux pieds tout ce qu'il y a de plus auguste dans les droits de la représentation nationale. Les uns avec des gestes féroces, les autres avec des regards stupides, tous semblaient grimacer, par des poses étudiées et théâtrales, les grandes scènes révolutionnaires, dont les plumes contemporaines venaient de retremper à l'envi, dans des imaginations fiévreuses, la honteuse et funeste popularité.

Beaucoup de députés quittèrent à ce moment cette enceinte profanée, dans laquelle l'émeute régnant au lieu de l'Assemblée, rendait désormais toute résistance et toute délibération impossibles. D'autres voulurent rester tant que la Princesse demeurerait à son siége et le Président au fauteuil. Le Président se couvrit en déclarant qu'il n'y avait pas de séance dans un tel moment; mais il ne voulut pas quitter son poste, tant

qu'il restait une lueur d'espoir. La persévérance de la Chambre donnait du temps, et le bruit d'un si horrible scandale pouvait enfin amener du secours.

Cependant des vociférations se croisaient dans l'enceinte. Vainement le Bureau, assiégé de toutes parts et menacé par les armes braquées des couloirs, luttait d'efforts contre cet effroyable tumulte. Des étrangers se ruaient dans l'hémicycle et se succédaient à la tribune. L'un parlait de conduire le Comte de Paris sur le boulevard pour le présenter au peuple, et sa voix expirait dans les imprécations et les murmures; l'autre demandait la proclamation de la République, et la foule faisait retentir ses applaudissements. On n'entendait partout que des apostrophes injurieuses et des cris menaçants.

Enfin, M. Ledru-Rollin demanda au peuple vainqueur, silence au nom du peuple, et l'obtint.

Son discours ne fut qu'une proclamation révolutionnaire. Il glorifia l'insurrection, repoussa la régence comme attentatoire aux droits du peuple. Il dit que le peuple, maître de tout, quoi qu'on fît, ne s'arrêterait devant aucun obstacle,

et se battrait pour la cause du droit jusqu'à ce qu'il l'eût conquis. Il rappela le sang versé pour l'insurrection, et prêt à couler encore.

A ces mots, et comme pour venger ce sang, les insurgés brandirent leurs armes. Un ferme et loyal député de la Seine, M. Beudin, osa se lever et protester de sa place, au nom même de Paris, contre les prétendues volontés que l'orateur venait signifier de sa part à la Chambre. A l'instant d'horribles menaces se font entendre; un homme s'élance, un coutelas à la main, vers les banquettes du centre où siége le courageux interrupteur; et les autres députés ont à peine le temps de l'entraîner hors de la salle, pendant que M. de Mornay se jette au devant de ce furieux et arrête son bras. La Chambre entière est sous le poignard.

Au milieu de cette frénésie délirante, M. Ledru-Rollin conclut en demandant un gouvernement provisoire, nommé non par la Chambre, mais par le peuple lui-même.

Le peuple en effet, ou pour mieux dire, la populace effrénée régnait seule en ce moment; l'Assemblée, désormais à la merci des factieux, n'espérait même plus les secours de la force pu-

blique. Tous les efforts tentés sur la garde nationale, par le Président, par les Questeurs, par le brave général Oudinot, étaient restés impuissants.

L'appel fait par le Président au général Bedeau dès le commencement de la séance par l'intermédiaire de M. de Corcelles, n'avait pas été plus heureux. Au moment même où celui-ci allait s'acquitter de sa mission, il rencontra M. Ferdinand Barrot qui lui offrit de s'en charger. M. de Corcelles proposa alors de se rendre lui-même de suite auprès de M. de Rémusat, son beau-frère, qu'il croyait installé au ministère de l'intérieur, et dont l'intervention pouvait aussi servir efficacement à la protection de l'inviolabilité parlementaire (1), tandis que M. F. Barrot remplirait auprès du général Bedeau les intentions du Président de la Chambre.

Le choix du messager ne pouvait être plus heu-

(1) M. de Corcelles ne trouva pas son beau-frère au ministère de l'intérieur. Mais M. de Rémusat, qui dans toute cette journée remplit ses devoirs envers la royauté et le pays avec autant de persévérance que de courage, n'en fit pas moins, comme M. Ferdinand Barrot, les plus énergiques efforts pour appeler la force publique au secours de la Chambre.

reux. Comme M. de Corcelles, il s'était montré ferme, loyal et dévoué ; comme lui, il connaissait le général Bedeau, et son nom même donnait en ce moment une nouvelle autorité à sa parole.

M. F. Barrot s'acquitta de sa mission. Il vit le général Bedeau de la part du Président de la Chambre, et l'invita à prêter main forte à l'Assemblée ; il lui proposa même de faire cerner le palais et d'envoyer une compagnie pour faire évacuer la salle par les envahisseurs, offrant de monter au besoin à la tribune, pour requérir l'arrestation de ceux qui persisteraient à violer l'enceinte de la représentation nationale.

Un langage si noble et si pressant demeura sans succès. Le général Bedeau demanda à réfléchir et à conférer avec ses officiers ; et après quelques instants, il déclara à M. F. Barrot, que dans l'état des faits, il ne pouvait prendre sur lui une telle responsabilité. Céda-t-il, en effet, à la crainte de la responsabilité, ou au désir d'éviter à tout prix un conflit sanglant? Préféra-t-il les instructions du ministère qui venait de naître, aux demandes d'une Chambre qui allait mourir? Se crut-il paralysé par les ordres de ceux qui

avaient le droit de lui commander, ou par les dispositions de ceux qui avaient le devoir de lui obéir? Il ne m'appartient pas de le dire.

Je ne me sens nul goût à envenimer des récriminations qui aigrissent le pays, ni à attaquer des renommées qui le servent. Mais si l'appréciation des intentions reste libre, l'autorité du fait demeure inviolable, et je ne faillirai jamais au devoir de la maintenir. Je le dois à la vérité, et à la mémoire de la Chambre. Il faut qu'on sache qu'elle a résisté jusqu'au bout, par la seule force de son énergie morale; qu'elle a vainement cherché un appui matériel contre la violence physique; et qu'enfin ce n'est pas le pouvoir parlementaire qui a manqué à la force publique, mais la force publique qui a manqué au pouvoir parlementaire.

Il a lutté seul dans une angoisse désespérée, contre les brutalités d'une insurrection effrénée; et il ne luttait pas seulement pour l'inviolabilité sacrée de la représentation nationale, il défendait les derniers débris de la royauté. Ce n'était pas la Chambre seule, c'étaient la Régente et le

Roi que la révolution tenait assiégés dans le palais législatif.

Et cette lutte a duré deux heures! Et à quelques pas stationnait une force nombreuse; et elle est restée inerte, et les flots envahisseurs ont passé devant elle et traversé ses rangs sans résistance!!!

Ah! qu'on accuse la fatale rapidité d'une catastrophe qui a surpris tous les pouvoirs, troublé les plus sages esprits, paralysé les plus fermes courages! Qu'on déplore l'hésitation des mesures, la confusion des ordres, en présence de ces coups de foudre qui ne laissent à personne la liberté de la pensée et le temps de l'action!

C'est ainsi que parlera l'histoire. Elle pourra regretter avec douleur l'imprévoyance des hommes et l'indécision des caractères; elle ne verra nulle part la lâcheté ni la trahison.

Sans doute, ceux qui dans ce jour néfaste livrèrent le passage à l'émeute, et laissèrent la Royauté et la Chambre exposées à ses coups, ne voulaient ni ne croyaient servir la République. Ils ne cédaient pas non plus à la peur du danger qu'ils avaient affronté sur les champs de ba-

taille ; ils ne songeaient pas à épargner leur sang qu'ils ont eu depuis l'honneur de verser pour la cause de l'ordre. Mais le courage civil est plus difficile en France que la bravoure militaire. Intrépides devant le péril, ils ont hésité devant l'opinion. Ils auraient bravé la mort, ils ont fui la responsabilité.

Mais qu'on n'accuse pas du moins celle de la Chambre, victime tout ensemble des violences de ses envahisseurs et des faiblesses de ceux qui devaient la défendre ! Que le nom du pouvoir parlementaire reste pur devant l'avenir !

Reprenons le récit des faits.

Le Président n'avait pas connu la réponse du général Bedeau; mais tant d'invasions successives accomplies par des bandes armées, traversant sans résistance les rangs de la garde nationale et de l'armée, sous les yeux des chefs militaires impuissants ou méconnus, disaient assez haut la destruction de l'obéissance et l'anéantissement du Pouvoir. Toute défense matérielle était désormais impossible.

La force morale seule pouvait essayer encore une suprême tentative. Il fallait qu'une voix puis-

sante et chère aux masses agît providentiellement sur cette foule effrénée et victorieuse.

Cette voix ne pouvait sortir des rangs de la Majorité ; elle eût été étouffée par les clameurs, et eût fait déborder l'irritation populaire. Les députés de la Majorité avaient prouvé par leur présence qu'ils ne craignaient pas d'exposer leur vie ; leur parole ne devait pas compromettre la cause qu'ils voulaient servir.

Les députés de l'Opposition étaient plus libres, et presque tous avaient imité le dévouement de leur honorable chef. Les uns avaient prêté leur concours à la Chambre pour les messages commandés par les nécessités du moment ; les autres s'étaient empressés de protéger la Duchesse d'Orléans. Les députés de toutes nuances avaient rivalisé de zèle autour de la Princesse, et d'efforts auprès du peuple, de la garde nationale et de l'armée.

Tout était resté impuissant ; M. Odilon Barrot était dépassé.

Un espoir restait. M. de Lamartine avait demandé la parole, et personne ne doutait qu'il

n'en consacrât l'influence à sauver les derniers débris de la Monarchie.

C'était la loi de tout son passé, la gloire de tout son avenir. Après l'évènement fatal qui enleva le Duc d'Orléans à l'espoir de la France, M. de Lamartine avait noblement honoré sa mémoire, et défendu avec énergie la régence de sa veuve. Depuis, il n'avait pas perdu une occasion pour déplorer l'injustice législative qu'il accusait de l'avoir dépouillée, et pour promettre d'en exiger un jour la réparation. Ce qu'on savait de son caractère et de ses sentiments ne permettait pas de doute sur le parti qu'il allait prendre. L'idée de voir cette poétique et chevaleresque nature repousser du pied la mère suppliante et l'orphelin royal, assiégés dans le dernier asile offert par le dévouement de la représentation nationale; d'entendre cette noble et harmonieuse voix, servir d'organe et presque de héraut à ces bandes effrénées, qui, tout à la fois, applaudissaient l'orateur, insultaient ses collègues, et menaçaient l'Assemblée de leurs armes; une telle idée ne fût pas venue aux ennemis les plus acharnés de M. de Lamartine. Chacun attendait sa pa-

role avec saisissement, et les hommes de bien avec espérance.

Cette parole devait être puissante sur la multitude, dont ses derniers écrits avaient caressé les passions, et qui acclamait en ce moment son nom avec ce frénétique enthousiasme dont elle enivre ses idoles d'un jour. Mais cette popularité d'un jour, courageusement dépensée pour le salut de la justice, l'eût immortalisé dans l'histoire.

M. de Lamartine a écrit qu'il eut le pressentiment de cette puissance, et qu'il dépendait de lui de reporter la royauté aux Tuileries par le flot populaire qui venait de l'en chasser. Il a pris soin de tracer, dans une page magique, le tableau d'une magnifique action qui pouvait être conquise par une magnifique parole (il ne la lira pas sans remords quelques jours). En ce moment, il repoussa cette noble pensée. Il prétend que la régence ainsi reconstituée n'eût été qu'une halte sur la pente des révolutions, et qu'il valait mieux rouler tout d'un temps au fond du précipice. Sa conscience et l'avenir le jugeront.

Puissent, pour l'honneur de sa glorieuse jeu-

nesse, les services rendus par lui le lendemain, quand il arrachait son drapeau à l'insurrection qu'il avait lui-même intronisée la veille, peser de quelque poids dans la balance de l'histoire! Puissent les souvenirs du 25 février atténuer, aux yeux de la postérité, cette journée du 24 qu'il a faite avec une préméditation avouée, la plus déplorable de sa vie, et l'une des plus funestes dans les annales de son pays!

M. de Lamartine paraît à la tribune, entre deux combattants armés qui accompagnent ses gestes en brandissant leurs piques, tandis que d'autres font flotter autour de lui le drapeau enlevé au trône des Tuileries.

Après quelques paroles d'une stérile et dédaigneuse pitié, jetées aux anxiétés royales et maternelles de Madame la Duchesse d'Orléans, il proteste contre les acclamations de la Chambre qui ont inauguré la régence; il en appelle au peuple vainqueur, en s'agenouillant devant sa victoire; il voit dans les envahisseurs de la Chambre une véritable représentation nationale; au nom de l'égalité, il les invite à délibérer du même droit que les députés dont ils ont usurpé les bancs; il de-

mande à tous un gouvernement provisoire. La nation sera consultée; mais en attendant, royauté, régence, chambres législatives, institutions du pays: tout s'anéantit devant l'émeute représentée par ses propres chefs, sous le nom de Gouvernement Provisoire.

Aussi, à ce mot, la salle hurle d'applaudissements; les cris à bas la Chambre! aux voix la déchéance! Vive la République! éclatent avec fureur du sein de cette multitude déchaînée. Déjà la liste du Gouvernement Provisoire est tendue à M. de Lamartine, pour qu'il fasse proclamer par l'Assemblée la volonté de la révolution.

On attendait ainsi de la Chambre la consécration de son propre suicide, et une sorte d'investiture légale pour l'insurrection triomphante. Peut-être se trouvait-on enhardi par l'exemple de tant d'assemblées qui, sous la pression de la violence, consentirent à devenir l'instrument de leur propre déchéance et de l'avènement du pouvoir nouveau?

En tout cas, la Chambre de 1848 était fermement décidée à déjouer de telles espérances. Plu-

sieurs députés s'étaient retirés, pour ne pas rester plus longtemps dans une assemblée réduite par la violence à l'impossibilité de délibérer. Les autres demeuraient fermes à leur poste, séparés par les insurgés qui siégeaient en armes pêle-mêle avec eux ; beaucoup s'étaient groupés autour de la Princesse pour lui faire un rempart de leurs corps. Le Bureau était résolu à tout subir, plutôt que de jamais mettre aux voix le renversement de la Constitution par la violence ; mais on était décidé à se passer de son initiative, et à se servir de sa présence pour tromper le pays par une apparente sanction.

Tous les moyens moraux et matériels de résistance étaient épuisés. M. Barrot, le dernier ministre de la monarchie, témoin des attaques furieuses dirigées contre la Chambre, impuissant pour les réprimer malgré le droit que lui donnait son titre sur les derniers efforts de la force publique, avait lui-même quitté la salle.

Dans une telle extrémité, la prolongation de la séance ne pouvait plus servir la cause de l'ordre légal ; la Chambre l'aurait inévitablement compromise en siégeant davantage. Sa présence eût

semblé approuver l'usurpation et autoriser le mensonge ; un tel piége devait être évité à tout prix. Si le Pouvoir devait encore rallier quelque part une dernière force, il fallait lui conserver l'appui de la Chambre, restée pure de tout contact avec la révolution. Si la perte de la Monarchie était accomplie sans retour, il n'en fallait pas subir la responsabilité devant l'histoire.

La Princesse, qui avait si courageusement résolu de ne pas se séparer de la Chambre, était elle-même directement menacée par des furieux. Elle pouvait, au milieu des attaques dirigées contre la Chambre, et peut-être des horreurs d'un carnage parlementaire, tomber victime d'un attentat qui eût souillé d'un opprobre éternel les annales de la nation.

Pendant que ces douloureuses pensées oppressaient tous les cœurs et pesaient sur toutes les consciences, une dernière invasion plus audacieuse que toutes les autres, vint, en comblant le désordre, lever tout-à-coup tous les doutes et tracer à la Chambre son dernier et impérieux devoir.

Cette invasion s'accomplit pendant que M. de

Lamartine occupait encore la tribune. Il a pris soin de la raconter lui-même, dans un écrit où il s'est fait l'historien de la Révolution de Février, après en avoir été le héros.

Voici quelques lignes empruntées à ce récit où le vrai se mêle souvent à de graves erreurs ; cette page, du moins, ne sera pas désavouée par l'histoire (1).

« La dernière phrase de l'orateur est coupée par une salve de coups de feu dont le contre-coup ébranle la tribune et roule dans les corridors. Le peuple présent jette un cri de joie, en tendant les mains vers la porte. La Chambre se lève en sursaut. Les portes qui séparent la tribune du couloir se brisent sous les crosses de fusil, ou sous la pression des épaules robustes d'un nouveau renfort d'assaillants.

» C'est une avant-garde d'environ trois cents hommes sortis des Tuileries après le sac du Château, tous échauffés par un combat de trois jours, quelques-uns enivrés par l'odeur de la poudre et par la marche ; ils viennent de traverser la place de la Concorde sous les yeux des généraux qui ont fait ouvrir les baïonnettes

(1) *Histoire de la Révolution de Février*, par M. de Lamartine, tom. I, pag. 210.

devant eux. Arrivés aux portes extérieures de l'Assemblée, leurs camarades de l'intérieur les ont introduits sur un signe de M. Marrast. Guidés par des complices qui connaissent les avenues secrètes du palais, ils s'étouffent dans les couloirs et se précipitent, en poussant des cris de mort, dans les tribunes des spectateurs. Leur veste déchirée, leur chemise ouverte, leurs bras nus, leurs poings fermés semblables à des massues de muscles, leurs cheveux hérissés et brûlés par les cartouches, leurs visages exaltés du délire des révolutions, leurs yeux étonnés de l'aspect inconnu pour eux de cette salle où ils plongent d'en haut, sur des milliers de têtes; tout dénote en eux des ouvriers du feu qui viennent donner le dernier assaut au dernier réduit de la royauté. Ils enjambent les bancs, ils coudoient, ils écrasent les assistants dans les tribunes, ils élèvent d'une main leurs chapeaux ou leurs bonnets, de l'autre ils brandissent une arme de rencontre, pique, baïonnette, sabre, fusil, barre de fer, criant à bas la Régence! Vive la République! A la porte les corrompus! La voûte tremble de ces cris. En même temps l'irruption éclate et tonne par les larges portes déjà obstruées qui s'ouvrent au pied de la tribune. »

Sous le poids de cette double invasion, la salle n'offre plus qu'une vaste et indomptable mêlée.

Les insurgés débordent de toutes parts. Les uns braquent leurs fusils contre les bancs de la Chambre ; d'autres menacent la Princesse, couverte encore par un rideau de députés fidèles et d'amis courageux, qui l'entraînent enfin hors de la salle, au milieu des plus affreux périls. D'autres dirigent leurs armes contre le Bureau. L'un d'eux ajuste le Président, déjà visé plusieurs fois dans le cours de cette séance. Un citoyen retient vivement son bras, et lui crie qu'il peut, en tirant au fauteuil, frapper Lamartine qui occupe la tribune ; il consent à relever son fusil.

Le Bureau était resté tout entier à son poste pendant cette effroyable scène ; mais les vociférations menaçantes redemandaient la proclamation immédiate du Gouvernement Provisoire, avec un redoublement de fureur. Malgré le refus du Bureau, la Révolution était décidée à se mettre aux voix, et à se consacrer elle-même.

Un instant de plus, et cette proclamation allait sortir du vote frénétique de l'insurrection assise sur les bancs parlementaires, malgré les protestations impuissantes de la Chambre, et avec son

apparente complicité. Il fallait, sans délai, sauver la vie de la Princesse, garantir le dernier espoir du présent, réserver l'honneur de l'avenir.

Dans cet instant suprême, le Président déclara qu'au milieu de ce désordre sans exemple la séance ne pouvait être continuée, et que, s'il ne pouvait obtenir le silence, elle serait levée sur-le-champ.

Il fit une dernière sommation de rétablir l'ordre, une dernière protestation contre la violence qui avait envahi les bancs de la Chambre et la réduisait à l'impossibilité de délibérer.

Sa voix et ses efforts se perdirent au milieu de la confusion inexprimable des vociférations, des menaces et des armes. Le tumulte redoubla encore d'intensité et de fureur.

Le Président reprit alors la parole, et déclara que dans un tel état il n'y avait plus de Chambre, et que la séance était levée. Il la leva en effet, et descendit du fauteuil avec les Secrétaires, et les Officiers de la Chambre. Le Bureau sortit de la salle, et la grande majorité des députés qui y étaient encore demeurés le suivit. Un

reste de respect protégea leur périlleuse retraite, à travers les rangs de ces furieux armés, qui avaient menacé leur vie, et vainement tenté de leur arracher la consécration de leur victoire.

Ainsi se termina cette triste et mémorable séance du 24 février, si dévouée et si impuissante.

La Chambre l'avait spontanément ouverte, pour venir en aide au Pouvoir qui l'avait délaissée et qu'elle espérait encore servir; elle l'inaugura par l'acclamation de la Régence, la poursuivit par d'énergiques efforts pour la défense de la Monarchie Constitutionnelle, et la maintint avec persévérance au milieu des invasions et des périls, tant qu'il resta une ombre de liberté pour se faire entendre. Et quand la violence eût étouffé sa voix et brisé cette grande cause sous l'oppression de ses bandes armées, la Chambre la leva, en protestant par sa retraite contre le Gouvernement Provisoire et contre la République, qui voulaient se servir de sa présence, pour sanctionner par son nom l'insurrection victorieuse.

Ce n'est donc point elle qui répondra de la République devant l'histoire. Le nouveau Gouver-

nement a pris soin lui-même de l'en décharger solennellement par les actes officiels de son anarchique inauguration. Le *Moniteur* de la République, rédigé par ses ordres, constate ainsi la levée régulière de la séance faite par le Président de la Chambre, après de vains efforts pour triompher du tumulte et de la violence armés.

« A ce moment on entend retentir du dehors des coups violents aux portes de l'une des tribunes publiques. Les portes cèdent bientôt sous des coups de crosses de fusils. Des hommes du peuple mêlés de gardes nationaux, y pénètrent en criant : A bas la Chambre ! Pas de députés ! Un de ces hommes a poussé le canon de son fusil dans la direction du bureau. Les cris : Ne tirez pas ! Ne tirez pas ! C'est M. de Lamartine qui parle ! retentissent avec force. Sur les instances de ses camarades, l'homme relève son fusil.

» M. le Président qui est resté au fauteuil, réclame le silence en agitant violemment sa sonnette.

» (Le bruit et le tumulte acquièrent la plus grande intensité).

» M. le Président : Puisque je ne puis obtenir le silence, je déclare la séance levée.

» (M. Sauzet quitte le fauteuil après avoir prononcé ces paroles.)

» Ici l'assemblée de la Chambre des Députés cesse ; mais le peuple armé de fusils, de sabres, mêlé aux gardes nationaux et un certain nombre de députés de la gauche restent dans la salle.

» Après quelques instants de tumulte, M. Dupont (de l'Eure) monte au fauteuil. Il est entouré d'un grand nombre de personnes étrangères à la Chambre. »

Ce fut cette multitude sans nom et sans frein, qui, après la retraite forcée de la Chambre, et après la séance formellement levée par le Président, imposa le Gouvernement Provisoire, et avec lui, la République à la France.

Il faut lire dans le *Moniteur républicain* l'origine et les détails de cette incroyable inauguration ; la tribune assiégée pêle-mêle par des étrangers et par des députés, les noms des nouveaux dictateurs soufflés, par l'orateur de la révolution, au président qu'elle s'était donné, puis redits à des secrétaires sans titre, applaudis, hués, choisis, désavoués, puis repris par la foule. J'écarte mes regards de ce triste tableau des saturnales de l'anarchie.

Je ne suis pas l'historien de la Révolution de Février, je suis le témoin des actes de la Cham-

bre, et la Chambre n'était plus là. De l'aveu même de ceux qui l'ont brisée, elle était devenue étrangère à tout ce qui s'est accompli. Les vainqueurs n'ont pas osé se parer de son nom, et la Révolution, qui n'avait pas eu l'ombre d'un prétexte légal pour naître, n'a pas eu l'ombre d'un titre légal pour vivre et pour durer.

Pendant que cette usurpation de la force achevait de s'accomplir, les derniers débris de la Chambre remplissaient un suprême devoir, en veillant au salut des derniers gages de la royauté.

Madame la Duchesse d'Orléans, entourée de quelques amis sûrs, de quelques députés courageux, avait, au milieu des chocs de la foule et des dangers de l'émeute, franchi, après mille efforts, les couloirs et les vestibules du palais. Ni son sexe, ni son nom, ni la majesté royale, ni l'inviolabilité du dévouement maternel, n'avaient pu suffire à la protéger. Pressée, froissée, séparée brutalement de ses enfants, elle n'avait dû son salut qu'à l'intrépidité de ceux qui s'étaient serrés autour d'elle pour défendre sa personne et couvrir sa retraite. Qui pourrait rendre

la violence du désordre et l'imminence du péril? Une plume française ne peut retracer sans frémir ces inexprimables angoisses!

Enfin la Princesse avait pu gagner le jardin et l'asile qui l'attendait à l'hôtel de la Présidence. Elle y trouva un accueil dévoué. Les officiers et jusqu'aux moindres employés de la Chambre, rivalisèrent de zèle. Les uns s'empressaient autour de la Princesse; d'autres aidaient à déguiser en toute hâte le Duc de Nemours et les aides-de-camp des princes, poursuivis par les fureurs de la populace en délire.

L'huissier Lipmann arracha le Duc de Chartres des mains d'un misérable qui l'emportait avec des gestes furieux, et courut l'abriter dans sa modeste demeure. Préservé par ses soins et par ceux des Questeurs, le jeune prince fut rendu dans la soirée à sa mère. Mais dans ce moment elle ignorait encore sa destinée, et le Comte de Paris, enlevé par un garde national à un autre insurgé qui menaçait de l'étrangler, venait à peine de lui être rapporté.

Le Président s'était rendu, après la levée de la séance, dans la cour de l'hôtel; quelques braves

serviteurs, quelques officiers s'y trouvaient. Tous ensemble réunirent à la hâte une poignée de gardes nationaux dévoués, pour défendre jusqu'à la dernière extrémité ce refuge suprême de la royauté.

Mais une telle défense était impossible devant l'invasion imminente de tous les flots de l'émeute, accumulés au Palais-Bourbon. Les amis de la Princesse résolurent de la conduire à l'Hôtel des Invalides, qui était pour le moment à l'abri d'un coup de main, et d'où elle pourrait du moins communiquer en liberté avec les derniers appuis que la Couronne trouverait fidèles, ou gagner un asile assuré, si la défection générale avait consommé la chute de la Monarchie.

Il fallait seulement trouver un moyen de transport. L'ame royale de la Princesse n'avait pas fléchi devant les périls, mais ses forces s'affaissaient sous le poids des angoisses maternelles.

Heureusement une petite voiture stationnait dès le matin dans la cour. Retenue d'abord par le Président pour servir aux messages que pouvait amener la marche des évènements; destinée,

quand ils eurent prononcé, à conduire sa famille à l'abri du péril, elle fut mise de suite par ses ordres à la disposition de la Princesse.

Madame la Duchesse d'Orléans y monta avec le jeune Roi, un officier de la garde nationale et M. de Mornay ; M. Jules de Lasteyrie se plaça à côté du cocher. M. Lemercier, colonel de la 10e légion, qui déploya dans toutes ces journées une fermeté courageuse au-dessus de tout éloge, suivait avec le duc d'Elchingen, les aides-de-camp des princes et quelques gardes nationaux résolus. On regrette de ne pouvoir inscrire ici, pour les annales de l'avenir, le nom de tous ces amis de la dernière heure.

Elle venait en effet de sonner. Car déjà quelques insurgés, revêtus du costume de garde national, menaçaient d'arrêter le noble et funèbre convoi de la Monarchie. Ils étaient peu nombreux. On put écarter cet obstacle, et la princesse arriva sans accident à l'Hôtel des Invalides.

Pendant ce temps, le Duc de Nemours avait montré contre toutes les insultes le magnanime sang-froid du courage et du mépris ; il n'avait trouvé d'émotion que pour les périls de sa belle-

sœur ; mais il fallait le soustraire à l'acharnement des factieux. On le conduisit par des passages écartés, hors de l'hôtel de la Présidence, qui eut ainsi l'honneur d'assurer, à travers mille dangers, le salut de la famille royale.

La Régente et les Princes étaient sauvés. Une tache indélébile était épargnée au présent ; l'avenir était réservé.

Il était temps. L'invasion de l'hôtel était imminente. Le petit nombre de gardes nationaux qui y avaient protégé la Princesse pendant sa courte halte, l'avaient courageusement accompagnée jusqu'à sa retraite. Le Président y resta néanmoins après leur départ ; mais tous les députés étaient dispersés, et bientôt il dut songer à conserver une liberté d'action qui pourrait devenir nécessaire. Il donna les derniers ordres, prit les dernières mesures pour être avisé sur-le-champ des évènements, et sortit de l'hôtel de la Présidence. Il traversa plusieurs barricades, se rendit chez un de ses collègues du Bureau de la Chambre, qui partagea tous ses sentiments sur la conduite à tenir ; et de là, chez un ami dévoué, pour y attendre les informations qui

devaient lui être immédiatement transmises, si les restes du gouvernement brisé pouvaient organiser un point de résistance et de force, qui permît à la Chambre de s'assembler pour délibérer.

Mais cette dernière espérance devait être promptement déçue. Avant la nuit, Madame la Duchesse d'Orléans, privée de tout appui, et avertie par M. Barrot lui-même, avait dû quitter les Invalides et se cacher dans Paris.

Les derniers ministres de la royauté avaient, non sans péril, regagné leurs demeures. La Monarchie n'avait plus un bras levé pour elle.

L'armée, découragée par l'inertie, désorganisée par la confusion des ordres et des retraites, restait livrée sans obstacle au contact de l'insurrection victorieuse, qui la saluait de ses hypocrites acclamations.

La garde nationale, sans unité, sans direction, sans chef, essayait de défendre par instinct l'ordre matériel dont elle venait d'ébranler tous les fondements. Elle s'arrêtait stupéfaite devant l'œuvre imprévue qu'elle n'osait pas plus défaire qu'elle n'avait su l'empêcher.

Livré aux bandes armées qui le sillonnaient en tous sens ; hérissé de barricades qui s'élevaient par milliers, dans tous ses replis, boulevards de l'émeute ; débordé par l'explosion de toutes les colères et de toutes les brutalités qui bouillonnent au fond des lies sociales, Paris put se croire arrivé à son dernier jour. La nuit fut affreuse. On n'entendait retentir de toutes parts que des cris furieux, des détonations sinistres.

Les hordes du pillage se levaient frémissantes, et se recrutaient de ces ramas de malfaiteurs dont l'appât du butin peuple l'abord des grandes cités. Leur repoussante écume couvrait toutes les barricades. On tremblait d'entendre à chaque instant un signal de tocsin ou d'incendie annonçant le sac de la grande cité.

Au milieu de cette anarchie sans nom, tous les anciens pouvoirs avaient été mis en poussière. Ceux qui les avaient exercés étaient poursuivis de toutes parts. Les députés séparés les uns des autres par l'insurrection bivouaquant aux barricades, menacés par les haines d'une multitude déchaînée, se trouvaient dans l'impuissance matérielle de se réunir. Le Gouvernement Pro-

visoire avait prononcé sur-le-champ leur dissolution et avait entouré leur palais de gardes, pour les empêcher d'y délibérer, et rendre toute protestation impossible. Aucun homme sensé ne pouvait d'ailleurs s'arrêter à cette idée, aussi impraticable dans son exécution qu'impuissante et dangereuse dans ses effets. Elle n'a pu venir qu'à ceux qui n'ont pas vu Paris dans cette terrible journée.

Les auteurs de la Révolution luttaient eux-mêmes avec peine contre le torrent dévastateur. Telle est la loi des sociétés humaines. Ils auraient pu, le matin même, conserver le pouvoir royal au salut de la France; mais après qu'ils l'avaient brisé, rien n'était plus debout; la destruction du Gouvernement les condamnait eux-mêmes à rouler jusqu'au fond de l'anarchie.

Le Gouvernement Provisoire vit l'abîme, et s'en effraya. Plusieurs de ses membres firent de louables efforts pour retenir le pays sur cette pente fatale. On les a accusés d'avoir proclamé la République; ils ne faisaient qu'obéir à l'inflexible loi des révolutions. Leur tort devant l'avenir sera d'avoir renversé la Monarchie, et de s'être inau-

gurés eux-mêmes Gouvernement Provisoire. Le Gouvernement Provisoire, c'était déjà la République ! Plus tard ils n'ont fait qu'écrire le mot, et la postérité ne les accusera pas d'avoir proclamé la République, mais de l'avoir faite.

Chacun, dans cette agonie de la société, ne songea plus qu'à lui prêter main forte. Plusieurs des personnages les plus importants du dernier règne, prirent eux-mêmes l'initiative des adhésions. Le premier magistrat des parquets du royaume se rendit à la Cour de Cassation, le 25 au matin, et requit que la justice fût rendue au nom du Peuple.

La cour royale de Paris, sur la réquisition de son nouveau procureur-général, décréta de prise de corps tous les anciens Ministres du Roi et leurs complices, comme prévenus d'avoir attenté à la Constitution du pays, et provoqué la guerre civile au sein de la capitale.

Tous les corps constitués avaient, avant vingt-quatre heures, reconnu la République. Les généraux de toutes les armes, les fonctionnaires de tous les ordres, suivirent le torrent. L'histoire ne leur en fera point un crime. Ils songèrent sans

doute, avant tout, au salut de la société menacée, et lui firent ainsi le plus pénible de tous les sacrifices. De tels exemples entraînèrent tout.

Les Chambres ne pouvaient tenir une telle conduite. Elles n'eussent adhéré à aucun prix; et le nouveau gouvernement, qui le savait bien, leur avait interdit de se réunir. La Chambre des députés avait, la veille, protesté par son refus et par sa retraite; mais la résistance était impossible. Dissoute par le Roi, dispersée par la violence, anéantie par la République, la Chambre n'appartenait plus désormais qu'à l'histoire.

La mission des députés était finie; la plupart regagnèrent immédiatement leurs foyers. Le Bureau resta néanmoins à Paris. Le Président vit plusieurs de ses membres et quelques-uns des amis les plus fidèles du gouvernement qui n'était plus. Tous manifestèrent la pensée, qu'en présence de l'anarchie, toute tentative contre le Gouvernement de Fait, resté le seul pouvoir debout, serait aussi funeste qu'insensée. On n'aboutirait qu'à provoquer une tempête de fureurs populaires, armées et toutes-puissantes; on rendrait implacable ce qui était invincible, et on

risquerait d'ensevelir la Société elle-même sous les ruines de la Monarchie.

On attendit pourtant des nouvelles de la famille royale et des provinces. On voulait savoir, s'il se trouverait, quelque part, un régiment ou une cité qui pût offrir par sa résistance un point d'appui aux pouvoirs légaux du pays. Mais la soumission avait été instantanée, comme la stupeur produite par la foudre. Le télégraphe conquis devançait et paralysait tous les efforts ; et, en cinq jours, il n'était pas dans le royaume un village ou un soldat, qui n'eût accepté ou subi la République.

Enfin après huit jours, informé que le Roi et les Princes avaient quitté la France, que Madame la Duchesse d'Orléans et ses fils étaient à Ems ; voyant la République maîtresse de toute la France, et toute la famille royale sur le sol étranger, le Président considéra ses derniers devoirs comme accomplis, et reprit lui-même le chemin de Lyon, sa ville natale. Il y trouva l'effroi plus profond, et l'anarchie plus menaçante que partout ailleurs. Il apprit bientôt la soumission du Duc d'Aumale et du Prince de Joinville

aux ordres du Gouvernement Provisoire, leur départ de l'Algérie, et l'adhésion à la République de cette glorieuse armée qui eût pu relever les dernières espérances de la Monarchie. Mais la Providence en avait décrété autrement.

La crainte de répandre le sang avait, au 24 février, déterminé le départ du Roi. Le désir d'éviter la guerre civile décida la retraite de ses fils. La population et l'armée saluèrent par de sympathiques regrets cette patriotique abnégation des Princes. Mais ce furent les derniers hommages rendus à la Monarchie qui compta tant de siècles de prospérité et de grandeur ; et la France livra désormais, sans affection comme sans résistance, ses destinées à la République.

L'histoire dira ce que la République a fait de ces destinées. Elle appréciera ses actes, son gouvernement, ses assemblées ; elle jugera aussi la dernière Chambre de la Monarchie Constitutionnelle. Elle comparera les politiques, les délibérations, les services ; elle rapprochera la France de la Monarchie et la France de la République. La Chambre des députés ne craint ni le jugement

ni le parallèle ; mais elle ne cherche point à devancer les temps et se livre avec confiance aux arrêts futurs d'une plume impartiale. Il lui suffit de repousser loin d'elle la responsabilité de l'avènement de la République. A celle-ci la gloire ou la réprobation du bien ou du mal qu'elle a fait, puisqu'elle s'est elle-même imposée à la France.

Le présent est inquiet, l'avenir mystérieux ; que le passé du moins reste clair et certain pour chacun !

J'ai sincèrement exposé celui de la dernière Chambre. Fidélité persévérante à la politique d'ordre, protestation contre des concessions fatales, respect inviolable aux droits de la couronne, concours au pouvoir qui l'avait brisée, abnégation d'elle-même quand elle a craint de nuire, dévouement tant qu'elle a pu servir, attention inquiète à ne donner, par son contact, à la sédition victorieuse aucune apparence de légalité : voilà en deux mots l'histoire de la Chambre, pendant les journées de février.

Et pourtant on a tenté de la dénaturer ! On a osé accuser la Chambre, tantôt d'une aveugle

témérité qui dédaigna de se prémunir contre le péril, tantôt d'une lâche pusillanimité qui s'enfuit devant la première menace !

Non, non, la Chambre ne fut coupable ni d'une telle folie, ni d'une telle faiblesse.

Appuyée sur le droit, elle a invoqué le secours de la force, et la force lui a failli. Elle a consacré le peu d'autorité qu'on lui avait laissé à défendre la Société, et la Société s'est manquée à elle-même. Elle n'a pas fui le péril, que dis-je ? elle a résisté quand tout avait cédé. Le Roi était parti, son château envahi, son trône profané ; la République trônait à l'Hôtel-de-Ville et sur mille barricades ; et la Chambre seule, abandonnée du pouvoir anéanti, de l'armée désorganisée, de la garde nationale en stupeur et de la population en délire, luttait pendant deux heures encore au milieu des angoisses et de l'émeute armée ! Et elle a lutté longtemps, au milieu de périls imminents, pour la cause de la Monarchie et pour le salut de la nouvelle royauté, qu'elle a couvert jusqu'au bout d'une hospitalité courageuse contre les poignards de la révolte. Et elle s'est retirée quand ses bancs,

matériellement envahis , ne l'ont plus laissée maîtresse d'elle-même , quand l'émeute a voulu la retenir pour se faire sacrer par elle, et quand sa persistance fût devenue de la complicité.

Alors , seulement alors , le Président a cessé une lutte impossible. Ajusté par les fusils de l'émeute , il est resté à son poste , il n'a répondu aux menaces que par un dernier appel à l'ordre ; et quand sa voix a été étouffée par les cris furieux qui proclamaient déjà le Gouvernement Provisoire, il a levé la séance contre le Gouvernement Provisoire et contre la République. Et tous ces faits se sont accomplis à la lumière du jour, et ils ont pour invincible garantie, non-seulement les plus authentiques souvenirs , mais le témoignage unanime de tous ceux qui assistèrent à ces terribles scènes. On ne craint pas qu'un seul d'eux puisse démentir un seul fait ; et on en appelle également à la mémoire des vaincus et à celle des vainqueurs.

Que dis-je ? Les vainqueurs ont pris soin d'écrire et de célébrer leur victoire. Le *Moniteur Républicain* , rédigé le lendemain par leurs ordres , fut leur procès-verbal. Le récit de M. de

Lamartine, le plus éloquent sans contredit et le plus illustre d'entre eux, est leur histoire. Ces deux documents officiels de la révolution se complètent et se contrôlent l'un par l'autre. Eh bien ! Il n'est pas un fait important de cet écrit qui ne trouve sa consécration dans l'un ou dans l'autre. On en rencontrerait ailleurs de non moins accablants et de non moins certains ; mais que pourrait-on ajouter aux aveux de la révolution, s'accusant dans le temps même où elle se veut glorifier ?

Pour que rien ne manquât à cette justification, il fallait que la révolution ne tînt rien de la Chambre. Celle-ci lui a tout refusé, et ce spectacle est nouveau dans nos annales. Nos annales sont pleines du souvenir des anciennes assemblées, renversant elles-mêmes les constitutions qui les avaient faites, et devenant les instruments de leur propre destruction.

L'Assemblée législative, envoyée pour défendre la Constitution, la Loi, le Roi, répond à Louis XVI réfugié dans son sein et invoquant l'inviolabilité jurée, en lui jetant le dédain et

l'outrage, funestes précurseurs de la tour du Temple et de l'échafaud.

La Convention délibère le 31 mai sous les poignards, et vote sa propre abdication aux mains de la Commune, et la proscription de toutes ses gloires.

Le Conseil des Anciens brise la constitution de l'an III, qui lui donnait la vie, et sert de marche-pied au trône consulaire.

Le Corps Législatif de l'Empire a déchu l'Empereur.

La Chambre de 1830 elle-même, entraînée par le flot invincible d'une insurrection provoquée, accepte son œuvre, et transforme cette Charte dont le nom seul avait rallié les combattants.

Triste caractère des révolutions, qui rendent hommage au pouvoir alors même qu'elles le brisent, et lui imposent la transmission testamentaire d'une autorité, qui, pour commander aux peuples, ne peut se passer d'un simulacre de continuité et de permanence !

Ce simulacre, l'émeute ne l'a point obtenu de la Chambre de 1848. On a pu la briser, mais non

pas la contraindre. Il a fallu que la voie de fait apparût dans toute sa nudité, et que l'insurrection victorieuse baptisât sa dictature par sa propre violence. Le pays peut tout accuser, excepté ses mandataires; et surtout il ne doit pas s'épargner, puisqu'il s'est abandonné lui-même.

Loin de nous la pensée d'entrer dans la voie des récriminations! D'ailleurs le temps de la justice arrive déjà; son impartialité tient compte du rapide entraînement des faits, de la surprise des évènements. Elle s'attriste des résultats, mais elle n'accuse le courage de personne. A ses yeux, nul n'a eu peur de verser son propre sang; tous ont craint de répandre le sang d'autrui.

Qui donc se croirait assez sûr, de lui-même, assez ferme dans sa propre sagesse, pour oser, seul contre tous, se faire le présomptueux dispensateur du blâme? Et pourtant on n'a épargné ni l'inviolabilité de l'exil, ni la majesté du malheur!

On a reproché au Roi le renvoi des ministres, l'abdication, le départ; on a dit qu'en descen-

dant ces trois degrés rapides sur une pente fatale, il avait précipité la Monarchie dans l'abîme. On ne s'est pas contenté d'incriminer sa sagesse, on a calomnié son courage ; et pourtant, il n'a pas fait rougir un instant les souvenirs de sa valeureuse jeunesse, la ferme énergie de son âge mûr ! Il n'eût pas plus marchandé sa vie devant l'émeute, que devant le canon des Prussiens de Valmy, et devant le poignard des assassins levé sur lui tant de fois tout le temps de son règne. Ce jour-là même il est monté à cheval pour tenter, sur la garde nationale, un suprême effort ; mais il a vu tout plier autour de lui ; il a cru tout sauver en s'immolant lui-même, et affermir la régence en effaçant sa personne dans l'abnégation d'un douloureux départ. Il s'est trompé ! Il a trouvé sa couronne achetée à un trop haut prix par le fléau de la guerre civile. Elevé au trône tout ensemble par la grandeur de son origine, par le vœu populaire, il a montré, pour l'effusion du sang, cette répugnance magnanime qui caractérisait sa race et sa mission. On peut déplorer une abdication chèrement payée par les

peuples ; mais les regrets seuls ont le droit d'environner sa tombe. Il n'y a plus de place pour la calomnie.

On a accusé la famille royale. Mais la Reine a fait voir, qu'à la religion seule appartenait l'alliance des plus fermes caractères et des plus douces vertus. Le Duc de Nemours a épuisé, en un jour, tous les sacrifices et tous les dévouements de la fidélité et du courage. La Duchesse d'Orléans s'est élevée à la hauteur de son magnanime époux. Elle est venue disputer à l'émeute et au milieu d'ineffables périls, l'héritage de son fils au pied même de la tribune, jusqu'à ce que la violence ait englouti trône et tribune, dans une commune et invincible catastrophe.

On a accusé les anciens ministres d'avoir ajourné les mesures et ménagé la résistance. On leur a reproché les temporisations d'une humanité trop scrupuleuse et le culte exagéré des lois. Mais rendons-leur ce témoignage, que les habitudes de la sécurité et le laisser-aller des mœurs condamnaient alors le Pouvoir à douter

de lui-même, et à compter avec les égarements de la presse, les préjugés de l'opinion et les incertitudes de ses propres amis.

On a imputé aux derniers ministres la retraite des troupes et la confusion des ordres, le découragement de l'armée, la confiance dans une popularité qui les a déçus et brisés, l'anéantissement du pouvoir périssant dans leurs mains par surprise et par inertie.

Et on oublie que leur dévouement ne faillit pas un instant à la Couronne, qu'ils l'entourèrent de leurs derniers efforts, la défendirent de leurs dernières paroles. Les masses déchaînées brisèrent le frein qu'ils s'étaient flattés de maintenir ; mais elles n'ont pu les entraîner à leur cause. Leur courage a survécu à leur popularité, et ils ont mieux aimé affronter seuls le péril que de partager la victoire. Ils sont restés fidèles à la cause de la monarchie parlementaire. Leurs affections ne se sont pas séparées de cette noble famille qui lui servit dix-huit ans de symbole. La persévérance de leurs regrets a honoré la sincérité de leur longue opposition. On pourra

contester leur prévoyance, déplorer leurs illusions; mais leur loyauté restera pure devant l'histoire.

Que dire de la garde nationale qui voulut acclamer la réforme et servit de héraut à la République? N'a-t-elle pas douloureusement expié ses erreurs par tant de sang et de ruines; et n'a-t-elle pas depuis noblement réparé sa faiblesse? Elle qui, le 24 février, resta sourde à l'appel de tous les pouvoirs, ne se leva-t-elle pas spontanément le 15 mai pour la délivrance de l'Assemblée, et ne vint-elle pas, en dépit des contre-ordres, la sauver des factieux qui déjà délibéraient dans son enceinte?

On a accusé les départements, qui, malgré leur unanime répugnance, ont subi la République imposée à leur stupéfaction par la surprise de la révolte et la dictature du télégraphe. Et depuis, les départements sont venus, en Juin, protester par les armes contre les ateliers nationaux, et se sont précipités sur leur malheureuse capitale, pour la préserver d'elle-même et de ses propres fureurs.

Comment donc est tombé ce trône que l'ar-

mée, la garde nationale et le pays jugeaient indestructible, et qu'elles ont renversé sans le savoir et sans le vouloir ? Comment a triomphé cette République dont désespéraient ses propres amis, que ses ardents prôneurs ajournaient à cinquante ans, et que les principaux meneurs de la journée eussent sacrifiée à la Régence, si le zèle républicain d'un serviteur traditionnel de la Monarchie ne fût venu rehausser leur ferveur par le secours inattendu de sa fatale parole ?

A ce concours impérieux de confusions, de surprises et d'aveuglements, d'entraînements subits, d'accidents sans cause, et de tempêtes sans frein, qui ne reconnaîtrait la main puissante, pour qui rien n'est petit ni imprévu, et qui se plaît à faire servir les hommes à l'accomplissement de ses volontés contre leurs propres desseins?

Le monde est resté frappé de cette visible manifestation de la puissance d'en haut, et chacun a voulu l'interpréter suivant ses passions ou sa fragile sagesse.

Plusieurs y ont voulu voir une sorte de talion redoutable, imposée à la Révolution de Juillet.

On a rappelé de terribles ressemblances : deux rois, en dix-huit ans, chassés par des barricades, et chaque fois trois jours de lutte; la victoire des pavés, l'abdication du trône, la vaine tentative de régence, et chaque fois en pleine prospérité; en 1830, le lendemain de la conquête d'Alger; en 1848, le lendemain de la prise d'Abdel-Kader.

Et on a oublié les dissemblances de ces deux révolutions. L'une, armée pour défendre la constitution; l'autre, pour la détruire. L'une appuyée sur la Chambre; l'autre, conspirant contre son autorité et violant son sanctuaire. L'une, consacrée par les pouvoirs légaux et par l'opinion du pays; l'autre, promulguée par des bandes sans nom, et imposée dictatorialement aux répugnances de la France.

Ces deux points de vue, si contraires, sont pourtant également vrais; et, par une étrange prédestination, tous deux ont concouru à la Révolution de Février! Car, si la similitude des souvenirs a soulevé les agitateurs et enflammé les

combattants, la dissemblance des situations politiques a rassuré le Pouvoir, égaré le pays, amolli les résistances et perdu la Monarchie.

On s'était dit : La royauté est tombée en 1830 pour être sortie de la Charte ; nous y resterons.

Elle luttait contre la Chambre en 1830 ; nous ne nous séparerons jamais d'elle.

La garde nationale eût tout sauvé en 1830 ; nous nous garderons de la dissoudre, et nous ferons appel à sa fidélité.

Vain espoir ! La foi même de la Constitution a endormi la défense. L'émeute a violé la Chambre, et la garde nationale a fait la Révolution.

Est-ce à dire que les diversités sont apparentes et que le fond reste toujours le même ?

Sans doute toutes les révolutions se ressemblent. La plus modérée sert de prétexte à la plus odieuse ; toutes sont condamnées par la loi de leurs destinées à compromettre, par de terribles secousses, la force du pouvoir, la sécurité des intérêts, la foi du lendemain ; et à ébranler les bases même les plus intimes et les plus fondamentales de la société.

Ces terribles catastrophes furent toujours inhérentes à la fragilité de notre nature, aux enivrements du pouvoir, aux passions de la multitude. Le despotisme a ses coups d'Etat, et les révolutions sont les coups d'Etat des peuples. Mais les révolutions sont des effets, où sont les causes?

D'où vient que ces redoutables catastrophes, ces dangereux appels à la force qui n'apparaissent dans les temps d'ignorance et de barbarie que, de siècle en siècle, pour renouveler, en la bouleversant, la face même du monde, sont devenues de nos jours, au milieu de la diffusion des lumières et de l'adoucissement des mœurs, la vie habituelle et presque normale des sociétés?

Contemplez les traditions perdues, les croyances minées, le doute énervant des esprits, le patriotisme anéanti, l'esprit de sacrifice éteint, l'égoïsme triomphant, les misères sans courage, et les envies sans frein; et étonnez-vous après cela de l'éruption incessante et furieuse des passions bouillonnant dans ce volcan, dont nos folies ont découvert tous les cratères!

Cette confusion violente de tous les éléments

sociaux ne détermine pas à elle seule le jour et la forme des révolutions; mais elle les excite et les réchauffe sans cesse. Ce n'est pas l'explosion de l'arme meurtrière; c'est l'arsenal toujours ouvert où les passions implacables la chargent et l'apprêtent, à chaque instant, contre la société toute entière. L'audace, la faiblesse et l'occasion font le reste. N'est-ce pas là l'histoire de la Révolution de Février? La catastrophe a été subite; mais n'est-ce pas le désordre ancien et croissant des esprits qui l'a préparée ?

Frappés de cette terrible coïncidence, des caractères absolus et irrités s'en sont pris à la liberté; ils ont accusé la Monarchie Constitutionnelle elle-même. Ces plaintes ont trouvé de l'écho, et le spectacle de la République a discrédité chez nous jusqu'au gouvernement parlementaire. Notre pays ne s'arrête jamais sur la pente des réactions.

Sachons éviter les excès.

Sans doute, il ne faut pas confondre les préjugés libéraux avec les véritables libertés. On a trop respecté les popularités factices, pas assez l'autorité des lois. On a traité tous les mécontents

en alliés, et tous les pouvoirs en ennemis. On a plus d'une fois oublié tout ce que les institutions des peuples constitutionnels doivent offrir de garanties à l'ordre, pour contenir l'élan que le système électif donne toujours à la liberté.

La République a quelquefois mieux compris ces nécessités de salut social; elle a doté le Pouvoir de plusieurs forces utiles et détruit bien des illusions dangereuses. Espérons que ces leçons de l'anarchie et ces conquêtes de l'ordre ne seront pas perdues pour l'avenir !

Mais ces erreurs du passé ne touchent pas à l'essence de la Monarchie Constitutionnelle. L'autorité inviolable des lois, l'égalité pratique et féconde des citoyens, la division des pouvoirs, l'intervention régulière et pondérée du pays dans ses affaires : voilà les bases fondamentales du régime constitutionnel; voilà ce qui le rend si conforme à notre temps et si précieux à notre nation. Aussi la France lui a gardé toutes ses affections et ne le sépare jamais de son souvenir. Même sous des formes contraires, elle le rêve toujours et lui obéit à son insu. Elle le chérit

même en le dénigrant. Il convient à ses intérêts ; il plaît à ses sentiments ; il s'est enraciné dans ses mœurs, et on peut dire qu'il s'est identifié à ses habitudes et à ses destinées.

Aussi, n'est-ce pas la rupture de l'équilibre constitutionnel qui a entraîné la dernière catastrophe. Le danger des gouvernements représentatifs est dans le conflit des pouvoirs ; et jamais les pouvoirs n'ont été plus unis que la veille de leur commune chute. Le Pouvoir parlementaire est resté, le dernier, fidèle au Pouvoir royal ; il l'a défendu après sa défaite, et a failli le relever.

La Révolution de Février ne prouve donc rien contre l'avenir du gouvernement représentatif, et même contre les institutions constitutionnelles de la Monarchie de 1830.

Que dis-je? les monarchies constitutionnelles, élevées à son ombre et à son image, ont gardé leur puissance ; ses œuvres même ont survécu à sa chute.

Les trônes de Léopold et d'Isabelle sont debout.

La Belgique conserve précieusement toutes ses

libertés; et ses sentiments monarchiques éclataient naguères autour d'une tombe royale, avec la touchante unanimité d'un deuil vraiment national.

L'Espagne a pacifié ses longues discordes, promulgué des amnisties, fermé les plaies du passé, rouvert les sources longtemps taries de la prospérité publique. Elle appelle l'activité du siècle à exploiter les richesses longtemps négligées de son sol, et cimente les progrès de la civilisation par les saintes traditions de la Religion et de la Monarchie. Restée isolée après Février entre les malveillances de Londres, la vieille défiance du Nord, et l'impuissance de Paris, l'Espagne s'est relevée par sa propre force, et a su se faire adopter par toutes les monarchies qui l'avaient longtemps contestée. Elle a pris noblement son rang parmi elles. Elle leur a notifié son inauguration par un grand exemple; c'est la fille des Rois Catholiques qui les a sommées la première, de restaurer le trône indignement brisé du Chef de la Chrétienté. La France a eu l'immense gloire de l'accomplissement de cette grande œuvre; l'honneur de l'initiative appartient à l'Espagne. Ce peuple, vieux

de renommée et vierge encore de sophismes et d'apostasies, est appelé peut-être à opposer la plus longue et la plus ferme résistance aux désorganisations de l'anarchie.

La Belgique et l'Espagne semblent rester seules calmes et libres, au milieu des angoisses de licence et de compression qui étreignent toute l'Europe dans leurs sanglantes vicissitudes.

C'est qu'elles ont gardé toutes deux la foi monarchique et religieuse; c'est aussi que l'une n'a point de Prétendant, et que l'autre n'en a plus.

Le sceptre hollandais ne pouvait garder un parti dans la catholique et nationale Belgique.

Don Carlos a pu lutter quelque temps, à l'aide des priviléges locaux qui avaient embrassé son alliance sans tenir à sa cause. Mais l'importation française de la loi salique ne pouvait triompher des immémoriales traditions de la succession féminine, ni effacer les gloires de la couronne de astille, et les populaires souvenirs de la grande Isabelle.

C'est pour les deux pays un dangereux écueil

de moins. L'existence d'un prétendant est pour tous les gouvernements un grave embarras de tous les jours, et devient au moment des crises un redoutable péril.

Mais c'est surtout dans les monarchies constitutionnelles que le droit au trône a besoin d'être incontesté. Un parti monarchique ennemi abuse de toutes les institutions, s'embusque derrière toutes les libertés, s'allie à tous les mécontents, divise toutes les forces sociales, fausse toutes les situations, et détruit toutes les conditions de l'équilibre pacifique et régulier de la conservation et du progrès, du mouvement et de la résistance.

C'est précisément parce que toutes les opinions sont permises, et toutes les discussions libres, qu'il faut, au-dessus de cette immense mobilité des partis, des systèmes et des pouvoirs, faire planer sans cesse une autorité reconnue de tous, qui, de la région supérieure et inaccessible aux passions, puisse reposer les esprits, tempérer les luttes et rassurer inébranlablement la confiance publique.

La France n'a que trop subi l'expérience de

cette redoutable vérité. A Dieu ne plaise que je veuille jamais aigrir par des récriminations les grands partis monarchiques dont l'union doit être le salut de l'avenir ! J'honore la fermeté des principes. Je respecte la fidélité des affections; je comprends même l'emportement des passions qui veulent rendre à d'anciens adversaires, attaques pour attaques, embûches pour embûches, et prétendent se venger légitimement des défaites passées.

Mais la vérité a des droits que nul ne saurait étouffer. Puisse-t-elle être instructive pour chacun, et montrer aux grandes opinions qui divisent le pays, par le mal qu'elles se sont fait, tout le bien qu'elles se pourraient faire ! Puisse-t-elle surtout leur apprendre, qu'il est temps pour tous de fermer ce cercle funeste et toujours renaissant de représailles et d'impuissances, par la force irrésistible d'une réconciliation solennelle !

Il faut le dire, pour la sincérité des faits et l'enseignement de l'avenir : le parti du passé a été pour le Gouvernement de 1830, une sérieuse

et perpétuelle entrave. C'était sans doute une minorité que le temps et des ralliements consciencieux éclaircissaient chaque jour. Mais un grand nombre a cru devoir loyalement persister à refuser son concours ; et cette défiance absolue, et nécessairement malveillante, a divisé les forces et énervé le Pouvoir.

D'autres l'ont combattu par des alliances imprévues et des outrages sans mesure. De tels exemples, venus de haut, ont porté des fruits amers. La défiance des uns a ébranlé la foi publique ; les autres ont concouru à déraciner le respect de l'autorité dans le cœur des populations.

Ce parti n'a pas détruit le Gouvernement, mais il l'avait miné la veille ; le 24 février, il l'a empêché de se relever.

C'est que dans toutes les révolutions, il y a la part du passé et la part du moment. Il faut apprécier sainement les grandes péripéties du monde. Il faut se garder également du fatalisme historique qui ne voit que les accidents et les surfaces, sans jamais remonter aux causes ; et du dogmatisme philosophique qui les exagère sans raison, les combine à plaisir, et n'en reconnaît

que d'infaillibles. Avec l'un, il n'y a que des évènements de hasard ; avec l'autre, il n'y a que des évènements nécessaires. L'homme sage considère ce qui a précédé et ce qui a suivi, et fait la part de toutes les époques.

Telle a été la destinée de la Monarchie de 1830. Les ennemis de la société l'ont combattue ; la division des hommes d'ordre l'a livrée ; sa propre confiance l'a détruite.

Le Gouvernement a trop cru à la force des lois et des intérêts du pays ; autrement il se fût mieux défendu. Le pays a trop cru à la force du Gouvernement ; autrement, il ne l'eût pas laissé attaquer. Tous deux ont péri en pleine paix, victimes de leur mutuelle confiance.

Ce sera toujours là le caractère distinctif de la Révolution de Février. L'imprévu y a dominé tout le reste ; et le nom de Surprise lui demeurera dans l'histoire.

Elle ne répondait pas à la situation des esprits. Aucun vœu réel de l'opinion ne l'appelait, aucun résultat sérieux ne l'a suivi. Elle n'a eu, à proprement parler, ni veille, ni lendemain.

Toutes les révolutions de la société, depuis

soixante ans, ont répondu à de grands mouvements de l'opinion, et leur passage a laissé de profondes traces dans les institutions du pays. Elles ont eu leurs écarts et leurs bienfaits; elles ont détruit, mais elles ont fondé. Toutes ont été servies par des hommes éminents; toutes ont élevé dans le sol moral de la France des monuments durables. La Révolution de Février a pu grandir des noms déjà célèbres, mais elle n'a enfanté ni un homme, ni une idée, et malgré la grandeur des questions, elle est restée stérile.

Les institutions que la République a brisées sont demeurées sympathiques aux mœurs du pays. A peine libre de la première violence, il est revenu, par un invariable mouvement, au gouvernement détruit; il a repris ses hommes et ses lois. Il vit, au dedans et au dehors, des mêmes appuis et des mêmes alliances. Rien n'est changé. L'administration, la politique essaient de suivre les errements du passé. La République a pris à la Monarchie ses administrateurs et ses généraux; elle a demandé son Président à l'Empire; elle n'a gardé que son nom.

Mais les hommes ne peuvent suppléer les institutions. Ils ont pu donner du repos, ils n'ont pu fonder la sécurité. L'ordre ne s'est point consolidé; il n'a eu, il n'a encore qu'une trève.

Encore, si la liberté avait gagné ce que l'ordre a perdu! Mais elle a souffert plus que tout le reste. On avait abusé de son nom; elle a cruellement expié cette usurpation au dehors comme au dedans.

Le mouvement libéral de l'Europe a fait place partout à un mouvement rétrograde. L'exemple de nos prospérités avait tout excité; l'aspect de nos désastres a tout effrayé et tout détruit. Demandez plutôt à la Hongrie, à l'Italie, à l'Allemagne! On saluait partout l'œuvre des institutions nouvelles; et les plus vieilles garanties des peuples tombent de toute part en poussière!

Au dedans, le spectacle est le même; et tous les amis inquiets de la liberté ont leur part de regrets dans les effets de la révolution, comme leur part de responsabilité dans ses causes.

Ils avaient anathématisé comme monstrueuse

la compétence de la Chambre des Pairs, si haute par le nombre et l'éminence de ses juges, si lumineuse et si impartiale dans ses débats, si indulgente dans ses jugements ; et ils ont subi ou imposé la juridiction des conseils de guerre.

Ils avaient maudit comme tyranniques les lois qui réprimaient les crimes de la presse, sans entraver un seul jour sa pleine liberté ; et le sabre d'un officier a suspendu des journaux, sans terme comme sans garanties.

On déplorait les amendes pécuniaires prononcées par le jury, et on a transporté 6,000 hommes sans jugement.

On avait flétri une tentative d'état de siége aussitôt repoussée par le Parlement comme par la Magistrature ; et l'état de siége est devenu la vie habituelle et inévitable de la République.

On sait si la liberté de la presse a grandi et si le gouvernement parlementaire s'est relevé ! Arrêtons-nous ! Quelles paroles pourraient valoir l'éloquence des faits ?

Et toutes ces choses, les amis de la liberté les ont vues ; bien plus, ils les ont faites !

Je ne me sens nul goût à relever hautement les contradictions de la fragilité humaine, et j'aime mieux les consciencieuses inconséquences du repentir, que les impitoyables persévérances de l'orgueil.

Qui pourrait les blâmer? Ils ont compris que toutes les garanties écrites s'effacent devant la suprême nécessité du salut ; et que si la liberté coûte cher aux monarchies, l'ordre doit coûter plus cher encore aux républiques.

L'ordre en effet s'achètera toujours à tout prix. Il pourra subir d'effrayantes éclipses, traverser de douloureuses épreuves ; les orages pourront ballotter sa destinée, le naufrage ne saurait l'engloutir. Son retour peut s'ajourner, mais sa victoire est infaillible. L'ordre est immortel comme la société, car il est sa vie de tous les instants.

La liberté est la parure des jours calmes ; elle sied mal aux allures des temps agités. Sa noble égide tombe impuissante et souillée dans l'arène des guerres civiles. La société attaquée de tous côtés par de furieux adversaires, a quitté son sceptre pacifique pour le glaive des batailles.

Elle ne trône plus, elle combat; et elle est condamnée peut-être à combattre longtemps.

Quelle sera l'issue de cette formidable lutte ? Sera-t-il donné à la barbarie de prévaloir pour un temps ? ou faudra-t-il l'étouffer dans de gigantesques efforts, et cimenter sa défaite par l'abaissement même de la liberté ? D'affreuses calamités feront-elles accepter de telles extrémités, comme un secours dans le péril et presque comme une nécessité de salut? Nul ne peut le dire, et dans cette terrible alternative, les esprits les plus libéraux, les cœurs les plus fermes semblent résignés à tous les sacrifices.

Je n'en prends pas, je l'avoue, si facilement mon parti, et au milieu des sinistres appréhensions qu'inspire l'état moral du monde, je ne laisse point éteindre une dernière espérance.

Quand on eut l'honneur de servir tout à la fois l'ordre et la liberté, on ne croit pas aisément à leur divorce éternel. Mais si ce fatal divorce devait s'accomplir, si ces nobles protecteurs de l'humanité ne devaient, de longtemps encore,

régner ensemble sur la terre de France, jetons du moins un regard de regret sur les jours, hélas ! trop courts, qui s'écoulèrent heureux à l'ombre de leur pacifique alliance ! Sachons les défendre des injustices contemporaines, et conserver fidèlement leur mémoire pour l'instruction de la postérité !

LA VÉRITÉ

AU PRÉSIDENT ET AUX PARTIS.

LA VÉRITÉ

AU PRÉSIDENT ET AUX PARTIS.

J'ai rempli un devoir envers le passé. Ma conscience et ma situation m'en faisaient une impérieuse loi. Mais il est aussi des devoirs envers le présent et l'avenir, et personne n'est quitte de ceux-là. Au milieu des crises graves et difficiles qui pèsent sur le pays, chacun lui doit le tribut de sa pensée, comme l'appui de ses forces. Jamais cette obligation ne sembla plus sacrée. Les maux de la France sont devenus plus pressants, et l'approche d'une grande révision nationale appelle tous ses enfants à chercher le remède. Pour ma part, je ne faillirai point à cet appel.

Eloigné depuis trois ans du monde et des affaires publiques, étranger à toutes les vicissitudes de l'ambition et à toutes les agitations des partis, je sens mieux chaque jour le prix de ma retraite. Mais l'abnégation n'est pas l'indifférence, et je ne me désintéresserai jamais des destinées de la patrie. Elle a souvent occupé mes méditations solitaires, et le souvenir de ses épreuves a seul troublé mon repos et excité mes efforts.

Je lui en soumets aujourd'hui le fruit. Elle entendra des voix plus éloquentes, elle n'en trouvera pas de plus sincère et de plus désintéressée. Je parlerai avec une entière liberté ; car j'obéis aux inspirations spontanées de ma conscience, et je n'engage que moi seul.

La République du 24 février est depuis longtemps jugée. Née de la violation de toutes les lois, elle devait déchaîner tous les fléaux. Son apparition avait brisé tous les pouvoirs légaux de la patrie. Sa durée de quatre mois a étreint la France et l'Europe dans les convulsions d'une anarchie dont on rougit aujourd'hui sans la pouvoir comprendre. Enfin, elle est tombée dans le sang, au

milieu de la plus épouvantable lutte que la société ait soutenue contre la barbarie.

La dictature militaire l'a relevée, et bientôt elle s'est transformée derrière le plus grand nom des temps modernes. A l'ombre de ce nom glorieux, la France a respiré; elle a repris possession d'elle-même et entrevu de meilleurs jours.

Mais le Président de la République n'a pu la faire vivre qu'en reniant son origine, en emprisonnant ses fondateurs, et en chassant ses amis.

A ce prix, la forme républicaine a pu durer quelque temps; ses plus défiants adversaires ne lui ont pas refusé leur concours.

Ceux-même qu'elle avait vaincus, et qui n'ont pas cru pouvoir dignement la servir, n'ont pas troublé le cours de cette grande expérience. Ils ont voulu respecter la paix du présent et préparer l'enseignement de l'avenir.

Pour ma part, voici ce que j'écrivais à Nice en février 1849, à la veille des élections générales, fermement résolu à décliner toute candidature, et à dire franchement ma pensée sur le grand débat qui partageait dès-lors le monde entier.

Le temps n'a rien ôté à ces hautes questions de leur actualité (1).

« Cette épreuve sincère et sérieuse, la France la doit à la République. Cette forme qui a régi de puissantes sociétés et séduit tant d'imaginations par de grands exemples, a besoin, pour elle même et pour le pays, d'être définitivement expérimentée. On a vu ses folies quand elle a flotté dans les saturnales de l'anarchie socialiste ; on a reconnu son néant quand elle s'est un moment fixée aux mains d'une impuissante et despotique coterie. Il faut qu'on la puisse contempler pacifiquement confiée aux plus hautes intelligences, aux plus nobles caractères du pays. Alors seulement on pourra juger si ce gouvernement par tous et pour tous, peut trouver dans la sagesse des hommes assez de contrepoids à la mobilité de son principe, pour protéger efficacement les bases immortelles de la société que Dieu a faite : la religion, la propriété, la famille.

» Alors l'avenir dira si cette théorie séduisante est une vaine chimère caressée par l'orgueil raisonneur de l'homme, ou un progrès véritable dans la marche ascendante de la civilisation et de la liberté.

(1) Voir le journal l'*Assemblée nationale*, du 20 mars 1849.

» Cette épreuve, le pays la doit aussi à l'élu de son suffrage universel. Appelé par les amis de l'ordre, le Président de la République s'est montré fidèle à la cause qui l'avait élevé, et sa ferme persévérance lui a rendu, dans des épreuves difficiles, l'appui qu'il en avait reçu. La témérité injurieuse qui aspirerait à le briser, comme un instrument stérile, manquerait à la fois de mémoire et de prévoyance. Les hommes sages ne peuvent oublier tout ce que le prestige de son nom a prêté de force à l'élan conservateur du pays, ni méconnaître tout ce que sa brutale expulsion par le parti modéré, qu'il a noblement servi, pourrait rendre d'unité et de puissance à tous ces éléments perturbateurs qui ébranlent la société jusque dans ses plus intimes profondeurs, et qui cherchent partout un centre d'action et d'entraînement. L'ingratitude et la violence n'ont jamais servi les grandes causes.

» Enfin, il faut oser le dire, cette suprême et sincère expérience de la République, la France la doit surtout à la Monarchie. Après tant de vicissitudes cruelles accumulées en si peu d'années, nul n'a le droit d'aventurer encore une fois sa cause. Si cette grande institution doit régir de nouveau les destinées de notre patrie, il ne faut pas qu'elle reparaisse comme un météore agitateur et passager, s'évanouissant bientôt dans une der-

nière tempête, avec la société qu'elle n'aurait pu défendre ; il faut qu'elle brille à l'horizon, comme un astre durable et fécond qui rend la force et la vie à une société languissante et épuisée. Pour remplir cette mission, il ne faut pas qu'elle conquière le pays, mais que le pays tout entier la rappelle et la reconquière lui-même. Au lieu d'un jour de victoire de parti, toujours suivi d'un lendemain de guerre civile, il faut que sa résurrection donne un gage de paix désiré et demandé par tous ; il faut que les républicains sincères aient leur part à cette grande œuvre, et que leurs mains, lassées de soutenir un édifice écroulé sur lui-même, soient les premières à relever une couronne tutélaire. A ce prix seulement, la Monarchie peut avoir un avenir digne d'elle et salutaire au pays ; à ce prix seulement, elle peut retrouver les conditions de pouvoir sans lesquelles nulle autorité ne peut vivre.

» La République a déjà doté le gouvernement de plusieurs de ces forces précieuses, qu'il a bien fallu reconnaître nécessaires ; c'est à elle d'achever son œuvre.

» Si elle lui imprime un caractère suffisant d'énergie et de durée, elle vivra aux applaudissements de tous ; car elle aura résolu le plus grand problème des temps modernes : L'alliance du pouvoir fort et de la vraie liberté.

» Si l'impuissance des institutions, les passions des hommes, ou l'empire irrésistible des mœurs, en décident autrement, la Monarchie reviendra, épurée par ses épreuves, raffermie par son absence, grandie par la vanité même de tout ce qu'on aura tenté sans elle ; et, en combinant les lois éternelles de l'autorité avec les lois des temps nouveaux, elle pourra assurer le bonheur et la liberté de nos neveux, comme elle a fait la gloire et la sécurité de nos pères.

» Ainsi, la République franchement soutenue par le concours des véritables forces du pays; et, si elle échoue malgré cet unanime effort, la Monarchie légalement rétablie par la toute-puissance du vœu national : telle doit être aujourd'hui la pensée du patriotisme véritablement désintéressé ; tel doit être le langage de tous les candidats sincèrement modérés. Rien de plus, rien de moins. Au-delà, c'est témérité; en deçà, c'est faiblesse.

» En restant ferme dans ces limites, on assure sagement le présent, on réserve loyalement l'avenir. »

Depuis lors ces prévisions se sont réalisées en partie.

Le parti modéré a grandi en puissance, il dispose de la majorité dans l'Assemblée et dirige le

Gouvernement. A l'ombre de cette influence nouvelle, des réparations ont été faites, des complots déjoués, des lois de répression obtenues

La France a désavoué la propagande anarchique; et, pendant que l'Europe marchait contre les révolutions, nos soldats sont allés étouffer la plus odieuse de toutes. Un vent d'ordre semble souffler de nouveau sur la société européenne; la tranquillité rentre dans les faits. Le gouvernement reprend les formes extérieures de la régularité, et déjà le parti modéré semble se lasser de ses premiers succès

L'union des pouvoirs et le rapprochement de partis les avaient seuls préparés, et voilà que les conflits éclatent et les divisions renaissent. On accuse les uns de faiblesse, les autres d'impatience. Les opinions monarchiques se querellent à l'envi, et leur triple nuance se tranche chaque jour davantage. On reproche aux uns le 18 brumaire et le despotisme, aux autres 1814 et les invasions, à d'autres 1830 et l'insurrection victorieuse.

On oublie que l'Empire nous a sauvés de la

honte, la Restauration du partage, la Branche Cadette de l'anarchie.

On oublie que ces récriminations sont vaines et funestes; que la recherche du passé est le plus grand obstacle de l'avenir; que ce n'est pas par des amendes honorables qu'on rallie les partis; que jamais les hommes ne se rapprochent en se mettant à genoux, et que, dans ce pays d'honneur, il faut que les mains se rencontrent et que les fronts ne se courbent jamais.

On oublie surtout que les jours de la sécurité sont encore loin de nous; que, sous un calme trompeur, le volcan populaire échauffe encore sa lave bouillonnante; que les esprits sont toujours aussi malades, les cœurs aussi inquiets, les passions aussi frémissantes. On oublie que les folles espérances et les coupables envies ne peuvent s'éteindre que dans la résurrection de la foi et du patriotisme.

C'est à les ranimer tous deux que doivent conspirer toutes les ames honnêtes. Toutes doivent à l'envi sacrifier leurs griefs pour soutenir le Pouvoir contre cet esprit d'insubordination et de pyrrhonisme, qui sape partout le respect de l'au-

torité. La forme nouvelle du Gouvernement ne dispense personne de la soumission aux lois, et la Société ne doit pas faillir à la République, tant que la République ne faillira pas à la Société.

On ne peut toutefois se le dissimuler, elles ne semblent toutes deux s'acclimater ensemble qu'à regret. Rien ne guérit leurs mutuelles défiances, et s'il est difficile de prévoir le jour où éclatera le signal du divorce, l'incompatibilité d'humeur frappe tous les yeux. Cette antipathie a résisté à toutes les tentatives, et a triomphé par sa persévérance de l'inconstance même de notre caractère.

Il semble que de nos jours la République soit la seule chose que la France n'ait jamais voulue, et qu'elle seule a trouvé le triste privilége de fixer immuablement contre elle-même les mobiles sentiments de notre changeante nation. La nation la subit en février, parce qu'elle se dissimula derrière les apparences d'une réforme constitutionnelle; elle la tolère aujourd'hui parce qu'elle se cache à l'ombre des hommes et des lois de la Monarchie. Mais chaque jour la réconciliation définitive paraît s'éloigner davantage. Est-ce un invincible instinct qui ramène le pays au passé, en l'effrayant

par la comparaison des souvenirs, quand il contemple d'un côté la grandeur de Louis XIV et les gloires de l'Empire, les jours sereins de l'antique monarchie, les prospérités de la nouvelle, et quand il se tourne de l'autre vers les ruines sanglantes et les funèbres échafauds de 1793?

Est-ce par un sentiment raisonné qu'il veut séparer, à tout prix, son avenir de cette institution qui n'a pu vivre que par la forme municipale dans les petites sociétés, et par la fédération dans les grandes; et qui resterait forcément nominale dans un état, que son immense population et son invincible amour de l'unité et de la grandeur priveraient ainsi, tout à la fois, de la sécurité des monarchies et des libertés sérieusement agissantes des véritables républiques?

Nul ne le sait, mais la défiance de la nation pour la République est un fait acquis à l'histoire de ce temps. Elle a puissamment concouru à créer des obstacles à tous les gouvernements républicains qui se sont si rapidement succédés dans ces dernières années. Elle ne doit, sans doute, justifier ni leur origine subversive, ni leurs écarts

passionnés; mais elle peut du moins expliquer leurs fautes et excuser leurs faiblesses.

Soyons justes envers tous.

Le Gouvernement Provisoire a laissé, au dedans comme au dehors, de tristes souvenirs pour la dignité, la prospérité, la liberté du pays. Il a détruit la confiance, paralysé le crédit, brisé toutes les hiérarchies, proclamé toutes les doctrines désorganisatrices, enflammé toutes les espérances perverses, remué dans les bas fonds de la société les fanges les plus impures, qui, grâce à lui, sont inopinément remontées jusqu'à son sommet. Il sera surtout maudit dans la mémoire de la pauvreté honnête et laborieuse, car il a fermé les caisses d'épargnes et ouvert les ateliers nationaux.

Mais il a pourtant résisté, dans une certaine mesure. Il a repoussé l'échafaud politique, dissipé les bandes du pillage; et, s'il n'a pas arrêté le marteau démolisseur de tous les principes sociaux, il a contenu la torche incendiaire, la hache et le poignard.

Sans doute, en agissant autrement, il eût précipité sa chute et celle de la République par le retour même de ces excès abhorrés. Mais qui sait

ce qu'eussent duré ces effroyables crises qui accomplissent en un instant le mal de plusieurs siècles? La politique du pessimisme n'est ni sage ni loyale. Il n'appartient qu'à Dieu de tirer le bien du mal, par les moyens qu'il sait puiser tout seul dans les temps qui ne sont qu'à lui, et dans les trésors de sa sagesse infinie, dont il ne communique à personne les lointaines et infaillibles prévisions. Mais les hommes, avec leurs vues d'un jour, doivent du moins veiller au péril présent et éviter les plus prochains abîmes, à mesure qu'ils s'ouvrent sur leurs pas. Il leur faut tenir compte du sang qu'ils ont épargné, des réactions qu'ils ont évitées, et des maux irréparables dont ils ont préservé l'avenir.

Toutefois, le Gouvernement Provisoire voulait la République, et il savait bien que la nation ne la voulait pas. S'il n'y a pas des républicains, il en faut faire, disait-il avec une naïve et orgueilleuse menace. Ainsi il prétendait obéir à la loi de tout gouvernement qui sauve toujours avant tout son existence menacée, et il ne faisait que suivre la pente ordinaire et inévitable des usurpations. Après avoir conquis la nation par la sur-

prise, il se voyait fatalement entraîné à la comprimer par la violence.

De là cette nuée d'oppresseurs lancés sur le pays. Autrement le pays, livré à lui-même, eût envoyé une Assemblée qui aurait rétabli la Monarchie. Dès le 17 mars, la réaction se déployait à Paris; l'intimidation provoquée par le Pouvoir put seule l'arrêter. Le 16 avril, l'indignation publique eût brisé les derniers ressorts de la République, si les membres du Gouvernement, en qui s'incarnait alors l'appui de l'opinion, se fussent laissés aller, même à demi, à ce torrent réparateur.

L'Assemblée du 4 mai ne fut élue républicaine que parce qu'il fut entendu, sous la pression des commissaires, des clubs et des ateliers nationaux, que la République était hors du débat, qu'on ne discuterait plus que sur sa forme, et qu'il fallait choisir entre le communisme et l'ordre, entre la république régulière et la république anarchique, entre la vie et la mort de la société. La France voulut vivre. Elle choisit le moindre des deux maux; et ne pouvant détruire le 24 février, elle préféra le drapeau tricolore du 25 février au

drapeau rouge du Champ-de-Mars et du Luxembourg.

Le général Cavaignac a rendu aussi d'immenses services; il a ralenti la propagande anarchique du dehors, et maintenu la paix européenne. Il a livré et gagné la plus grande bataille que l'ordre public ait soutenu. Il a sauvé, par des flots de sang, la société du plus imminent péril qu'elle ait couru, et la capitale, de la torche incendiaire de la barbarie.

Cependant, l'opinion ne l'a pas soutenu longtemps ; elle a reconnu ses services, mais elle a redouté ses tendances. Républicain déclaré de la veille, il voulait concentrer le gouvernement de la République dans des mains qu'il lui croyait plus anciennement dévouées. Son passé comme ses croyances le liaient à un parti et à des maximes que la nation repoussait. Le pays s'est méfié de lui; il est tombé devant la manifestation nationale la plus imposante qui fut jamais.

Le pays avait voté au 23 avril contre le socialisme, auxiliaire patent et but secret de la République, faute de pouvoir voter contre la République elle-même. Au 10 décembre, privé, par la Constitution

émanée de l'Assemblée élue sous une telle pression, du droit de détrôner la République, il a voulu du moins l'insulter, en choisissant le nom dont l'intronisation rappelait le mieux sa chute, et lui portait la plus sanglante injure.

Ce n'est pas tout : au 13 mai, ne pouvant renverser la forme républicaine, il a du moins chassé ses promoteurs et ses amis; il s'est vengé du 24 février en brisant tous ses auteurs. Il n'a voulu donner à la République que des serviteurs qui pouvaient, comme lui, la supporter à titre de nécessité, mais qui étaient restés, comme lui, purs de son origine et de son culte.

Comment s'étonner que les républicains aient tenu en défiance une nation qui leur gardait elle-même une si fidèle et si persévérante antipathie ? Il est vrai que cette antipathie était justifiée par l'éclatant résultat des faits. Plus elle s'éloignait de la République, plus sa prospérité semblait renaître. Chaque pierre détachée de l'édifice républicain semblait se relever à l'instant pour fonder celui de l'ordre et de la sécurité publique.

Le pays brise au 23 avril le Gouvernement Pro-

visoire imposé par la démagogie triomphante; et une assemblée régulière se substitue à une dictature anarchique.

Aux journées de juin, il décime par la mitraille et les pontons les bras qui lui avaient imposé Février; et la paix des rues est reconquise.

Il renverse en décembre le pouvoir des républicains; et le crédit reparaît au Trésor.

Au 13 mai, son vote chasse l'Assemblée qui lui avait imposé la République; et l'Europe monarchique se rassied, et semble se fier à la France.

L'Assemblée nouvelle réhabilite, en les aggravant, toutes les lois répressives de la Monarchie; et l'administration, le crédit, le commerce font un pas évident dans la voie de l'ordre et de l'affermissement. Elle supprime ou suspend toutes les garanties traditionnelles de la liberté; et c'est du sein des contrées frappées, ou plutôt protégées par ces mesures dictatoriales, que jaillissent les plus abondantes sources de la prospérité publique.

On avait rêvé jadis une monarchie entourée d'institutions républicaines; et chaque tentative qu'on avait faite pour la républicaniser, amenait

des convulsions nouvelles. On tente aujourd'hui une République Monarchique ; et à mesure qu'on la défigure en la monarchisant, le pays se calme et se rassied.

Cette guerre implacable entre la République et la France, est l'histoire des trois dernières années, et ne paraît pas près de cesser.

La République a demandé sa naturalisation à la France, et la France a répondu :

« Chasse d'abord les anarchistes qui te déshonorent. »

La République l'a fait, et elle est revenue pour se faire adopter.

« Pas encore, a dit le pays. Je t'ai subie malgré moi, et je ne veux pas voir autour de toi tes fondateurs qui m'ont couvert de sang et de ruines. »

Et la République a jeté dehors ses fondateurs, et après cette immolation parricide elle s'est crue amnistiée.

« Non ! non ! a répliqué la Nation. Je retrouve encore en toi les traits de ta sœur aînée de 93, qui m'a souillée pour toujours devant l'histoire. Voile ta face derrière le nom glorieux qui fit ren-

trer dans le néant cette terrible devancière! Que je ne puisse plus reconnaître ton visage, ombragé par les immortels lauriers de la grandeur impériale! Cache-le dans les replis, et, s'il le faut, dans les lambeaux du manteau de Napoléon! »

Et la République d'obéir, et de se montrer transformée par les souvenirs de Brumaire, à l'aide de 6 millions de voix, pour se faire pardonner enfin par la France et accepter par l'Europe.

« C'est quelque chose, a dit la France; mais il reste tes institutions anarchiques, tes clubs, tes libelles, tes dangereux apôtres, tes insurrections permanentes. »

Et la République s'en est dépouillée. Elle a fermé ses clubs, suspendu ses journaux, mitraillé ses insurrections présentes, enfermé ses vieux serviteurs jadis amnistiés par la Monarchie et devenus ses propres martyrs, et lancé aux insurrections futures ses souvenirs de Juin, et la menace incessamment suspendue de l'état de siége. L'état de siége, promené partout et toujours, est devenu l'état normal de la République.

Et après avoir jeté, l'un après l'autre, les haillons hideux de son redoutable accoutrement, sans

faire même grâce aux plus nobles vêtements de la liberté, elle s'est présentée petite, humble et transformée à la France.

« Tu me feras grâce, maintenant, car tu ne peux plus me reconnaître ! »

« Mais je crains encore ta propagande anarchique au dehors, et le zèle impie de tes fureurs anti-religieuses. Tu livreras au principe monarchique les révolutions qui se sont faites sous la foi de tes promesses et de ton exemple. Tu frapperas de ton épée républicaine ta sœur la République Romaine, et ta main voltairienne rétablira le trône du Saint-Siége. »

Et ces éclatantes garanties, la République ne les a pas refusées : elle est allée à Rome.

Tout a été grand dans cette campagne ; le chef comme les soldats, la modération comme la valeur, la patience comme la victoire ; tout, excepté la République qui a désavoué son origine par son expédition, et embarrassé son expédition par sa politique.

Ce n'est pas tout : le Piémont a payé à l'Autriche la rançon de notre alliance. La Hongrie a perdu son antique constitution, l'Italie son der-

nier espoir d'indépendance. Tous les peuples ont expié, par le sacrifice de leurs droits les plus anciens et les plus légitimes, leur solidarité d'un moment avec la République Française. Au dehors comme au dedans, son contact et son appui ont été mortels à la liberté, et sont devenus un titre de proscription européenne.

Enfin, elle a fait amende honorable d'elle-même, remis en honneur l'inamovibilité qu'elle avait suspendue et est allée prendre par la main les magistrats qu'elle avait brisés, pour les rétablir sur leurs siéges, où elle les convie elle-même à proscrire ses principes et à condamner ses amis.

Ses amis, à vrai dire, ne sont nulle part. Elle est pour tous les partis une trève agitée et un instrument transitoire, parce que sa faiblesse encourage les espérances de tous. Les uns la veulent telle qu'elle n'est pas, et telle qu'aucune société organisée ne peut être. Les autres ne la veulent pas du tout. Enfin, depuis les terribles conflits qui ont ensanglanté la capitale, les vaincus méditent la destruction de la Société, et les vainqueurs semblent attendre celle de la République. Nul ne croit à elle. Elle ne vit plus que par une

force de négation et un équilibre menteur qui ne peuvent imprimer qu'une action sans grandeur et une paix sans durée.

La République ainsi effacée se fera-t-elle à ce prix accepter de la France?

Je ne sais, bien qu'il n'en reste plus que le nom.

Le Président exerce les pouvoirs de la royauté, accrue des priviléges de l'action personnelle.

L'Assemblée a ajouté aux droits des anciennes chambres la suspension facile et fréquente de toutes les libertés. C'est la Monarchie Constitutionnelle, avec le gouvernement personnel et l'état de siége de plus, avec l'éclat et la sécurité de moins.

Mais l'éclat disparaît, parce que les esprits éminents ne se résignent pas toujours à devenir les instruments subordonnés d'un pouvoir temporaire, auquel sa responsabilité légale impose le droit et le devoir de la direction personnelle.

La sécurité finit, parce que la stabilité ne peut appartenir constitutionnellement au Pouvoir.

Que manque-t-il donc au Pouvoir, pour rendre au pays l'éclat et la sécurité? L'inviolabilité et la permanence.

Mais la responsabilité et l'élection sont les seuls débris qui gardent encore forme républicaine. Leur sera-t-il fait grâce, au prix de tant de sacrifices et au détriment de la grandeur et de la tranquillité de la nation?

L'avenir l'apprendra. Déjà toutefois on s'effraie également de la responsabilité et de l'élection du Président de la République.

La responsabilité n'est plus guère qu'une vaine chimère. On essayait naguère de l'invoquer. L'opinion s'est alarmée à bon droit; elle a compris qu'aujourd'hui, toutes les crises deviennent des conflits de pouvoirs, et que les conflits de pouvoirs dégénèrent bien vite en révolutions. Il a fallu reculer devant l'opinion, et voiler en toute hâte la constitution et la responsabilité.

Autrefois on prétendait la faire remonter à la Couronne qui se retranchait en vain dans son inviolabilité légale; on la fait redescendre maintenant aux ministres, en dépit même du Président de la République, qui revendique hautement les prérogatives et les périls de son action personnelle. L'inviolabilité personnelle du Roi devait rester une vérité, sous peine de bouleverser la paix

publique ; et, de par la paix publique, la responsabilité constitutionnelle du Président doit devenir un mensonge sous la République.

Voilà le sentiment du pays sur la responsabilité du pouvoir présidentiel. La nécessité de son élection ne l'effraie pas moins. Cette perspective trouble d'avance tous les esprits, désespère tous les intérêts. Elle pèse sur les spéculations lointaines, comme sur les transactions journalières de nos laborieuses campagnes. Elle brise l'essor des unes, elle paralyse pour les autres les bienfaits même de la Providence et les condamne à la détresse au milieu des trésors accumulés de leur inutile fécondité. Tout souffre en présence de cette redoutable expectative. Toutes les imaginations travaillent à l'envi aux combinaisons les plus ingénieuses, pour l'éluder, la suppléer, l'ajourner ou la détruire. La Société tout entière cherche le remède de ce mal constitutionnel qui la dévore. Gardons-nous de la blâmer ! Elle obéit à un suprême instinct de conservation.

Cependant la tranquillité règne à la surface. C'est sans doute celle de la lassitude et non de la sécurité. Mais, telle qu'elle est, le pays la goûte

avec empressement, et presque avec avidité. Il cherche avant tout le repos de la politique et l'activité des affaires. Il ne veut pas qu'on le trouble dans cette halte désirée après de longues et fiévreuses agitations. Il s'indigne des tracasseries, et s'irrite contre les impatiences. Il a pris à dégoût les orateurs et les publicistes ; il en veut aux prophètes de malheur, et n'aime pas qu'on lui parle des périls du lendemain. Le découragement même lui donne la force de l'inertie, et il s'endort, de propos délibéré, dans un *statu quo* qui n'est pas le port, mais qui lui semble ajourner les tempêtes.

Cette résignation au *statu quo* n'est point un retour vers la République. C'est une réaction contre la liberté, qui dépasse les institutions actuelles et n'épargne pas même le gouvernement parlementaire. Le pays veut le calme à tout prix, et, dans le conflit de deux pouvoirs républicains, il embrasse celui, qui, par son unité, ressemble le plus à la Monarchie. Il a soif d'une solution définitive ; mais il attend que l'union de l'Assemblée lui en donne le signal, et il se rallie à une solution provisoire, tant que les hommes émi-

nents n'ont que des divisions et des négations à lui offrir.

Je n'examine point si un tel calme est un sommeil réparateur ou une léthargie fatale ; si l'on ne doit pas réveiller les nations qui dorment au bord du précipice, et s'il ne faut pas savoir les servir au risque de leur déplaire.

J'entends dire : Prenez garde, les intérêts sont aveugles et ingrats; ils s'inclinent devant ceux qui les bravent, et abandonnent souvent ceux qui les servent. Ils n'ont jamais renversé un mauvais gouvernement, jamais ils n'en ont soutenu un bon. Un pouvoir sage doit les protéger sans cesse et ne leur obéir jamais; il faut qu'il prévoie leurs dangers, et non qu'il caresse leurs alternatives irréfléchies de pusillanimité et de confiance.

Je ne me sens pas, je l'avoue, le courage de ce langage inflexible et de cette stoïque sévérité. La France a tant souffert que j'aime à la voir goûter, ne fût-ce qu'un instant, l'oubli de ses souffrances ; je ne voudrais pas prendre sur moi d'interrompre cette trève bienfaisante et de donner le signal des agitations nouvelles.

Mais ce signal est solennellement donné par une puissance supérieure à la mienne. La République a fixé elle-même, avec une inexorable précision, ses terribles échéances; il lui faut l'éternité des inquiétudes; et, dès que le péril de la veille est franchi, elle prépare, avec une préméditation jalouse, le péril du lendemain.

Veut-on que cette fièvre dévorante dure encore, et trouve-t-on que l'épreuve de la République n'est pas faite?

On a pourtant tout essayé! On a expérimenté tour à tour les hommes et les politiques!

Nous avons eu : la République du socialisme et des aventures avec la dictature anarchique des ateliers nationaux; la République de la compression et de l'exclusion avec la dictature militaire de juin; puis la République de l'ordre régulier et de la résistance légale avec la présidence princière de Louis-Napoléon.

Le Pouvoir a passé par toutes les nuances républicaines et monarchiques, depuis les plus radicales jusqu'aux plus conservatrices. Il s'est appelé successivement Lamartine, Cavaignac,

Dufaure, Barrot; il est allé de M. Louis Blanc à M. de Falloux! Sans doute, à mesure qu'il s'est rapproché de l'ordre, il a rendu plus de services et donné plus d'espoir au pays; mais nul n'a pu fonder la sécurité.

Reste-t-il encore de nouvelles combinaisons à entreprendre ou de nouveaux systèmes à user?

Tout le monde, il est vrai, convient que le mal vient de plus haut. On rend justice aux intentions et au mérite des hommes; on s'en prend au vice des institutions. La Constitution, née d'hier, est déjà morte sous le poids de la réprobation publique. Sa révision, ou pour mieux dire, sa rénovation totale est devenue le cri de toutes les souffrances, l'espoir de tous les intérêts, le rendez-vous de tous les partis. Déjà l'arène est ouverte, et quelque jours nous séparent à peine de cette périlleuse et dernière épreuve. Que tous les bons citoyens se pressent donc d'aider le pays à la bien traverser! Il y va de son salut!

Toutefois, il faut lui parler avec franchise et lui montrer, sans ménagement, le remède efficace et non de vains palliatifs, qui prolongent les angoisses et ne les guérissent jamais; il faut

lui demander avec sincérité si le salut de la France peut se trouver dans l'essai d'une nouvelle forme républicaine.

La conscience publique a déjà répondu.

Quelle forme républicaine n'a-t-on pas déjà essayée dans ce pays depuis 60 ans? A quelles aventureuses expériences, à quelles douloureuses transformations l'empirisme politique n'a-t-il pas déjà condamné cette docile et généreuse nation?

Elle a subi la sanglante omnipotence d'une assemblée unique, gouvernant et délibérant tout ensemble, concentrant en elle la puissance exécutive et la puissance législative, votant, trônant, dépouillant et proscrivant à la fois... Et la France ne recommencera pas; car cette assemblée s'appelait la Convention!

On lui a donné un pouvoir législatif en deux chambres, et un pouvoir exécutif en cinq personnes; et leur division les a mutilés en fructidor, et tous ensemble sont tombés, au 18 brumaire, aux acclamations du pays.

La France ne veut pas plus ressusciter le Directoire que la Convention; elle est mobile

sans doute, mais elle ne revient jamais à ce qui fut l'objet de son horreur ou de son mépris.

Enfin elle a inauguré, en l'an VIII, l'unité du pouvoir exécutif avec deux assemblées délibérantes, elle a béni les bienfaits du Premier Consul ; mais la Constitution Consulaire l'a menée à l'Empire.

Ainsi, suivant qu'elle a, dans ses constitutions républicaines, affaibli ou fortifié le pouvoir, elle est arrivée à l'anarchie ou au despotisme. Mais toutes ces constitutions ont peu duré, et elles ont vécu de conflits et de guerres, tandis que la Monarchie Constitutionnelle a donné 30 ans de paix au pays, et n'est tombée que par surprise, emportant tout ensemble sa prospérité et ses regrets.

La France a aujourd'hui un pouvoir législatif et un pouvoir exécutif, tous deux élus, distincts et indépendants; et déjà, cette Constitution nouvelle ne peut plus supporter le poids de ces deux pouvoirs. Unis, ils s'absorbent; séparés, ils se menacent; et le moindre conflit peut à chaque instant se résoudre en révolution.

Le pays le sent profondément; il voudrait donner au Pouvoir Exécutif plus d'autorité et de

durée. Mais ce pouvoir a déjà presque toutes les prérogatives de la royauté; il ne lui manque guères que son inviolable permanence. Un tel pouvoir n'est déjà plus la République; et c'est pour cela qu'il a pu faire quelque bien, c'est pour cela que la constitution actuelle est encore peut-être la moins mauvaise de nos constitutions républicaines. Toutefois, qu'on fasse un pas de plus vers le pouvoir, et c'est déjà la Monarchie.

Voilà la vraie situation. Le présent reproduit le passé.

Si la révision de la Constitution laisse les pouvoirs tels qu'ils sont, elle perpétue un antagonisme destructeur et prépare des luttes révolutionnaires. La Société se briserait bientôt à ces chocs de tous les jours; et, de tous les remèdes, une simple prorogation du *statu quo* est le plus impossible.

Si la révision affaiblit le pouvoir, c'en est fait de la Société.

Si elle le fortifie, nous remontons à la Monarchie, et c'en est fait de la République. Son nom même ne pourra lui survivre. Les peuples respectent peu les gouvernements qui ne s'avouent pas

eux-mêmes ; ils n'aiment ni la réalité sans nom, ni le nom sans réalité. Dans tous les cas, ils méprisent le mensonge, et ne croient jamais aux pouvoirs qui ne croient pas hautement à eux-mêmes et à leur mission.

On peut essayer, l'expérience ne durera pas ; les subterfuges des hommes ne tiennent pas devant la nécessité des choses.

Les esprits sages ne devanceront pas les évènements ; ils prêteront leur concours à la chose publique contre les violences désordonnées qui pourraient en précipiter le cours. Mais l'opinion se fera jour. Elle écartera les combinaisons bâtardes et les expédients équivoques. Elle posera les questions suivant la vérité. Elle voudra choisir entre la République et la Monarchie.

La question ainsi présentée sera promptement résolue.

La Monarchie est empreinte dans tous nos souvenirs, vivante dans toutes nos mœurs. Ses traditions furent chères à nos pères. Quatorze siècles l'ont implantée dans le sol, et de nos jours même, au dix-neuvième, la Monarchie Impériale nous a dotés de quinze ans d'incomparable gloire ; et,

après le deuil des jours d'invasion, la Monarchie Constitutionnelle a fait goûter à la France trente années de paix, de prospérité et de vraie liberté, sans antécédents dans son histoire.

Mais si le salut social fait entendre sa voix puissante, si les efforts de quelques hommes échouent devant la fatale instabilité de leur principe, si les jours de la République sont comptés sous la main de Dieu, si le torrent irrésistible de l'opinion entraîne de nouveau la France fatiguée des périls et des aventures vers le port salutaire de la Monarchie; quelle monarchie aura l'honneur d'abriter désormais et de fixer enfin ses destinées? Quelle main fermera pour toujours ce gouffre sans cesse béant de ruines et de calamités nouvelles?

Question éminente et redoutable, qui remet en présence toutes les vieilles rivalités de prétentions et de pouvoirs, enflamme à la fois les plus nobles patiences et les plus irritables passions, et risque de soulever une implacable tempête. Il faut pourtant que les flots s'apaisent et que les barrières s'abaissent; il faut que le patriotisme, répondant par d'héroïques efforts à de

suprêmes nécessités, étouffe les sympathies et les haines dans une commune abnégation, absorbe les personnes dans l'impérissable grandeur des principes, et rallie enfin tous les sentiments inquiets, tous les intérêts blessés autour d'une seule monarchie. A tout prix, il n'en faut qu'une! Qui dit Monarchie, dit unité. C'est le secret de sa force, la condition de sa vie. Plusieurs monarchies douteuses ne valent pas une république incontestée.

Ce qui manque à celle-ci, c'est la fixité du pouvoir, la certitude de la durée. Comment les partis monarchiques prétendraient-ils les donner, tant qu'ils n'ont que des compétiteurs ennemis et d'éternelles divisions à offrir au pays? La multiplicité des candidats à la Présidence vaut bien celle des prétendants à la Royauté, et les querelles de scrutin sont, à tout prendre, moins effrayantes que les batailles de la guerre civile.

La lutte des partis monarchiques recommencerait le passé. Dans cette terre de Monarchie, leur division seule a fait les révolutions qui nous ont déchirés.

Après 1789, c'est le conflit de la Monarchie de

l'ancien régime avec la Monarchie Républicaine de 1791, qui a fait avorter l'espoir de la Monarchie Constitutionnelle et a préparé la République.

La Monarchie Impériale eût résisté à l'invasion de l'Europe avec l'enthousiasme de la France, si l'espoir de la Monarchie du passé n'eût divisé les esprits, neutralisé les forces, et paralysé les résistances.

La Restauration n'eût pas péri en 1830 sans la lutte de la Monarchie du drapeau blanc et de la Monarchie du drapeau tricolore.

Et, depuis 1830, ne sont-ce pas les inimitiés de la Monarchie Légitime et de la Monarchie Légale qui ont divisé les forces du grand parti de l'ordre social, enhardi ses ennemis, et laissé passer la République?

Sachons nous élever au-dessus des appréhensions subalternes et des mesquines passions! On s'effraie des difficultés; mais toutes les grandes affaires en rencontrent de proportionnées à leur grandeur. On se plaint des emportements du zèle; mais le zèle a ses services comme ses écarts, il s'agit de le régler et non de le détruire, il

cesse alors d'être un péril et devient une force. On parle de malentendus et de maladresses. Il y en a eu, sans doute ; il y en aura peut-être encore. L'imprudence des hommes pourra retarder l'union commandée par la nécessité des choses; mais on aura beau s'agiter dans le vide, grossir les obstacles, reculer les solutions, multiplier les expédients, essayer les chimères ; la puissance de la vérité ne saurait être compromise sans retour. Il y faudra revenir tôt ou tard à tout prix, et la voix du salut finira par être plus forte que celle des passions. On se reproche des fautes, mais chacun en a commises. C'est le lot de l'humanité, et nulle dignité n'est atteinte quand tout le monde a des fautes à ensevelir et des griefs à pardonner.

Jetons un voile sur le passé; ou, si les partis veulent absolument y fouiller, qu'ils y cherchent leurs belles pages et leurs dévouements généreux ; qu'ils se regardent tous par leurs côtés magnanimes. Tous ont eu leur part de grandeur et leurs rayons de gloire; tous ont honoré et enrichi nos annales, et il y a dans les souvenirs de tous assez de nobles traits pour former la plus belle cou-

ronne historique qu'une nation puisse porter. Tous aussi ont entouré des tombes augustes et vénérées; tous ont contemplé d'incomparables modèles de magnanimité et d'infortune, et la religion des peuples s'incline également devant la fille de Louis XVI et la Reine Amélie. Mais toutes deux attendent de notre concorde la dernière consolation de l'exil, la dernière hospitalité de la patrie.

Combattants de tant de drapeaux divers, vous avez conquis par votre dévouement au pays vos titres de noblesse. Songez que noblesse oblige, et apprenez, par les services que vous avez eu l'honneur de rendre à la France, à lui préparer le plus éclatant de tous, par une solennelle et tutélaire réconciliation.

C'est surtout aux partis monarchiques que je m'adresse; l'hérédité leur est également chère à tous. L'ombre de Napoléon protége son neveu. Les amis de la Branche Cadette désirent l'hérédité du Roi des Français, comme ceux de la Branche Aînée croient à l'hérédité du Roi de France.

Ce sentiment profond de l'hérédité doit être un haut enseignement et un signe de salut. Il serait honteux pour un pays qui rend partout un tel

hommage au principe vital de la Monarchie, de perpétuer par les divisions de personnes les angoisses de la société, et la durée menteuse d'une République qui répugne à ses mœurs et bouleverse ses intérêts.

Une nation qui croirait à la Monarchie sans oser la rétablir et qui garderait la République sans pouvoir la fonder, serait bientôt accusée de pusillanimité et d'impuissance. Elle perdrait toute dignité à ses propres yeux et déchoirait profondément dans l'estime du monde.

Sachons donc examiner les prétentions, peser de bonne foi les chances, comparer les maux aux remèdes, les intérêts aux principes, les difficultés du présent aux nécessités de l'avenir. Que le salut public règle seul la préférence, et inclinons-nous tous ensuite sous sa suprême loi. Accordons-nous enfin pour ne pas léguer à nos neveux l'éternité des révolutions !

Des esprits ardents ont proposé l'Empire. Cette combinaison ne déplace pas le pouvoir, elle récompense un patriotisme qui a répondu à toutes les espérances, une modération qui les a dépassées. Elle consacre le prestige de l'acclamation

populaire. Elle semble offrir une neutralité passagère aux opinions contraires, et un abri provisoire à la lassitude générale des esprits. Ces raisons sont spécieuses, mais l'expérience ne tarderait pas à les démentir.

Du faisceau brisé du parti modérateur renaîtraient bientôt et les fidélités traditionnelles à une couronne qui brilla quatorze siècles, et les nombreuses sympathies d'un règne pacifique et prospère de dix-huit ans. Les faits passent, les popularités s'évanouissent, le principe reste. Ce principe a étonné le monde par sa puissance. La hache sanglante de la Convention n'a pu l'abattre, la glorieuse épée de l'Empire n'a pu le vaincre, le sceptre habile et populaire de 1830 n'a pu l'étouffer. C'est qu'il est la vie habituelle des sociétés, et si quelques-unes se sont sauvées en l'immolant dans une nécessité suprême, qui peut dire au prix de combien de ruines et de sacrifices ? De telles plaies saignent longtemps, les siècles suffisent à peine à les cicatriser. L'Angleterre, après soixante ans, retrouva des convulsions terribles à la seule apparition de Charles-Edouard, et ce n'est que sur la tombe solitaire du dernier des

Stuart, que la révolution de 1688 s'est définitivement consolidée.

Ne condamnons pas la France à ces longues épreuves ; songeons à celles qui déjà surgissent de toutes parts sous les pas du neveu de Napoléon, toutes les fois qu'il semble dédaigner les amis de sa véritable gloire, pour écouter des flatteurs qui trompent sa loyauté et exploitent son nom. Leurs conseils n'ont guère porté bonheur à sa popularité et à sa véritable grandeur. Le pays le soutient, quand il le défend ; il est prêt à se retirer de lui, s'il entreprenait une sérieuse attaque. Après avoir rêvé les victoires, il faut prévoir les combats, compter avec les difficultés, mesurer les obstacles. Quelques souvenirs enthousiastes ne tiennent pas lieu d'un parti. Le parti de l'Empire est tout entier dans la gloire de l'Empereur et dans les services rendus par le Président de la République à la cause de l'ordre qui l'a élevé et soutenu ; mais l'Empire n'a point de racines dans nos mœurs, il ne répond à aucun besoin de l'opinion, il n'exprime aucune idée pratique, ne représente aucun principe et ne s'associe à aucune phase réelle du mouvement social. Il offre

à quelques-uns la ressource d'un expédient éphémère ; il ne présente à personne l'avenir d'une institution durable. Il y a loin des résignations d'une lassitude qui se relève si vite dans notre pays, aux convictions de la réflexion et aux sympathies de la confiance. Aussi, au milieu de ce laisser-aller qui semble prêt à tout subir, les résistances se préparent, les embarras s'accumulent. Plus le dénouement s'approche, plus l'illusion s'efface devant l'inexorable réalité. Le jour n'est pas loin où la pensée de l'Empire n'apparaîtra plus que comme un prestigieux anachronisme, inventé par une nation malade que les hasards de l'imprévu ont quelquefois mieux servie que les remèdes de la prudence, et qui demande à de fugitives illusions un impossible avenir.

Pour en finir avec ce rêve aventureux, des esprits graves et positifs ont proposé de relever le Gouvernement de 1830. Ce gouvernement rappelle les jours de paix et de prospérité. Il fut salué par les derniers pouvoirs légaux de la nation et ne périt qu'avec eux. Son nom ne ressuscite pas dans les masses d'injustes préjugés ou d'aveu-

gles défiances ; il a gardé les sympathies des classes moyennes, si fortes, si intelligentes dans notre pays. Je lui ai voué toutes les miennes. Je n'ai pas concouru à le fonder, et je m'honorerai toujours d'avoir défendu les prisonniers de sa victoire ; mais il est le seul que j'ai voulu servir. Je serai toujours fier de l'avoir servi ; je ne séparerai jamais sa cause de la mienne, et ne laisserai jamais en silence calomnier son origine et méconnaître ses bienfaits.

Son origine ! Au milieu d'un conflit sanglant entre la royauté et le peuple, la couronne tomba, l'anarchie allait la briser, les représentants du pays la ramassèrent. Son poids sembla trop lourd pour le front d'un enfant ; la pente républicaine était rapide, et la suite a prouvé que les tentatives de régence n'arrêtent pas le torrent des révolutions. Les Chambres, restées seules dépositaires de la puissance légale au milieu de cette foudroyante catastrophe, pourvurent au salut du pays, et sauvèrent la Monarchie du naufrage qui avait déjà englouti le monarque. Il fallait à la couronne une tête assez illustre pour la ceindre, assez forte pour la porter. On trouva près du trône un

prince populaire et éclairé. Le vœu parlementaire l'y fit monter, et les acclamations du pays consacrèrent ce choix.

L'histoire dira si ces acclamations ne furent pas vraiment nationales, si l'adhésion réfléchie et persévérante du pays ne remplaça pas efficacement les formes hasardeuses d'un scrutin populaire qui n'a jamais fait défaut à aucun pouvoir. Elle dira aussi si l'évènement ne les a pas justifiées.

Ses bienfaits! Je ne veux pas entreprendre le panégyrique aveugle du Gouvernement de 1830, ni réclamer pour lui seul le privilége de l'infaillibilité; mais quand on pèsera les obstacles qu'il a combattus et les choses qu'il a faites, la postérité ne lui refusera pas sa justice.

Il lui a fallu lutter tout à la fois contre les partis les plus contraires, et tirer en même temps le canon dans la Vendée et dans les rues de Paris. Il a défendu l'ordre, la propriété, la famille; et il avait souvent à combattre des hommes monarchiques, de grands propriétaires, d'illustres familles. Il étouffait la propagande anarchique, et l'Europe ne lui pardonnait pas son ori-

gine révolutionnaire. Il développait le système électif, et le parti républicain lui reprochait ses espérances déçues. Il maintenait la paix, et la défiance des Cabinets écrasait les finances européennes par l'exagération des armées permanentes. Attaqué par tous les moyens et par tous les partis, il n'a recouru qu'aux lois pour se défendre; il s'est montré doux et clément entre tous les gouvernements. Il a réformé l'instruction criminelle, adouci les lois pénales, multiplié les grâces; il a protégé ses calomniateurs et délivré ses ennemis.

Pour maintenir à tout prix l'inviolabilité des institutions du pays, il a fait des choses qu'aucun gouvernement n'avait tentées avant lui, qu'aucun autre n'a pratiquées depuis.

En présence des révoltes armées, il n'a jamais suspendu l'ordre régulier des juridictions. La magistrature a constamment gardé tous ses droits; aucun citoyen n'a été distrait de ses juges naturels.

Au milieu du débordement effréné des calomnies, il n'a jamais entravé les libertés légales de

l'opinion. Aux jours même de la guerre civile, aucun journal n'a été censuré ni suspendu.

Enfin il est le premier qui n'ait jamais appliqué la peine de mort en matière politique, il l'a supprimée de fait sans l'abolir par les lois. Il a fait ainsi acte d'humanité et de prudence; il n'a voulu ni briser le frein social, ni redresser l'échafaud.

Cependant il a pacifié et enrichi le pays. L'Europe lui a dû 18 ans de repos, la France 18 ans de prospérité. Toutes les institutions représentatives se sont élevées, au milieu d'une sécurité profonde, jusqu'à la plus haute expression pratique où elles soient jamais parvenues. L'exemple de la France a propagé la liberté régulière dans le monde, et les progrès de la liberté ont grandi l'ascendant de la France. L'union des pouvoirs a développé la confiance au dedans et au dehors, et donné un invincible essor à toutes les forces de la nation.

La Monarchie de 1830 s'avançait à grands pas dans cette voie, et la session tout entière s'annonçait comme consacrée aux réformes économiques et populaires, au milieu de la paix profonde

qu'assurait à la France la justice tardive, mais éclatante de l'Europe.

C'est au milieu de cet immense progrès que le Gouvernement de 1830 a péri. La division de ses amis a laissé triompher ses ennemis longtemps découragés, et il a échoué dans la grande et difficile tâche qu'il était peut-être à la veille d'accomplir. Il a laissé des regrets, et sa chute a paru tout ensemble une catastrophe et un mystère. Personne ne la prévoyait la veille, beaucoup l'ont déplorée le lendemain, nul n'en a compris la cause, tout le monde en a payé chèrement les effets. Mais la pensée de le ressusciter en ce moment n'en serait pas moins téméraire et vaine.

L'œuvre si difficile et si périlleuse de 1830 fut entreprise avec courage et poursuivie avec sagesse; mais, depuis qu'elle a été fatalement brisée, tout est changé autour de nous. Que pourraient aujourd'hui les plus loyales vertus, les plus touchantes sympathies contre la puissance irrésistible des évènements, des situations et des dangers sociaux ? Comment défendre la société contre toutes les forces subversives qui la me-

nacent, sans pouvoir disposer de toutes les forces conservatrices qui suffisent à peine à son salut? Comment recommencer maintenant cette lutte sans relâche et sans issue contre les défiances hostiles de l'ancienne France, et les passions révolutionnaires du temps? Comment résister, tout ensemble, au parti légitimiste dont nos vicissitudes même ont accru le nombre et relevé le principe, et au parti républicain dont les ressentiments ont été irrités et les espérances enflammées par la possession instantanée du pouvoir? Où trouver un point d'appui capable de garder l'équilibre, au milieu du choc sans cesse renaissant des principes et des partis les plus contraires, inévitablement unis pour miner et pour détruire? Quelles hautes lumières, quels fermes dévouements ne succomberaient pas à une telle tâche? Ce que n'ont pu accomplir le temps, le calme et l'autorité d'un long règne, ne saurait de nouveau se tenter sérieusement en présence des bouleversements de la société et des orages d'une régence.

Le Gouvernement de 1830 n'appartient plus qu'à l'histoire. Que ses revers et sa chute, après

tant de succès et de services, soient pour tous les partis de sévères leçons ! Qu'on regrette ses jours de prospérité et de paix; mais qu'on ne compromette pas de grands souvenirs par une impossible épreuve ! Il faut s'en garder pour la paix de l'avenir, et pour l'honneur même du passé.

L'Empire et la Royauté de Juillet écartés, reste la Monarchie de la Branche Aînée. Elle a pour elle un principe dont l'éclipse même a montré la puissance, un besoin d'autorité qu'une triste expérience fait sentir à tous les bons esprits. Le dévouement des familles anciennes, la préférence des grands propriétaires, les sympathies du clergé et de la majorité des hommes religieux lui assurent de fidèles appuis. Elle domine dans les populations bretonnes et partage celles du Midi.

Cependant cette monarchie ne serait pas plus possible que les deux autres, elle le serait même encore moins, si elle entendait se poser comme une restauration exclusive, accomplie contre la Branche Cadette et les classes moyennes, contre l'égalité politique et les sympathies populaires.

Engagée dans cette étroite et funeste voie, elle recommencerait 1814 et 1815, avec l'immense désavantage que trente ans de plus imposent aux prétentions anciennes luttant contre les faits nouveaux. Elle ne fournirait même pas une si longue carrière. Elle ne pourrait commencer ou durer que par l'invasion, et finirait par aboutir au partage de la France et à l'anarchie.

Dieu nous garde de tels présages! Grâce à lui les sentiments patriotiques sont en France de tous les partis. Celui que la fidélité lie à l'hérédité royale, se soulèverait tout entier à l'indignité d'une telle pensée. Il n'y a pas en France de parti pour l'étranger, il n'y en a pas non plus pour l'ancien régime; l'impossible ne saurait avoir de parti.

Tous les hommes éminents que le principe traditionnel s'enorgueillit de compter dans ses rangs, comprennent que pour durer, le pouvoir doit tout ensemble s'appuyer sur le passé par ses racines, et protéger le présent par son ombre tutélaire. Ils savent qu'un gouvernement doit être de son temps et de son pays; que dans cette terre de fierté délicate et de jalouse égalité, il

ne suffit pas de rassurer les intérêts, il faut surtout ménager toutes les dignités et respecter tous les sentiments ; ils le savent, et ils l'ont dit avec une saisissante éloquence. Leur parole et la loyauté du Prince (1) qui leur a donné sa foi, sont assurément de solennelles garanties; mais les conquêtes du temps, les droits de la raison, la puissance de l'opinion parlent encore plus haut que toutes les promesses. Tout le monde le sent : rien ne saurait lutter contre l'esprit invincible et contre la vie même du siècle; rien ne se peut sans l'union sincère de la grande famille.

Il appartient au représentant de nos rois de lui en donner l'exemple en s'environnant de la sienne.

Le concours et l'appui de cette belle famille qui a jeté tant d'éclat sur son antique race et sur nos institutions nouvelles, feraient taire bien des défiances et rallieraient bien des cœurs.

Elle a montré au monde un souverain dont le

(1) Depuis que ces lignes sont écrites, la lettre de M. le comte de Chambord a dignement confirmé ces présages; son noble et touchant langage doit dissiper bien des préventions.

dévouement n'a jamais failli, dont la clémence ne s'est jamais lassée, dont l'activité généreuse ne connut pas un seul jour de ce repos qu'il fit, au prix de tant de sacrifices, goûter à son pays; une reine que tous les partis révèrent comme un modèle, que tous les peuples bénissent comme une sainte, et dont le Ciel peut seul désormais comprendre et couronner les épreuves et les vertus; une autre reine dont la mort prématurée vient de rouvrir dans un pays libéral, la source dès longtemps tarie des larmes populaires et des deuils vraiment nationaux; une princesse dont l'infortune et les arts, les esprits délicats et les nobles cœurs pleurent encore l'ineffable sensibilité et le tendre génie; un héritier, déjà roi accepté de l'avenir, en qui brillaient par une incomparable alliance, les chevaleresques sentiments de la vieille France et les éclatantes lumières de la France nouvelle; des princes que l'héroïsme de tous les devoirs, la popularité du patriotisme et du courage, la science précoce du gouvernement recommandent tour à tour à l'hommage des nations et à l'espoir de la patrie.

C'est elle enfin qui a présenté dans une seule

maison, le spectacle de tant de grandeur et de services, qu'en comptant tout ce qu'elle a perdu on ne peut croire à tout ce qui lui reste encore, comme en contemplant ce qui lui reste encore on ne peut croire à tout ce qu'elle a perdu.

Tant de magnifiques dons de la Providence sont le patrimoine nécessaire et le boulevard invincible de la Monarchie. La Royauté doit féconder à son profit tant de sève et de vie, et le trône de Henri V ne peut reparaître en France sans cette éclatante auréole, sans cette indispensable force.

Il faut que l'adhésion de ces princes chers au pays rétablisse entre toutes les branches de cette noble maison, la plus grande de l'histoire, cette intime union dont l'Europe a longtemps admiré le glorieux faisceau. Il faut que la France puisse redire ces vers du poète :

« Oui ! le sang des Bourbons est toujours adoré ;
» Tôt ou tard il faudra que de ce tronc sacré
» Les rameaux dispersés et courbés par l'orage,
» Réunis et plus beaux deviennent notre ombrage. »

Cette adhésion ne manquera pas à la France le jour où elle y saura voir le salut de son ave-

nir. Pour l'obtenir, elle ne se fût pas en vain adressée à l'auguste chef de la dernière branche qui a occupé le trône.

Le vœu public le lui avait donné ; sa sagesse l'y maintint 18 ans, la crainte de répandre le sang l'en fit seule descendre. La patrie occupa toujours les précieuses méditations de sa vénérable retraite et il eût su achever, par les sacrifices de l'exil, une mission providentielle d'ordre et de paix, courageusement poursuivie au milieu des soucis et des périls d'une laborieuse royauté. Mais Dieu a disposé de cette grande vie ; la tombe s'est refermée sur elle, et pour elle la tardive justice du temps vient de s'ouvrir.

Toutefois son dernier vœu fut pour la concorde et la paix, seul avenir de cette société que sa vie s'était épuisée à défendre. Sa bénédiction suprême a invoqué l'union de sa royale famille, pour l'exemple et la prospérité de la grande famille nationale.

Ce vœu déposé dans le sein de l'ange tutélaire qui veille sur les destinées de sa maison, sera un oracle sacré pour tous ces Princes dont le res-

pect filial avait grandi encore, alors que l'autorité paternelle avait perdu le prestige de la puissance royale, et qui ont su consoler l'exil comme ils avaient glorifié le trône.

Il sera la loi vivante de cette Princesse si élevée par l'esprit, si française par le cœur, si admirable par les plus touchantes vertus de son sexe unies aux plus fermes qualités de son époux, et qui a fait de sa mémoire d'épouse et de son dévouement de mère, l'histoire de toute sa vie.

Ah! sans doute, elle restera toujours fidèle à cette double mission! On ne pourrait songer sans sacrilége à lui imposer un abaissement contraire à de si saints devoirs ! Qu'on ne lui demande jamais de flétrir la révolution qui couronna sa maison, ou de demander grâce à celle qui l'a détrônée! Elle n'aura ni la faiblesse de désavouer les siens, ni l'orgueil de disposer de la France. Elle attendra dans sa vertueuse retraite, en élevant ses fils pour servir et non pour troubler un pays qui lui a donné tant de marques de respect et de regrets; mais sa tendresse prévoyante ne les exposera jamais à un naufrage inévitable entre des écueils contraires. Elle saura préférer

pour eux la solide gloire et le magnifique avenir d'une réconciliation sublime, aux faux éblouissements de ces éphémères grandeurs qui commencent par des surprises et finissent par des révolutions.

Cette réconciliation ne saurait tarder de s'accomplir. De nobles cœurs ont su se comprendre en présence d'une grande adversité, et de royales prières se sont rencontrées autour d'une tombe. L'amour de la patrie achèvera ce que la religion de la famille a commencé. Tous les obstacles seront impuissants. On est accoutumé dans cette glorieuse maison à n'écouter que les inspirations magnanimes et à se rencontrer toujours dans le dévouement à la France.

Les partis sont sans doute plus difficiles à réunir que les princes. On n'étouffe pas de vieux préjugés et d'ardentes passions par les généreux entraînements qui saisissent les grandes ames ; mais les hauts exemples sont féconds sur la terre de France, et ne tombent jamais en vain, même sur le sol agité de nos dissensions.

Les partis ! c'est à eux de s'arrêter enfin et de prendre pitié de la France.

Je ne me reconnais pas le droit de conseiller le parti légitimiste et le parti républicain. Je n'ai jamais appartenu à l'un et je n'appartiendrai jamais à l'autre. L'un s'appuie sur un principe, et l'autre sur le nombre : mais les principes trop tendus ne résistent pas au débordement provoqué de l'opinion, et l'anarchie du nombre est prompte à ramener la dictature et à renverser la liberté.

Le parti légitimiste a de sages et éloquents amis. Ils lui diront, mieux que moi, que les plus saintes causes se perdent par l'intolérance de leurs défenseurs ; que les triomphes exclusifs sont sujets à de prompts retours, et que l'on ne peut fermer nos longues discordes que par la puissante unanimité d'une réconciliation nationale.

Quant aux républicains sincères, comment pourraient-ils compter sur la multitude ? Ne savent-ils pas que le nombre est contre eux, et le plus illustre de leurs représentants ne trahissait-il pas naguère avec éclat le secret de leur inquiétude, alors que du haut de la tribune il s'efforçait de

placer la forme républicaine au-dessus même du suffrage universel qui l'a fondée?

Ainsi, la nation elle-même serait réduite à l'impuissance devant la nécessité de son salut. Sa volonté la plus solennelle ne pourrait conjurer le péril, après l'avoir provoqué. Une telle prétention est la négation même de la société; c'est l'impossible dans la théorie et le suicide dans la pratique.

Sans doute, on a raison de le dire : la France est le pays le plus démocratique de l'univers. Mais on oublie qu'elle en est aussi le plus monarchique. Elle aime avec la même passion l'unité et la liberté, l'égalité et la grandeur. Démocratique par l'esprit, monarchique par le cœur, notre fière et mobile nation semble créée exprès pour les institutions fortes et libérales de la Monarchie Représentative.

Que les républicains y songent! Je ne m'adresse pas aux ambitieux qui rêvent une forme pour conquérir le pouvoir, mais aux esprits loyaux et modérés qui voient dans la République un gage de liberté, de dignité, de civilisation.

Ne sentent-ils pas tous les jours que toutes

leurs espérances leur échappent à la fois ? Les répugnances du pays pour la République exagèrent les garanties de l'ordre et compromettent la liberté. Les défiances de l'Europe paralysent notre politique et font rétrograder l'indépendance des peuples.

La monarchie légitime et la monarchie légale avaient su, après bien des épreuves, se faire respecter de l'étranger ; une monarchie nationale de réconciliation serait invincible au dehors.

La République a tout amoindri. On ne violera pas ses frontières, mais on y enfermera son influence. Les plus grandes transformations européennes s'accompliront en dehors de son concours. Elle désavouait à son origine les traités de 1815, comme trop lourds au pays ; elle se verra réduite à les invoquer comme une dernière garantie, et peut-être à les invoquer en vain.

Tous les grands intérêts de l'humanité ne perdent pas moins à cette situation fausse, à cette violence que la forme du gouvernement fait à l'opinion.

Rien n'est plus touchant et plus sublime que

ces aspirations saintes qui appellent l'amélioration morale et matérielle du grand nombre et le soulagement de ceux qui souffrent. Elles appartiennent tout ensemble à la religion et à la civilisation ; elles sont l'honneur de ce siècle.

Mais la solution de ces importants problèmes veut avant tout la paix et la durée. Pense-t-on les servir par un régime de mobilité et d'agitation qui détruit l'esprit de suite, et irrite sans cesse tous les citoyens par le brûlant antagonisme des passions ? Ce que la confiance mutuelle de toutes les classes peut seule poursuivre et achever, ne s'évanouit-il pas pour longtemps en présence des chocs journaliers qui les froissent et les divisent ? Pense-t-on faciliter la concorde en disant aux uns qu'on veut tout leur prendre ; aux autres qu'on ne veut rien leur donner ? Au milieu de ce flot perpétuel d'inquiétudes et d'impatiences, ne sent-on pas plus profondément la nécessité d'un pouvoir modérateur, que sa force même appelle à protéger toutes les faiblesses, et à qui sa grandeur permet tout à la fois d'aider les souffrances et de respecter les dignités ?

C'est la Monarchie Constitutionnelle qui par

son institution même, est la plus favorablement placée pour accomplir les réformes qui intéressent l'humanité tout entière. Le despotisme les dédaigne souvent, la démocratie prétend toujours les imposer. L'un les repousse en les ajournant, l'autre les perd en les précipitant. La monarchie représentative stimule les inerties par la liberté, contient les impatiences par les lois, prépare les consentements par la discussion, et réalise enfin les vrais et durables progrès par l'action graduelle et invincible de ses pacifiques transactions.

Au nom même de l'humanité, du progrès, de la sécurité du pays, si ses intérêts sacrés sont chers à leur patriotisme, les républicains ne doivent pas tarder à regretter la Monarchie qu'ils ont détruite, et à déplorer la République qu'ils ont faite; à moins qu'ils ne préfèrent le vain nom de république aux réalités de la liberté.

Toutefois, le parti républicain peut trouver ma voix suspecte; mais j'oserai dire toute ma pensée au parti vaincu en février, parce que je m'honore de lui avoir toujours appartenu et de lui appartenir encore.

On est accoutumé à appeler ce parti le parti Orléaniste, et il n'a point à décliner un tel nom. Certes on peut avouer hautement ses sympathies pour cette royale famille, si brillante de vertus, de talents et de services, que l'Europe nous envie et qui semble grandir encore dans l'admiration des peuples.

Ce nom d'ailleurs embrasse d'un seul mot tous les souvenirs d'un grand règne; il comprend à la fois la Majorité Conservatrice et l'Opposition Libérale, toutes deux, à l'origine, solidaires des mêmes institutions, divisées depuis par les ardeurs de la lutte et l'entraînement des prétentions mutuelles, unies aujourd'hui par de tardifs et sincères regrets, et présentant par leur ensemble le plus magnifique faisceau de lumières parlementaires et de forces nationales qui puisse jamais appuyer une monarchie.

Mais quel que soit le nom qu'on lui donne ou le symbole qu'il choisisse, ce parti porte en lui-même une puissance bien supérieure à la renommée de la plus éclatante famille. C'est le parti de 1789, voulant concilier la tradition des siècles et l'esprit du siècle, consacrer les con-

quêtes de la Révolution, sans recommencer les tempêtes révolutionnaires; cherchant la monarchie sans privilége, la stabilité sans préjugés, la liberté sans désordre; amoureux surtout de cette véritable et sainte égalité qui élève les petits par les féconds travaux de l'émulation, sans rabaisser les grands par les stériles lâchetés de l'envie.

C'est le parti du progrès et du travail, ouvrant toujours ses rangs aux fils de leurs œuvres, préférant à tout la gloire personnelle sans jalouser la gloire héritée, touchant à toutes les hauteurs de la société par ses intelligences noblement développées et ses richesses honorablement acquises, et se recrutant sans cesse dans ses profondeurs par les divisions du sol et les conquêtes de l'industrie.

Un jour on a dit ce grand parti évanoui sans retour. On le croyait enseveli sous les ruines de cette monarchie d'ordre et de liberté qu'il avait choisie comme son plus cher symbole. On a célébré les funérailles de cette grande bourgeoisie française si activement mêlée à tous les progrès de notre histoire, lien nécessaire entre

les glorieuses traditions du temps passé et les laborieuses espérances du nouveau. Hallucinations ! Mensonges ! Un élément de la société ne meurt pas ; il est impérissable comme la nature des choses, comme la société elle-même.

Ce parti, comme tous les autres, a ses préjugés et ses passions, ses entraînements et ses rancunes ; mais il faut le diriger et non pas le détruire. Qu'il garde surtout de se dissoudre par de regrettables faiblesses ou de dangereuses récriminations ! Une telle dissolution ne fortifierait pas les défenseurs de l'ordre, et risquerait de grossir le camp de l'anarchie.

Le rapprochement complet et consciencieux des partis peut honorer leur sagesse et sauver le pays. Les défections individuelles rapetissent les hommes sans servir les grandes causes.

Il appartient surtout à ce parti, dont la prudence et la modération sont le nom et l'essence, de savoir agir avec ensemble, et s'abstenir ou se rallier tout entier. Il faut qu'il conserve toutes ses forces pour s'élever à la hauteur de sa mission. Il faut qu'il sache comprendre qu'on ne

peut rien contre lui ni sans lui, et qu'aujourd'hui plus que jamais, il est encore par le calme de son attitude, l'immensité de ses intérêts, son expérience des hommes et des choses, le modérateur nécessaire de toutes les impatiences contraires, le suprême arbitre entre les vieilles exigences qui ne savent rien oublier, et les témérités nouvelles qui veulent tout faire sans avoir rien appris. L'avenir est dans ses mains à la condition de se souvenir du passé.

Il a trop cruellement éprouvé le danger des coalitions pour risquer encore de rallier contre lui les partis contraires, en prétendant vaincre et triompher à lui seul pour son intérêt exclusif; mais il dépend de lui de tenir la balance entre tous, de fixer la victoire par sa force et de la modérer par sa sagesse.

Que fera-t-il de ce pouvoir suprême?

Il ne provoquera pas de violents désordres et des secousses prématurées pour mieux affermir la société après l'avoir ébranlée; il démentirait ainsi ses traditions, ses principes et jusqu'à sa nature. Il n'a jamais pratiqué la politique du pessimisme. Jamais il n'a cherché dans l'anar-

chie du jour le salut du lendemain. Au dedans comme au dehors, il a toujours repoussé le soupçon des alliances compromettantes ; il est sorti pur de tout contact avec les ennemis de la société ou de la patrie. C'est l'honneur de son passé; c'est la force de son avenir.

Il ne devancera pas les temps, mais qu'il garde de les laisser échapper. On lui conseille pourtant d'attendre, afin d'user la République par ses œuvres, le Président par le pouvoir et le Prétendant par l'impuissance, et d'hériter un jour en paix de tous trois. On lui répète que ce temps se passera à détruire les dernières illusions de la licence, à reconstituer dans l'opinion les bases de l'autorité, à laisser croître pour le salut de l'avenir un jeune prince, qui fut étranger à nos malheurs et à nos discordes. On salue d'avance ce trône désiré où l'éclat de la jeunesse s'unira à la précoce maturité de l'exil. Son heureux avènement doit offrir une médiation honorable aux partis qui ne l'ont jamais mêlé à leurs colères, et cicatriser enfin, par une généreuse réconciliation, toutes les plaies de la patrie.

Certes, un tel tableau a droit d'émouvoir les

plus nobles sympathies, et ce ne sont pas les miennes qui lui feraient défaut. Mais on oublie, dans les savants calculs de cette lointaine stratégie, que la société s'use aussi au milieu des chocs douloureux des pouvoirs désorganisés, et des propagandes anarchiques. On dispose à loisir des années, dans un temps et dans un pays qui ne peuvent pas compter même sur des jours.

En ce moment l'expérience encore récente des périls sociaux éclaire les crédules et rallie les sages. Le mal du provisoire saisit les esprits, l'approche de la révision les stimule. Tout est encore possible à l'union des hommes de bien. Les mauvaises passions sont contenues, les folles doctrines discréditées. Les masses populaires commencent à sentir le besoin d'un repos fécond et à se lasser de leurs dangereux apôtres. Mais elles y reviennent bien vite quand on ne sait pas saisir promptement leurs vœux, satisfaire leurs besoins, mériter leur confiance et raffermir leurs destinées. Leur bon sens aime la résolution et la force, et s'irrite de l'impuissance. Elles ont leurs alternatives de calme et d'agitation, et passent rapidement des excès de l'abattement aux furieux emportements du délire. Et quand le temps aura

effacé les leçons du passé, ravivé les divisions et compromis le pouvoir dans les impuissants essais d'une fausse monarchie, qui peut dire si la France fatiguée ne reprendra pas le chemin des aventures, et n'ira pas demander son salut aux seules chimères dont elle n'aura pas encore essayées? Et après ces terribles cataclysmes, quand renaîtront les jours d'espérance? La Providence ne sauve pas les nations toute seule ; elle retire ses secours, quelquefois pour longtemps, à celles dont l'inertie a dédaigné les occasions données par sa sagesse.

Voilà pourtant la téméraire perspective qu'on offre à ce parti conservateur, dont la prudence et la circonspection sont l'attribut et la force. Il est appelé à choisir entre deux résolutions suprêmes.

Il peut se mettre à la suite d'un gouvernement sans nom, sans autorité et sans avenir, pour faire durer la République, qu'il n'aime pas, et satisfaire à ce prix d'incurables défiances et d'inexorables rancunes. Il peut les sacrifier généreusement au salut de tous, pour se mettre à la tête d'un mouvement régénérateur, et rasseoir

sur de solides bases la Monarchie qui plaît à ses sentiments, rassure ses intérêts et affermit ses destinées. Entre la passion et la raison, il ne saurait hésiter.

Que de services il est appelé à rendre au pays et à lui-même!

Il peut réaliser pour la France ses premiers vœux sitôt méconnus de 1789, effacer soixante ans de divisions, consacrer soixante ans d'expérience.

Il peut se faire à lui-même la situation la plus admirable. Car si le triomphe est dû à sa force, l'honneur d'abord, l'espérance ensuite seront la récompense de son patriotisme.

C'est à lui qu'il appartient d'inaugurer la Monarchie avec prudence et durée.

Les fidèles serviteurs du passé ont sans doute la grandeur, rare dans ce temps, du dévouement et de la foi : mais leur patronage exclusif réveillerait au sein des populations de vivaces préjugés et de jalouses inquiétudes. Il faut que ces inquiétudes se guérissent par l'intervention du grand parti de l'égalité et du travail ; par la médiation de ces classes moyennes si puissantes, quoiqu'on

en dise, sur le peuple qui leur donna naissance et où elles se recrutent sans cesse. Le peuple saura voir dans leur concours le démenti d'absurdes préjugés, et dans leur initiative une solide garantie.

Les principes les plus saints ne tiennent que d'eux-mêmes leur intime existence et leur impérissable vérité. Mais, dans ce siècle surtout, leur application efficace ne peut se passer de l'appui moral et du courant de l'opinion; et c'est téméraire folie que de prétendre, sans le parti modéré, conquérir le vœu national.

Que tous les partis monarchiques s'unissent pour le préparer. Travaillons tous à détruire les préventions, à éclairer les esprits. Comment le pays résisterait-il à des exemples venus de si haut, au loyal concours de tous les amis de l'ordre et de la liberté? Comment hésiterait-il à renouer la chaîne des temps et à rasseoir enfin la base si longtemps ébranlée de la paix et de la sécurité?

Mais si, malgré cette noble abnégation et ce sincère appui, le vœu national restait rebelle; si d'aveugles préjugés paralysaient les efforts généreux de tant d'hommes de bien; si le pays, assez

éclairé sur ses intérêts pour souhaiter la monarchie, se montrait en même temps assez obstiné dans ses défiances pour repousser son plus antique symbole, le représentant de nos rois ne chercherait ni à précipiter, ni à contraindre sa volonté. Jamais il ne laisserait troubler la paix publique par de misérables agitations, ni compromettre sa majesté par d'indignes alliances.

Je n'ai pas l'honneur de connaître ce noble prince; mais le monde sait cette vie, digne, éclairée et modeste, étrangère aux ressentiments et aux illusions de l'exil; ce dévouement désintéressé qui refuse de mêler son nom aux intrigues qui déchirent la patrie, résolu à tout faire pour la France et à tout attendre de Dieu.

Un tel caractère ne reculerait pas devant le sacrifice d'un trône, mais aussi un tel caractère rendrait le sacrifice douloureux et funeste au pays. Le pays ne s'y condamnera point, il ne voudra pas s'exposer à d'éternels regrets; il saura rendre justice à des vertus qui sont son patrimoine et doivent se féconder pour sa gloire. Il ne repoussera pas la seule alliance qui réponde dignement au passé et à l'avenir, la seule solu-

tion qui satisfasse pleinement à la justice, à la stabilité et à la grandeur.

Il ne se fermera pas les voies que la Providence semble avoir ouvertes exprès pour lui. Comment méconnaître le doigt de Dieu, quand on voit entre deux princes, dont l'un est le dernier reflet d'un grand nom, et l'autre le dernier rameau d'une branche illustre, surgir un jeune rejeton, portant dans ses veines le sang royal de l'un et dans sa main le glorieux drapeau de l'autre; en sorte qu'ils semblent prédestinés, l'un à donner magnanimement le trône, l'autre à le posséder avec sagesse, et le dernier à en hériter un jour aux applaudissements unanimes de la confiance publique!

Ne brisons pas de nos propres mains le gage d'un tel avenir. Qu'une réconciliation sincère réunisse en un invincible faisceau les principes qui honorent tous les temps, les gloires de toutes les époques, les intérêts de toutes les classes, les sentiments de la nation toute entière!

Dans ce nouveau contrat de la France et de ses rois, que toutes les dignités soient respectées. Gardons d'enlever au principe la force mê-

me qu'on lui vient demander, et d'abaisser l'autorité du pouvoir qui est aujourd'hui le plus impérieux besoin de la société.

Mais qu'on prenne garde aussi d'humilier la nation en proscrivant ses couleurs! Qu'on n'oublie pas que leur prestige a consommé la Révolution de Juillet! Ce drapeau qui rappelle à la fois les conquêtes de 1789, les victoires de l'Empire, les prospérités libérales du Gouvernement de 1830; ce drapeau a achevé de s'implanter dans le sol, depuis le jour où il a vaincu le drapeau rouge et écrasé l'anarchie. Il ne saurait se séparer désormais des destinées de la patrie. Qu'on craigne, en le repoussant, de se séparer d'elle! Qu'on ne s'expose pas à l'humiliation de le subir, au lieu de se donner le généreux et politique honneur de l'arborer! Une telle adoption en dira plus au pays que les plus éclatantes promesses. Elle ne lègue le drapeau blanc qu'à l'histoire où il tient une si noble place, tandis que le refus insensé de nos couleurs nationales laisserait aux entraînements des populations un de ces signes redoutables de ralliement et de guerre, qui propagent les révolutions comme l'éclair lance la foudre.

Qu'on ne risque pas de s'entendre redire par la conciliation méconnue et la fidélité désespérée, ce fatal anathème d'une redoutable inimitié : « Ils n'ont rien oublié, ni rien appris ! »

Mais que la nation à son tour n'impose pas à l'antique maison de France l'effacement de sa noble histoire en proscrivant ses glorieuses armoiries ! Que les fleurs de lys reparaissent avec éclat sur cette terre qu'elles illustrèrent pendant des siècles !

Un jour, dans ces éloquentes luttes parlementaires qui ont élevé si haut la tribune de la Restauration, un orateur vraiment monarchique et libéral, un général, un député, illustre dans les deux carrières, le général Foy, s'écriait en parlant du drapeau tricolore :

« Si jamais la sagesse du Roi croyait devoir rendre à la France ce signe glorieux qui ombragea dans toute l'Europe la course de nos armées triomphantes, pensez-vous que les ombres de Henri IV et de Philippe-Auguste s'indigneraient au fond de leurs tombeaux de voir les fleurs de lys de Bouvines et d'Ivry sur le drapeau de Jemmapes et d'Austerlitz ? »

Ce vœu patriotique était aussi profond par la

pensée que brillant par l'image. Il signifie la sincère alliance de l'Ancienne France et de la France Nouvelle, par l'adoption des gloires de toutes deux. Il caractérise, par une forme saisissante, la tradition des siècles et les conquêtes du siècle, les principes éternels de l'autorité et les besoins des temps nouveaux. Heureux pays que celui qui possède assez de gloire pour en couvrir deux drapeaux, et peut offrir à tous ses enfants divisés, une réconciliation qui ne coûte à personne ni sacrifices ni regrets, et qui, dans cette terre d'honneur, leur permet de se rapprocher tous, la tête haute et le cœur satisfait!

Ce serait une splendide journée, que celle qui fermerait enfin l'ère des révolutions, où apparaîtrait au sein de ce Paris tant de fois sillonné par leurs foudres, le noble groupe de tous les enfants d'Henri IV entourant du panache blanc de leur aïeul le drapeau de nos glorieuses couleurs; et où l'on verrait s'avancer le petit neveu de Louis XVI, sorti de France orphelin, tenant par la main un autre orphelin, tous deux majestueusement environnés par les jeunes vainqueurs de la terre africaine et offrant aux partis qui déchirèrent si

longtemps la patrie, un touchant et magnifique symbole d'union et de grandeur !

A l'aspect de ce ravissant tableau, quel entraînement pour les peuples, quelle régénération pour la France, quelle admiration pour l'Europe ! Puissé-je garder assez de vie pour joindre ma faible voix à ces immenses acclamations ! Puissent-elles surtout être entendues cette fois par la Providence ! Puissent-elles inspirer aux princes et aux peuples, les sages institutions qui les consacrent, les sentiments de foi et de patriotisme qui peuvent seuls en assurer la durée ?

Qui ne donnerait sa vie pour voir une telle journée, et pourtant je ne conspirerais pas pour en hâter l'aurore ! Les révolutions coûtent si cher, que nul n'a le droit de provoquer la plus glorieuse. Je l'ai écrit et je le répète : La République loyalement essayée et tombant seulement devant sa propre impuissance et la lassitude du pays ; la Monarchie rétablie par la toute-puissance du vœu national, mais la Monarchie avec toute son unité, comme avec toutes ses gloires : tel est mon vœu le plus cher !

Est-ce un délit ? Je ne crains pas les lois de

mon pays, j'ai confiance dans sa justice, et en tous cas je suis sûr de ma conscience. Est-ce un rêve? L'avenir l'apprendra. Mais, par le temps qui court, tant de magnifiques réalités se sont évanouies comme des rêves, que les rêves pourraient bien à leur tour devenir de puissantes réalités. Le jour de leur avènement luira tôt ou tard sur notre patrie. Il ne dépend de personne de les étouffer, mais il appartient à une seule volonté de les faire promptement éclore ou de les ajourner longtemps. C'est le privilége des grandes inspirations de devancer l'œuvre des années.

Celui dont le nom seul humilia l'anarchie et qui sut la comprimer par sa courageuse persévérance, peut la terrasser sans retour par son héroïque abnégation.

C'est à lui que je veux m'adresser en finissant. Ma confiance est justifiée par ses services, et j'oserai lui tenir ce langage qu'il s'est montré digne de comprendre.

Prince, la fondation d'une dynastie est une œuvre digne de tenter un vaste esprit. Mais elle est pleine de secousses, de déchirements et de

sang. Le revers entraîne après lui de grandes douleurs et d'irréparables chutes. Le succès même est presque toujours maudit des contemporains qu'il agite, et rarement absous par la postérité qu'il livre au danger de l'exemple. Napoléon-le-Grand l'entreprit, le monde semblait l'y convier, il ne détrônait que l'anarchie, il prit la couronne au milieu des applaudissements de ce siècle géant à son berceau. Il ramena l'ordre, la paix, la confiance, abattit l'échafaud, redressa les autels, ferma les plaies de la patrie et rouvrit ses portes à ses enfants. Il refit la société, le pouvoir et les lois.

On crut voir renaître les jours de Charlemagne. Le Souverain Pontife consacra ses droits, l'Europe les reconnut, la Victoire les promena dans le monde, l'hymen de la fille des Césars sembla les cimenter pour toujours. Vain espoir! Un besoin d'agitation sans limites et sans frein, triste et nécessaire apanage d'un empire naissant et jalousé de toutes parts, lassa enfin les prodigieuses faveurs de la fortune. Un instant abîma cette gigantesque puissance dans une foudroyante catastrophe, et la Providence voulut montrer au

monde, par un ineffable exemple, l'impuissance même de la victoire et du génie.

Méditez, Prince, un tel exemple. Rapprochez les prestiges de ce temps et les petitesses du nôtre ; comparez cette brillante auréole des généraux de la République qui formèrent alors la glorieuse famille du grand homme, et ce qui reste aujourd'hui d'un nom que vous seul avez su porter. Mesurez les hommes, les choses et les époques, et demandez quelle main peut sans folie reprendre l'édifice qui s'écroula sous les pas de Napoléon.

Aussi les plus sages conseillers ne rêvent plus l'Empire qu'avaient longtemps caressé leurs espérances ; mais on tente de vous séduire par l'image de je ne sais quelle autorité dictatoriale ou consulaire, qui manquerait à la fois de la liberté des républiques et de la stabilité des monarchies. Ce pouvoir, que vous pourriez fixer définitivement en d'autres mains pour le salut de la France, on vous propose de le proroger quelques jours dans les vôtres, au profit d'une vulgaire ambition.

Je vous estime plus haut. La gloire vaut mieux

que l'empire, et pourtant je comprends les enchantements d'une couronne. Mais déserter un tel avenir de renommée pour marchander quelques restes d'un pouvoir de négation, et faire de vous le pis-aller transitoire de tous les partis! Prince, cela ne serait digne ni de vous, ni de la France.

Et pourtant, même cette œuvre éphémère sera difficile en présence des résistances parlementaires et des agitations démagogiques. Toutefois, la lassitude de la France, la soif de l'ordre, le besoin de l'autorité rendent tout possible pour conjurer l'anarchie. Si vous préférez la politique de calcul qui exploite les divisions des partis, à la politique magnanime qui les domine et les éteint, peut-être, au milieu de la confusion des esprits et des idées, les hommes sages ne vous refuseront pas un concours nécessaire pour échapper à une catastrophe. Mais votre entreprise sera hasardeuse, elle ne pourra naître ou durer que par un coup-d'état. Un tel pouvoir ne saurait vivre longtemps avec la presse et la tribune, et la France sacrifiera peut-être sans murmures, mais non sans regrets, ses dernières libertés aux suprêmes

nécessités de la dictature que vous lui aurez faite.

La durée de cette dictature sera courte, et les partis qui l'auront subie pour rester fidèles à leurs mutuelles antipathies, ne tarderont pas à reformer contre elle leur redoutable faisceau. Au milieu de ces incessantes vicissitudes, jamais vos plus louables efforts n'imprimeront un caractère de sécurité et de grandeur à ce provisoire sans dignité, à cette trève menteuse qui ne permettront ni aux passions de se calmer, ni aux intérêts de se rasseoir, ni à la France de reprendre sa prospérité et son éclat parmi les nations.

La fin sera plus triste encore : car la compression nécessaire de tous les droits amènera l'inévitable réaction de la licence, et le triomphe de l'anarchie. Vous tomberez en les combattant jusqu'au bout. On admirera votre courage, mais on ne louera pas votre sagesse: car vous les aurez laissées renaître quand il dépendait de vous de les étouffer pour toujours.

Et si, plus tard, la Monarchie revient plus chère aux peuples, en leur rendant tout ensemble les libertés dont on les dépouilla pour sauver

l'ordre, et l'ordre qui avait aussi péri dans le naufrage de la liberté, il faudra subir en silence une restauration, qu'il eût été si glorieux d'inaugurer aux acclamations de l'Europe.

Ces acclamations, Prince, il dépend de vous de les entendre; vous pouvez d'un seul mot lever tous les obstacles. Ce qui est impossible à d'autres est possible pour vous seul.

Qui garderait encore des illusions, quand le Président de la République, après l'avoir fait durer autant qu'il l'a pu par sa prudence et son courage, viendra proclamer lui-même l'impuissance des hommes à prévaloir sur le vice des institutions antipathiques au génie des peuples? Qui conserverait des préjugés et des inquiétudes pour les intérêts légitimes de la révolution, quand la réconciliation s'accomplirait à l'ombre du plus grand nom que la révolution ait enfanté? Qui pourrait craindre pour le drapeau de la France, quand le neveu de Napoléon, en le remettant dans d'autres mains, resterait à côté pour le défendre.

Qui oserait parler de misérables passions et de mesquines rancunes devant la générosité de

votre dévouement? Qui aurait le droit de mesurer ces sacrifices, en présence de l'immensité du vôtre ?

Non, Prince, ne craignez aucun obstacle. Votre voix aplanira tout. Elle saura parler un langage digne de vous, elle ne voudra ni éluder vos serments, ni violenter le pays. L'Initiative des Grands Pouvoirs et la Ratification de la France: voilà l'irrésistible puissance devant laquelle tout devra s'incliner.

Cette puissance ne vous faillira pas. L'Assemblée retrouvera cette majorité divisée par l'incertitude et ralliée par l'ascendant entraînant de votre généreuse résolution. Vous vous serez noblement vengé de toutes les défiances, et elle sera heureuse et fière de s'associer à vous.

L'armée applaudira avec enthousiasme à la renaissance de ce magnifique ensemble d'unité, d'accord et de force. Les intérêts, toujours effrayés d'une secousse, seront les premiers à bénir un courage qui les terminera toutes. Le pays saluera avec confiance sa paix et sa sécurité reconquises, et imprimera à cette grande œuvre le sceau de sa libre et solennelle ratifica-

tion. Il a ses jours d'entraînements et de faiblesses, mais il est un pouvoir infaillible auquel il ne résiste pas : c'est l'exemple de la grandeur.

Il l'attend de vous, Prince. Après avoir donné la paix du présent à votre patrie, assurez ses destinées par la réconciliation du passé avec l'avenir? Soyez le suprême arbitre de cette transaction sublime, où vous serez d'autant plus grand que vous ne vous serez rien réservé. Sachez, à force de modération, grandir encore le nom de Napoléon par une nouvelle gloire, et prendre dans l'histoire la seule place qu'il vous ait laissée ?

Cette place, après tout, a de quoi tenter un grand cœur. Tandis que plusieurs ont occupé celle des rois, celle-là est restée vide dans les annales du monde. Car Monck entreprit par les habiletés de la ruse ce que vous pouvez réaliser par la toute-puissance du vœu national. Sa conduite est restée un problème, et le doute s'est assis sur sa tombe. Néanmoins la grandeur de l'œuvre a immortalisé son nom. Mais vous serez bien plus grand que lui, car il donnait un trône

que les siens n'avaient pas connu, et où personne ne le jugeait digne comme vous de s'asseoir après eux.

Vous serez plus grand que ceux que vous y aurez placés; car malgré les efforts de la sagesse et les besoins de la stabilité, l'éternelle inconstance de ce temps, qui use si vite les popularités et les puissances, inquiétera plus d'une fois ce trône que vous aurez relevé. La mémoire de votre pouvoir ne rappellera que des bienfaits accomplis. Elle restera pure des ambitions et exempte des responsabilités de l'avenir, et elle grandira, d'âge en âge, dans la reconnaissance des peuples et dans l'admiration de l'histoire.

Voilà, Prince, l'avenir qui vous attend. Un mot de vous peut l'assurer à vous et à la France.

Ecoutez une voix sincère et désintéressée, j'ose dire, une voix amie.

J'ai loyalement servi la Monarchie du drapeau tricolore; je suis resté fidèle à la noble famille qui le porta si dignement, je ne me séparerai jamais de ses destinées. Mais je suis né dans la ville bien-aimée de Napoléon, les miens ont chéri

son empire, mon enfance s'est élevée dans le culte de sa gloire. Sa disparition fut le premier deuil de ma jeunesse; son souvenir ne s'est jamais effacé de ma mémoire et tout ce qui grandira son nom fera toujours battre mon cœur.

C'est par respect pour ce nom glorieux que je viens vous demander cette patriotique abnégation que j'ose attendre de la magnanimité de nos Princes.

Je ne crains pas de vous dire la vérité, quand les illusions semblent vous sourire. Les uns vous attaquent, les autres vous entraînent; les uns méconnaissent votre force pour vous rabaisser, les autres l'exaltent pour vous perdre; et moi je la confesse hautement pour vous demander de n'en pas user pour vous-même, mais pour le salut du pays.

Ce langage peut paraître à d'autres plus sincère qu'habile; mais je m'adresse à vous et j'espère être écouté.

Si une telle consolation m'est refusée; si la voix des flatteurs étouffe celle des amis; si le fatal enchantement du pouvoir paraît plus enivrant que les bénédictions de la postérité, je

ne me plaindrai pas de vous, Prince, vous avez fait trop de bien à ma patrie; mais je plaindrai votre erreur. Car vous aurez laissé échapper la rare fortune de fixer sans retour les annales de l'avenir, dont le dernier feuillet efface quelquefois les plus belles pages dans le mobile esprit des hommes; vous aurez livré aux vicissitudes des révolutions une carrière glorifiée par les suffrages de la nation, grandie par vos services, et qu'il dépendait de vous de finir en héros.

Je plaindrai aussi la France : car elle pouvait sortir promptement et sans secousses du cercle sans cesse renaissant de ses déchirantes vicissitudes, et elle reprendra le chemin des périls et des catastrophes.

Ses épreuves pourront être longues et douloureuses, mais je ne désespèrerai jamais de son salut. Vous lui aurez retiré votre appui, mais il lui en restera deux qui ne faillissent jamais au succès des grandes causes : la justice et le temps.

Le temps ne saurait l'effrayer. Dieu est patient, parce qu'il est éternel. Les peuples, dont la vie a des siècles, peuvent attendre aussi, quand ils comptent sur sa main puissante. Mais ils

n'attendent pas toujours, et le peuple français n'attend jamais longtemps.

Après tout, je ne demande rien aux calculs de l'intrigue, ni aux hasards de la violence. J'attends tout de l'expérience qui est la sagesse des hommes, de l'imprévu qui est la sagesse de Dieu.

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY
Los Angeles
This book is DUE on the last date stamped below.

REC'D LD-URL

LD
URL MAR 12 1975
FEB 26 1975

Form L9–Series 444

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 097 928 6